G. I. BRATIANU
Professeur à l'Université de Jassy,
Correspondant de l'Académie Roumaine et de la « Società ligure di storia patria »,
Docteur ès lettres.

RECHERCHES

SUR

LE COMMERCE GÉNOIS

DANS

LA MER NOIRE AU XIIIE SIÈCLE

Avec 5 planches et 1 carte.

PARIS
LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER
13, RUE JACOB (VIe)

1929



RECHERCHES SUR LE COMMERCE GÉNOIS

DANS LA MER NOIRE AU XIIIe SIÈCLE

G. A



G. I. BRATIANU
Professeur à l'Université de Jassy,
Correspondant de l'Académie Roumaine et de la « Società ligure di storia patria »,
Docteur ès lettres.

RECHERCHES
SUR
LE COMMERCE GÉNOIS
DANS
LA MER NOIRE AU XIIIE SIÈCLE

Avec 5 planches et 1 carte.

PARIS
LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER
13, RUE JACOB (VIe)
—
1929





A LA MÉMOIRE

DE

MES PARENTS

« E tanti son li Zenoexi
E per lo mondo si destexi
Che unde li van e stan
Un atra Zenoa ge fan. »

F.-L. Manucci, *L'anonimo genovese e la sua raccolta di rime* (sec. XIII-XIV), Genova, 1904.



AVANT-PROPOS

Lorsque nous avons entrepris, à l'occasion de la conférence de Gênes, en avril 1922, des recherches dans les registres de l'*Archivio Notarile*, le but de cet ouvrage était beaucoup plus limité : il s'agissait de trouver des matériaux pour l'histoire de la colonie génoise de Péra au XIVe siècle. Les conseils de M. Iorga, ainsi que les indications du comm. Volpicella, directeur de l'*Archivio di Stato* et président de la *Società Ligure di Storia Patria*, du prof. F. Poggi, secrétaire de cette Société, de MM. A. Ferretto, Marengo, Ferrari, des Archives de Gênes, m'ont fait abandonner ce premier dessein. Les registres des notaires de Péra et de Caffa contenaient tant de renseignements inédits sur les établissements génois de Constantinople et de Crimée, à la fin du XIIIe siècle, que j'ai fait de cette période moins bien connue l'objet principal de mes recherches; j'ai été amené, en même temps, à en élargir le cadre et à comprendre dans ce travail les autres colonies génoises des côtes de la mer Noire. Ce n'est pas sans difficulté que nous avons pu poursuivre ces études trop souvent interrompues : la bibliographie de ce travail présentait des lacunes considérables. Je dois beaucoup aux conseils de mes maîtres de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, qui m'ont permis d'orienter mieux mes recherches dans les bibliothèques de Paris, de Rome et de Berlin.

M. Charles Diehl, qui a bien voulu examiner cet ouvrage, m'a fourni de précieuses indications pour l'histoire de l'empire byzantin et des colonies italiennes au temps des Paléologues. M. Ferdinand Lot m'a signalé les publications d'actes notariés et M. Henri Hauser plusieurs ouvrages d'histoire économique. Je dois à l'amabilité de



M. Pelliot des renseignements sur l'état de l'empire mongol du Kiptchak, à la même époque, et à l'obligeance de M. Charles de la Roncière, l'éminent historien de la marine française, des informations sur la cartographie médiévale, qui m'ont été d'un grand secours. Mon ami et collègue, M. M. Lascaris, professeur adjoint à l'Université de Thessalonique, a bien voulu examiner pour moi des publications russes et grecques, qui ne m'étaient pas accessibles. Je les prie de trouver tous ici l'expression de mon entière reconnaissance. Ce n'est pas sans émotion que je dois évoquer à cette occasion le souvenir de V. Pârvan, qui a pu revoir et corriger, avant sa fin prématurée, le premier chapitre de cet ouvrage.

J'exprime en même temps tous mes remerciements aux fonctionnaires de l'*Archivio di Stato* et des bibliothèques de Gênes, auprès desquels j'ai toujours trouvé le meilleur accueil, ainsi qu'au Directeur de la Bibliothèque de la Sorbonne et plus particulièrement à M. Bernard, dont l'obligeance a beaucoup facilité mes recherches. Les épreuves de cet ouvrage ont été revues par MM. André Otetea, maître des conférences à l'Université de Jassy, et Constantin Andreesco, membre de l'Ecole Roumaine en France; ils voudront bien trouver ici l'expression de toute ma gratitude. Si ce livre peut apporter quelques contributions à l'étude d'une question aussi importante et aussi complexe que l'histoire des établissements italiens des rives de la mer Noire, il le doit à tous ceux qui ont mis à la disposition de l'auteur le bienveillant concours de leur expérience et de leur information.

G. I. B.



ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 22 et suiv. : Ajouter A. S. Katzewaloff, *Le commerce du blé des colonies grecques de la côte septentrionale de la mer Noire* (en russe) in *Annales Scientifiques de l'Institut de l'hist. de la culture européenne,* Kiew, Edit. d'Etat de l'Ukraine, II (1927), p. 33-48.

P. 30 : Cf. W. Bouzeskoul, *Les Antiquités du Nord de la mer Noire et leur importance au point de vue de l'histoire grecque et générale* (en russe), *ibid.*, p. 7-11.

P. 49-50 : L'alliance du Pape avec Manuel Comnène et Barberousse, contre le roi de Sicile, n'a été qu'un projet. Cf. Chalandon, *Les Comnènes,* II, p. 358 et suiv.

P. 66 : Lire au lieu de Costamunitos : Kastamounitès. Cf. Chalandon, *ouvr. cité,* II, p. 567.

P. 73-4 : Cf. pour la topographie du quartier génois de Constantinople Mordtmann, *Esquisse topographique de Constantinople,* Lille 1892, p. 48. Dans les documents publiés par Bertolotto, le texte grec est plus explicite que la traduction latine.

La « fontaine » de Christ Antiphonitès est une citerne.

P. 81-82 : Pour le pallium donné à Gênes par Michel Paléologue, à l'occasion du traité de Nymphée (conservé aujourd'hui au Palazzo Bianco, à Gênes), v. maintenant les articles de M. Sidéridès, *Eloge de Michel Paléologue par Manuel Holobolos* (en grec) in *Annuaire de la Société des Etudes byzantines d'Athènes,* III (1926), p. 168-91 et *Le pallium byzantin de Gênes* (en grec), *ibid.*, V (1928), p. 376-78.

P. 87 : Lire 1267 au lieu de 1263 (traité de Viterbe).

P. 122 et suiv. : Pour la valeur de l'hyperpère, v. maintenant l'important travail de M. E. Stein, *Untersuchungen zur spätbyzantinischen Verfassungs und Wirtschafisgeschichte* in *Mitteilungen zur osmanischen Geschichte,* II (1925), p. 11



et suiv. Nous avons repris l'étude de la question dans l'article *L'hyperpère byzantin et la monnaie d'or des républiques italiennes au* XIIIe *siècle*, destiné aux *Mélanges* publiés en l'honneur de M. Ch. Diehl. Un passage de Pachymère (II, p. 493-94), mentionné, entre autres, par A. Blanchet, *Les dernières monnaies d'or des empereurs de Byzance* in *Revue Numismatique*, XIV (1910), p. 86-7, montre que la dépréciation de l'hyperpère a commencé déjà au temps de Jean Vatatzès (1222-1254). C'est par cette chute progressive du change byzantin que nous avons tenté d'expliquer l'apparition de la nouvelle monnaie d'or des cités italiennes (le florin à Florence, 1252, Gênes, 1252, Venise, 1284, ducat d'or). L'étalon d'or, si nécessaire au grand commerce international, a passé de Byzance en Italie à la suite de la mauvaise politique monétaire des empereurs de Nicée et des Paléologues.

P. 152 : M. J. Laurent a fait observer avec raison (*Echos d'Orient*, janvier 1929, c. r. des *Actes des notaires génois de Péra et de Caffa*) qu'il ne s'agit pas d'un « comte de l'empereur » mais d'un capitaine de galère (*comites*).

P. 210 : lire au lieu de « les restes des anciens Sarmates » : « les Alains, ces parents des anciens Sarmates ».

P. 218 : lire au lieu « du Soudan de Montréal » : « des seigneurs musulmans de Syrie ».

P. 297-8 : Cf. maintenant la nouvelle édition critique de L. Foscolo Benedetto, Marco Polo; *Il Milione*, Florence 1928, p. 232-33 : *Mes si vos conteron tout avant de une provence que est entre tramontaine e maistre. Or sachiés que en celle contré que je vos ai dit a une provence que est apellé Lac, que confine con Rosie, et ont roi e sunt cristienz e saracinz. Il ont pelames assez et buens, que por maintes autres pars s'emportent por les mercanz. Il vivent de mercandie e d'ars...*



INTRODUCTION

« S'il est difficile de rassembler des faits épars pour en composer un corps d'histoire, il ne l'est pas moins de graduer, de mesurer leur marche lorsque *le premier* on fait connaître des peuples dont la tradition incertaine s'égare entre la nuit des temps et l'avidité moderne de tout expliquer. » C'est par cet exorde pompeux que débute l'ouvrage en trois volumes du marquis de Castelnau sur « l'histoire ancienne et moderne de la nouvelle Russie[1] », dédié, il y a un siècle, à l'auguste Majesté de Nicolas Ier, empereur de Russie et héritier du magnanime Alexandre. L'auteur se plaisait à relever les difficultés multiples de la tâche qu'il s'était imposée, mais il ne tenait guère compte de l'activité de ses devanciers. Au risque de lui enlever une partie de son mérite, il nous sera difficile de les passer aussi complètement sous silence ; car il faut bien reconnaître que c'est en 1765 que M. de Peyssonnel publiait ses *Observations historiques et géographiques sur les peuples barbares qui ont habité les bords du Danube et du pont Euxin*[2], suivies en 1787 de son *Traité du commerce de la Mer Noire*, et que dès 1788 le Vénitien Formaleoni avait dédié à l'impératrice Catherine II un volumineux traité sur « l'histoire philosophique et politique » des colonies grecques et italiennes du littoral de la mer Noire[3]. L'intérêt pour l'histoire de ces régions semble s'être brusquement éveillé dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, lorsqu'il fut de nouveau question de la

1. *Essai sur l'histoire ancienne et moderne de la Nouvelle Russie*, Paris, 1827, 2e éd.
2. Paris, 1765, chez N.-M. Tilliard, libraire.
3. *Storia filosofica e politica della navigazione, del commercio e delle colonie degli Antichi nel Mar Nero*, 2 vol., Venise, 1788-89.



navigation et du commerce international dans cette mer entièrement turque et fermée jusque-là à tous les Européens[1]. « Avant le traité de Kaïnardgy, conclu le 21 juillet 1774 entre la Turquie et la Russie, les ports de la Mer Noire n'avaient de rapports de commerce qu'avec Constantinople et l'Archipel. La plupart des côtes de cette mer appartenaient au grand seigneur, et les autres au Khan de Crimée. Les vaisseaux ottomans pouvaient seuls la fréquenter et naviguer dans la Mer Noire et dans la mer d'Azow[2]. »

Au XVIIe siècle, les efforts de la diplomatie vénitienne et hollandaise étaient restés infructueux et M. de Girardin, ambassadeur de France à Constantinople, n'avait obtenu, en 1686, qu'une permission temporaire pour le passage du Bosphore[3]. Ce fut au bruit du canon russe qui essayait de s'ouvrir le chemin des détroits, que les historiens s'avisèrent d'étudier le commerce de ces régions dans l'Antiquité et au Moyen Age ; ils ne faisaient que suivre l'impulsion des diplomates et des marchands. M. de Peyssonnel, correspondant de l'Académie des Inscriptions lors de l'apparition de son premier livre, avait été en 1756 consul en Crimée et son premier mémoire manuscrit sur le commerce de la mer Noire date de 1762[4]. Au moment où le baron de Tott, qui avait été également résident en Crimée en 1768, fit paraître à Amsterdam ses « Mémoires sur les Turcs et les Tartares »[5], Peyssonnel répondit par une lettre où il formulait ses observations et ses critiques[6]. En 1781, le comte de Saint-Priest envoyait en

1. P. Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIIe siècle*, Paris, 1911, p. 637.

2. Anthoine de Saint-Joseph, *Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire*, 2e éd. Paris, 1820, p. v.

3. Masson, *ibid.*

4. Le ms. N. A. fr. 3113 conservé à la Bibl. Nationale, contient plusieurs mémoires inédits de Peyssonnel sur la politique russe en Crimée, avant et après la paix de Koutchouk Kaïn[illegible]dji.

5. Amsterdam, 1785, 2 vol.

6. *Lettre de M. de Peyssonnel, contenant quelques observations relatives aux mémoires de M. le baron de Tott*, Amsterdam, 1785.



Russie Anthoine, pour établir des relations commerciales avec les ports de la mer Noire, que le traité de Kaïnardji et la convention d'Aïnali-Kavak venaient d'ouvrir au pavillon russe, auquel on accordait désormais le libre passage du Bosphore et des Dardanelles ; en 1784 c'était au tour de l'Autriche d'obtenir des avantages commerciaux analogues. Après la fondation de Cherson, à l'embouchure du Dnieper, Leclerc écrivait dans son *Atlas du Commerce* : « Catherine va donc rouvrir l'ancienne route du commerce la plus vaste et la plus riche qui se soit fait sur la terre... ». Et Anthoine de Saint-Joseph ajoute : « La mer Noire et la mer d'Azur *(sic)* ont été le centre du commerce le plus riche de l'univers »[1].

Le trafic entre Cherson et Marseille, interrompu pendant les premières années de la Révolution française par les guerres d'Orient, reprit avec vigueur après la paix générale de 1802 et reçut un « accroissement prodigieux » du traité entre la France et la Porte, qui accordait l'entrée de la mer Noire au pavillon français. En 1805, Anthoine qui avait organisé les premiers transports de marchandises de la « Compagnie du traité de Russie » publiait son *Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire*[2]. Désormais les progrès économiques de la nouvelle Russie furent des plus rapides, grâce aux émigrés français que le gouvernement impérial employait dans ses nouvelles provinces. Pendant que le duc de Richelieu fondait Odessa et que le comte de Saint-Priest, le fils de l'ancien ambassadeur de France à Constantinople, administrait Cherson[3], Paul Dubrux, chevalier de Saint-Louis, commençait, à Kertch, des fouilles qui devaient aboutir à la découverte de Kul-Oba et Blaramberg fondait les musées de Kertch et d'Odessa[4]. L'intérêt des savants se manifestait surtout pour la période classique et les antiquités de l'époque hellénique et romaine, mais les voyageurs ne man-

1. Masson, *ouvr. cité*, p. 647.
2. Paris, 1805, sans nom d'auteur ; 2e éd., Paris, 1820 (Anthoine était devenu sur ces entrefaites baron de Saint-Joseph).
3. *Ibid.*, pp. 33, 67.
4. Rostovtzeff, *Iranians and Greeks*, Oxford, 1922, p. 2.



quaient pas de signaler les ruines des anciennes forteresses génoises des côtes de Crimée et de Circassie ; en 1803, J. Reuilly admirait celles de Caffa et de Soudak[1]. Le colonel Rottiers, qui avait fait campagne au Caucase avec les armées russes, en 1812, constatait dans son *Itinéraire de Tiflis à Constantinople*[2] que l'on attribuait aux *Ginoéz* la plupart des constructions du littoral de la mer Noire. Le protectionisme excessif des tarifs douaniers établis par les Russes au Caucase favorisait maintenant le commerce anglais dans la mer Noire, dans la première moitié du XIXe siècle, et Trébizonde redevenait de ce fait un entrepôt considérable.

Parmi les voyageurs anglais qui parcourent ces pays, Clarke[3] et Spencer[4] signalent aussi les ruines génoises de Caffa et de Soukhoum-Kalé ; le prince de Demidoff qui emmenait à sa suite, en 1837, toute une mission scientifique française en Russie méridionale, remarquait que « les écussons de Gênes pavent, pour ainsi dire, Théodosie »[5]. Dans son grand ouvrage sur les *Steppes de la mer Caspienne*, Hommaire de Hell mentionnait fréquemment l'histoire des colonies italiennes de Crimée et faisait une étude approfondie des cartes médiévales du littoral de la mer Noire[6]. Enfin, en 1847, Murzakiewitch publiait en russe une « histoire des colonies génoises », tandis qu'Élie de la Primaudaie faisait paraître, l'année suivante, son ouvrage fondamental sur l'*histoire du commerce de la mer Noire et des colonies génoises de Krimée*[7], fragment d'une série d' « études sur le commerce au Moyen Age ». Ce livre méthodique et bien informé retraçait l'histoire

1. *Voyage en Crimée et sur les bords de la mer Noire pendant l'année 1803*, Paris, 1806, pp. 84, 138.
2. Bruxelles, 1829, p. 185.
3. *Travels in various countries of Europe, Asia and Africa*, London, 1816, II, pp. 130, 254.
4. *Travels in Western Circassia*, London, 1838 ; *Travels in Circassia, Krim-Tartary, etc.*, London, 1839, I, p. 328.
5. *Voyage dans la Russie méridionale et la Crimée*, Paris, 1840, p. 518.
6. Paris, 1843-45, 3 vol. ; cf. II, p. 496, et III, p. 72 et suiv.
7. Paris, 1848.



du commerce de la mer Noire depuis l'antiquité jusqu'à la prise de Caffa par les Turcs, en 1475, mais il insistait particulièrement sur l'organisation des colonies de Crimée au XIVe siècle et leur commerce avec l'Asie centrale et l'Extrême-Orient. Un chapitre était consacré aux colonies latines de Trébizonde, de Sinope et d'Amasra[1] et deux autres reconstituaient le périple complet de la mer Noire d'après six cartes italiennes et catalanes du Moyen Age. Parmi les notes et pièces justificatives figurent l' « Ordo de Caffa », tiré des réglements de l'*Officium Gazariæ*, et des fragments de la *Pratica della mercatura* de Francesco Balducci Pegolotti, ainsi qu'une liste des consuls génois de Caffa, de Soudak et de Balaklava. La table des matières contient aussi un résumé des principaux événements par ordre chronologique. Cet ouvrage remarquable pour l'époque à laquelle il a été écrit est un solide travail d'histoire économique et certains chapitres peuvent être lus avec profit même maintenant, bien qu'il soit évidemment vieilli et que sur bien des points ses conclusions doivent être modifiées.

La guerre de Crimée allait donner un regain d'actualité à l'histoire des colonies génoises, d'autant plus que des troupes du royaume de Sardaigne prenaient part au siège de Sébastopol. En 1857, G. Canestrini passait en revue dans un article sur « la mer Noire et les colonies des Italiens au moyen âge »[2], les publications récentes, parmi lesquelles l'ouvrage de Canale sur la Crimée[3] occupait une place considérable. Cet historien génois publiait aussi un périple « octuple » de la mer Noire[4], tandis que le général Serristori faisait la description

1. *Ouvr. cité*, pp. 165-182. Pour les régions du Caucase il y a quelques indications dans les ouvrages de J. Klaproth, *Tableau historique du Caucase*, Paris, 1827 et de Dubois de Montpéreux, *Voyage autour du Caucase*, Paris, 1839-43.

2. *Il Mar Nero e le colonie degli Italiani nel Medio Evo*. in *Arch. Stor. It.*, V, I (1857), pp. 1-38.

3. M. G. Canale, *Della Crimea, del suo commercio...*, 3 vol., Gênes, 1855.

4. *Peplo ottuplo del Mar Nero*, Gênes, 1855.



détaillée d'une autre carte de cette mer, de 1351[1]. Canale devait d'ailleurs s'occuper de nouveau des colonies du Levant dans sa « Nouvelle histoire de la République de Gênes », parue entre 1858 et 1864, qui est encore l'histoire la plus complète de la commune qui ait été publiée jusqu'à nos jours[2]. Il y a, néanmoins, beaucoup à reprendre dans cet exposé du développement colonial de Gênes et la tendance de l'auteur à faire remonter la fondation des établissements de la mer Noire à une époque très reculée, contribue à rendre sa chronologie défectueuse. Avant d'aborder de nouveau ce sujet dans son ensemble, il fallait étudier les détails de la question dans une série de monographies : deux sociétés historiques allaient s'en charger dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

La Société impériale d'histoire et d'antiquités d'Odessa publiait son premier volume en 1844. Beaucoup d'études publiées dans ses « Zapiski » concernaient l'histoire des établissements italiens de Crimée. En 1852 Murzakiewitch établissait une liste des consuls de Caffa[3] et, en 1860, Volkov étudiait la rivalité de Gênes et de Venise dans la mer Noire au XIVe siècle[4]. Des notices concernaient les monnaies et les inscriptions retrouvées à Caffa[5], pendant que Philippe Bruun préparait, par un premier travail sur « le littoral de la mer Noire entre le Dnièper et le Dniester »[6], ses précieuses « notices historiques et géographiques concernant les colonies génoises

1. *Illustrazione di una carta del Mar Nero del MCCCLI*, Florence, 1855.

2. *Nuova istoria della repubblica di Genova*, Florence, 1858-64, 4 vol. *La Storia della Repubblica di Genova*, de F. Donaver, Gênes, 1913, est surtout un ouvrage de vulgarisation.

3. *Les consuls génois de Caffa* (en russe), *Zapiski...*, t. III.

4. *Ibid.*, t. IV.

5. Jurgiewicz, *Les inscriptions génoises en Crimée*, *ibid.*, t. V (1863) ; *Nouvelles inscriptions génoises* (en russe), VII (1868). Cf. aussi XIV (1886) et Retowski, *Inscriptions génoises trouvées à Caffa en 1894* (en russe), XIX (1896).

6. *Bulletin de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg*, I (1860), pp. 373-92.



en Gazarie »[1], suivies d'autres travaux réunis dans les deux volumes publiés en 1879-80, sous le titre de *Tchernomore* (La mer Noire).

Parallèlement à l'activité de la société russe d'Odessa, la « Società ligure di Storia Patria », de Gênes, reprenait aussi l'étude de l'expansion coloniale de Gênes dans la Mer Noire au Moyen Age. Déjà, en 1831, Sauli avait fait paraître une excellente histoire de la colonie des Génois de Galata, avec de nombreuses pièces justificatives[2], et les *Monumenta Historiæ Patriæ* de l'Académie de Turin publiaient, en 1838, les décisions du « Bureau de Crimée » du XIV[e] siècle, l'*officium Gazariæ*[3]. Dans la collection des « Mélanges d'histoire italienne », V. Promis donnait une édition complète des « Statuts de Péra », qui contenaient la législation coloniale génoise du début du XIV[e] siècle[4]. Les « Atti », publiés par la société génoise depuis 1859, fournissaient à l'histoire des colonies de Romanie et de Crimée les renseignements tirés de l'inépuisable mine des Archives de Gênes : notes de Desimoni et de Belgrano sur l' « atlas Luxoro » du XIV[e] siècle[5], énorme collection de documents du P. Vigna concernant l'administration des colonies « tauro-ligures » par la Banque de Saint-Georges (1453-1475)[6], une autre collection de documents tirés de l'Archivio di Stato, la publication de Belgrano sur la colonie de Péra[7]. D'autres études concernaient les relations des Génois avec l'empire de Trébizonde ou avec les Khans mongols de Perse[8]. Deux articles importants de Desimoni,

1. *Mémoires de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg*, IX, pp. 1-101.
2. *Della colonia dei Genovesi in Galata*, Turin, 1831, 2 vol.
3. *Leges municipales*, Turin, 1838.
4. *Statuti di Pera*, in *Miscell. di storia italiana*, XI (1870).
5. *Atlante idrografico del Medio Evo posseduto dal Prof. T. Luxoro*, in *Atti lig.*, IV et V (1867).
6. *Codice diplomatico delle colonie tauro-liguri*, *ibid.*, VI, VII (1870-81).
7. *Prima serie di documenti riguardanti la colonia di Pera*, *ibid.*, XIII, III (1877). *Seconda serie*, XIII, V (1884).
8. C. Desimoni, *Intorno alla impresa di Megollo Lercari in Trebi-*



dans le *Giornale Ligustico* mettaient au point l'histoire des établissements génois de Constantinople et de Péra du XII[e] et du XIII[e] siècles [1]. La « Società Ligure » était d'ailleurs en relations très suivies avec la Société russe d'Odessa et le *Giornale Ligustico* publiait, à plusieurs reprises, les observations de Bruun et de Jurgiewicz sur les travaux de leurs confrères génois [2].

Un autre savant entretenait, de son côté, une correspondance active avec les Russes et les Italiens qui reconstituaient l'histoire des établissements latins de Constantinople et de la mer Noire au Moyen Age : le bibliothécaire de Stuttgart, Guillaume Heyd, avait déjà publié une série d'études sur les colonies italiennes d'Orient, et ses articles avaient été remarqués au point d'être traduits aussitôt en italien et réunis en deux volumes édités à Venise par G. Muller [3]. Ce n'était qu'une première ébauche de son « Histoire du Commerce du Levant au Moyen Age » [4], qui résumait tous les travaux antérieurs et les dépassait par une richesse et une sûreté d'informations prodigieuses. Le commerce des régions du bassin de la mer Noire y occupait une place importante, et les chapitres qui concernaient la période florissante du XIV[e] siècle et la fin des établissements de Trébizonde et de la côte septentrionale du Pont étaient particulièrement bien documentés. Cependant, Heyd n'avait employé que les sources

sonda; I conti dell' ambasciata al chan di Persia, ibid., XIII, III (1879).

1. *I Genovesi ed i loro quartieri a Costantinopoli nel sec. XIII; Sui quartieri dei Genovesi a Constantinopoli nel sec. XII*, I (1874), III (1876).

2. Cf. la bibliographie très complète de M. F. Poggi, dans le *Catalogo della Mostra storica delle colonie genovese in Oriente*, in *Atti lig.*, XLVI (1918).

3. *Le colonie commerciali degli Italiani in Oriente nel medio evo*, Venise, 1866-68, 2 vol.

4. *Geschichte des Levante handels im Mittelalter*, Leipzig, 1879 ; la traduction française de Furcy Raynaud a été revue et augmentée par l'auteur (Leipzig, 1885, 2 vol.). Une réimpression a paru en 1923.

imprimées ; nombre d'inédits avaient forcément échappé à ses investigations. L'ouvrage plus récent de Schaube sur le commerce des peuples romans de la Méditerranée[1] s'occupe des établissements du Levant jusqu'en 1250, mais laisse presque entièrement de côté les colonies de la mer Noire, qui ont été fondées après cette date.

Pourtant, depuis 1885, le nombre des publications de documents et des études sur ce sujet s'est considérablement accru. M. Iorga a publié, dans ses « Notices et Extraits pour servir à l'histoire des Croisades », les registres de comptes des colonies de Caffa et de Péra, de la fin du XIVe et du XVe siècles[2]. Il a fait dans son livre sur « Chilia et Cetatea Albă », une monographie très complète des deux ports du littoral roumain de la mer Noire, aux embouchures du Danube et du Dniester[3] ; il ne faut pas omettre ses études sur la politique de Venise dans ces régions, aux XIVe et XVe siècles[4]. Le livre récent de M. Silberschmidt a apporté de nouvelles contributions à l'étude de la question d'Orient après le traité de Turin, et d'intéressants détails sur la « croisade » de Nicopolis et la politique vénitienne au Kiptchak vers 1400[5].

Nous ne saurions omettre, dans cet ordre d'idées, les travaux de M. C. Manfroni, qui a renouvelé, dans son « Histoire de la Marine italienne », celle des colonies du Levant[6]. Il a

1. *Handelsgeschichte der romanischen Völker des Mittelmeergebiets bis zum Ende der Kreuzzüge*, München-Berlin, 1906.

2. *Rev. Or. Lat.*, III (1895) ; cf. *Actes et Fragments relatifs à l'histoire des Roumains*, Bucarest, 1897, pp. 16-53.

3. En roumain. Bucarest, 1900.

4. *An. Ac. Roum. hist.*, 2e série, XXXVI (1914). Il faut mentionner aussi l'ouvrage de M. Nistor, *Die auswärtigen Handelsbeziehungen der Moldau im XIV, XV u. XVI Jahrhundert*, Gotha, 1911.

5. *Das orientalische Problem zur Zeit der Entstehung des türkischen Reiches, nach venezianischen Quellen*, Leipzig, 1923.

6. *Storia della Marina Italiana dalle invasioni barbariche al trattato di Ninfeo*, Livorno, 1899 ; *Storia della Marina Italiana dal trattato di Ninfeo alla caduta di Costantinopoli*, 2 vol., Livorno, 1902-03.



d'ailleurs consacré aux relations de Gênes avec l'empire byzantin et les Turcs une étude spéciale[1], en utilisant les documents publiés dans le même volume des « Atti » de la Société d'Histoire de Gênes, par Bertolotto[2]. En somme, l'époque la mieux connue de l'histoire des colonies italiennes de la mer Noire est celle de l'apogée de leur prospérité commerciale au XIV[e] siècle et leur déclin, au moment où la conquête ottomane déferle au delà de la péninsule des Balkans et de l'Asie Mineure, pour interdire finalement aux Occidentaux l'accès de la mer Noire et de la mer d'Azov. Sur les débuts des établissements de Péra, de Trébizonde et de Crimée nous ne possédons, par contre, que des notions assez vagues : il y a beaucoup à glaner dans le « Codice diplomatico »[3], publié par l'infatigable explorateur des registres de notaires conservés aux Archives de Gênes, M. Arturo Ferretto, mais cette importante publication ne concerne qu'assez indirectement l'histoire des colonies du Levant. C'est grâce aux conseils de M. Iorga et aux précieuses indications de M. Ferretto que nous avons entrepris des recherches dans ces mêmes archives, où nous avons pu trouver les documents de la fin du XIII[e] siècle, qui forment le volume des « Actes des notaires génois de Péra et de Caffa »[4]. Ces recherches devaient aboutir à une étude sur la colonie de Péra, à la fin du XIII[e] siècle[5] ; elles avaient aussi fourni des contributions à l'histoire des ports du delta du Danube, à la même époque[6]. Le matériel

1. *Le Relazioni fra Genova, l'impero bizantino e i Turchi*, in *Atti lig.*, XXVIII (1898).

2. *Nuova serie di Documenti sulle relazioni di Genova coll'impero bizantino*, in *Atti lig.*, *ibid.* (1897).

3. *Codice diplomatico delle relazioni fra la Liguria, la Toscana e la Lunigiana ai tempi di Dante*, in *Atti lig.*, XXXI, 1-2 (1901-03).

4. *Acad. Roumaine, Études et Recherches*, II, Bucarest, 1927.

5. C'est le titre d'une communication que j'ai présentée au premier Congrès international d'études byzantines, Bucarest, avril 1924. Au deuxième Congrès d'études byzantines de Belgrade (avril 1927), j'ai fait une communication sur « le commerce génois dans l'empire byzantin ».

6. Cf. mon étude sur *Vicina*, in *Bullet. de la sect. hist. de l'Acad. Roumaine*, X (1923).



tiré des registres des notaires coloniaux de 1281, 1289 et 1290 que nous avons consultés s'est trouvé si riche, que nous n'avons pas résisté à la tentation d'esquisser une histoire générale du commerce génois dans la mer Noire au XIIIe siècle. Le sujet est si vaste et touche à des domaines si différents, que la collaboration de plusieurs spécialistes pourrait seule en venir à bout. L'histoire des colonies grecques du Pont Euxin a été entièrement renouvelée dans ces dernières années, par les ouvrages de MM. Minns, Ebert et Rostovtzeff[1]. Il serait temps qu'une autre série d'études vienne mettre au point celle des établissements italiens du Moyen Age, qui ont succédé sur les rives du Pont aux colonies antiques[2]. Si ce livre pouvait contribuer à attirer l'attention des historiens et des économistes sur ce chapitre important de la question d'Orient et de l'histoire générale du commerce[3], son but serait pleinement atteint.

1. E. Minns, *Scythians and Greeks*, Cambridge, 1913 ; Ebert, *Südrussland im Altertum*, Bonn-Leipzig, 1921 ; Rostovtzeff, *Iranians and Greeks*, Oxford, 1922 ; *La Scythie et le Bosphore* (en russe), Pétrograd, 1925.

2. C'est d'ailleurs ce qu'a entrepris Mlle E. Č Skrzinska, qui a étudié tout récemment les statuts des colonies génoises de Crimée et les inscriptions de Caffa, de Soudak et de Pavlovsk. Ses communications, faites à l'*Académie d'Histoire de la Civilisation matérielle* de Russie (section d'art et d'archéologie chrétienne et byzantine), ne m'ont malheureusement pas été accessibles. Cf. le résumé de M. S. Žebelev in *Seminarium Kondakovianum*, I (1927), pp. 321-25.

3. N'est-il pas significatif de constater que M. R. Kötzschke, dans son histoire générale de l'économie du Moyen Age (*Allgemeine Wirtschaftsgeschichte des Mittelalters*, in *Handbuch der Wirtschaftsgeschichte* hg. von G. Brodnitz, Jena, 1924) n'a consacré qu'une page (p. 511) aux colonies italiennes des bords de la mer Noire, du XIIIe au XVe siècle? Il faut d'ailleurs ajouter que l'étude de la question ne pourra être renouvelée entièrement que le jour où les travaux des archéologues russes en Crimée seront pleinement connus et mis à la portée de tous. Cf. les chroniques d'A. I. Markévitch, *Fouilles et explorations archéologiques en Crimée* (1923-26) et *Le congrès des archéologues à Kertch* (5-10 sept. 1926), in *Seminarium Kondakovianum*, I, pp. 318-21.



LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS LES NOTES DU VOLUME

I. — MANUSCRITS

Fol. Not. = *Foliatium Notariorum*, 2 vol. mss. (*Bibl. Civica*, Gênes), résumés d'actes notariés transcrits au XVIIe siècle.

Not. Angelino de Sigestro = Registres au nom de ce notaire, conservés à l'*Archivio di Stato*, Gênes.

Not. Leonardo Negrini = Registres au nom de ce notaire, conservés à l'*Archivio di Stato*, Gênes.

II. — IMPRIMÉS

1. Collections de documents.

Appendice, I-XXII = Pièces justificatives de ce volume.

Actes Péra-Caffa = Actes des notaires génois de Péra et de Caffa de la fin du XIIIe siècle, p. p. G. I. Brătianu (Acad. Roumaine, Études et Recherches, II), Bucarest, 1927.

Belgrano, *Doc. Pera* = Documenti riguardanti la colonia di Pera, in *Atti lig.*, XIII, III, V (1877-84).

Bertolotto = Nuova serie di Documenti sulle relazioni di Genova coll' impero bizantino, in *Atti lig.*, XXVIII (1897).

Ferretto, XXXI, 1, 2 = A Ferretto, Codice diplomatico delle relazioni fra la Liguria, la Toscana e la Lunigiana ai tempi di Dante, in *Atti lig.*, XXXI, 1-2 (1901-03).

Golubovich = P.-G. Golubovich, Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente Francescano, Quaracchi, 1913.

Hurmuzaki, *Doc.* = Documente privitoare la Istoria Românilor. Bucarest, 1880 et suiv.

Lib. Jur. = Liber Jurium Reipublicae Genuensis, in *Monumenta Historiae Patriae*, publ. par l'Acad. de Turin, (1854).

Officium Gazariae = *Ibid.*, (1838).

Stat. Pera = Statuti di Pera, éd. V. Promis, in *Miscellanea di Storia italiana*, XI (1870).



Tafel-Thomas, I-III = G. Tafel u. G. Thomas, Urkunden zur älteren Handels u. Staatsgeschichte der Republik Venedig, in *Fontes Rerum Austriacarum*, XII-XIV (1856-7).
Tafel-Thomas, IV = G. Thomas. Diplomatarium Veneto-Levantinum, I, in *Monumenti storici publicati dalla R. deputazione veneta di storia patria*, 1re série, Documenti, V (1880).

2. Sources narratives.

Ann. Jan., I-III = Annali Genovesi di Caffaro e de suoi continuatori, *Fonti per la Storia d'Italia*, 11-13 (1890-1923).
Ann. Jan., éd. Pertz = *Annales Januenses*, éd. G. Pertz in *Monumenta Germaniae Historica (M. G. H.)*, Scriptores, XVIII, (réimpression 1926).
Marco Polo, éd. Yule-Cordier = *The book of Ser Marco Polo*, éd. Yule, nouvelle éd. de H. Cordier, 3 vol., Londres, 1903, 1920.
Marco Polo, éd. Charignon = *Le livre de Marco Polo*, éd. J. Charignon, I, Pékin, 1924.
M. Sanuto, *Ist. di Romania* = *Istoria di Romania* in Ch. Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, Berlin, 1873.
Martin da Canal, *Chronique* = *La Chronique des Veneciens* in *Archivio Storico Italiano*, VIII.
Nic. Grégoras = Nicéphore Grégoras, *Histoire*, éd. de Bonn.
Pachymère, I = *De Michaele Palaeologo*, éd. de Bonn.
— II = *De Andronico Palaeologo*, éd. de Bonn.
Pegolotti, *Pratica della mercatura* = In Pagnini, *Della Decima e di altre gravezze del comune di Firenze*, III, Lisbonne-Lucques, 1766.
R. I. S. = *Rerum Italicarum Scriptores*, éd. Muratori, Milan, 1723-51.
Rubruck, éd. Rockhill, = *The travels of William of Rubruck in eastern Countries*, éd. W. W. Rockhill, Londres, 1900.

3. Ouvrages et revues.

An. Ac. Roum. hist. = *Annales de l'Académie roumaine*, section historique.
Arch. Or. Lat. = *Archives de l'Orient latin*, Paris-Gênes, 1881-84.
Arch. Ven. = *Archivio Veneto*, Venise, 1871 et suiv.
Atti lig. = *Atti della Società ligure di Storia patria*, Gênes, 1862 et suiv.
Beazley, I-III = W. Beazley, *The dawn of modern geography*, Londres, 1906.
Bratianu, *Vicina* = G. I. Bratianu, *Vicina*, I, *Contributions à l'his-*



toire de la domination byzantine et du commerce génois en Dobrogea in *Acad. Roumaine, Bulletin de la section historique*, X (1923).

Bruun, *Not. hist. et géogr.* = Ph. Bruun, *Notices historiques et géographiques concernant les colonies génoises en Gazarie* in *Mémoires de l'Acad. des Sciences de St-Pétersbourg*, IX.

Byz. Zeitschr. = *Byzantinische Zeitschrift*, Munich, 1891 et suiv.

Candioti, *Institución consular* = M. A. Candioti, *Historia de la institución consular en la Antigüedad y en la Edad media*, Buenos-Ayres. 1925.

Caro, *Genua*, I-II = G. Caro, *Genua und die Mächte am Mittelmeer*, Halle, 1895-98.

Cessi, *Tregua* = R. Cessi, *La tregua fra Venezia e Genova nella seconda meta del sec. XIII* in *Archivio Veneto-tridentino*, IV (1923).

Heyd, I, II = W. Heyd, *Histoire du Commerce du Levant au Moyen Age*, trad. Furcy-Raynaud, Leipzig, 1885.

Howorth, I-III = Howorth, *History of the Mongols*, Londres, 1880.

Manfroni, *Relazioni* = C. Manfroni, *Le relazioni fra Genova, l'impero bizantino e i Turchi*, in *Atti lig.*, XXVIII (1898).

Manfroni, *Storia della Marina*, I = C. Manfroni, *Storia della marina italiana dalle invasioni barbariche al trattato di Ninfeo*, Livorno, 1899.

Manfroni, *Storia della Marina*, II = C. Manfroni, *Storia della marina italiana dal trattato di Ninfeo alla caduta di Costantinopoli*, I, Livorno, 1902.

Miller, *Trebizond* = W. Miller, *Trebizond, the last greek empire*, Londres, 1926.

Rev. Or. Lat. = *Revue de l'Orient latin*, Paris, 1893-1908.

Yule, *Cathay* = Yule, *Cathay and the way thither*, Londres, 1866, nouv. éd. de H. Cordier, Londres, 1914.

N. B. — Les autres ouvrages importants étant déjà mentionnés dans l'Introduction, nous avons cru inutile d'ajouter une nouvelle bibliographie plus complète, qui n'aurait été en grande partie qu'une répétition.



LIVRE PREMIER

CHAPITRE I

LE COMMERCE DE LA MER NOIRE DANS L'ANTIQUITÉ ET AU HAUT MOYEN AGE

Introduction géographique. — Iraniens et Grecs : la colonisation hellénique sur les bords du Pont Euxin. — Le royaume du Pont et la conquête romaine. — Les grandes invasions. — Le commerce de Byzance avec les Khazars et les Russes. — Les invasions des Comans et des Turcs. — Mongols et Italiens au XIIIe siècle.

Lorsqu'au VIIe siècle av. J.-C., les colons grecs de Mégare et de Milet eurent occupé les bords de la Propontide et saisi les clefs du Bosphore, Chalcédoïne et Byzance, ils se trouvèrent devant l'inconnu. « Plus loin, en effet, régnaient le mystère et l'effroi. A la mer humaine et familière (de l'Égée), où le regard distingue toujours la ligne d'une côte prochaine, succédait la mer sans îles, la mer sans golfes, la mer sans bornes »[1]. A vrai dire, les marins cariens avaient peut-être pénétré dès le Xe siècle jusqu'au Thermôdôn et au Phase, où se trouvaient les mines de fer du pays des Chalybes et l'or de Colchide que les Argonautes étaient allés conquérir[2]. Mais ils n'avaient aucun intérêt à divulguer le but de leurs voyages et entendaient garder pour eux le monopole de ce commerce. Aussi laissaient-ils

1. G. Glotz, *Histoire Grecque* (*Hist. Générale*, I), Paris, 1925, pp. 163-4.

2. V. pour les souvenirs d'une navigation préhellénique dans la mer Noire : V. Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, Paris, 1927, I, pp. 93-5. Il ne faut pas oublier que l'empire hittite s'étendait « de la mer de Chypre à la mer Noire ».



circuler les légendes les plus invraisemblables sur ces régions éloignées. C'était là que se trouvait le pays des ténèbres et du brouillard éternel, le seuil de l'au-delà dont parlait l'*Odyssée*[1], « cette terre des Hyperboréens qu'annonçait l'île Blanche du divin Achille »[2]. Le nom même de la mer était redoutable : l'iranien *aχshaêna* « sombre » avait été transcrit en grec par ἄξεινος, inhospitalier, de sorte que pour les Ioniens, la mer sombre, la mer Noire, était devenue la mer hostile[3], où les tempêtes jetaient les navires sur des côtes peuplées de sauvages sanguinaires et de monstres fantastiques. Cette mer inhospitalière aboutissait à la Maiotide, qui passait pour être aussi étendue que le Pont et qui se confondait à travers la Caspienne avec l'Océan infini.

Ce ne fut que plus tard qu'*axeinos* devint *euxeinos*, accueillant, dans l'espoir de rendre favorables aux navigateurs ces flots ennemis. Hérodote lui-même n'avait sur le Pont-Euxin que des notions assez vagues, car il en exagérait la surface au point d'imaginer des distances deux fois plus grandes que celles que l'on a pu vérifier[4]. Il faut arriver à Strabon pour trouver une description qui se rapproche davantage de la réalité, en mentionnant les deux caps qui resserrent le passage entre la pointe Sud de la Crimée et l'Asie Mineure. Il compare la forme de la mer à celle d'un arc scythe tendu, dont l'une des extrémités serait fixée dans l'enfoncement de Dioscourias et l'autre dans le détroit du

1. Rostovtzeff, *Iranians and Greeks*, p. 62.
2. Glotz, *ibid.*, *l. c.*
3. M. Vasmer, *Osteuropäische Ortsnamen*, in *Acta et commentationes Universitatis Dorpatiensis* I (1921), pp. 1-6. Cf. E. Boisacq, in *Rev. belge de philologie et d'histoire*, III (1924), p. 315. E. de la Primaudaie, *Hist. du commerce de la mer Noire*, p. 5 en n., cite un mémoire de De Brosses sur le *Périple de l'Euxin* (*Mém. de l'Académie des Inscriptions*, XXXII, p. 645), qui renvoie à Salluste : *Euxin* ne serait qu'une transposition du mot *Asken* « ancien nom de la mer Noire, sous lequel la désignaient les habitants de la Bithynie ».
2. Hérodote, IV, 85-86. V. aussi pour *axeinos-euxeinos* : F. Dvornik, *Les Slaves, Byzance et Rome au IX*e *siècle*. Paris, 1926, p. 142.



Bosphore[1]. Un autre géographe ionien qui connaissait les ressources des pays voisins et les richesses que les marchands y allaient chercher, déclare que le Pont Euxin est l'estomac de la Grèce d'Asie[2].

Il est en effet difficile d'imaginer qu'une mer aussi peu étendue puisse réunir sur ses bords des régions aussi différentes par la nature de leur sol et de leur climat. Au Sud, une dépression profonde s'étend des Balkans au Caucase, le long des montagnes du littoral de l'Asie Mineure, tandis qu'au Nord les eaux de la mer Noire s'enfoncent dans la steppe russe et la mer d'Azov, les embouchures des fleuves étant marquées par des bancs de sable et des deltas marécageux. Cette conformation du littoral détermine l'emplacement des ports : ceux de la côte d'Asie Mineure n'offrent aux navires modernes que des rades exposées aux vents du Nord ; pourtant le cabotage devait leur donner dans l'Antiquité une importance considérable, et Sinope et Trébizonde ont été jadis des entrepôts très fréquentés. Plus à l'Est le delta marécageux du Rion n'est guère favorable aux navires, et Batoum ne s'est développé que depuis un demi-siècle[3]. La côte abrupte du Caucase a été de tout temps un repaire de pirates et Soukhoum-Kalé, l'antique Dioscourias, est le seul point qui ait attiré les marchands au pays des Abkhazes. Si le Bosphore cimmérien, l'entrée de la mer d'Azov, n'est accessible qu'à des vaisseaux d'un tonnage réduit, la Crimée offre aux navigateurs des conditions exceptionnelles. Caffa a succedé à Théodosie sur la côte orientale de la péninsule ; le port naturel qu'est aujourd'hui Sébastopol a abrité jadis les vaisseaux qui se rendaient à Cherson. Par contre, de la Crimée aux bouches du Danube, les *limans* de sable barrent l'embouchure des fleuves : Olbia et Tyras, à l'entrée du Boug

1. *Géographie*, II, 22. Cf. Minns, *Scythians and Greeks*, pp. 8-25.
2. T. Sauciuc-Saveanu, *La culture des céréales dans la Grèce antique et la politique céréaliste des Athéniens* (en roum.). *Acad. Roumaine, Studii şi Cercetări*, X, Bucarest, 1925, p. 74.
3. A. Philippson, *Das Mittelmeergebiet*, 4e éd., Leipzig, 1922, p. 80 et suiv.



et du Dniester, ont été aux temps antiques les points les plus fréquentés et il a fallu au siècle dernier des travaux d'aménagement considérables, pour créer les ports artificiels d'Odessa et de Constantza. Le delta du Danube, perpétuellement ensablé, est cependant le débouché principal des produits de l'Europe Centrale, tandis que la côte bulgare de l'Euxin n'a d'autres ressources pour les navigateurs que les ports naturels de Varna et de Bourgas.

Le contraste, au point de vue du climat, est encore plus sensible. Sur la côte septentrionale du Pont, les grands froids des steppes russes et roumaines s'arrêtent aux montagnes qui bordent le littoral de la Crimée ; la « Riviera russe » offrait aux colonies grecques et italiennes d'autrefois un climat méditerranéen, tandis que l'extrémité orientale de la mer Noire se distingue par des pluies tropicales et une température très douce, qui favorise la végétation opulente de la Colchide. A mesure que l'on revient vers l'Ouest, le long de la côte d'Asie Mineure, les pluies deviennent moins fréquentes et l'air plus sec annonce le climat extrême du plateau d'Anatolie[1].

A ces conditions géographiques très spéciales du littoral, il faut ajouter la facilité des communications, qui a placé cette mer presque fermée au centre du trafic international. C'est par le Bosphore et la mer Noire que les marchands de l'Hellade et de l'Italie sont allés chercher le blé de la Russie méridionale et des plaines du Danube. Des bords de la mer d'Azov et de la vallée du Don, l'on atteint facilement les rives du Volga et la Caspienne, où aboutissent les routes de l'Asie Centrale ; on peut également, à travers la Podolie et la Galicie, rejoindre les routes de la Baltique. Au sud du Caucase, le passage vers la Caspienne s'ouvre à travers les vallées du Rion et de la Kura ; la ligne de partage des eaux ne dépasse pas 800 mètres d'altitude. Une autre route s'achemine de Trébizonde vers l'Iran et le golfe Persique, à travers les montagnes d'Arménie ; les caravanes marchandes l'ont parcourue depuis les temps les plus reculés.

1. A. Philippson, *ouvr. cité*, pp. 118-120.



I

Les navigateurs grecs ne pouvaient pas négliger ce nœud des communications du monde antique, où les attirait l'espoir d'un gain fabuleux. Ces perspectives leur faisaient surmonter l'effroi des régions ignorées et les dirigeaient, dès le VIIIe siècle et surtout à partir du VIIe, vers les côtes méridionales du Pont-Euxin ; la fondation de Sinope et de Trébizonde remonte, sans doute, à une date très ancienne[1]. Les Téiens, les Mytiléniens, les Clazoméniens ne s'arrêtèrent pas au littoral asiatique de la mer et s'élancèrent hardiment vers la côte opposée. Ils ont dû certainement fonder des comptoirs à Phanagorie et à Panticapée, à l'entrée du Bosphore Cimmérien, bien avant que Milet eût étendu jusqu'aux rives du Pont son hégémonie maritime. Les Milésiens étaient attirés par les pêches abondantes des grands fleuves du Nord, le Dnieper, le Boug, le Dniester et le Danube. L'île de Berezan, à en juger par les fouilles qui y ont été effectuées, a dû abriter, dès le VIIe siècle, une colonie de pêcheurs à l'embouchure du Dnieper[2] et des tessons de vases ioniens de la même époque ont été retrouvés à Histria, au sud du Danube[3]. Mais cette première colonisation était exposée à de graves dangers. Les Cimmériens, qui s'étaient fixés sur la côte septentrionale du Pont et prélevaient des tributs sur les indigènes, les Taures, les Sauromates et les Sindes, furent balayés par l'invasion scythe qui s'étendit des bords du Iaxarte jusqu'à la Lusace et à la Hongrie[4]. Les vaincus se réfugièrent

1. Rostovtzeff, *ouvr. cité*, p. 62.
2. *Ibid.*, p. 63.
3. V. Pârvan, *La pénétration hellénique et hellénistique dans la vallée du Danube*, in *Bullet. hist. de l'Acad. roumaine*, X (1923), p. 24.
4. Cf. pour les Cimmériens M. Vasmer, *Die Iranier in Südrussland* (*Untersuchungen über die ältesten Wohnsitze der Slaven*, 3, Leipzig, 1923), p. 4 et suiv. Pour l'époque cimmérienne, v. aussi A.-M. Tallgren, *La Pontide préscythique après l'introduction des métaux*, in *Eurasia septentrionalis Antiqua*, II (1926), p. 219 et suiv. Ce n'est pas le moindre mérite de M. Tallgren que celui d'avoir fait connaître les recherches des archéologues russes sur cette période.



en Crimée ou se ruèrent à travers l'Asie Mineure et l'Arménie, en dévastant les villes et les campagnes ; d'autres restes des Cimmériens arrivèrent à l'Hellespont par les Balkans. Ces guerres et ces migrations tumultueuses n'étaient guère favorables au négoce hellénique et au développement des colonies[1].

Vers le milieu du VIIe siècle, les Scythes avaient cependant réussi à imposer leur domination au nord et à l'ouest de la mer Noire. De nouveau, un grand empire nomade faisait régner l'ordre dans les steppes ; au VIe siècle, les indigènes pacifiés livraient aux nouveaux maîtres surgis de l'Iran une part de leurs récoltes, et les relations commerciales pouvaient reprendre en toute sécurité. Dès 630 av. J.-C., Sinope et Trapézonte (Trébizonde) avaient repris leur importance ; plus à l'est, Kérasonte et Cotyôra assuraient le débouché des mines de fer et de cuivre du Caucase, Milet étendait à toutes les rives du Pont l'activité de ses colonies : sauf Mésembrie, fondée par Chalcédoine, et Callatis bâtie par les colons d'Héraclée du Pont[2], toutes les villes du littoral balkanique et danubien furent rebâties par les Milésiens ; Olbia devint, au VIe siècle, un centre important de la pêche et du commerce avec les tribus scythes de l'intérieur. Du plateau de Chersonèse qu'ils avaient occupé à la même époque, ils essaimèrent à Théodosie, sur la côte orientale de la Crimée et à Panticapée, sur le Bosphore cimmérien. Gorgippia et Hermônassa furent fondées par Trébizonde et Tanaïs surveillait l'embouchure du Don. Sur la côte abrupte du Caucase, Pityos et Dioscourias affrontaient les corsaires et servaient d'entrepôt au commerce des esclaves. Deux groupes d'établissements se constituaient autour de la Crimée : Olbia était à l'embouchure du Borysthène et de l'Hypanis le centre de la région occidentale, aux confins de l'empire scythe, et Panticapée devenait « la capitale économique et

1. Glotz, *ouvr. cité*, p. 166.
2. *Ibid.*, p. 168. Cf. V. Pârvan, *La gérusie de Callatis*, (en roum.) in *An. Ac. Roum. hist.*, XXXIX (1920), p. 51 et suiv.



monétaire, sinon politique »[1] du groupe oriental, qui faisait cause commune avec les Taures et les Sindes. Les cités de l'Euxin avaient des régimes politiques très différents : à Olbia, un gouvernement démocratique avait institué des archontes, des stratèges et une Boulé, tandis qu'à Héraclée du Pont, sur la côte d'Asie, une tyrannie s'était établie d'assez bonne heure. Il n'y avait, d'une rive à l'autre, aucun lien fédéral entre ces comptoirs éloignés. Le commerce réunissait cependant les villes de l'Euxin dans une activité commune.

Les marchands grecs se sont aventurés très loin à l'intérieur des terres. Des stations helléniques ont été retrouvées dans la vallée du Danube, au confluent du Sereth, des amphores grecques dans la plaine valaque et au pied des Carpathes de Moldavie[2]. D'autres objets de fabrication hellénique ont été découverts dans la vallée du Dnieper, à Kiew et en Silésie, et les récits d'Aristée et d'Hérodote semblent indiquer que l'on connaissait assez bien, dans les colonies de la mer Noire, les routes de la Sibérie et de l'Asie Centrale[3]. L'or des mines de Transylvanie et celui des régions fabuleuses de l'Altaï arrivaient aux ports de l'Euxin ; les Grecs y apportaient en échange le vin et l'huile de leur pays et vendaient force articles de luxe. La céramique retrouvée dans les fouilles de la Russie Méridionale et en Dobrogea retrace les différentes phases de la colonisation et permet d'en reconstituer les étapes.

Les couches profondes livrent des vases milésiens du VIIe et du VIe siècles, dont on a trouvé des quantités considérables à Olbia et à Taman ; d'autres fragments de poterie ont été apportés de Samos et de Corinthe[4]. Comme dans toutes les régions de l'ancienne Grèce « nous trouvons les productions de l'art céramique associées à presque tous les actes humains »[5]. Un certain nombre d'amphores ont été importées directement

1. Glotz, *ibid.*, p. 171.
2. Pârvan, *ouvr. cité*, p. 35 et suiv.
3. Ebert, *Südrussland.*, p. 189 et suiv.
4. *Ibid.*, p. 198 ; cf. Pârvan, *ouvr. cité*, p. 25.
5. C. Dugas, *La céramique grecque*, Paris, 1924, p. 43.



de Naucratis, la colonie milésienne du delta du Nil. Mais à partir de la fin du VI[e] siècle av. J.-C., c'est Athènes qui l'emporte et qui remplace les vases à figures noires de l'époque archaïque par la céramique à figures rouges, dont les colonies du Bosphore cimmérien ont gardé des échantillons caractéristiques[1].

Athènes avait profité de la ruine de Milet, pendant la guerre contre les Perses, pour trouver, dans les villes de l'Euxin, un débouché pour son industrie céramique de plus en plus développée. Les Athéniens recherchaient moins les esclaves et les fourrures du Nord que le froment des plaines fertiles du pays scythe. On a pu constater qu'au IV[e] siècle la moitié du blé importé à Athènes venait du Bosphore cimmérien[2]. Athènes, à la suite des guerres contre les Perses et les Doriens ne pouvait plus acheter en Egypte ou en Italie les céréales que le sol pauvre de l'Attique ne suffisait pas à produire ; il était donc essentiel de s'assurer au moins le marché du Pont. C'est pourquoi les Athéniens colonisèrent Amisos et Sinope, à l'apogée de leur puissance maritime, et élevèrent de nouvelles villes à côté des anciennes cités du Bosphore cimmérien. Périclès, en 445 av. J.-C., et plus tard Alcibiade, crurent nécessaire d'inspecter ces colonies du Pont[3], mais l'issue malheureuse de la guerre du Péloponèse mit fin à l'hégémonie politique d'Athènes dans ces contrées. Le commerce resta très actif et le plaidoyer de Démosthène contre Lacritos et Phormion en est une preuve évidente. Le cas est particulièrement intéressant et peut servir d'exemple pour les autres transactions commerciales de l'époque : Artémon avait emprunté 3.000 drachmes à Androclès, pour charger 3.000 amphores de vin dans un navire qui faisait voile vers le Bosphore de Thrace et l'embouchure du Borysthène, et les vendre sur place en rapportant du blé à Athènes. La loi

1. C. Dugas, *ouvr. cité*, p. 125.

2. Ebert, *ouvr. cité*, p. 193. Cf. E. Cavaignac, *Population et Capital dans le monde méditerranéen antique* (*Public. de la Fac. des Lettres de Strasbourg*, 18, 1923), p. 45.

3. Rostovtzeff, *ouvr. cité*, p. 67.



sur ce point était formelle : on ne pouvait emprunter de l'argent pour un transport de marchandises, que si l'on s'engageait à rapporter du blé à Athènes. Le créancier devait recevoir son argent vingt jours après le retour du vaisseau d'Artémon au Pirée, avec 22 ½ % d'intérêts si le navire revenait à son port d'attache en été et 30 % si le voyage se prolongeait jusqu'à l'automne. C'était l'intérêt maritime habituel (ναυτικὸς τόκος) de l'époque. Le procès fut rendu nécessaire par la mauvaise foi du débiteur, qui tenta de simuler un naufrage pour déclarer qu'il s'était vu obligé de jeter à la mer tout son chargement, alors qu'en réalité il avait trafiqué pour son propre compte à Théodosie[1].

Les colons exploitaient-ils eux-mêmes la « terre noire » de la steppe? Dans certains endroits il semble que des domaines assez étendus aient été cultivés par des Hellènes ou tout au moins par des Μιξέλληνες, mais la plupart des Grecs établis en Crimée, à Olbia ou à Histria, étaient plutôt des marchands que des agriculteurs[2]. Ils achetaient les récoltes des grands propriétaires scythes qui semaient du blé pour l'exportation. A Olbia, ces latifondiaires avaient leurs maisons en ville et prenaient part au gouvernement de la cité[3], ce qui rapprochait singulièrement les colons des habitants de l'arrière-pays. Ce mélange des éléments grecs et indigènes se faisait aussi remarquer dans le royaume du Bosphore, établi autour de Panticapée, dans la deuxième moitié du ve siècle, par un aventurier d'origine thrace[4]. Athènes s'était assuré d'importants privilèges dans le nouveau royaume et profitait largement de ses ressources agricoles : sous Leucon Ier, on importait au Pirée 400.000 médimnes de blé du Bosphore cimmérien, si nous en croyons un autre plaidoyer de Démosthène[5].

1. Ebert, *ouvr. cité*, p. 196.
2. Minns, *ouvr. cité*, p. 440. Cf. Sauciuc-Săveanu, *ouvr. cité*, p. 78.
3. Ebert, *ibid.*, p. 262.
4. Rostovtzeff, *ibid.*, pp. 67, 77.
5. *Ibid.*, p. 70. M. Sauciuc-Săveanu, *ouvr. cité*, p. 129, croit que Démosthène exagère le chiffre des importations pour mieux faire ressortir l'importance économique du royaume du Bosphore.



Cette période de grande prospérité des colonies de l'Euxin allait prendre fin au IIIe siècle av. J.-C. L'inscription en l'honneur de Protogénès, à Olbia, indique que la ville souffrait de la famine et d'une augmentation considérable du prix des denrées[1]. A la fin du IIe siècle, une inscription rappelle que les Istriotes avaient dû prendre aussi des mesures pour assurer l'approvisionnement de leur cité[2]. Un double courant d'invasions était venu de nouveau jeter le trouble et l'incertitude dans les régions du littoral de la mer Noire. Vers 280 av. J.-C. les Celtes, qui s'avançaient le long du Danube, avaient fait irruption en Macédoine et en Grèce et leurs incursions s'étaient rapidement étendues jusqu'au Pont Euxin[3]. En même temps, une nouvelle poussée des peuples de l'Asie Centrale déterminait la migration des Sarmates, qui repoussaient en Crimée les restes des Scythes et s'installaient, dans le premier quart du IIe siècle avant notre ère, entre le Don et le Dnieper. Ces nouveaux Iraniens allaient s'étendre progressivement jusqu'aux plaines de l'Europe Centrale et rejoindre plus tard la poussée des nations germaniques.

De nouveau le commerce des villes du Pont connut une époque de crise et la vie opulente des établissements hellènes dut se restreindre : les bandes de guerriers nomades pillaient les alentours et les grandes routes de l'intérieur devenaient dangereuses. Cette détresse des colonies de l'Euxin « on l'entrevoit à travers le silence ou le laconisme des textes : partout mêmes causes de déclin, mêmes ennemis, mêmes angoisses »[4]. En 110 av. J.-C. les Grecs de Crimée appelaient à leur secours les armées du royaume qui s'était constitué au IIIe siècle sur l'autre rive de la mer Noire, en Asie Mineure ; un roi d'origine iranienne, Mithridate Eupator, devenait le champion de

1. Dittenberger, *Sylloge*[3], nº 495, avec les commentaires sur la date de l'inscription.

2. *Ibid.*, nº 708 ; cf. sur la date de cette inscription Pârvan, *Pénétration...*, p. 44, en n.

3. V. Pârvan, *Getica*, in *An. Ac. Roum., hist.*, 3e série, III (1926), p. 299.

4. Th. Reinach, *Mithridate Eupator, roi de Pont*, Paris, 1890, p. 63.



l'hellénisme pontique. Son général, Diophante, réussit en plusieurs campagnes à débarrasser les villes grecques de Crimée des Scythes et des Roxolans et Mithridate devint aussi roi du Bosphore cimmérien. Ce royaume, épuisé par les guerres, put encore payer à ses nouveaux maîtres un tribut annuel de 180.000 médimnes de blé et de 200 talents en argent. « Du Pont et de la Crimée, Mithridate rayonna dans tous les sens, à l'Ouest, à l'Est, au Nord, menant de front les expéditions militaires et les négociations diplomatiques, jusqu'à ce qu'il eût soumis à sa domination, ou tout au moins à son influence la totalité du bassin de la mer Noire »[1]. Il avait procuré à son royaume « un grenier à blé : la Chersonèse-Taurique, un arsenal : la Colchide, une citadelle : la Petite-Arménie »[2]. S'il s'était borné à étendre sa domination au littoral de la mer Noire, sans doute cette hégémonie n'eût pas été ébranlée ; mais la conquête de l'Asie Mineure, qu'il poursuivait opiniâtrement, allait l'entraîner dans la guerre avec Rome.

Les négociants italiens fréquentaient au IIe siècle le royaume de Pergame, qui communiquait par Cyzique avec les côtes de la mer Noire, où il achetait le fer des Chalybes[3]. Leur commerce subit une interruption totale pendant la conquête de l'Asie romaine par le roi de Pont, qui fit faire un massacre général des résidents romains de cette province[4]. Les campagnes de Sylla rétablirent les affaires de Rome en Asie Mineure pendant la première guerre contre Mithridate ; la guerre de la succession de la Bithynie amena les armées de Lucullus sur les bords de l'Euxin. Amisos, Amasie, Sinope, tombèrent aux mains des légionnaires en 71 et Pompée se lança, en 66 av. J.-C., à la poursuite de Mithridate, qui se

1. *Ibid.*, p. 71.
2. *Ibid.*, p. 80.
3. M. Rostovtzeff, *Notes on the economic policy of the Pergamene Kings*, in *Anatolian Studies presented to Sir W. M. Ramsay*, Manchester, 1923, p. 365.
4. Reinach, *ouvr. cité*, p. 129. Cf. J. Hatzfeldt, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique* (*Bibl. des Ec. françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 115), Paris, 1919, p. 132 et suiv.



retirait le long du Caucase vers son royaume du Bosphore cimmérien. Les légions victorieuses s'avancèrent jusqu'aux confins de la Colchide et de l'Ibérie ; le dernier acte de la tragédie se déroula à Panticapée, où le vieux roi, abandonné de tous, poursuivi par les Romains et trahi par son fils Pharnace, finit par se donner la mort, au moment même où il pensait entraîner à sa suite les Sarmates et les Bastarnes vers l'Europe Centrale et l'Italie. Rome accueillit cette nouvelle avec un profond soupir de soulagement »[1] ; c'était « un autre Hannibal » qui disparaissait. Lorsque Pharnace, le nouveau roi du Bosphore, tenta de reconquérir le royaume de son père, à la faveur des guerres civiles qui divisaient le monde romain, une campagne de cinq jours suffit à César pour anéantir ce projet. Désormais, Rome allait étendre sa domination autour du bassin de la mer Noire : le royaume thrace qui s'étendait de la Macédoine au Danube était sous son influence. Ovide, exilé par Auguste à Tomi, a laissé dans ses lettres pontiques un tableau très vivant de la vie primitive de ces régions éloignées, aux confins du monde barbare. Ce n'est que sous le règne de Tibère que l'on établit aux bouches du Danube un commandement militaire effectif, chargé de surveiller le delta et la côte occidentale du Pont. On a retrouvé dans les inscriptions d'Histria des fragments d'une correspondance régulière entre les magistrats de cette ville et Flavius Sabinus, gouverneur romain de Mésie en 44 après J.-C.[2]. Quelques années plus tard, son successeur Plautius Aelianus poursuivit les Bastarnes et les Sarmates au delà du Danube et du Borysthène et débloqua Chersonèse, assiégée par les Scythes de Crimée. Rome établissait des garnisons tout le long du littoral ; en Asie Mineure elle isolait les Galates de la mer[3] et transformait en 66 le Pont-Euxin en lac romain, par l'annexion du Pont-

1. Reinach, *ibid.*, p. 410.
2. V. Pârvan, *Les commencements de la vie romaine aux bouches du Danube* (en roum.), Bucarest, 1923, p. 78.
3. V. Chapot, *La frontière Nord de la Galatie et les Koina du Pont*, in *Anatolian Studies*, p. 95.



Polémoniaque et de la Petite-Arménie[1]. Ses escadres poursuivaient les *camares* étroites et légères des pirates achéens et hénioques de la côte du Caucase. La dynastie de Cotys, qui s'établit avec l'aide de Rome sur le trône du Bosphore cimmérien, fut une alliée fidèle et une cliente de l'empire ; des détachements des légions de Mésie s'établirent dans des camps retranchés à Tyras et à Charax, au sud de la Crimée — l'actuel Aï-Todor[2]. Il fallait assurer l'approvisionnement des armées qui montaient la garde en Arménie et en Cappadoce contre les Parthes, et exploiter les ressources que pouvait leur fournir le royaume du Bosphore[3]. Il fallait aussi maintenir les postes d'écoute aux frontières du monde iranien que constituaient les villes grecques de la mer Noire.

Le protectorat romain sur les colonies grecques de la Russie méridionale intéressait évidemment les provinces d'Anatolie, en leur assurant un débouché commercial[4]. La conquête de la Dacie vint d'autre part renforcer la ligne de défense des provinces du Danube et acheva d'ouvrir aux trafiquants italiens un marché qu'ils fréquentaient déjà depuis le IIe siècle av. J.-C. C'est à partir de cette époque qu'ils commencent à faire aux Grecs une vive concurrence. Au Ier siècle la pénétration romaine en Dacie est générale : des trésors composés de deniers républicains se trouvent répandus sur tout le territoire de cette province[5]. Mais les stations des *cives Romani negotiandi causa in Dacia consistentes* paraissent avoir été plus nombreuses en Transylvanie, en Petite-Valachie et au Banat, que dans les régions du littoral de la mer Noire. Les Grecs semblent avoir gardé avec les villes de l'Euxin

1. F. Cumont, *L'annexion du Pont Polémoniaque et de la Petite Arménie, ibid.*, p. 112.

2. Rostovtzeff, *Iranians and Greeks*, p. 155. Cf. P. Nicorescu, *Scavi e scoperte a Tyras*, in *Ephemeris Dacoromana*, II (1924), pp. 413-414.

3. Rostovtzeff, *ibid.*, p. 154. Cf. P. Charlesworth, *Trade routes and commerce of the Roman Empire*, Cambridge, 1924, p. 105 et suiv.

4. V. Chapot, *Le Monde romain* (*Bibl. de Synthèse historique*, XXII), Paris, 1927, p. 412.

5. V. Pârvan, *Getica*, p. 797.



leurs relations d'autrefois ; ils sont maintenant les intermédiaires du négoce avec les grands centres commerciaux de l'Orient. Alexandrie occupe dans ce commerce une place toujours plus considérable ; les vases de Hadra remplacent depuis le IIIe siècle la céramique athénienne sur le marché gréco-scythe du Bosphore cimmérien[1]. Rhodes avait été à un moment donné la principale étape de cette voie commerciale, mais, sous l'égide de Rome, Byzance s'impose toujours davantage comme *emporium* du négoce entre l'Égypte et les cités pontiques. Les marchands de cette ville ont avec Olbia des relations d'affaires très suivies[2]. Avec les Grecs, les Orientaux d'Égypte et de Syrie fréquentent aussi à cette époque le littoral de la mer Noire ; il y avait à Tomi un οἶκος τῶν Ἀλεξανδρέων[3], et le culte du Θεὸς ὕψιστος, du Dieu suprême en Crimée paraît indiquer la présence des négociants juifs[4], qui parcouraient déjà tout le territoire de l'empire et celui des états voisins.

Un document du IIe siècle après J.-C. permet de se rendre compte assez exactement des stations commerciales du bassin de la mer Noire à l'époque romaine ; c'est le fameux périple attribué à Arrien, qu'il est censé avoir adressé à l'empereur Trajan et puis à Hadrien[5]. L'authenticité de cette attribution a paru cependant très suspecte[6], vu la composition de l'ouvrage et son inutilité pour l'empereur Hadrien. L'énumération des ports du littoral de l'Asie Mineure et du Caucase est assez complète, mais il n'en est pas de même des villes de la côte septentrionale, entre la Chersonèse Taurique et l'Ister ; le périple néglige l'embouchure du Tyras[7]. Pourtant Septime-

1. Ebert, *ouvr. cité*, p. 213.
2. Pârvan, *Die Nationalität der Kaufleute im Römischen Kaiserreiche*, Breslau, 1909, p. 86.
3. *Ibid.*, p. 100.
4. Ebert, *ibid.*, p. 281.
5. H. Chotard, *Le Périple de la Mer Noire, par Arrien* (Thèse Fac. Lettres), Paris, 1860, p. 3 et suiv.
6. Cf. le résumé des conférences de M. Chapot, dans l'*Annuaire de l'Éc. Pratique des Hautes Études, hist. et philol.* (1921-22), p. 21.
7. Chotard, *ouvr. cité*, p. 202.



Sévère renouvelait encore, en 201, les privilèges commerciaux de la ville de Tyras[1]. Il y eut pendant cette période de la domination romaine un renouveau de prospérité pour les cités grecques de l'Euxin, mais la menace d'une nouvelle série d'invasion et de troubles s'accentuait toujours davantage.

II

Pendant que l'Empire luttait sur le Danube et l'Euphrate pour maintenir ses frontières, les Goths — « le plus formidable de tous les peuples germaniques »[2] — se mettaient en marche de la Vistule vers les bords de la mer Noire. La poussée des nations septentrionales les amenait en 214 aux frontières de la Dacie ; Olbia, au milieu du IIIe siècle, et Tyras, vers 270, étaient entre leurs mains[3]. Les Hérules s'établissaient autour de la Maiotide, les Gépides disputaient aux Goths la possession du plateau transylvain, après la retraite des légions romaines au delà du Danube[4]. Les pirates recommençaient à infester le littoral de l'Euxin ; les barques des Goths et des Hérules franchissaient même le Bosphore et allaient ravager les îles de l'Égée et les côtes de Grèce et d'Asie Mineure. La fin du IIIe siècle de notre ère a été pour les régions pontiques une époque de crise et de décadence économique ; la ruée incessante des barbares provoquait d'ailleurs dans tout l'Empire un déclin général de la civilisation, en faisant disparaître la sécurité des voies commerciales, cette condition essentielle de la paix et de l'approvisionnement de Rome. La « pieuvre » romaine[5] lâchait prise.

L'énergie des empereurs du début du IVe siècle réussit à

1. Pârvan, *Nationalität der Kaufleute...*, p. 86. Cf. Iorga, *Chilia şi Cetatea Albă,* p. 20.
2. L. Halphen, *Les Barbares* (Peuples et civilisations, V), Paris, 1926, p. 6.
3. Ebert, *ouvr. cité*, p. 360.
4. C. Diculescu, *Die Gepiden*, Leipzig, 1923, I, p. 34.
5. F. Lot, *La fin du monde antique et les débuts du Moyen Age* (*Bibl. de Synthèse hist.*, XXXI). Paris, 1927, p. 81.



enrayer quelque temps la poussée des invasions. L'empire devenu chrétien s'identifiait peu à peu aux monarchies orientales : « Le jour où Constantin fonda Constantinople et en fit la seconde capitale de l'empire romain — ce jour-là, 11 mai 330 — l'empire byzantin commença »[1]. Byzance, la nouvelle Rome, héritière des traditions politiques et administratives de l'empire, allait reprendre à son compte la défense des villes helléniques du littoral de la mer Noire ; il ne restait plus à ce moment de ce groupe de cités florissantes que quelques postes isolés, où venaient trafiquer les nouveaux maîtres de la steppe, Germains et Sarmates. C'est ce milieu qui a déterminé la fusion des éléments helléniques et iraniens[2] et l'adoption de cette civilisation gréco-orientale par les Goths qui venaient de s'établir dans la même région. Ce mélange s'affirme dans les produits de l'art barbare, que l'on a cru longtemps d'origine purement germanique[3], alors qu'en réalité il semble être le résultat de la rencontre de quelques éléments de l'art germanique avec « l'aile gauche de la grande armée iranienne »[4]. Les trésors trouvés en Roumanie et en Russie méridionale attestent le caractère oriental très marqué de cet art décoratif, qui emploie comme principal ornement une « synthèse d'animaux » ; ce genre très spécial de décoration se retrouve sur les objets les plus divers, en Chine et dans l'Altaï aussi bien que sur la Volga, l'Oural et en Europe Centrale. Quelques pièces du trésor goth de Pietroasa rappellent des modèles hellénistiques, mais d'autres ont, par leur orfèvrerie polychrome, un caractère asiatique incontestable[5]. Ces influences diverses montrent que les relations des habitants du littoral

1. Ch. Diehl, *Byzance, grandeur et décadence*, Paris, 1919, p. 4.
2. Rostovtzeff, *Iranians and Greeks*, p. 180.
3. E. Mâle, *L'art allemand et l'art français au Moyen Age*, Paris, 1922, p. 28.
4. M. Rostovtzeff, *L'art chinois de l'époque des Han*, in *Rev. des Arts asiatiques*, I (1924), p. 20. Cf. *Iranians and Greeks*, ch. VIII.
5. J. Strzygowski, *Altai-Iran und Völkerwanderung*, Leipzig, 1917, p. 47. V. pour l'influence de l'Asie Centrale : H. D'Ardenne de Tizac, *L'Art chinois classique*, Paris, 1926, pp. 17-21.



de la mer Noire avec la Perse et l'Asie Antérieure, pour être moins régulières qu'à l'apogée de la période hellénique, n'en étaient pas moins fréquentes. Pourtant les villes grecques étaient en pleine décadence et le royaume du Bosphore s'effaçait à son tour devant les Goths au milieu du IVe siècle. L'afflux toujours croissant des hordes de l'Asie Centrale allait encore modifier profondément l'aspect ethnique du bassin de la mer Noire. L'invasion des Huns commença par rejeter vers le Caucase et le Kouban une partie des Alains, ces alliés des Goths, et derniers représentants du grand peuple iranien des Sarmates[1]. Ce fut ensuite le tour des Goths qui refluèrent en partie vers la Crimée, le refuge habituel des vaincus de la steppe, où leurs descendants parlaient encore au XIIIe siècle un idiome germanique[2], et surtout au delà du Danube où ils allaient bouleverser l'Empire d'Orient et s'ouvrir la route de l'Italie et des provinces occidentales. Les maîtres de la steppe étaient les petits cavaliers trapus, au teint bis, qui étendaient leur empire barbare des plaines de la Russie aux vallées du Danube et de la Save. Lorsque le tumulte de cette nouvelle invasion se fut calmé, les relations commerciales reprirent avec les sujets d'Attila. Bosporos (Kertch) et l'antique Cherson étaient sur les côtes septentrionales de l'Euxin les avant-postes de l'empire de Constantinople. Le commerce continua à utiliser ces marchés après la disparition de l'empire hunnique, quand les Avars, débris des Jouan-Jouan du Turkestan, s'emparèrent au VIe siècle des territoires qui avaient appartenu aux Huns au siècle précédent. On a quelque peu restreint l'importance de ce trafic, mais il y a lieu de se demander si vraiment les Huns, les Avars et leurs sujets slaves n'apportaient sur le marché que les pelleteries du Nord[3]. Le trésor retrouvé à Poltawa, en Ukraine, contredit

1. Halphen, *ouvr. cité*, p. 10. Cf. sur les Sarmates et les Alains, M. Vasmer, *Die Iranier in Südrussland*, p. 24 et suiv.

2. R. Loewe, *Die Reste der Germanen am Schwarzen Meere*, Halle, 1896. L'ouvrage d'A. Vasiliev, *Les Goths de Crimée...* (en russe), *Acad. russe*, I (1921), ne m'a pas été accessible.

3. Heyd, I, pp. 11-12.



nettement cette affirmation ; il « montre un curieux mélange d'orfèvreries barbares, d'objets précieux provenant du butin ramassé en terre byzantine, de bijoux et de vaisselle achetés dans la Perse sassanide »[1]. Les pièces d'un autre trésor, celui de Nagy-Szt. Miklós, présentent des ressemblances avec des objets du Daghestan[2], qui ne peuvent s'expliquer que par les relations des barbares de Pannonie avec ceux des régions du Caucase. Ce commerce, auquel l'empire byzantin prenait une part active, dut être maintes fois interrompu par les invasions ; il explique néanmoins l'importance de Cherson qui « était d'ailleurs moins une possession directe de la monarchie qu'une cité vassale... Elle avait conservé ses vieilles traditions helléniques d'indépendance ; elle avait gardé ses antiques libertés municipales ; elle se gouvernait elle-même, par les soins de son premier magistrat, le πρωτεύων, et de son sénat »[3].

Jordanès mentionne les produits de l'Asie qui arrivaient sur ce marché. Peut-être Justinien avait-il songé à ouvrir aux marchands byzantins les routes qui reliaient les ports de la mer d'Azov et la Colchide aux oasis de la Sogdiane. Mais déjà sous Justin II des Turcs étaient établis à Constantinople[4] et la diplomatie de Byzance allait essayer de trouver en Asie Centrale des alliés contre la Perse. Le poste de Cherson devait être le point de départ de ces missions.

Plus tard l'importance de la ville pour le commerce byzantin s'explique surtout par le voisinage des Khazars, établis au VIIe siècle sur le Don et la Volga et convertis au judaïsme, ce qui leur assurait des relations internationales[5]. A la fin du

1. Ch. Diehl, *Choses et gens de Byzance*, Paris, 1926, p. 191.

2. Strzygowski, *ouvr. cité*, p. 54 et suiv. Cf. H. Mötefindt, *Der Schatzfund von Nagy-Szent-Miklós*, in *Ung. Jahrbücher*, V (1925), p. 364 et suiv.

3. Ch. Diehl, *ouvr. cité*, p. 190. Cf. là-dessus Rambaud, *L'empire grec au Xe siècle*, Paris, 1870, p. 488.

4. Ch. Diehl, *Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle*, Paris, 1901, pp. 378-86, 537-42.

5. Beazley, II, p. 220 et suiv. Cf. J. Marquart, *Streifzüge*, pp. 5-27 et Rambaud, *ouvr. cité*, p. 398 et suiv.



VIIe siècle ils s'étaient emparés de Bosporos et de Phanagorie ; la « Khazarie », le nom médiéval de la Crimée rappelait encore au XIVe siècle le souvenir de leur domination. En descendant le long de la Volga vers la Caspienne et le Caucase, ils s'étaient heurtés d'abord aux Persans de Kavadh, puis aux Musulmans qui avaient conquis l'Iran et renversé la dynastie sassanide. Ils trafiquaient aussi avec les Bulgares de la Grande-Bulgarie et les Bourtas, marchands de fourrures de l'Extrême-Nord. Le commerce de ces régions avec l'Asie Centrale a toujours été très actif, si l'on tient compte des monnaies sassanides et indo-bactriennes du Ve siècle qui ont été retrouvées à Perm et dans la vallée de la Kama[1]. A partir de la fin du VIIe siècle ce sont les monnaies d'argent arabes qui ont cours dans la vallée de la Volga ; on en a retrouvé des quantités considérables jusque dans les provinces baltiques et scandinaves. La plupart viennent de l'empire des Samanides, de la Transoxiane et du Khorassan : « Les noms de Samarkand, Boukhara, Chach (Tachkend), Balkh, Enderâb, Nichapour, etc., sont ceux qui reviennent le plus souvent dans les légendes des pièces trouvées en Russie et en Suède »[2]. Ce sont des géographes et des voyageurs arabes qui ont visité et décrit le royaume Khazare ; au Xe siècle Ibn-Haukal a été à Itil, la capitale située à l'embouchure de la Volga, un grand entrepôt commercial avec ses tentes et ses bazars en terre battue, qui abritaient des marchands finnois, slaves, grecs, arabes et kharezmiens[3]. Les relations de ces nouveaux courtiers du commerce de l'Asie et du Nord avec Byzance étaient des plus étroites. Lorsque Justinien II fut exilé à Cherson en 695, ce

1. J. Kadlec, *The empire and its northern neighbours*, in *Cambridge Medieval history*, IV, p. 188. Cf. la bibliographie indiquée par L. Niederle, *Manuel de l'Antiquité slave*, II, Paris, 1926, p. 236.
2. Heyd, I, pp. 58-59. Pour les relations des Khazars et des Arabes, v. J. Kulischer, *Russische Wirtschaftsgeschichte*, Jena, 1925, I, p. 10 et suiv.
3. E. Carmoly, *Itinéraires de la Terre Sainte...*, Bruxelles, 1847, p. 15 ; cf. *The oriental geography of Ebn Haukal*, éd. W. Ouseley, London, 1800, p. 185.



fut à la cour du Khagan des Khazars qu'il trouva un refuge. Quelques années plus tard, quand il voulut raser Cherson et exterminer ses habitants, les Grecs de Crimée firent appel aux Khazars pour résister à la tyrannie de l'empereur au nez coupé[1]. La mère de Léon IV était une princesse khazare et, en 835, ce furent des ingénieurs byzantins qui construisirent une forteresse pour le Khagan, à Sarkel sur le Don[2]. Le commerce de la Crimée avec Byzance et les régions de la Caspienne, où se concentraient les marchandises arabes, fut très intense entre le VIIIe et le Xe siècle, grâce aux Khazars qui avaient reconstitué au Nord-Est du bassin de la mer Noire un état policé et des marchés prospères. Pourtant le flot des invasions asiatiques ne s'était pas arrêté ; ce que les historiens russes ont appelé la pression des nomades sur la population agricole de la Russie du Sud-Ouest[3], provoquait sans cesse dans la steppe des migrations nouvelles.

La puissante fédération de peuples slaves qui s'était établie au Ve siècle entre le Dnieper et le Danube et qui figure dans les chroniques byzantines sous le nom d'Antes avait disparu sous les coups des Avars. Lorsque leur domination fut ébranlée à son tour dans la deuxième moitié du VIIe siècle, pendant que les Bulgares d'Asparuch passaient le Danube, un grand nombre de tribus, les Viatitches, les Radimitches, les Sêvériens et les Polianes se soumirent aux Khazars[4]. Mais, vers 860, ces derniers étaient débordés par les Magyars, qui reculaient entre le Don et le Dnieper devant la poussée des Petchénègues, avant de franchir les Carpathes et de s'établir en Pannonie. Une partie des tribus hongroises se détachait vers l'Est, sous le nom de « Savarti asfali (Σαβάρτοι ἄσφαλοι) » et échouait

1. Diehl, *ouvr. cité*, p. 203.
2. F. Westberg, *Die Fragmente des Toparcha Goticus aus dem 10. Jahrhundert*, in *Mém. de l'Académie impér. des Sciences de Saint-Pétersbourg*, VIIIe série, V (1901), p. 79 et suiv.
3. G. Plékhanov, *Introduction à l'histoire sociale de la Russie*, trad. fr., Paris, 1926, p. 45 et suiv.
4. L. Niederle, *Manuel de l'Antiquité slave*, I, Paris, 1923, p. 196.



en Arménie et aux confins de la Perse[1]. D'autres éléments venus du Nord-Ouest se rapprochaient des côtes septentrionales de la mer Noire, en suivant la vallée du Dnieper. Si l'on en croit la tradition, les Varègues russes auraient déjà fait en 842 une expédition contre Amastris, sur la côte d'Asie Mineure. Mais il semble bien démontré qu'ils aient déjà servi d'intermédiaires du commerce entre l'Orient et Byzance, dans la première moitié du IXe siècle[2]. Ces Scandinaves, marchands et pirates, allaient grouper les éléments épars des tribus slaves et donner à leur lente infiltration vers le Sud le caractère d'une véritable expansion commerciale et guerrière. Dès 859 les barques russes traversaient la mer Noire et attaquaient l'entrée du Bosphore ; le prince varègue Oleg devait conduire en 907 une grande expédition contre Constantinople ; en 912 fut signé le premier traité de commerce entre Byzance et les Russes[3]. A partir de ce moment les expéditions alternent avec les arrangements pacifiques. Le traité de 945 est particulièrement intéressant : les marchands russes ont à Constantinople une véritable concession dans le faubourg de Saint-Mamas. Ils peuvent entrer dans la ville par groupes de cinquante, y vendre leurs marchandises et acheter même quelques étoffes de soie sous l'œil vigilant des commerciaires impériaux, mais ils n'ont pas le droit de passer l'hiver à Saint-Mamas[4]. Un article spécial prévoit l'extradition des esclaves qui se seraient réfugiés en territoire d'empire. Les Chersonésiens et les Russes ont le droit de pêcher à l'embouchure du Dnieper et les princes russes doivent, en outre, protéger Cherson contre les Bulgares noirs[5]. Le commerce des esclaves et la pêche attirent les marchands grecs vers les côtes septentrionales de la mer

1. J. Marquart, *Streifzüge*, p. 39.
2. Niederle, *ouvr. cité*, p. 202. Cf. aussi F. Dvornik, *ouvr. cité*, p. 58 en n.
3. L. Léger, *Les anciennes civilisations slaves*, Paris, 1921, p. 61 et suiv.
4. *Ibid.*, pp. 67-68. Cf. N.-H. Baynes, *The Byzantine Empire*, Londres, 1925, p. 214 et J. Kulischer, *ouvr. cité*, p. 23 et suiv.
5. *Chronique dite de Nestor*, éd. L. Léger, Paris, 1884, p. 39.



Noire, tandis que le trafic des fourrures se fait chez les Khazars, sur le Don et la Volga. Lorsque la Russie de Kiev se fut solidement établie sur le Dnieper, elle poursuivit son offensive vers l'Est et le Sud. Déjà Mas'ûdi montre des Slaves établis sur le Don et en 965 Sviatoslav vainquit les Iases ou Alains et les Kassogues (Tcherkesses) en s'emparant de Sarkel, la forteresse khazare de la vallée du Don[1].

Deux textes byzantins donnent un aperçu assez complet des relations de l'empire grec avec ses voisins du Nord de la mer Noire : le traité « de l'administration de l'Empire », rédigé vers 950 par Constantin Porphyrogénète, décrit avec soin l'itinéraire des pirates russes qui naviguent le long du littoral. Entre l'embouchure du Dnieper et le delta du Danube ils sont exposés aux attaques des Petchénègues ; de là ils se dirigent vers le Sud, en s'arrêtant à Konstantia et à Mésembrie[2]. D'autres chapitres décrivent la côte de Crimée et celle du Caucase et notent les embouchures des fleuves et les distances qui les séparent[3] ; l'empereur mentionne Cherson et Tamatarcha, le nom barbare de l'ancienne Phanagorie[4]. En 988 il y aura, à l'entrée de la mer d'Azov, une principauté russe indépendante de Tmutorokan[5]. Le traité de l'« Administration de l'Empire » insiste sur l'utilité de l'alliance avec les Petchénègues qui peuvent faire échec aux Russes et aux Bulgares : on le vit bien lorsque Sviatoslav, revenant de Silistrie où Jean Tzimiscès l'avait vaincu, fut massacré par ces nomades qui avaient été poussés par les Impériaux à l'attaquer au passage[6]. La « science du gouvernement des barbares » recommandait aussi à l'empereur d'opposer les

1. *Chronique dite de Nestor*, p. 51. Cf. Westberg, *ouvr. cité*, p. 93.
2. *De Administrando Imperio*, éd. Bonn, p. 79.
3. Cf. Dieterich, *Byz. Quellen zur Länder u. Völkerkunde*, Leipzig, 1912, II, pp. 49-51.
4. Vasmer, *Osteuropäische Ortsnamen*, p. 13, donne l'étymologie tatare de ce nom.
5. Niederle, *ouvr. cité*, p. 209.
6. Cf. G. Schlumberger, *L'épopée byzantine à la fin du X[e] siècle*, Paris, 1896, p. 171.



Alains aux Khazars, ce qui était bien dans la tradition de la diplomatie byzantine.

On a conservé, d'autre part, des fragments importants du récit d'un toparque grec de cette frontière septentrionale, qui a dû écrire entre 940 et 965 ou 969[1]. L'officier impérial y décrit le Dnieper chargé de glaçons, les difficultés d'une campagne d'hiver avec de très petits effectifs contre les barbares impitoyables, la nécessité de vivre en bonne entente avec « celui qui commande au Nord de l'Ister » ; ce souverain ne saurait être, d'après l'orientaliste Westberg, que le prince russe de Kiev[2]. La forteresse que le toparque appelle τά κλήματα se trouverait entre Cherson et Bosporos, sur la côte méridionale de la Crimée[3].

Les rapports entre Russes et Byzantins allaient devenir bien plus étroits à la fin du siècle. En 989, Vladimir s'emparait de Cherson et obligeait Basile II à lui accorder la main d'une Porphyrogénète ; sa conversion au christianisme soumettait la nouvelle église russe à l'autorité du patriarche de Constantinople. Les relations de la grande principauté de Kiev avec l'Occident étaient plus fréquentes et les filles de Iaroslav épousaient les rois de France, de Hongrie et de Norvège. Mais toute l'importance politique de la Russie kiévienne était fondée sur le commerce : « l'évolution initiale y a été déterminée par les relations commerciales et la cité »[4]. L'administration des territoires soumis aux princes varègues était, en somme, une exploitation commerciale ; les tributs en nature prélevés sur les Slaves étaient revendus avec profit sur le marché de Byzance, qui restait pour toutes ces régions le centre de la vie économique. Kiev et Novgorod, en Russie,

1. Westberg, *ouvr. cité*, p. 94.
2. *Ibid.*, pp. 25, 73.
3. *Ibid.*, p. 83 et suiv. Ce n'est d'ailleurs pas l'avis de M. Bănescu, qui voit dans cette région une contrée située au Sud du Danube. V. *Les premiers témoignages byzantins sur les Roumains du Bas-Danube*, in *Byz.-Neugr. Jahrbücher*, III (1922), p. 309.
4. M. Rostovtzeff, *Les origines de la Russie kiévienne*, in *Revue des Études slaves*, II (1922), p. 7.



étaient de petits Constantinople, ainsi que Trébizonde sur la côte méridionale de la mer Noire et Ani, la riche capitale géorgienne[1]. Mas'ûdi mentionnait, au xe siècle, les foires annuelles de Trébizonde, que fréquentaient les Circassiens et les marchands de Byzance et d'Arménie[2]. Grecs, Russes et Khazars achetaient aux Petchénègues et aux Bulgares le cuir et les fourrures à Cherson et sur les rives de la mer d'Azov. A Trébizonde les marchands arméniens revendaient les produits du Caucase, de la Perse et de la Syrie. C'est autour de ces deux cités, l'une au nord, l'autre au sud de la mer Noire, que se concentre aux environs de l'an 1000 l'activité commerciale des négociants de Byzance dans cette partie de l'Orient[3]. Les invasions qui s'étaient succédé entre le Caucase et les bouches du Danube, depuis celles des Goths et des Huns, n'avaient jamais fait disparaître complètement le souvenir de l'ancienne prospérité des marchés pontiques ; il fallait, cependant, au commerce international la garantie d'une puissance organisée, pourvue d'une administration tant soit peu régulière, pour assurer la sécurité du trafic. Ces conditions étaient de nouveau réalisées dans la première moitié du xie siècle ; le basileus de Constantinople, le roi des rois d'Arménie, les roitelets d'Ibérie et le grand-prince de Kiev favorisaient le passage des négociants et le développement des marchés qui leur rapportaient des revenus considérables.

Mais l'Asie n'avait pas dit son dernier mot[4]. A peine l'empire byzantin s'était-il assuré la possession du royaume d'Arménie, qu'une nouvelle irruption de barbares vint tout bouleverser. Après avoir conquis le Khorassan et la Perse, les Turcs Seldjoukides dévastaient, en 1052, les environs de Kars et les bords du lac de Van ; quelques années plus tard ils emportaient Sébaste et détruisaient Ani en 1064, en provoquant un premier exode de la population arménienne, qui

1. Rostovtzeff, *Iranians and Greeks*, p. 220.
2. Heyd, I, p. 44. Cf. Schlumberger, *ouvr. cité*, II, pp. 512-513.
3. Ch. Diehl, *Byzance*, p. 89. Cf. pour les routes commerciales à cette époque, L. Niederle, *Manuel de l'Antiquité slave*, II, pp. 248-49.
4. Halphen, *Les Barbares*, p. 380.



se réfugia en masse à Constantinople et en Crimée. L'empereur Romain Diogène tenta vainement de s'opposer à cette offensive furieuse ; l'armée byzantine fut écrasée à Manzikert en 1071 et toute l'Asie Mineure livrée au pillage. Il fallut l'action énergique des Comnènes et le passage de la première croisade pour arrêter de ce côté le flot de l'invasion.

Pendant que les Turcs ruinaient ainsi le commerce de l'Arménie et des côtes de l'Asie Mineure, d'autres bandes envahissaient la steppe russe. Les Pétchénègues cédaient la place aux Ouzes et aux Comans ; ceux-ci se jetaient sur la Russie de Kiev qui se débattait dans l'anarchie et le désordre des luttes intérieures depuis la mort de Vladimir Monomaque. En 1204, l'année de la prise de Constantinople par les Latins, les Comans ou Polovtses, guidés par le prince russe Rurik, prenaient Kiev d'assaut et brûlaient la ville, en rançonnant les marchands étrangers qui s'étaient réfugiés dans l'enceinte des monastères[1]. Depuis longtemps, il ne restait plus de trace des possessions russes en Crimée : Tmutorokan ou Taman disparaît de l'histoire russe en 1094[2]. Les Grecs maintenaient cependant leurs comptoirs sur cette côte : Cherson et Sugdaïa (Soudak) étaient occupées en 1059 par les Byzantins, si l'on en croit le témoignage des inscriptions[3]. Mais le contact avec les Russes était rompu : les Comans les refoulaient vers le Nord et leur barraient l'accès à la mer Noire. Entre 1180 et 1186, un rabbin de Ratisbonne s'aventura au delà de Kiev jusqu'en Khazarie. Il décrit la vie primitive des nomades qui occupaient ces régions, habitaient sous la tente et se nourrissaient de fromage, de riz et de grains de mil bouillis dans du lait ; en Crimée, il avait trouvé des postes grecs et quelques Juifs kéraïtes qui descendaient sans doute des

1. J. Curtin, *The Mongols in Russia*, London, 1908, pp. 157-58, V. pour les Comans A. Bruce Boswell, *The Kipchak Turks* in *Slavonic Review*, VI (1927), p. 70 et suiv.

2. Westberg, *ouvr. cité*, p. 89.

3. *Ibid.*, p. 92. Cf. le résumé des travaux de MM. W. Parchomenko et A. Smirnov sur cette ville (Congrès archéologique de Kertch, septembre 1926), in *Byz. Zeitschr.*, XXVI (1926), p. 479.



Khazars[1]. Pour rétablir l'activité du négoce dans ces ports jadis si fréquentés, il fallait qu'un grand empire fût de nouveau le maître de l'arrière-pays ; cette condition ne devait être remplie qu'au XIIIe siècle, lorsque les Mongols de Tchinghiz-Khan franchirent le Caucase, envahirent la Russie et menacèrent l'Europe Centrale.

Autrefois l'invasion scythe, en balayant les Cimmériens, avait établi sur les steppes du nord de la mer Noire la domination d'un grand empire nomade de race iranienne. Les Grecs en avaient aussitôt profité pour rebâtir leurs colonies et le commerce avait tiré de cette situation nouvelle de grands avantages. Ces événements se répétaient au XIIIe siècle avec d'autres peuples et des formes différentes : aux escadrons de Tchébé et de Souboutaï qui avaient anéanti les armées du Caucase, les Comans et les Russes et presque effacé de la carte de l'Europe le royaume apostolique de Hongrie, succédèrent les administrateurs de la Horde d'Or qui transformèrent en capitale et en cité marchande le camp du chef de guerre tatare. La place des Grecs fut aussitôt occupée par les trafiquants italiens qui fréquentaient déjà depuis près de trois siècles le marché de Byzance et auxquels la conquête de Constantinople par les croisés de 1204 ouvrait des perspectives nouvelles. Si l'historien russe a pu résumer le développement de la civilisation antique des bords du Pont-Euxin dans le titre de son livre : *Iraniens et Grecs*, on pourrait dire que, dans les derniers siècles du Moyen Age, les *Mongols* et les *Italiens* jouent exactement le même rôle que leurs lointains prédécesseurs. Il y a entre l'empire scythe et la domination mongole de frappantes analogies : l'itinéraire de ces deux invasions de race différente aboutit par les mêmes routes à l'Oder et au Danube. Les conquérants nomades, iraniens ou touraniens, imposent à peu près le même tribut aux populations agricoles, dont ils exploitent les ressources pour leur commerce. Les relations avec les

1. Beazley, II, p. 235.



marchands du Sud et de l'Ouest sont semblables[1], la protection accordée aux étrangers, à leurs comptoirs et à leurs convois, est également efficace. La place des colons de Milet et d'Athènes est occupée maintenant par les Vénitiens et les Génois, par les seconds plus que par les premiers. L'expansion coloniale de Venise et de Gênes avait suivi la marche des croisades : elle aboutissait aux rives de la mer Noire par la conquête du Bosphore. Au XIIe siècle, les marchands de Venise avaient depuis longtemps l'expérience du commerce de l'Orient ; les Génois, par contre, étaient des nouveaux venus sur ce marché. Il n'est donc pas inutile de retracer brièvement l'histoire de leur expansion maritime vers le Levant, avant d'aborder celle de leur commerce dans la mer Noire et de leur rivalité avec Venise.

1. Cf. Tallgren, *La Pontide préscythique*, p. 21.



CHAPITRE II

L'EXPANSION MARITIME DE GÊNES VERS LE LEVANT

Formation de la « Compagna ». — La première croisade. — Les Génois dans la mer Tyrrhénienne dans la première moitié du XII[e] siècle. — Les colonies de Syrie et le commerce du Levant. — La crise de 1187. — La rivalité avec Venise au début du XIII[e] siècle. — La guerre avec Frédéric II. — Le conflit avec Pise et Venise à Saint-Jean-d'Acre et l'alliance avec Michel Paléologue.

Les historiens ont souvent expliqué l'expansion maritime de Gênes par la situation géographique de la ville. Il suffit, en effet, de gravir la montée du Castellaccio et de jeter un bref coup d'œil sur la Riviera italienne qui s'étend de San Remo à Rapallo, pour comprendre que les Génois ont été, pour ainsi dire, acculés à la mer dès les premiers temps du développement de leur ville. La barrière de l'Apennin n'est certes pas infranchissable, et les défilés qui aboutissent au Piémont et en Lombardie, à travers les montagnes du littoral, ont été, de tout temps, des voies commerciales très fréquentées. Il n'en est pas moins vrai que l'horizon maritime, entre Pegli et Nervi, est autrement large que celui des montagnes abruptes de la côte ligure[1]. Venise a paru hésiter, à un moment donné, entre une politique de terre ferme et sa situation de puissance navale ; pour Gênes ce problème ne s'est jamais posé, car la position même de la ville obligeait ses habitants à s'aventurer au large, en pleine Méditerranée. Le territoire de la commune ne s'étendit progressivement le long de la côte qu'à la suite des conflits avec les bourgades voisines, qui pouvaient s'opposer à cette expansion maritime ; cette question domine toute l'histoire génoise, aussi bien dans ses rapports avec les puissances italiennes du Moyen Age, que dans ses relations avec les pays d'outre-mer.

1. E. Heyck, *Genua und seine Marine im Zeitalter der Kreuzzüge*, Innsbruck, 1886, p. 1.



I

Il n'y a pas lieu de tenir compte, à ce point de vue, du développement obscur de la ville au temps des rois lombards et carolingiens, jusqu'à la formation de la Marche de Gênes au xe siècle[1]. Mais, dès 935, les corsaires arabes qui écumaient les côtes d'Italie et de Provence mettaient la ville au pillage[2]. Pour se défendre contre ces ennemis il fallait les chercher sur mer et les mettre dans l'impossibilité de débarquer ; aussi vit-on les Génois se joindre aux Pisans, en 1016, pour chasser de Sardaigne les Sarrazins de l'émir Mogehid, à l'instigation du pape Benoît VIII. Cette première ébauche d'une croisade contre les Infidèles fut reprise et amplifiée au cours du xie siècle : en 1088, c'est Victor III qui préside à la grande expédition de Gênes et de Pise contre l'émir de Mehdia, sur la côte d'Afrique[3]. Quelques années plus tard, les sources arabes mentionnent l'apparition d'une escadre génoise et pisane qui aurait attaqué les Musulmans de Valence et de Tortose[4] ; aux dévastations des Sarrazins, les cités maritimes d'Italie ripostent en envoyant leurs flottes piller les côtes d'Espagne et d'Afrique. C'est la lutte contre les Arabes, celle que chante le « liber maiolichinus » à Pise, qui a imposé aussi aux Génois le premier essor de leurs forces navales.

Cette activité guerrière n'a pas été sans influencer l'organisation de la commune. Deux autorités se trouvaient en présence à Gênes, au xie siècle : celle des margraves, descendants du comte Oberto, à laquelle s'ajoute celle de leurs fonctionnaires, les *vice-comites* et l'autorité de l'évêque. Peu à peu, les droits féodaux se réduisent à de simples péages ; en 1056, il est déjà question des « coutumes » de la ville, que

1. E. Sieveking, *Studio sulle finanze genovesi* (trad. ital.), in *Atti lig.*, XXXV, 1 (1906), p. 4.
2. C. Manfroni, *Storia della Marina*, I, p. 62.
3. Schaube, *Handelsgeschichte*, p. 50 ; Heyd, I, p. 122. Cf. H. Pirenne, *Les villes du Moyen Age*, Bruxelles, 1927, p. 80.
4. Manfroni, *ouvr. cité*, p. 103.



le margrave s'engage à respecter[1]. Sans doute, l'évêque a su identifier ses intérêts à ceux de la commune naissante, et le territoire de celle-ci a été souvent désigné sous le nom d' « évêché ». Mais il fallait aux besoins nouveaux de la guerre et du commerce une organisation politique nouvelle. Peut-être n'y a-t-il eu, au début, qu'une association privée de la petite noblesse, pour garantir ses droits et ses privilèges[2] : en 1052, l'évêque lui-même appartient à une famille « vis-contile », ce qui rend son alliance avec les descendants des « vicomtes » plus étroite. La commune jurée était toutefois, à cette époque, un « nom nouveau », une « chose détestable », à tendance nettement révolutionnaire. Celle des Génois ne fait pas exception à cette règle générale : la « compagna », qui est déjà pleinement constituée au moment de la première croisade, a été, à ses débuts, une organisation militaire, une *conjuratio* dont les membres prêtaient serment et s'engageaient à obéir aux consuls pour un temps déterminé[3]. « Peu de temps avant l'expédition de Césarée, la compagnie des trois années et des six consuls fut constituée dans la cité de Gênes. » C'est par ces mots que le chroniqueur Caffaro commence ses Annales[4]. On a pu établir des rapprochements entre les guildes anglaises et le statut de la « compagna » génoise[5], mais la différence n'en est pas moins très sensible : la « guilde » comprend les négociants, la « compagna » les hommes capables de porter les armes »[6]. S'il en était autrement, pourquoi n'accepter dans cette association que des hommes de seize à soixante-dix ans? En réunissant dans cette organisation les gens valides des différents quartiers de la ville, la compagnie mobilisait les troupes de la commune

1. Manfroni, *ibid.*, p. 85 ; Sieveking, *ouvr. cité*, p. 15.
2. C. Imperiale di S. Angelo, *Caffaro e i suoi tempi*, Turin, 1894, p. 33. Cf. Volpe, *Medio Evo italiano*, Bologne, 1923, p. 21.
3. Sieveking, *ibid.*, p. 20 ; Volpe, *ouvr. cité*, p. 75.
4. *Ann. Jan.*, I, p. 5.
5. Heyck, *ouvr. cité*, p. 30 et suiv.
6. Sieveking, *ibid.*, p. 23 ; cf. Segré, *Storia del commercio*, Turin, 1923, I, p. 124.



pour les opposer aux Sarrazins. Les consuls étaient des chefs de guerre, mais les décisions importantes se prenaient avec l'assentiment de tous les « conjurés ». Au siège de Césarée, le patriarche Daimbert, avant de donner l'assaut à la ville, dit aux consuls génois : « *Facite parlamentum* ». Lorsque tous les combattants furent rassemblés, il les exhorta à attaquer les retranchements des infidèles, et « tous s'écrièrent d'une seule voix : *fiat, fiat!* »[1].

Après la prise de Césarée, il se forma une autre compagnie, dite des quatre années et des quatre consuls, qui prit part aux sièges de Saint-Jean d'Acre et de Djébaïl en Syrie. L'entreprise fut ainsi renouvelée régulièrement, jusqu'à absorber peu à peu l'État tout entier, à partir du jour où l'évêque lui-même devint membre de la « compagna »[2]. Il est évident qu'elle assurait aux Génois qui lui avaient prêté serment des avantages commerciaux; mais c'est surtout son côté guerrier qui en a fait une organisation politique, au moment où la lutte contre les Sarrazins et la guerre contre Pise imposaient à Gênes un esprit de suite dans les opérations militaires et l'initiative des grandes entreprises navales. La *compagna* devint ainsi une institution permanente; à partir de 1122 les consuls se renouvellent chaque année et leurs attributions se divisent : en 1130 les nouveaux consuls des « Placiti » reçoivent dans les différents quartiers de la ville des fonctions judiciaires. Le service de la trésorerie fut confié à des *clavigeri;* les actes officiels furent expédiés par un chancelier et des notaires et le *cintracus* devint une sorte de greffier et de héraut de la commune[3]. Un *breve* ou formulaire fixait les attributions de ces magistrats à leur entrée en charge. Dans les moments difficiles, la commune trouvait un appui dans l'évêché, élevé en 1133 au rang d'archevêché; à plusieurs

1. *Ann. Jan.*, I, p. 11. Cf. Volpe, *ouvr. cité*, pp. 84-85, et Schaube, *Handelsgeschichte*, p. 127.
2. Manfroni, *ouvr. cité*, p. 89.
3. Imperiale di S. Angelo, *ouvr. cité*, p. 38; pour une évolution toute semblable à Pise, v. W. Heywood, *A history of Pisa*, Cambridge 1921, p. 238 et suiv.



reprises l'archevêque intervint au cours du XIIe siècle, pour maintenir l'autorité consulaire. La cathédrale de Saint-Laurent et son chapitre sont associés à toutes les entreprises de la commune et on leur fait plus tard une large part des bénéfices dans les établissements coloniaux.

II

Il n'est pas très sûr que les Génois aient trafiqué dans les Échelles du Levant avant la première croisade. Il y a bien une mention assez vague d'une flottille génoise, qui aurait ramené en 1065 l'abbé de Croyland et des pèlerins anglais en Terre Sainte du port de Jaffa à Brindisi ; mais ce récit a paru assez peu vraisemblable. M. Byrne, l'historien américain qui s'est occupé récemment du commerce génois en Syrie, admettrait plutôt l'exactitude du fait rapporté par Caffaro, qui prétend que Godefroy de Bouillon aurait entrepris un premier pèlerinage en Terre Sainte, en s'embarquant sur un vaisseau génois qui faisait route vers Alexandrie et les ports de Syrie[1] ; mais Schaube considère ce récit comme une simple légende[2]. Il est cependant évident que dès 1096 Urbain II, qui prêchait la croisade en France, adressait aux Génois une lettre pressante pour les convaincre de prendre part à l'expédition ; l'on y a vu une preuve de l'intérêt qu'ils prenaient déjà au commerce du Levant. Mais les guerres des Génois et des Pisans contre les Musulmans d'Espagne et d'Afrique avaient dû les signaler à l'attention du Saint-Siège, au moment où le Pape s'apprêtait à lancer la chrétienté tout entière à l'assaut de l'Islam. La première expédition fut certainement une entreprise privée : douze galères et un sandal qui transportait des chevaux quittèrent le port de Gênes le 15 juillet 1097 et débarquèrent leurs équipages à l'embouchure de l'Oronte, le 17 novembre, au moment où la grande armée des croisés

1. *Genoese Trade with Syria in the twelfth Century*, in *American Hist. Review*, XXV, 2 (1920), p. 191 en n. Cf. *Ann. Jan.*, I, p. 99.
2. *Ouvr. cité*, p. 65 en n.



mettait le siège à Antioche[1]. Les Génois surent se rendre utiles en approvisionnant les assiégeants et obtinrent le 14 juillet de l'année suivante, après la prise de la ville, un privilège de Bohémond de Tarente qui leur concédait la propriété de l'église de Saint-Jean, de trente maisons dans le voisinage de l'église et d'un « fondouk », d'un dépôt pour leurs marchandises. Guglielmo et Primo Embriaco se distinguèrent par la suite au siège de Jérusalem, où ils construisirent des machines de guerre et contribuèrent à la prise de la ville[2]. L'expédition de Césarée, à laquelle prit part l'annaliste Caffaro en 1100, fut plus importante ; elle comptait vingt-six galères et plusieurs navires de transport. Un privilège de Tancrède accordait aux Génois qui venaient de s'emparer d'Arsûf et de Césarée le tiers des revenus du port de Saint-Siméon. « Le 25 avril 1101, le roi Baudouin concluait avec les Génois un traité qui leur assurait la possession d'un quartier et un tiers du butin dans toutes les villes qu'ils l'aideraient à conquérir »[3]. Ils perçurent ainsi le tiers des bénéfices du port à Tyr, à Acre, à Laodicée, à Saint-Siméon ; ils obtinrent dans les principales villes du nouveau royaume, comme les autres colonies italiennes, la concession de maisons ou même d'un quartier tout entier qui formait un petit état autonome avec son bailliage, ses entrepôts, ses églises et dans la banlieue des casaux où l'on cultivait un grand nombre de plantes orientales, telles que le coton et la canne à sucre »[4]. En 1105, une inscription placée dans l'église du Saint-Sépulcre rappelait les hauts faits des combattants de la première croisade et les privilèges concédés à cette nation « si glorieuse »; ces paroles mémorables, gravées en lettres d'or, avaient coûté aux Génois 2.000 besants[5] ; le roi Amaury, qui ne tenait pas à laisser

1. *Ibid.*, p. 123. Cf. *Histoire anonyme de la première croisade*, éd. Bréhier, Paris, 1924, p. 64.
2. *Cafari Liberatio Orientis*, in *Ann. Jan.*, I, p. 110.
3. L. Brehier, *L'Eglise et l'Orient au Moyen Age*, Paris, 1921, p. 86.
4. *Ibid.*, p. 99.
5. *Ann. Jan.*, I, p. 129 : cf. Imperiale di S. Angelo, *ouvr. cité*, p. 121 en n.



subsister ce témoignage des privilèges de la colonie, fit effacer plus tard cette inscription coûteuse ; elle rappelait trop clairement l'Odyssée des Génois, qui avait succédé en Terre Sainte à « l'Iliade des barons »[1].

L'expansion génoise avait trouvé dans l'élan de la première croisade une puissante impulsion, car on la voit se développer dans beaucoup de directions différentes dès la première moitié du XIIe siècle. En 1109, un traité avantageux avec Bertrand de Saint-Gilles ouvrait aux négociants de Gênes les marchés de Narbonne, de Marseille et de Montpellier[2]. En 1137, les galères génoises poursuivaient les vaisseaux musulmans jusqu'à Bougie, en Afrique ; les trafiquants fréquentaient depuis quelque temps déjà le port d'Almeria. En Corse, le conflit avec Pise était à la fois d'ordre commercial et ecclésiastique, puisqu'il s'agissait aussi des limites du diocèse de Gênes ; une longue guerre de course mit aux prises les deux villes, de 1118 à 1133. En même temps l'hégémonie génoise s'étendait sur la Riviera, de Portovenere à Monaco ; la commune dépassait après 1120 les limites de l'ancien comté, obligeait les seigneurs de Gavi, de Parodi, de Lavagna et de Sestri d'entrer dans la « compagna » et de lui prêter serment. Les Malaspina et les comtes de Vintimille eux-mêmes furent obligés de céder[3]. Il fallait à toute force contrôler le développement des autres villes de la côte et les obliger à reconnaître la suprématie de la commune. Pour le commerce de Gênes, c'était une question de vie ou de mort de maintenir dans une étroite dépendance les bourgeois de Savone et d'Albenga ; c'est à peu près à la même époque que le commerce de Cologne avec l'Angleterre subit la concurrence des petites villes du Rhin, que le grand marché n'avait pas réussi à étouffer[4].

1. N. Iorga, *Essai de synthèse de l'hist. de l'humanité*, Paris, 1927, II, p. 284.
2. Byrne, *ouvr. cité*, p. 195.
3. Imperiale di S. Angelo, *ouvr. cité*, p. 304 et Sieveking, in *Atti lig.*, XXXV, 1, pp. 29-30.
4. G. v. Below, *Probleme der Wirtschaftsgeschichte*, Tübingen, 1920, pp. 236-37.



Gênes, par contre, fut impitoyable : ses conflits avec les villes de la Riviera furent de véritables guerres d'extermination économique[1]. Elle occupait les défilés qui conduisaient en Lombardie et négociait avec Lucques et Pavie. En 1146, une grande expédition fut organisée sur les côtes d'Espagne ; les consuls rejoignirent sous les murs d'Almeria l'armée du comte de Barcelone. La ville finit par succomber et le siège de Tortose mit en évidence l'obstination et le point d'honneur chevaleresque des Génois. Aussi le bilan de l'entreprise fut-il très honorable au point de vue militaire et désastreux pour les finances de la commune. Le butin d'Almeria ne pouvait pas compenser les vaines dépenses du siège de Tortose ; il fallut recourir à des emprunts onéreux — 8.000 livres seulement à Plaisance — mettre en gage les droits de douane, les châteaux, les revenus de la commune. La situation était tellement grave qu'en 1154 les consuls de la commune et ceux des « plaids » refusèrent d'entrer en fonctions « car ils savaient la cité tombée en léthargie et voguant comme un navire sans gouvernail »[2]. Il fallut l'intervention personnelle et l'insistance de l'archevêque pour leur faire accepter cette lourde charge. Leur méthode à la fois énergique et prudente réussit à débarrasser la ville de ces dettes criardes en remboursant 15.000 livres aux créanciers de la commune ; l'administration des colonies du Levant qui avait souffert, elle aussi, du malaise économique, fut confiée pour une période de vingt-neuf ans à la famille des Embriaci. En même temps la ville, qui s'était fortifiée en toute hâte en apprenant la descente de Frédéric Barberousse en Italie, obtint, en 1162, une charte de franchise de l'empereur ; ce privilège confirmait la suprématie qu'elle s'était arrogée sur tout le littoral de la Riviera, de Monaco à Portovenere[3]. Un nouveau groupement des alliances semblait se dessiner : Barberousse, le

1. Cf. H. Sieveking, *Zur Handelsgeschichte Genuas*, in *Studium Lipsiense* (Ehrengabe K. Lamprecht), Berlin, 1909, pass.
2. *Ann. Jan.*, I, p. 37.
3. Sieveking, in *Atti lig.*, XXXV, 1, p. 42.



pape Hadrien et l'empereur d'Orient venaient de se liguer contre le royaume de Sicile[1]. Cela facilitait pour Gênes l'entente avec les Byzantins ; depuis 1111 les Pisans avaient leur établissement sur la Corne d'Or, mais l'arrangement que les Génois avaient tenté de conclure avec Jean Comnène, en 1142, n'avait pas été réalisé. A vrai dire, c'était au retour de la première croisade, sous le règne d'Alexis, que s'était produite la première rencontre des Génois avec la flotte grecque, au large de Corfou, et l'avantage était resté aux croisés. « On peut supposer que les Génois, dont le commerce était particulièrement actif avec la Syrie et la Palestine, se sont décidés à traiter avec l'empire grec, quand ils ont vu celui-ci sur le point de reprendre en Orient une place prépondérante »[2]. Mais les négociations engagées à cet effet n'ont abouti que sous le règne de Manuel Comnène[3].

Le traité de 1155 fut renouvelé à plusieurs reprises ; ses principales clauses étaient la concession d'un établissement à Constantinople, des droits de douane de 4 % et la liberté de trafiquer dans ces conditions dans les villes de l'empire, «exception faite pour Rossia et Matracha »[4]. Il est assez probable que ces noms signifient la « mer de Russie » (la mer Noire) et celle de Matracha ou de Taman (la mer d'Azov), ce qui revenait à interdire aux Génois le passage du Bosphore ou tout au moins l'accès des côtes septentrionales de la mer Noire[5]. L'intérêt que les Grecs avaient à exclure les Occidentaux de ce marché était évident : ils entendaient se réserver l'importation du poisson et des fourrures du Nord à Constantinople. La nouvelle colonie devait lutter péniblement contre l'âpre concurrence des Vénitiens et des Pisans. Ainsi, d'un bout à l'autre de la Méditerranée, Gênes fondait des comptoirs qui jalonnaient les étapes de son expansion commerciale.

Cependant, l'effort principal des marchands se concentrait

1. Heywood, *A history of Pisa*, p. 117.
2. F. Chalandon, *Les Comnène*, Paris, 1912, II, p. 161.
3. V. pour plus de détails au chap. III, p. 62 et suiv.
4. Chalandon, *ouvr. cité*, p. 579.
5. Manfroni, *Relazioni*, p. 593.



en Syrie. Les vaisseaux voguaient de conserve, partaient de Gênes en avril et y revenaient en octobre, mais les commis passaient quelquefois l'hiver au Levant, pour y trafiquer à leur aise. Ce commerce du Levant paraît avoir été aux mains d'un groupe assez restreint de négociants : quelques Juifs, Soliman de Salerne, Salomon Blancardo, un Syrien, Ribaldo di Saraphia, un Levantin — Buongiovanni Malfigliastro[1] — et cinq familles génoises, les Della Volta, les Burone, les Mallone, les Usodimare et les Vento, fournissent une grande partie du capital engagé dans ces entreprises. Les registres du notaire Giovanni Scriba, qui instrumentait à Gênes, entre 1154 et 1164, contiennent beaucoup d'actes concernant le commerce du Levant ; ils ont été souvent étudiés, tant au point de vue commercial que juridique[2]. On y voit nettement l'importance des ports de Syrie et d'Égypte, débouché principal des trafiquants génois ; pendant ces dix années (1154-1164), ils investissent plus de 10.000 livres dans le commerce de Syrie, un peu plus de 9.000 dans celui d'Alexandrie et 2.000 seulement dans celui avec Byzance[3]. Le commerce à Constantinople se faisait dans des conditions très difficiles ; en 1162, les Pisans attaquaient la petite colonie génoise et lui enlevaient de vive force ses maisons et ses marchandises. Quand la nouvelle de cet attentat parvint à Gênes, il y eut une véritable explosion de fureur : un héraut fut dépêché à Pise pour annoncer officiellement la déclaration de la guerre[4] et la flottille du consul pisan Bonaccorso fut capturée par les escadres génoises qui croisaient sur les côtes de Corse et de Sardaigne. Avec toutes sortes d'interruptions et de vicissitudes, dues aux interventions répétées de l'empereur Frédéric, les hosti-

1. E. Byrne, *Easterners in Genoa*, in *Journal of the American Oriental Society*, XXXVIII (1918), pp. 179-84.

2. Byrne. *Genoese Trade with Syria*... et *Commercial Contracts of the Genoese in the Syrian trade of the twelfth century*, in *Quarterly Journal of Economics*, XXXI (1916), pp. 128-70. Cf. Schaube, *ouvr. cité*, pp. 152-69.

3. Byrne, *Genoese Trade with Syria*..., p. 201.

4. *Ann. Jan.*, I, p. 68.



lités entre les deux villes se prolongèrent jusqu'au traité de Pavie, en 1175[1]. Benjamin de Tudèle, le grand voyageur du XIIe siècle, décrivait ainsi les bourgeois de Gênes à cette époque : « Chacun a une tour dans sa maison ; lorsqu'une guerre éclate entre eux, les plates-formes des tours leur servent de champ de bataille. Ils dominent la mer ; ils font construire des navires, appelés galères, sur lesquels ils s'en vont piller les régions les plus lointaines. Ils rapportent leur butin à Gênes ; ils vivent en état de guerre perpétuelle avec Pise »[2]. Et il y a vraiment lieu de se demander, avec l'économiste allemand Sombart, si ces gens sont des pirates ou des marchands royaux. Sous l'impulsion de ces éléments aventureux, la commune se lançait de nouveau dans des entreprises de grande envergure ; elle tenta d'extorquer d'importants privilèges au juge Barisone, que l'empereur venait de couronner roi de Sardaigne. A tout cela vint s'ajouter la guerre civile, qui mit aux prises les factions de Folco di Castello et de Rolando Avvocato ; après l'assassinat du consul Marchio della Volta en 1164, les tours des della Volta furent démolies et leurs maisons occupées. Le petit groupe de familles qui détenait le monopole du trafic du Levant était entraîné dans cette catastrophe et les Pisans harcelaient sans répit les vaisseaux génois qui s'aventuraient sur les côtes de Provence et d'Italie. Ce fut un temps d'arrêt dans l'essor maritime de Gênes ; le commerce de Syrie devait forcément se ressentir de ce désarroi.

III

Les établissements du Levant allaient traverser bientôt une crise beaucoup plus grave. En 1182, la populace de Constantinople, ameutée par Andronic Comnène, pillait toutes les concessions des Latins, sans plus faire de différence entre

1. Manfroni, *Storia della Marina*, I, p. 233 et suiv.
2. *Description du voyage de R. Benjamin de Tudèle* (éd. Grünhut et Adler, Jérusalem, 1908), citée par W. Sombart, *Le Bourgeois* (trad. fr. 1926), p. 92.



Vénitiens, Pisans, Génois ou Amalfitains. Gênes et Pise, épuisées par une longue guerre de course et par des épidémies, laissèrent passer l'orage sans réagir. Quelques années plus tard, le royaume de Jérusalem s'écroulait sous les coups de Saladin : « les chrétiens ne possédaient plus, en Syrie, que Tyr, Antioche et Tripoli »[1].

Ce désastre orienta de nouveau l'activité de Gênes vers le Levant. A Tyr, les Génois aidaient de toutes leurs forces Conrad de Montferrat à défendre la place. Le consul Guido Spinola se rendit, en 1188, en Terre Sainte, après le rétablissement de la paix avec Pise : les nécessités de la croisade l'emportaient pour une fois sur la rivalité des deux villes. Le 16 février 1190, les Génois s'engagaient à transporter en Palestine l'armée de Philippe-Auguste ; ce fut à Gênes que les rois de France et d'Angleterre se rencontrèrent avant de s'embarquer pour Saint-Jean-d'Acre. La croisade rétablit les Génois dans la possession de leurs quartiers de Beyrouth, de Saint-Jean-d'Acre et de Tyr, qui furent, cette fois, concédés à la commune. Les Embriachi avaient proclamé depuis 1168 la liberté du commerce dans leurs possessions d'outre-mer, pour tout ressortissant de l'archevêché de Gênes. Désormais, il y eut en Syrie des *consuls* et *vicomtes ;* ceux qui résidaient à Saint-Jean-d'Acre eurent la direction générale des comptoirs du royaume de Jérusalem. De grandes transformations politiques et sociales avaient eu lieu à Gênes sur ces entrefaites : en 1190, la petite noblesse avait élevé le Podestat contre le régime consulaire des factions féodales privilégiées[2].

Aussi le commerce du Levant change-t-il brusquement d'aspect. Beaucoup des noms nouveaux font leur apparition sur le marché de Syrie. En 1191 et en 1201 il y eut jusqu'à deux grands transports de marchandises par an pour les colonies d'outre-mer. L'or et l'argent qui prenaient auparavant le chemin de l'Orient, pour l'achat des épices et de la soie, sont remplacés maintenant par des étoffes

1. Bréhier, *ouvr. cité*, p. 116.
2. Byrne, *ouvr. cité*, p. 210.



fabriquées en Italie ou importées de France et d'Angleterre. Ces draps de Liége, d'Ypres et de Corbeil[1] devaient être recherchés surtout par les Occidentaux établis en Terre Sainte, qui réclamaient également des armes et des outils. La balance commerciale penche de plus en plus vers l'exportation, depuis que le négoce du Levant a cessé d'être le monopole de quelques familles de grands propriétaires féodaux.

La commune essayait en même temps de reprendre pied à Constantinople. Alexis III venait de lui octroyer de nouveaux privilèges, lorsque Venise réussit à détourner à son profit la croisade de 1204. Le triomphe des Vénitiens à Byzance et leur situation prépondérante dans le nouvel empire latin écartèrent pour de longues années les Génois du marché byzantin. Ils essayèrent cependant de tirer parti du nouvel ordre de choses, en entretenant de bons rapports avec leur voisin Boniface de Montferrat et en lançant leurs corsaires à l'assaut des possessions vénitiennes. Leone Vetrano réussit à se maintenir plusieurs années à Corfou, et Enrico Pescatore, comte de Malte, débarqua en 1206 en Crète et résista à Paleocastro jusqu'en 1211 aux armées vénitiennes de Dandolo et de Tiepolo[2]. La guerre, pour n'être pas déclarée en droit entre les deux républiques, existait en fait entre les corsaires de Gênes et de Venise. Le traité de 1218 marquait l'abandon par Gênes de toute prétention sur la Crète et lui ouvrait de nouveau le marché de Constantinople. Le comte de Malte trouva un emploi dans le royaume de Sicile, où il devint amiral en 1221[3]. Il suffit pourtant de relire dans les Annales d'Ogerio Pane le récit de la prise de Constantinople et la satisfaction avec laquelle le chroniqueur raconte la défaite de l'empereur Baudouin et des Vénitiens à Andrinople, pour se rendre compte du dépit des Génois[4]. Il n'y a

1. Byrne, *ouvr. cité*, p. 217.

2. J.-K. Fotheringham, *Genoa and the fourth Crusade*, in *English hist. Review*, XXV (1910), pp. 56-7.

3. W. Cohn, *Heinrich von Malta*, in *Hist. Vierteljahrschrift*. XVIII (1916), p. 255.

4. *Ann. Jan.*, II, pp. 88-9, 95.



donc rien d'étonnant à ce que toute leur activité commerciale se soit concentrée pendant ces premières années du XIIIe siècle en Sicile, où ils venaient de l'emporter sur les Pisans à Syracuse, et surtout en Syrie où leur trafic devenait de plus en plus intense. En 1205, cent trente-deux contrats de sociétés et de commandite prouvent que plus de trois cents marchands avaient engagé leurs capitaux dans ce négoce[1]. Il faut parcourir les actes transcrits de 1222 à 1226 par le notaire génois, Maître Salmone : il y est question, à chaque instant, du commerce avec la Syrie et d'envois de marchandises « outremer »[2]. On trafiquait aussi en Égypte et les consuls d'Alexandrie sont déjà mentionnés en 1204[3]. Les marchands ne se bornaient pas à fréquenter les Échelles du Levant, car ils étendaient leurs affaires à l'arrière-pays : en 1203, leurs commis visitaient les bazars d'Alep et de Damas[4] et dès 1201, un *viconte* génois était établi à Sis, la capitale du royaume chrétien de Petite Arménie[5]. Les navires qui faisaient voile vers le Levant étaient de plus en plus nombreux et les autorités encourageaient le métier de corsaire. L'*ars pyratica* n'avait rien de déshonorant et les statuts ne devaient la désapprouver plus tard que lorsqu'elle s'exerçait aux dépens des amis de la commune. Celle-ci allait jusqu'à abandonner à des associations privées le soin de défendre les intérêts de l'État : en 1234, la mission de venger l'outrage fait aux marchands génois à Ceuta, au Maroc, fut confiée à une « mahone », la première en date, qui semble annoncer déjà l'apparition des grandes compagnies coloniales de l'époque moderne. Les créances des membres de la « mahone » devaient être remboursées sur le montant des droits perçus par la colonie, qu'ils venaient de rétablir à Ceuta ; mais ces créances pouvaient

1. Byrne, *ouvr. cité*, p. 211.
2. *Liber magistri Salmonis*, éd. A. Ferretto, in *Atti lig.*, XXXVI (1906), pass.
3. *Ann. Jan.*, II, p. 92.
4. Byrne, *ibid.*, p. 212.
5. Heyd, I, pp. 369-70.



être cédées ou vendues à d'autres bourgeois de la commune[1]. Les emprunts forcés établissaient à Gênes une solidarité des créanciers de l'État ; ils s'organisaient en *compere* et leurs créances devenaient des *loca*, de véritables titres de la dette publique. C'est là une première ébauche des grandes organisations financières qui se développeront plus tard à Gênes et qui mettront presque toute l'administration de la commune à la disposition de la Casa di S. Giorgio[2].

IV

Pendant que ses armateurs organisaient des expéditions sur les côtes d'Afrique et réalisaient, dans le transport des pèlerins et des croisés, des profits considérables, la commune se préparait à affronter un des plus terribles combats qu'elle ait eu à livrer au cours de son histoire. Ses relations avec le nouveau roi de Sicile, l'empereur Frédéric II, avaient été des meilleures pendant les premières années du règne : la déception des Génois fut d'autant plus grande lorsque le souverain, qui avait d'abord confirmé tous leurs privilèges, revint en Italie. Ils n'obtinrent de lui, en 1220, que ce qu'il lui était impossible de leur refuser[3] : déjà le roi de Sicile s'appliquait à maintenir les droits de l'État et à lui assurer le contrôle effectif de la vie économique. Comme il devint aussi roi de Jérusalem, à la suite de son mariage avec la fille de Jean de Brienne, il put intervenir dans le différend qui avait éloigné en 1222 les marchands génois de Saint-Jean-d'Acre — il est du reste intéressant de noter que les bourgeois de Saint-Jean-d'Acre se trouvaient en grande détresse à cause

1. Sieveking, in *Atti lig.*, XXXV, 1, p. 53.
2. Sieveking, *Zur Handelsgeschichte Genuas*, in *Ehrengabe K. Lamprecht*, p. 165.
3. H. Chone, *Die Handelsbeziehungen Kaiser Friedrichs II zu den Seestädten Venedig, Pisa und Genua*, in *Hist. Studien* veröffentl. von E. Ebering, XXXII, 1907, p. 20.



de ce boycottage de leur port[1]. Après l'expédition de 1229 en Terre Sainte, et le traité de Jaffa avec le Soudan, le conflit devint de plus en plus aigu : le maréchal de l'Empire, Richard Filangieri, voulut appliquer aux Génois en Syrie les restrictions que l'on avait déjà imposées à leur commerce en Sicile. Les colonies de Syrie et de Chypre prirent fait et cause pour Jean d'Ibelin, l'adversaire des Impériaux et les contingents génois contribuèrent à la défaite de l'armée de Filangieri à Castel-Agridi, en Chypre[2]. Le point de départ de la guerre qui allait mettre aux prises la commune et les forces de l'empire se trouvait en Orient, tant il est vrai que l'on accordait à Gênes une importance capitale au commerce du Levant et à la politique coloniale. Les intérêts de la commune furent encore bien plus opposés à ceux de l'empereur quand le cardinal Sinibaldo Fieschi devint pape ; ce furent toujours les Génois qui organisèrent le voyage d'Innocent IV à Lyon et qui réussirent à le soutraire à la poursuite des Impériaux. Frédéric II n'avait pas oublié cet échec de sa politique et menaçait de se venger cruellement ; aussi ce fut un grand soulagement à Gênes lorsqu'on apprit, en 1250, la mort de l'empereur. Les effets s'en firent voir aussitôt. La coalition qui avait menacé l'existence de la ville se désagrégeait. Savone et Albenga firent leur soumission l'année suivante et les Pisans se trouvèrent exclus par Gênes des marchés de Provence et du Midi de la France. Une nouvelle époque de prospérité semblait devoir commencer pour la ville, qui avait acquis dans sa lutte inégale contre la maison de Souabe un grand prestige moral. Une émeute instituait, en 1257, le gouvernement populaire de Guglielmo Boccanegra, qui s'appliquait à restaurer les finances de la commune[3]. Il semblait que rien ne dût s'opposer à une nouvelle expansion com-

1. *Ibid.*, p. 29.
2. L. Bréhier, *ouvr. cité*, p. 205. Cf. Imperiale di S. Angelo, *Genova e le sue relazioni con Federico II di Svevia*, Venise, 1923, p. 68.
3. Caro, *Genua*, I, p. 12 et suiv., Sieveking, in *Atti lig.*, XXXV, 1, p. 65.



merciale au Levant, que devait favoriser l'alliance conclue avec Venise, pendant la guerre contre l'empereur.

Les événements réservaient pourtant de ce côté des surprises désagréables. Une rixe éclatait, en 1258, dans le port de Saint-Jean-d'Acre, entre Génois et Vénitiens ; ce fut le signal d'une vraie guerre coloniale, qui rallia contre l'établissement génois la plupart des colonies italiennes et provençales. La flotte de Rosso della Turca fut complètement battue par l'amiral vénitien et le quartier de Saint-Jean-d'Acre démoli[1] : deux des piliers enlevés par les vainqueurs se dressent encore aujourd'hui sur la place de Saint-Marc. Le seigneur de Tyr fut le seul qui resta fidèle à l'alliance génoise. En même temps Venise et Pise s'alliaient pour faire à leur rivale commune une guerre sans merci, et leurs vaisseaux arboraient le lion de Saint-Marc et la bannière rouge de Pise. Les Vénitiens, qui avaient déjà accaparé le monopole du commerce en Romanie, prétendaient maintenant exclure leurs adversaires des Échelles du Levant, le seul point de la Méditerranée orientale où le commerce génois fût resté lucratif et prospère. Une diversion s'imposait. Les circonstances étaient particulièrement favorables, depuis que l'empire latin était de plus en plus menacé par l'offensive du basileus de Nicée. Le traité de Nymphée conclu avec Michel Paléologue, le 13 mars 1261, allait permettre aux Génois de venger à Constantinople l'outrage fait à leur pavillon sur les côtes de Syrie.

Ce traité marque en même temps le début d'une nouvelle période dans les relations maritimes et commerciales de Gênes avec l'Orient ; on y a même vu l'origine de la chute de l'hégémonie vénitienne[2]. Pour mieux comprendre les effets de cette nouvelle orientation politique qui allait ouvrir à Gênes le bassin de la mer Noire et lui assurer un nouveau domaine colonial, il faut examiner avec plus d'attention l'histoire des établissements de Constantinople, préface

1. *Ann. Jan.* (éd. Pertz), pp. 239-40.
2. Manfroni, *ouvr. cité*, I, p. 444.



indispensable de ce nouveau chapitre de la magnifique expansion du commerce génois en Orient, dans la deuxième moitié du XIIIe siècle[1].

1. Pour tout ce qui concerne la navigation, il suffira de renvoyer aux travaux de Heyck et de Manfroni et à l'*Histoire de la Marine française* (t. I), de M. de la Roncière. « Le trafic était assez actif pour qu'en dehors des vaisseaux expédiés isolément, on dût faire partir de temps en temps de véritables flottilles, dites alors caravanes. On organisait généralement, dans les ports occidentaux, deux grands départs dans la bonne saison : le premier vers Pâques, le deuxième vers la Saint-Jean-Baptiste. » (Heyd, I, p. 180.) La marine génoise employait au XIIIe siècle des types de bâtiments très variés : la grosse *nave*, la *galère* latine, souple et rapide — le vaisseau de guerre par excellence — la *téride*, bon vaisseau de transport, l'*huissier* plus lourd qui embarquait les chevaux, la *galiote* et la *sagette*, navires légers. Il faut y ajouter le *galion*, la *corvette*, le *sandal* et la *salandre*, ainsi que des *barbottes* et des *barquettes* d'un tirant d'eau très faible.

Les équipages, avec leurs patrons, leurs comites et leurs nochers, comprenaient des *supersalientes*, parmi lesquels il faut ranger les arbalétriers et les ouvriers spéciaux (calfats et maîtres de la hache). L'écrivain du bord tenait registre de tout et faisait la police de l'entrepont. Cf. là-dessus, *Actes Péra-Caffa*, p. 60 et suiv.



LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE III

LES ÉTABLISSEMENTS GÉNOIS DE CONSTANTINOPLE ET DE PÉRA

Les établissements du XIIe siècle et les Génois à Constantinople au temps des Comnènes et des Anges. — L'empire latin, la rivalité avec Venise et le traité de Nymphée. — La première colonie de Péra : topographie, administration coloniale, population, professions et métiers.

Les colonies italiennes de Constantinople ont depuis longtemps été l'objet d'études nombreuses et détaillées. Qu'il nous suffise de rappeler ici le tableau d'ensemble qu'en a tracé Heyd dans son « Histoire du commerce du Levant au Moyen Age »[1] ; l'histoire de certains établissements a, de plus, donné lieu à d'intéressantes monographies. M. Diehl a consacré à la colonie vénitienne du XIVe siècle une étude dont les éléments lui ont été en grande partie fournis par une commission de 1374 ; il en a d'ailleurs publié des extraits[2]. Le récent travail de M. Brown s'occupe des Vénitiens à Constantinople à la fin du XIIe siècle ; il précise à la fois la topographie de leur quartier et les attributions des autorités coloniales[3]. Cependant la colonie qui a le plus attiré les historiens est sans

1. I, p. 247 et suiv. ; p. 454 et suiv.
2. *Mélanges d'archéologie et d'histoire publ. par l'Éc. franç. de Rome*, III (1883), p. 90 et suiv. Cf. aussi *Études byzantines*, Paris, 1905, p. 241 et suiv.
3. *The Venetians and the venetian quarter in Constantinople to the close of the twelfth century*, in *Journal of Hellenic Studies*, XL, 1 (1920), p. 68 et suiv.



contredit celle des Génois, sans doute parce qu'elle a contribué plus que toute autre à fonder ce quartier de Péra, où s'est cantonnée pendant des siècles la vie européenne de la capitale. Des publications de documents, de statuts[1], les extraits des comptes de la colonie publiés par M. Iorga sont venus compléter les renseignements de l'ouvrage désormais vieilli de Sauli[2]; les études de Paspati[3] et de Desimoni[3], sans omettre le livre de l'ancien consul général de France, Belin[4], ont achevé d'en fixer les contours.

On a souvent écrit l'histoire du premier quartier génois de Constantinople — celui du temps des Comnènes. Sa fondation fut des plus pénibles ; ce n'est qu'en 1155 que la politique italienne de l'empereur Manuel l'obligea à concéder aux Génois la diminution des taxes d'exportation et les demeures que réclamaient leurs marchands[5]. Encore est-il fort probable qu'en 1157 la concession n'existait que sur le papier, car l'ambassade d'Amico de Murta avait pour but de réclamer la remise du quartier[6]. M. Manfroni a, sans doute, raison de supposer que ce fut Enrico Guercio, qui obtint en 1160 la possession effective de l'établissement[7].

En 1162, environ trois cents Génois, et non des moindres, étaient fixés à Constantinople et leur commerce y était prospère au point d'exciter la fureur jalouse de leurs rivaux

1. Belgrano, *Documenti riguardanti la colonia genovese di Pera*, in *Atti lig.*, XIII, Gênes, 1888 ; V. Promis, *Statuti della colonia genovese di Pera*, in *Miscell. di storia italiana*, IX (1870), p. 513 et suiv.

2. *Della colonia dei Genovesi in Galata*, Turin, 1831.

3. Βυζαντίναι Μελέται, Constantinople, 1877, pp. 127-276 : Τὸ ἐμπόριον τῶν Γενουηνσίων ἐν Κωνσταντινουπόλει καὶ Εὐξείνῳ Πόντῳ κατὰ τὸν μεσαιῶνα. V. surtout le chap. III de ce travail, *ibid.*, pp. 204-232. *Sui quartieri dei Genovesi a Constantinopoli nel sec. XII*, in *Giornale Ligustico*, I (1874), p. 137 et suiv. *I Genovesi ed i loro quartieri in Constantinopoli*, *ibid.*, III (1876), p. 217 et suiv.

4. *Histoire de la Latinité de Constantinople*, Paris, 1894, pp. 123-65.

5. Manfroni, *Relazioni*, p. 598.

6. *Ann. Jan.*, I, p. 48.

7. *Relazioni*, p. 604. Cf. Chalandon, *Les Comnène*, II, p. 579.



vénitiens et pisans. Ces derniers en voulaient plus particulièrement à la nouvelle colonie ; l'essor commercial de Gênes dans la mer Tyrrhénienne et au Levant contrariait partout le développement de leur négoce. La rivalité économique trouvait en Orient un nouveau terrain de discorde : elle devait aboutir fatalement à la guerre coloniale. Les mille Pisans se trouvant à Constantinople assaillirent inopinément la colonie génoise, qui se défendit de son mieux ; le soir, les assaillants proposaient de rétablir le *statu quo*. Mais le lendemain ils revenaient à l'attaque, soutenus par les Vénitiens et par la tourbe avide et turbulente du port. Les Génois comprirent qu'il était inutile de résister et abandonnèrent leurs maisons et leurs marchandises ; le butin fut considérable. Les Annales de Caffaro parlent, en chiffres ronds, de trente mille hyperpères byzantins[1], mais les instructions de l'ambassade de 1174 précisent le total des pertes : il est exactement de 29.443 hyperpères[2].

Cette liste des dédommagements réclamés aux autorités byzantines, douze ans après le pillage de la colonie, est, en même temps, un document précieux pour l'histoire des débuts du commerce génois à Byzance. Il y avait dans le nouvel établissement des personnalités de marque : le propre fils du consul Ottone Rufo avait été tué dans la bagarre[3]. Le fils du chancelier Oberto y avait perdu trois cents hyperpères, des banquiers comme Guglielmo Guercio et Donadio avaient fait des pertes considérables ; ils avaient engagé dans l'entreprise des capitaux des bourgeois de Milan et de Novare[4]. Un agent d'Ingo della Volta avait été dépouillé de sept cents hyperpères et le célèbre Sorleone di Negro di Piazza Lunga[5] en réclamait cinq cent quatre-vingt-six. Généralement les habitants de la colonie paraissent avoir été des jeunes gens, qui allaient faire en Orient l'apprentissage des affaires, au service

1. *Ann. Jan.*, I, pp. 67-68.
2. Bertolotto, *Atti lig.*, XXVIII, p. 397.
3. *Ann. Jan.*, I, p. 68.
4. Bertolotto, *Atti lig.*, XXVIII, p. 395.
5. Manfroni, *Relazioni*, p. 606.



des capitalistes dont ils étaient les fils ou les neveux. Il est peut-être un peu risqué d'identifier « Amico » à l'ambassadeur Amico de Murta[1], mais il y a quelques D'Oria authentiques. Parfois, des noms comme « Habacuc » ou « Ismael » révèlent les Juifs du Levant parmi les colons italiens[2]. Les artisans, dont quelques-uns figurent dans des réclamations ultérieures, font ici complètement défaut ; la colonie à ses débuts n'était encore qu'une station commerciale et un dépôt de marchandises. Le texte de l'annaliste Caffaro mentionne justement un « fondouk » et des « hospicia », l'hôtellerie orientale, telle qu'elle a toujours existé depuis les temps les plus reculés. Le chroniqueur devait être bien renseigné, car ses fils et ses neveux avaient perdu, eux aussi, huit cent cinquante hyperpères dans le pillage.

Il est plus difficile de préciser où se trouvaient ces premières habitations, dont l'ensemble est désigné dans les documents par l'appellation vague *d'embolum de Sancta Cruce.* Ce « quartier de la Sainte-Croix » a-t-il quelque chose de commun avec le « castrum Sancte Crucis » que les Génois devaient édifier beaucoup plus tard sur le sommet de la colline de Galata[3]? Nous ne saurions l'affirmer. En tout cas les mots « apud Constantinopolim », comme l'a déjà démontré Desimoni[4], indiquent quelque faubourg de la capitale dont on ne peut situer l'emplacement exact.

Le sac de la colonie de Constantinople allait être le signal d'une guerre maritime qui mit aux prises Génois et Pisans, pendant de longues années, sur toutes les rives de la Méditerranée. Sans doute Gênes devait-elle aussi tenir rigueur à l'empire d'Orient d'avoir laissé s'accomplir un tel forfait. Peut-être y eut-il une reprise individuelle des relations commerciales, mais il fallut quelque temps pour reprendre pied

1. Manfroni, *ibid.*
2. Bertolotto, *ibid.*, pp. 392, 395.
3. Desimoni, *I Genovesi ed i loro quartieri in Constantinopoli nel sec. XIII*, in *Giorn. Ligustico*, III (1876), p. 249.
4. *Sui Quartieri dei Genovesi a Constantinopoli nel sec. XII*, *ibid.*, I (1874), p. 160. Cf. Manfroni, *Relazioni*, p. 607.



dans « la ville gardée de Dieu ». L'ambassade du consul Corso Sigismondi, accompagné d'Ansaldo Mallone et de Nicola di Rodolfo, « parum profuit », au dire du chroniqueur[1]. Il fallut recourir de nouveau aux bons offices d'Amico de Murta, qui réussit à conclure en octobre 1169, un arrangement préliminaire, dont le texte est parvenu jusqu'à nous[2]. La commune s'engageait à ne faire alliance avec aucun ennemi de l'empire, fût-il couronné ou non — allusion évidente à Frédéric Barberousse, que désignaient sans doute plus clairement les instructions secrètes[3] — à livrer passage aux subsides byzantins envoyés en Italie, à soutenir les forces impériales au cas où une escadre de cent navires eût attaqué les côtes grecques. En échange de ces services, elle obtenait la concession d'un quartier au delà de Constantinople, à Orcou, avec une échelle de débarquement et une église. On renouvelait la promesse de réduire à 4 % les droits de douane et celle de donner chaque année cinq cents hyperpères à la commune et soixante à l'archevêché, ainsi que des étoffes de soie[4]. Nous avons déjà mentionné les restrictions apportées à la navigation dans la mer Noire ; le nouveau traité les maintenait.

Telles étaient les conditions qu'Amico de Murta fit parvenir à Gênes, pour obtenir la ratification de l'accord qu'il avait conclu. Mais, les consuls trouvèrent que cet arrangement ne satisfaisait nullement les intérêts de la ville. Gênes avait de puissantes raisons pour ne pas prendre ouvertement parti contre l'empereur allemand ; la destruction de Milan était encore trop récente et l'impression de cette sauvage exécution ne s'était pas atténuée. D'autre part, il était bien humiliant de s'établir en marge de Constantinople, quand les Vénitiens et les Pisans occupaient l'entrée de la Corne d'Or, au centre même du trafic. De nouvelles instructions furent aussitôt expédiées à l'ambassadeur : le gouvernement génois exigeait la suppression de certains passages compromettants, ainsi

1. *Ann. Jan.*, I, p. 168.
2. Bertolotto, *Atti lig.*, XXVIII, p. 352 et suiv.
3. Manfroni, *ouvr. cité*, p. 610.
4. Cf. Heyd, I, p. 205 et Chalandon, *ouvr. cité*, II, pp. 578-9.



que la concession d'un quartier à l'intérieur de la capitale. Faute de mieux, les Génois se contentaient d'un établissement à Péra. La commune réclamait aussi le remboursement des dommages de l'année 1162 et le paiement des subsides annuels, depuis le traité de 1155[1]. Non sans peine, Amico de Murta réussit à obtenir de l'empereur Manuel le changement de quartier demandé par ses compatriotes ; la description du nouvel « embolos » de *Coparion*, situé sur la Corne d'Or dans la même région que les autres colonies italiennes, est du 10 avril 1170[2]. Il semble également avoir reçu cinq mille hyperpères, c'est-à-dire dix annuités dues à la commune[3]. Au mois de juin, il retournait à Gênes pour annoncer ce demi-succès aux consuls.

Il y trouva une ambassade byzantine, conduite par Kontostefanos, Kostamunitos et Doxapatris, qui venait proposer une alliance à laquelle le paiement immédiat de cinquante-six mille hyperpères devait certainement donner beaucoup de prix. Ce qui importait aux envoyés de Manuel Comnène, c'était d'établir au plus vite une entente politique et militaire, pour s'assurer le concours de la flotte génoise. Ils n'apportaient aucune réponse favorable aux demandes de la commune, ni la liberté de naviguer à « Matraca », ni celle d'exporter les étoffes de Thèbes, ni les compensations réclamées par Gênes depuis tant d'années[4]. La grosse somme dont ils étaient porteurs devait uniquement servir aux armements des alliés de Byzance contre l'empire germanique. Les Génois demandaient des concessions commerciales, on leur répondait par une convention militaire qui allait à l'encontre de leurs intérêts. Il y avait maldonne.

Bon gré, mal gré[5], Amico de Murta reprit encore une fois le chemin de Constantinople, pour faire entendre à l'empereur les doléances de ses compatriotes. La convention secrète qu'il

1. Manfroni, *Relazioni...*, p. 613.
2. Bertolotto, *Atti lig.*, XXVIII, p. 364 et suiv.
3. Cf. Manfroni, *ouvr. cité*, p. 615.
4. Manfroni, *ibid.*, p. 616.
5. *Invitum. Ann. Jan.*, I, p. 236.



avait pensé conclure l'année précédente était définitivement abandonnée. Le texte du traité retenait cependant l'expression *coronato vel non coronato*, qui avait causé tant d'émoi aux consuls, mais laissait de côté toute allusion à une clause verbale. On spécifiait que le quartier génois serait *intra Constantinopolim* et l'on allégeait quelque peu l'obligation de servir sur les galères du *basileus*. Cet accord définitif a dû être signé en juillet ou en août 1170[1]. Manuel Comnène semblait donc avoir cédé sur toute la ligne.

On s'est demandé ce qui pouvait bien déterminer l'empereur à faire de telles concessions, du moment que l'alliance militaire et navale qu'il recherchait avait été repoussée. On a pu mettre en doute sa sincérité : l'on sait, en effet, que tout de suite, après le départ d'Amico de Murta et la signature du traité, les Vénitiens assaillirent le nouveau quartier de *Coparion*, incendièrent les maisons et pillèrent les marchandises. Cette répétition des événements de 1162, venant tout de suite après un échec diplomatique des Byzantins, n'indiquait-il pas quelque manœuvre perfide de l'empereur grec? Les historiens modernes l'ont cru[2] ; d'ailleurs le coup de main du *basileus* contre les Vénitiens, l'année suivante, également précédé d'un accord qui leur rouvrait les marchés de l'empire, semblait leur donner raison. De plus, un passage des instructions adressées en 1174 à l'ambassadeur Grimaldi, publié par Sauli dans son histoire de la colonie de Galata[3], affirmait que la cour impériale avait fait saisir l'argent des Vénitiens, « cum *non* culpabiles essent et sceleris eiusdem rei », ce qui paraissait être un témoignage accablant pour le gouvernement byzantin. Mais M. Manfroni a vérifié le manuscrit conservé aux Archives de Gênes et y a lu très clairement « cum *inde* culpabiles essent », ce qui modifie évidemment du tout au tout l'interprétation de ce passage. Loin d'innocenter les

1. Manfroni, *ouvr. cité*, p. 617. Cf. Candioti, *Institución consular*, p. 316.
2. Heyd, I, p. 216.
3. Sauli, *ouvr. cité*, II, p. 185.



Vénitiens, le document génois les accuse au contraire formellement d'avoir attaqué la colonie[1]. Les Grecs n'ont sans doute pas participé directement à la destruction du nouveau quartier, mais il est cependant permis de supposer qu'ils avaient intérêt à attiser l'hostilité latente des colons de Venise contre les nouveaux venus. Il n'y a là, après tout, qu'un procès d'intention ; le fait indiscutable c'est la destruction de l'établissement de Coparion, à peine quelques mois après sa fondation. Les mêmes instructions qui nous ont servi à décrire la colonie de 1162 nous ont conservé aussi quelques détails sur l'installation de 1170. Cette fois la somme est moindre, car Gênes ne réclame pas plus de cinq mille six cent soixante-quatorze hyperpères[2]. La liste des parties lésées est aussi plus courte : le fils du chancelier Oberto, que ne rebutaient décidément pas les entreprises risquées, y figure de nouveau pour une somme de deux cent cinquante hyperpères. Un riche marchand d'origine syrienne, Ribaldo di Sarafia[3], très connu par sa grande activité commerciale au Levant, n'a perdu que vingt hyperpères[4] ; des gens de moindre importance, cordonniers, corroyeurs, obscurs commis des grands banquiers de la métropole, demandent la restitution de sommes assez médiocres. Le temps avait sans doute fait défaut pour peupler davantage le nouveau quartier et l'expérience n'était guère encourageante. Le même document atteste aussi la présence des Pisans parmi les pillards[5] : une fois de plus la vieille rivalité commerciale des cités italiennes avait été poussée jusqu'à ses dernières limites.

Toutefois, le marché de Constantinople, dont Benjamin de Tudèle fait une description enthousiaste[6], avait aux yeux des

1. *Relazioni*, p. 618. Cf. Chalandon, *ouvr. cité*, p. 582.
2. Bertolotto, *Atti lig.*, XXVIII, p. 404.
3. E. Byrne, *Easterners in Genoa*, in *Journal of the American Oriental Society*, XXXVIII (1918), p. 183.
4. Bertolotto, *ibid.*, p. 383 : *Rubaldus Sarafie* ; M. Byrne le croit originaire de Saffuriya, au nord de Nazareth. Mais ce nom ne vient-il pas plutôt du grec σαράφης « changeur »?
5. Bertolotto, *ibid., l. c.*
6. Heyd, I, p. 221.



Génois une telle importance que la commune décida de s'y maintenir à tout prix. Byzance rejetait la faute sur les Vénitiens, que Manuel Comnène faisait poursuivre et arrêter dans tous les ports de l'empire, le 12 mars 1171. Lorsque le doge irrité parut avec sa flotte dans les eaux grecques, Gênes resta fidèle aux clauses du traité : un vaisseau génois défendit la rade d'Almyros, en Thessalie, contre l'escadre vénitienne, malgré les propositions qui lui avaient été faites de rester neutre ; de rage, les assaillants brûlèrent le navire[1]. Une autre galère génoise au service impérial s'échoua et fut incendiée par les Comans[2]. Un Génois, du nom de Calvo, perdit son frère et fut lui-même grièvement blessé au service grec, dans l'expédition de Chypre[3]. Déjà se dessine le conflit qui mettra bientôt aux prises Byzance et le royaume de Sicile : un templier génois, Oberto Jussiolo, se plaint d'avoir été retenu deux ans en prison, alors qu'il se rendait en « Romanie » avec une galère[4]. Par contre, le duc byzantin de Rhodes, Kyr Andronic, considérait de bonne prise l'argent d'un certain Gervasio, *quia dicebat dux qui erat de terra Regis Sicilie*[5]. Toutes ces doléances se trouvent dans les instructions envoyées le 8 décembre 1174 à Grimaldi, qui avait reçu des consuls la mission ingrate de réclamer au basileus les dédommagements pour toutes les pertes subies depuis douze ans par ses concitoyens, dans toutes les parties de l'empire. Il ressort pourtant très nettement que le second pillage de leur colonie n'avait pas découragé la bonne volonté des Génois, et qu'ils continuaient à servir à bord de la marine grecque et à fréquenter les ports byzantins. L'interruption de leur séjour à Constantinople dut être de courte durée et dès 1175, sinon plus tôt, leurs marchands étaient de nouveau installés à

1. Bertolotto, *ibid.*, p. 388. Cf. Chalandon, *ouvr. cité*, II, p. 582.
2. *Ibid.*, p. 400 : *apud peradonicum.*
3. *Ibid.*, p. 402.
4. *Ibid.*, p. 401. Cf. Manfroni, *Relazioni...*, p. 622 en n., où l'on a corrigé une lecture erronée.
5. *Ibid.*, p. 398 : *Zurrandronicus quia tunc temporis dux erat de Rodo.*



l'entrée de la Corne d'Or, dans les limites de cet « embolos » qu'avait bien voulu leur reconnaître la mansuétude impériale.

Le mauvais sort s'acharnait cependant contre l'établissement génois du Bosphore. Les dernières années du règne de Manuel Comnène avaient été pour toutes les colonies latines une époque de grande prospérité : l'évêque Eustathe de Thessalonique put estimer à plus de soixante mille le nombre des Latins établis à Constantinople en 1180, au moment de la mort du basileus[1]. C'est précisément sur eux que voulut s'appuyer le faible gouvernement du protosébaste Alexis, auquel était confiée la tutelle du jeune Comnène, pour résister à l'usurpateur Andronic qui menaçait la capitale. Celui-ci se trouva aussitôt représenter aux yeux des Grecs la réaction contre les Occidentaux. L'insolence des étrangers, qui étalaient leur richesse au milieu de la capitale, devait aboutir à une explosion du nationalisme byzantin : Andronic, l'éternel aventurier[2], dut être bien étonné de voir se ranger autour de lui, au printemps de 1182, les partisans de la tradition et de l'orthodoxie. Il y eut aussitôt un soulèvement spontané de toute la plèbe de Constantinople : la fureur de la foule fanatisée ne distingua plus les Génois des Vénitiens ou des Pisans. Tous les Occidentaux furent égorgés, leurs concessions mises au pillage, leurs églises incendiées : « on n'épargna ni les femmes ni les enfants, pas même les malades de l'hôpital des chevaliers de Saint-Jean »[3]. Les fuyards s'empilèrent, pêle-mêle, à bord des galères qui se trouvaient dans le port, et gagnèrent, à force de rames, la mer de Marmara et l'Égée, non sans exercer des représailles sur les monastères et les villes de la côte. Les colonies latines et le commerce italien étaient anéantis. Si l'on en croit le privilège de l'empereur Isaac l'Ange, de 1192, les pertes des seuls Génois se chiffraient à deux cent vingt-huit mille hyperpères[4]. Cette somme

1. Heyd, I, 221. Cf. Manfroni, *Relazioni*, p. 624.
2. Cf. Ch. Diehl, *Figures byzantines*, II, p. 116.
3. Heyd, I, p. 222.
4. Bertolotto, *ibid.*, p. 425.



indique à la fois le développement rapide de la colonie pendant les dernières années du règne de Manuel[1] et l'énormité des ravages exercés par la populace ameutée en 1182. Après un pareil désastre, l'on aurait pu s'attendre à une intervention collective des cités maritimes, qui aurait présenté quelque analogie avec les expéditions des puissances européennes en Chine, au XIXe siècle. Il n'en fut rien. Le continuateur des Annales de Caffaro écrit que la ville vécut en paix, sans ennemis[2]. Pise se tint en réserve. Il y a bien une vague mention de galères vénitiennes envoyées à Thessalonique, en 1185, pour y soutenir l'action du roi de Sicile, mais encore faut-il que ce soit un chroniqueur byzantin qui rapporte le fait[3]. De tous les États de la péninsule, le royaume de Sicile fut le seul à expédier une flotte et une armée qui mit le siège devant Thessalonique, le 15 août 1185[4]. Nombre d'aventuriers latins devaient se trouver dans les rangs[5]. Le 24 août, la ville était prise et livrée au pillage. L'armée normande s'y maintint jusqu'à l'année suivante, mais elle dut se retirer devant l'hostilité des habitants, que favorisait l'avance des troupes d'Alexis Vranas. Gênes n'avait pas pris la moindre part à ces événements.

Ce ne fut qu'après la chute d'Andronic Comnène et son remplacement par Isaac l'Ange qu'une ambassade génoise reparut à Constantinople. Nicolò Mallone et Lanfranco Pevere, qui y vinrent négocier en 1186, ne semblent pas avoir eu beaucoup de succès. En 1188, l'empereur adressa à un Génois, Balduino Guercio, qui se trouvait à son service et qu'il qualifiait d'homme lige (τῷ λιζίῳ τῆς βασιλείας μου), une lettre par laquelle il se montrait favorable à un accord, tout en rejetant sur l'ambassade précédente la faute de l'échec

1. Manfroni, *Relazioni*, p. 625.
2. *Ann. Jan.*, II, p. 20.
3. Manfroni, *ibid.*, p. 628.
4. Cf. O. Tafrali, *Thessalonique des origines au XIVe siècle*, Paris, 1919, p. 184.
5. Manfroni, *ouvr. cité*, p. 628.



des négociations[1]. Il est difficile de préciser à quel moment eut lieu la mission de Simone Bufferio, dont parle le privilège de 1192, mais il est certain qu'elle fut également infructueuse[2]. A ce moment d'autres questions plus urgentes réclamaient l'attention de Gênes : la troisième croisade s'apprêtait à reprendre à Saladin le royaume de Jérusalem, que lui avait livré la victoire de Hattin. L'importance commerciale des Échelles de Syrie obligeait la commune à porter de ce côté tous ses efforts. Pourtant, les pourparlers avec les Grecs ne furent pas interrompus : ils reprenaient, en 1191, par l'entremise de Tanto, frère de Balduino Guercio[3]. Entre temps un envoyé grec, Constantin le Mésopotamite, était venu à Gênes sans rien conclure, car il semblait avoir outrepassé ses instructions[4].

A la fin de 1191, le podestat Manegoldo de Tetoccio de Brescia se décida enfin à faire un pas décisif : les deux ambassadeurs, Guglielmo Tornello et Guido Spinola, conclurent, en avril 1192[5], un traité en règle avec l'empire. Comme de juste, il y avait eu de longs marchandages : la commune réclamait le paiement des deux cent vingt-huit mille hyperpères de 1182, l'abaissement des droits de douane de 4 à 2 %, l'arriéré des annuités dues à la ville et à l'archevêché, qui n'avaient pas été payées, l'agrandissement du quartier, une nouvelle échelle de débarquement et bien d'autres choses encore. Le logothète impérial, Démétrios, demandait à son tour des dédommagements pour les monastères incendiés par les fuyards, lors du pillage de leur quartier, et se refusait à acquitter les sommes exigées par les Génois, parce qu'ils n'avaient pas fourni le service maritime imposé par les traités. A la fin le basileus intervint lui-même, en demandant aux ambassadeurs de renoncer aux réparations et d'oublier le

1. Bertolotto, *ibid.*, p. 406.
2. *Ibid.*, pp. 414 et 425.
3. *Ibid.*, p. 408.
4. Manfroni, *Relazioni*, p. 631.
5. *Ibid.*, p. 633.



passé[1]. Tout en maintenant à 4 % le tarif des droits de douane, il l'étendait à tout l'empire, et faisait à la colonie bien d'autres avantages : il agrandissait le quartier de Coparion et portait les subsides annuels de cinq cent soixante à sept cents hyperpères. Le 22 avril, l'on rédigeait le procès-verbal qui remettait aux Génois le nouveau quartier de Coparion[2]. Une description minutieuse en précisait les limites.

Cette charte de mise en possession, collationnée avec celles de 1170 et de 1202 a servi à Desimoni pour reconstituer avec beaucoup d'exactitude la topographie du quartier génois à Constantinople au XII[e] siècle : déjà les travaux de Paspati avaient contribué à en préciser l'emplacement[3]. Le nom même de l'embolos, Coparion ou Coparia, vient sans doute du grec κώπη, rame[4]; le procès-verbal de remise mentionne justement des fabricants de rames qui habitaient au monastère de l'Apologotheton[5]. Sises à l'entrée même de la Corne d'Or, les habitations génoises s'étendaient le long des murs de la porte d'Eugène (l'actuel Yali-Kiosk) à celle du Neorion (la Baghtché-Kapussu moderne). Plus loin, c'étaient les Pisans, dont le quartier touchait à la porte du Neorion, les Amalfitains et enfin les Vénitiens, autour de la porte du Perama[6]. Partout des portiques bordaient les rues et les places : « la disposition des arcades offrait aux marchands des avantages pour l'établissement de leurs comptoirs. Aussi, les habitations de la population commerçante étaient-elles souvent adjacentes ou groupées autour d'un portique. Chaque corporation, chaque nation avait le sien, et le quartier tout entier était désigné

1. *Ibid.*, p. 632.
2. Bertolotto, *ibid.*, p. 434 et suiv.
3. Desimoni, *Sui quartieri dei genovesi... nel sec. XII*, in *Giorn.-Ligustico*, I, p. 137 et suiv.
4. *Ibid.*, p. 145.
5. Bertolotto, *ibid.*, p. 435 : *pensionarii monasterii Apologotheton, videlicet remifices.*
6. V. le plan de la ville dans Ch. Diehl, *Constantinople*, Paris, 1924, p. 21.



parfois sous le nom d'ἔμβολος[1]. Au XIV[e] siècle le voyageur arabe Ibn-Batoutah admirera encore les larges rues et les marchés « pavés de dalles de pierre », le marché des écrivains, près de Sainte-Sophie, avec ses ceps de vigne et ses jasmins, les estrades et les boutiques en bois, la coupole qui recouvre le siège du juge[2]. Les monastères, très nombreux dans cette partie de la ville, occupent beaucoup de place avec leurs cellules et leurs cours intérieures : ils jalonnent presque à chaque pas les limites du quartier génois. Le procès-verbal de 1170 mentionne ceux de l'Apologotheton, celui d'Angourion, ceux d'Ypsilé et de Manuel[3]. Celui de 1192 y joint le monastère du Patrice Théodose ou de l'Archistratège[4], le couvent de nonnes dédié à la Vierge de Mandilas[5] (?), le monastère d'hommes de Saint-Démétrios. Il est difficile d'identifier le *fundum secreti Mirelei*[6], dont le document fait mention, car le monastère du Myrélée était beaucoup plus loin, de l'autre côté de la ville, vers la Propontide. Notons aussi la fontaine de Christ Antiphonitès[7] et, enfin, le palais de Calamannos ou de Botaniate, donné à la colonie par l'empereur Isaac. La description en est fort minutieuse : les détails intéressants d'architecture ou d'ornementation abondent et donnent une image très nette d'une grande demeure byzantine à la fin du XII[e] siècle[8], avec sa chapelle aux pavements de marbre, ses mosaïques et ses colonnes. A travers le dédale des maisons et des cours, l'on parvenait à la porte dite de « l' Ancien Recteur » qui conduisait à l'échelle de débarquement. Sur le port même, des pieux dont l'intervalle était rempli de terre battue, assuraient la solidité du rivage, au

1. J. Ebersolt, *Constantinople byzantine et les voyageurs du Levant*, Paris, 1919, p. 36.
2. *Ibid.*, p. 44.
3. Bertolotto, *ibid.*, pp. 364-66. Cf. A. Van Millingen, *Byzantine Churches in Constantinople*, p. 284.
4. Bertolotto, *ibid.*, p. 436.
5. *Ibid.*, p. 442.
6. *Ibid.*, p. 436.
7. *Ibid.*, p. 434.
8. *Ibid.*, p. 438 et suiv.



delà des murs de la ville[1]. Un autre débarcadère venait d'être donné à la colonie par l'empereur Isaac. Au delà, c'était le spectacle merveilleux de la Corne d'Or, avec la grosse chaîne qui fermait l'entrée du port et ses innombrables vaisseaux à l'ancre, jusqu'au pont de pierre du palais des Blachernes, qui reliait Constantinople au quartier d' « en face » — Péra. Les grandes rues marchandes que Villehardouin a décrites débouchaient sur les quais : « Si toutes ces rues commerçantes n'aboutissaient pas à un pont, elles conduisaient du moins à des escaliers de débarquement, à des échelles, qui établissaient la communication entre les quartiers commerçants et les navires qui venaient jeter l'ancre au plus près »[2]. Étroitement resserrée entre le quai et les hauts murs des monastères, la colonie génoise s'abritait sous les arcades des portiques, établissant, au mieux de ses intérêts, ses boutiques et ses dépôts de marchandises. M. Manfroni a noté fort justement que la description du quartier nous fait voir aussi l'envers du décor : sous l'éclat rutilant des mosaïques, au-dessus des dalles de marbre blanc et rouge, les murs menaçaient ruine dans maint endroit et les maisons croulaient faute d'entretien. Il fallut sans doute procéder à des réparations urgentes pour les rendre habitables[3].

La colonie allait-elle enfin pouvoir s'installer tranquillement dans ses nouvelles habitations, à l'abri de toute complication politique? Les événements qui suivirent de près la ratification du traité ne présageaient guère un avenir favorable. Dès novembre 1192, l'empereur Isaac envoyait aux autorités de la métropole une lettre menaçante. Profitant des dernières guerres qui avaient sévi sur le territoire de l'Empire et du grand mouvement de navigation qui portait vers Saint-Jean-d'Acre les vaisseaux des croisés, la piraterie s'installait à demeure dans l'Archipel. Une escadre de corsaires, conduite par Guglielmo Grasso, sujet génois, s'était associée à une autre bande d'aventuriers pisans. Naviguant

1. *Ibid.*, p. 366.
2. Ebersolt, *ouvr. cité*, p. 38.
3. Manfroni, *Relazioni*, p. 633.



de conserve, ils écumaient les côtes et les îles de l'Égée et de la Méditerranée orientale. Leur plus grand exploit avait été de capturer et d'occire les ambassadeurs que Saladin envoyait d'Égypte, sur des navires vénitiens, à l'empereur grec. Les riches cadeaux et les animaux rares qu'apportait la mission figuraient dans le butin. Ils avaient de plus saisi et rançonné l'évêque de Paphos et pris un navire « lombard » au large de Chypre[1]. Heyd a pu supposer, non sans raison, que Gênes était pour quelque chose dans cet acte de brigandage[2] : le rapprochement entre le sultan d'Égypte et l'empire byzantin pouvait devenir fatal aux possessions de Syrie, que l'on avait à grand'peine reprises aux infidèles. Le basileus, en tout cas, fut de cet avis, car il fit aussitôt saisir des marchandises génoises et pisanes à Constantinople et menaça les colonies respectives d'une expulsion immédiate, si elles ne réparaient pas l'offense faite à l'empire. Le total de ces réclamations se montait à 96.000 hyperpères. Le coup était dur[3].

La réponse ne se fit pas attendre. Baldovino Guercio et Guido Spinola furent dépêchés à Byzance pour faire part à l'empereur des mesures prises contre les pirates, que la commune s'était empressée de bannir. On ne saurait dire si les Génois avaient payé entièrement la somme considérable qu'exigeait l'empereur, où s'il y avait eu compromis, mais pendant quelques années les bonnes relations ne furent pas troublées et le coup d'État d'Alexis III, qui renversa Isaac l'Ange en 1195, n'eut aucune répercussion sur le développement de la colonie.

La bonne entente ne devait pas durer longtemps. En 1198 un Génois, Gafforio, exaspéré par les exactions de l'amiral grec, Michel Stryphnos, recourait aux armes et se faisait corsaire. Il fallut donner le commandement à un autre pirate, Giovanni Stirione, originaire de Calabre, pour faire prendre le dessus aux flottes grecques, qui réussirent à s'emparer — et

1. Bertolotto, *ibid.*, p. 450 et suiv.
2. Heyd, I, p. 233.
3. Bertolotto, *ibid.*, p. 453.



encore par trahison — de la personne de Gafforio[1]. Le mécontentement d'Alexis fut aussitôt ressenti par l'établissement génois de Constantinople : l'empereur ne livra pas au pillage toute la colonie, comme on l'a affirmé[2], mais il installa cependant ses mercenaires allemands dans le palais de Calamannos ou de Botaniate, que son prédécesseur avait donné aux Génois. La colonie se trouva donc réduite à l'étendue de terrain qu'elle occupait un quart de siècle auparavant, pendant les dernières années du règne de Manuel Comnène. Le médecin Nicolas, chargé d'arranger les choses à Constantinople, revint avec une lettre de l'empereur, qui citait doctement Hésiode pour prouver qu'une ville entière pouvait souffrir du fait de quelques-uns[3] ; il se plaignait amèrement des pirates qui attaquaient les Grecs, sous prétexte de faire la chasse aux Pisans. Cependant il paraissait se montrer disposé à reprendre les négociations. En 1201, Ottobono della Croce partait de Gênes muni de nouvelles instructions. Pour les pirates, l'empereur avait trouvé plus simple de les engager à son service par l'intermédiaire de Guglielmo « καβαλλάριος »[4].

Les instructions d'Ottobono della Croce ne sont pas moins intéressantes que celles adressées à Grimaldi en 1174. Il en résulte que la colonie, après l'arrangement de 1192, avait acquis tout un pâté de maisons, dont plusieurs situées dans le voisinage de Sainte-Sophie. En somme, le quartier primitif s'était élargi de façon à comprendre presque tout l'espace de terrain qui s'étendait entre Sainte-Sophie, la colonie pisane et le quai de la Corne d'Or[5]. De nouveau, la commune se proposait d'obtenir la réduction du κομμέρκιον, des droits de douane, de 4 à 2 %. L'on insistait pour faire rentrer dans la possession de son fief le fidèle vassal de l'empire, Balduino

1. Heyd, I, p. 239.
2. Manfroni, *Relazioni*, p. 641 ; le texte des instructions (Bertolotto, *ibid.*, p. 470) semble indiquer que l'église, le bain et la citerne sont des annexes du palais de Calamannos.
3. Bertolotto, *ibid.*, p. 164.
4. *Ibid.*, p. 468.
5. Desimoni, *ouvr. cité*, p. 144.



Guercio, dont l'on énumérait complaisamment les états de service ; il avait été emprisonné par le prince d'Antioche et le roi de Sicile Roger, à l'époque déjà lointaine de Jean et de Manuel Comnène[1]. Différentes réclamations privées, dont les instructions se faisaient l'écho, rappelaient des événements contemporains de la croisade de Frédéric Barberousse : c'est sans doute à cette occasion que Simone Mussone fut contraint par les autorités impériales de transporter des Hongrois en Syrie[2]. Un paragraphe nous fait connaître l'administration de la colonie : il interdit formellement de donner à Aliniero, fils de Tanto et probablement neveu de Guercio, la vicomté de Constantinople[3]. Rappelons qu'en Syrie les chefs des établissements génois portaient aussi le titre de consul ou de vicomte. C'est le seul texte qui nous fasse connaître l'organisation administrative du quartier de Constantinople[4]. Au mois d'octobre[5], le protonotaire Constantin Pediaditès remettait solennellement à Ottobono della Croce les nouvelles limites de l'embolos génois. Il n'y a pas lieu d'analyser ici ce document si précieux pour la topographie de Byzance, et qui renfermait « les dernières concessions qui aient été octroyées à une nation commerçante d'Occident avant la quatrième croisade »[6]. Il faut pourtant noter que la charte de concession indique aussi les loyers des immeubles-dépendances des monastères données en entreprise à des particuliers, et des terrains donnés en emphythéose, suivant l'usage byzantin, pour y élever des constructions. Une description très détaillée rappelle que les débarcadères en pierre étaient munis, de chaque côté, d'échelles de débarquement en bois[7]. Il y a là un corollaire unique de la description de

1. Bertolotto, *ibid.*, p. 471.
2. *Ibid.*, p. 473.
3. *Ibid.*, p. 474 : *vicecomitivam sive visconteam de Constantinopoli*. Cf. Candioti, *ouvr. cité*, p. 318.
4. Manfroni, *ouvr. cité*, p. 643.
5. Cf. Heyd, I, p. 241.
6. *Ibid.*, p. 242.
7. Bertolotto, *ibid.*, p. 487.



Villehardouin, qui devait aborder à Constantinople deux ans plus tard ; c'est aussi la dernière source précise de renseignements sur l'état de la colonie génoise, avant la seconde moitié du XIIIe siècle.

II

Qu'advint-il en effet de cet établissement, pendant la tourmente de 1204? Les colons de Pise, gent dévouée à l'Empire — aussi bien en Orient qu'en Occident — avaient bravement défendu la tour de Galata contre les croisés, mais ils purent faire leur paix avec les Vénitiens, dès l'avènement du vieil empereur Isaac[1]. Au mois d'août 1203, les Occidentaux qui redoutaient de nouveaux excès des Grecs de Murzuphle, se refugièrent à Péra, au camp de l'armée latine : avec femmes et enfants, ils étaient bien quinze mille[2]. Les Génois étaient-ils du nombre? C'est très probable. Ensuite, ce fut la seconde prise de la ville, l'écroulement de l'empire byzantin, le partage des dépouilles entre croisés et Vénitiens. Venise s'était taillé la part du lion : à Constantinople même il lui revenait trois huitièmes de la ville. Le quartier vénitien s'étendit tout le long de la Corne d'Or vers les Blachernes. De plus, la guerre des corsaires battait son plein entre Venise et Gênes : ce n'est qu'en 1207 que Leone Vetrano fut pendu à Corfou et en 1211 le comte de Malte tenait encore à Paleocastro, en Crète. La dernière tentative génoise pour s'emparer de l'île est de 1217[3]. En 1214, le podestat vénitien de Constantinople et son capitaine allaient prendre des vaisseaux génois au large de la Sicile[4]. Les conditions étaient certainement défavorables à la fondation d'une nouvelle colonie. Pourtant le traité de mai 1218 rendait à Gênes la situation qu'elle

1. Heyd, I, p. 267.
2. *Ibid.*, p. 268.
3. Fotheringham, *ouvr. cité*, pp. 56-57.
4. *La chronique des Veneciens*, par maistre Martin da Canal, in *Archivio storico italiano*, VIII, p. 362.



avait eu en Romanie au temps d'Alexis III ; il va sans dire que les subsides annuels étaient abolis, mais on reconnaissait les légitimes revendications des héritiers de Balduino Guercio[1]. Renouvelé en 1228, 1232, 1238, ainsi qu'en 1251[2], le traité mentionne, dans sa dernière forme, les « consuls, vicomtes ou recteurs » des Génois, ce qui laisse supposer que l'établissement de Constantinople, tant de fois détruit et rebâti, renaissait de nouveau de ses cendres. Mais il semble tout à fait exclu que les Génois aient pu résider à l'intérieur de la ville au temps de l'empire latin. Le quartier vénitien, nous l'avons dit, avait pris une extension considérable : un grand fondaco et une citadelle témoignaient de son importance. Le 20 février 1224, l'empereur Robert de Courtenay concédait au podestat vénitien trois huitièmes des habitations provençales et espagnoles[3]. Moins que jamais les circonstances n'étaient favorables à l'occupation d'un quartier à l'intérieur de l'enceinte et Desimoni a certainement raison de penser à une installation provisoire dans le faubourg de Péra[4]. Les affaires devaient aller très mal pour tous ceux qui ne se réclamaient pas de la protection de Venise, dans la ville impériale, que marquait de sa griffe le lion victorieux de saint Marc. Le prieur de l'église pisane mandait, en 1223, que l'entretien du culte était resté à sa charge, car l'ensemble de ses revenus, pendant dix-neuf ans, atteignait à peine le chiffre de quinze besants[5]. Il n'y a aucune raison de supposer que les Génois étaient mieux partagés.

Pourtant la position géographique de Byzance devait continuer à les attirer, car les nouveaux maîtres des Détroits n'avaient plus le même intérêt à leur interdire l'accès des ports de la mer Noire. La présence de quelques marchands génois de Constantinople, à Kiew, pendant l'occupation

1. Tafel-Thomas, II, p. 197.
2. Manfroni, *Relazioni*, p. 653.
3. Tafel-Thomas, II, p. 255.
4. Desimoni, in *Giornale Ligustico*, III, p. 236 en n.
5. Müller, *Documenti sulle relazioni delle città toscane coll' Oriente*, Florence, 1894, p. 94.



mongole[1], indique que la barrière maintenue avec tant d'obstination par les Comnènes, était enfin tombée. A vrai dire, la commune cherchait à s'entendre avec Vatatzès, l'empereur grec de Nicée ; mais, de ce côté, l'alliance du basileus avec Frédéric II, le grand adversaire de Gênes, mettait obstacle à tout essai de rapprochement[2]. De plus, Jean Vatatzès se montrait assez hostile au commerce occidental ; un édit somptuaire n'avait-il pas interdit les étoffes précieuses de Syrie et d'Égypte, ainsi que les vêtements tissés par des mains italiennes (χεῖρες Ιταλῶν)[3]? Aussi, en 1236, les Génois contribuaient à défendre Constantinople contre les efforts combinés des armées de Nicée et du tzar des Vlaques et des Bulgares[4]. Mais le centre de leurs entreprises commerciales, pendant plus d'un demi-siècle, dut être de nouveau en Syrie, comme au temps des premières croisades.

Nous avons vu comment Venise réussit à ruiner ces colonies du Levant. Il ne pouvait y avoir pour Gênes que cette alternative : renoncer aux résultats de cent cinquante années d'expansion coloniale ou tenter une diversion, que lui facilitait l'état précaire de l'empire latin. L'alliance avec Michel Paléologue était inévitable ; la force même des choses l'imposait.

On a maintes fois publié et commenté le traité de Nymphée[5] ; rappelons-en ici les clauses essentielles. En plus de l'alliance offensive et défensive contre Venise, l'ennemi commun, le traité ouvrait aux Génois toutes les régions de l'empire et leur accordait la franchise complète pour les droits d'entrée et de sortie de leurs marchandises. A Smyrne, Enos, Adramyttion, Salonique, dans les îles de Chios et de Lesbos,

1. J. de Plan Carpin, *Historia Mongalorum*, éd. d'Avezac, Paris, 1838, p. 375.

2. Manfroni, *ouvr. cité*, p. 654.

3. Nicéphore Grégoras, éd. Bonn (L. II, 6), I, p. 43.

4. Canale, *Nuova Istoria*, II, p. 380. Cf. Alice Gardner, *The Lascarids of Nicaea*, London, 1912, p. 150.

5. Édition critique dans Manfroni, *Relazioni*, p. 791 et suiv. Cf. Heyd, I, p. 428 et suiv. ; Caro, *Genua*, I, p. 106 et suiv. ; C. Chapman, *Michel Paléologue*, Paris, 1926, p. 42. Candioti, *ouvr. cité*, p. 21 et suiv.



ils devaient posséder des quartiers, ayant chacun sa « loggia », son église, son bain et son four public ; les mêmes avantages leur étaient réservés à Constantinople, en Crète, en Eubée, dans les régions que l'empereur se proposait de reconquérir. Les consulats devaient avoir pleine juridiction sur les bourgeois de Gênes, mais ceux-ci s'engageaient à ne pas couvrir de leur pavillon privilégié les marchandises des gens d'autres nations, qui n'étaient pas exemptées du paiement des droits. A l'exception des Pisans, considérés comme des fidèles amis de l'Empire, l'empereur promettait de fermer tous ses ports et d'interdire l'accès de la mer Noire à tout ennemi de Gênes. En échange de l'appoint que devait lui fournir la flotte génoise pour la reprise de Constantinople, il livrait à ses nouveaux alliés la forteresse des Vénitiens et l'église de Sainte-Marie, ainsi que la pleine possession du port et de la ville de Smyrne. Le subside annuel de 500 hyperpères était renouvelé, ainsi que l'assurance de ne pas faire obstacle au commerce du blé par de nouveaux édits. Gênes de son côté accordait la franchise des droits de douane aux marchands grecs, qui ne devaient pas être bien nombreux dans la mer Tyrrhénienne[1], et s'engageait à ne pas faire de paix séparée avec Venise. Elle mettait à la disposition de l'empire une escadre de cinquante vaisseaux, mais c'était aux frais du trésor byzantin.

De même, les Génois qui prenaient du service dans les armées byzantines de terre et de mer devaient être rétribués et s'engageaient à défendre les places qui leur seraient confiées, sans songer à trahir. Ceux de leurs compatriotes qui avaient été pris par les Grecs au service de l'empire latin ou du prince d'Achaïe[2] devaient être mis aussitôt en liberté.

Il faut comparer ce traité aux conventions du XIIe siècle, pour se rendre compte combien les temps étaient changés. Il fallait que l'empire de Nicée eût bien besoin des vaisseaux génois pour souscrire à de telles conditions, qui assuraient

1. Manfroni, *Relazioni*, p. 663.
2. Caro, *Genua*, I, p. 107 en note.



à la commune les privilèges les plus étendus et à ses armateurs la possibilité de réaliser de brillantes affaires au compte de la caisse impériale. En fait, Gênes n'obtenait que des avantages, sans rien donner d'autre que son concours contre Venise — et contre Venise seulement. Que pouvait-elle souhaiter de plus? Il est vrai qu'il fallait s'attendre à l'excommunication du pape, mais c'était un risque à courir : Constantinople valait bien quelques messes et avec la Curie, toujours à court d'argent, il y avait moyen de s'arranger. Le traité, signé le 13 mars 1261, à Nymphée, était ratifié solennellement à Gênes le 10 juillet. Le même jour, dix galères et six nefs levaient l'ancre pour les Détroits ; c'était l'avant-garde de la grande flotte qui devait aller aider Michel Paléologue à reconquérir Byzance. Mais bien avant qu'elle fût arrivée à destination, un coup de main heureux livrait la ville aux armées grecques, dans la nuit du 25 juillet 1261[1]. Le podestat vénitien avec ses trente galères et une nef sicilienne[2] était allé attaquer la petite île de Daphneusia, dans la mer Noire. Quand il revint de son expédition, il était trop tard. Il n'y avait plus qu'à embarquer l'empereur Baudouin et les colons vénitiens pour l'Eubée. Le 15 août, Michel Paléologue, précédé de l'image de la Vierge, faisait son entrée dans Byzance reconquise. Le chroniqueur note avec mélancolie le triste état de la ville : on voyait partout des ruines et des traces d'incendie. Le palais des Blachernes était encore inhabitable, car les cuisiniers de l'usurpateur latin avaient noirci les salles de fumée. Il fallut s'installer, tant bien que mal, près de l'Hippodrome[3]. Mais l'essentiel était fait et la suprématie vénitienne en Romanie définitivement brisée.

La petite escadre génoise sut échapper aux dix-huit galères que Venise expédia au Levant, sitôt qu'elle connut la nouvelle du désastre[4]. Gênes n'avait eu aucune part aux événements, qui s'étaient déroulés avec une rapidité que personne ne

1. Caro, *Genua*, I, p. 110.
2. Pachymère, I, p. 145.
3. *Ibid.*, p. 161. Cf. Nic. Gregoras, I, p. 87.
4. Caro, *ibid.*, *l. c.*



pouvait prévoir. Elle se trouvait avoir coopéré d'intention plutôt qu'en fait à la prise de la capitale[1]. Néanmoins, la présence de cette flotte était si nécessaire pour assurer le maintien de la conquête, que le basileus s'en tint à la lettre du traité : déjà une première ambassade était allée le ratifier[2]. Le vaisseau d'Ansaldo D'Oria, revenant de Constantinople avec un Florentin, chargé d'une mission de Paléologue, apporta la nouvelle de la prise de la ville. Le palais vénitien fut livré aux Génois et ceux-ci prirent une revanche éclatante de la destruction de leur quartier à Saint-Jean-d'Acre, non sans endommager le monastère du Pantokrator. L'édifice fut démoli aux sons d'une musique joyeuse et les pierres au lion de Saint-Marc allèrent orner la façade du palais de la commune à Gênes[3]. L'on avait dû accorder aux Grecs la faculté de conclure un emprunt en Italie, car une lettre de Michel Paléologue du 28 avril 1261 garantissait les sommes que pouvaient emprunter en son nom son oncle le parakimomène, Isaac Dukas, le sébaste Theodore Krivitziotis et l'archidiacre Léon[4]. Trente galères aux ordres de Lanfranco Dugo Spinola ralliaient les détroits, échappant habilement au blocus que voulait établir l'amiral vénitien, Messer Marco Michiel[5]. Jusqu'ici Venise s'était contentée de recueillir les fuyards, mais les colons d'Eubée, les « prudomes de Nigrepont » comme les appelle Martin da Canal, se montrèrent plus hardis. Avec trois galères, « ou il avoient dedens boriois de Romanie et Veneciens a grant plante », ils passèrent les Dardanelles, pillant le rivage et incendiant les barques qu'ils rencontraient, firent route au large de Constantinople et allèrent attaquer les bâtiments de commerce dans la mer Noire. Là

1. Jordan, *Les origines de la domination angevine en Italie*, Paris, 1909, p. 334.

2. *Ann. Jan.* (éd. Pertz), p. 242. L'un des ambassadeurs, Murzuphle, mourut à Gênes et fut enterré à San Lorenzo.

3. *Ibid.*, p. 243. Cf. A. Van Millingen, *Byzantine churches* in *Constantinople*, London, 1912, p. 228.

4. *Liber Jurium*, I, col. 1346.

5. Manfroni, *Storia della Marina*, II, p. 7.



ils s'emparèrent d'un sandal chargé de marchandises « et s'en vindrent a tot li sandals devant Constantinople, mult grant ioie demenant »[1]. Ottone Vento, le commandant de l'escadre génoise, vint à l'encontre des corsaires, mais fut d'abord repoussé. Les Annales de Gênes prétendent qu'il n'avait que dix galères[2], mais Martin da Canal croit qu'il disposait de l'ensemble des forces navales de Romanie, quarante galères génoises et quinze grecques[3]. La partie était par trop inégale : sous le poids des assaillants qui grimpaient à l'abordage, le sandal se renversa. Les survivants, livrés aux autorités impériales, furent aveuglés à la mode byzantine. Ce fut là le seul fait d'armes de l'année.

En effet, après le brillant début de la prise de Constantinople, la guerre traînait en longueur. En 1262, la même année que l'expédition des corsaires d'Eubée, l'amiral Jacopo Dolfin avait tenté d'approcher l'escadre gréco-génoise qui se trouvait alors à Salonique : mais les retranchements improvisés sur les vaisseaux avaient transformé la flotte à l'ancre en une vraie forteresse ; les Vénitiens durent lever le blocus[4]. Les armements continuaient des deux côtés, sans résultat décisif. Seule, la situation diplomatique se précisait : le nouveau pape, Urbain IV, jetait résolument l'interdit sur Gênes, coupable d'avoir pactisé avec le schismatique. L'ambassade de Lanfranco di Carmadino et d'Ugo Fieschi n'y put rien changer[5].

Au printemps de 1263 il y eut à Gênes un renouveau d'activité : une grosse escadre de vingt-cinq galères et six vaisseaux d'un tonnage moindre se rendit en Romanie. Les amiraux, Pietrino Grimaldi et Paschetto Mallone, avaient prêté à la commune 36.000 livres génoises[6]. Après avoir opéré leur jonction avec les autres forces du Levant, leur flotte de trente-

1. *Chronique des Veneciens*, p. 485.
2. *Ann. Jan.*, *ibid.*, p. 244.
3. *Ibid.*, *l. c.*
4. Manfroni, *ouvr. cité*, p. 8.
5. Manfroni, *Relazioni*, p. 666.
6. *Ann. Jan.*, éd. Pertz, p. 245.



huit galères fit voile vers le Péloponèse. Le combat s'engagea au large de la petite île de Spetzia, avec trente-deux galères vénitiennes. Ce fut un désastre. Seul Pietro Avogado se fit tuer à la tête de quatorze vaisseaux : le reste de la flotte génoise ne s'engagea même pas et revint vers Monemvasia, toute honteuse de cet échec inexplicable[1]. Il y avait maintenant soixante vaisseaux dans les mers du Levant, et nombre d'amiraux qui coûtaient gros à l'Empire. Cette dépense considérable était même le seul résultat de ce grand armement ; le basileus put estimer, non sans quelque apparence de raison, que ses alliés lui revenaient fort cher et lui rapportaient bien peu. Le chroniqueur vénitien fait tenir à Michel Paléologue un langage énergique : il aurait dit aux vaincus de Spetzia, en leur montrant un amas considérable d'hyperpères : « Si ai despendu un si grant monciaus de perpres com cestui la, et si n'ai par vos nule rien gaaignee. Dex abate vos proeces et vos bordes »[2]. Il les renvoya séance tenante. En 1264, ce fut bien pis : on découvrit que le nouveau podestat génois de Constantinople, Guglielmo Guercio, malgré les liens de vassalité qui avaient si longtemps rattaché sa famille à Byzance, complotait avec le roi de Sicile, Manfred, pour livrer la ville aux Latins[3]. Cette fois, la mesure était comble ; l'empereur grec, exaspéré, fit retomber tout le poids de sa colère sur les compatriotes du traître. Ce fut pour la colonie, qui venait de s'installer triomphalement dans ses nouveaux quartiers, l'exil à Héraclée, sur la mer de Marmara. L'empire faisait volte-face, car on dépêchait à Venise Enrico Trevisani pour établir un accord. Le traité du 18 juin 1265 contient le résultat de ces négociations : ce n'est rien moins qu'un renversement complet des alliances. S'il est vrai qu'au traité de Nymphée Paléologue « mist en lieu des Venetiens les Ienoes », Venise regagnait maintenant d'un coup ce qu'elle avait perdu quelques années auparavant. Il s'agissait de chasser les

1. *Ann. Jan. l. c.*, cf. Manfroni, *Storia della Marina*, II, p. 9.
2. *Chronique...*, p. 496.
3. *Ann. Jan.*, *ibid.*, p. 249.



Génois de Romanie et de rendre à leurs rivaux, dans l'empire grec, une situation presque analogue à celle qu'ils y avaient acquise au temps de l'empire latin[1]. Frexone Malocello, envoyé par Gênes pour tâcher d'arranger les choses, fit en vain le voyage de Constantinople : l'alliance gréco-vénitienne semblait un fait accompli[2].

Cependant le doge hésitait à ratifier ce pacte, par lequel Venise devait abandonner définitivement, pour sauvegarder ses intérêts commerciaux, l'œuvre politique de la quatrième croisade. En 1265 toute l'Italie regardait vers le sud de la péninsule, où allait s'engager la partie décisive entre le roi Manfred et Charles d'Anjou, le prétendant français. Le royaume de Sicile était assurément le principal enjeu de la lutte, mais il était évident que cette rencontre allait aussi décider du sort des principautés franques de l'Égée, où la cité de l'Adriatique avait de si puissants intérêts. Les choses demeuraient donc en suspens, et tout l'effort de Venise tendait à prolonger les négociations et à temporiser ; la bataille de Bénévent précipita le dénouement. Charles d'Anjou, à peine installé sur le trône des Hohenstaufen, reprenait la politique d'expansion orientale que la monarchie sicilienne avait déjà pratiquée au temps des rois normands[3]. Au traité de Viterbe, en 1263, il garantissait à Baudouin de Courtenay, l'empereur détrôné de Constantinople, le rétablissement de l'empire latin et l'assurait de sa protection contre les Grecs. Les Vénitiens, convaincus du succès de l'entreprise, crurent bien faire en soutenant cette tentative de restauration : une clause spéciale leur assurait d'ailleurs les droits et les biens dont ils avaient pu jouir au temps de la dynastie occidentale. Ces perspectives pouvaient sembler meilleures que celles que leur offrait le basileus, mais en réalité ils lâchaient la proie pour l'ombre. L'occasion était perdue et ne devait plus se représenter.

1. Heyd, I, p. 432.
2. Manfroni, *Relazioni*, p. 671.
3. Carabellese, *Carlo d'Angiò nei rapporti politici e commerciali con Venezia e l'Oriente*, Bari, 1909, p. 6 et suiv.



Ce fut aux Génois de profiter de ce retour imprévu de fortune. Les historiens s'accordent à considérer que les ambassades d'Egidio di Negro, de Benedetto Zaccaria et de Simoneto di Camilla étant demeurées infructueuses[1], l'honneur d'avoir rétabli les bonnes relations avec l'empire byzantin revient à Franceschino de Camilla[2], dont les Annales génoises signalent la présence à Constantinople, en 1267. Toujours est-il que l'on considère cette date comme marquant le retour de la colonie dans un endroit plus favorable à son développement[3]. L'orientation définitive de la politique vénitienne vers Charles d'Anjou et la restauration de l'empire latin avait contribué à opérer ce revirement dans l'esprit de l'empereur grec, mais les événements de 1264 l'avaient rendu plus circonspect. Les chroniqueurs byzantins invoquent des motifs divers pour expliquer son attitude. Selon Nicéphore Grégoras, l'état de guerre qui persistait entre les ressortissants des différentes colonies italiennes l'aurait déterminé à établir les Génois à Galata, afin d'éviter tout contact direct entre eux et leurs rivaux pisans ou vénitiens[4]. D'après Pachymère, le nombre toujours croissant des colons de Gênes et leur insolence auraient suffi à justifier ces sages précautions[5] et l'historien Paspati voit dans ce transfert de la colonie la suite naturelle des grands travaux de fortification que Michel Paléologue venait d'entreprendre[6]. Il est de fait que l'empereur s'employait très activement à relever le front de mer de l'enceinte, pour parer à l'attaque toujours plus probable des flottes de Sicile et de Venise. Les nouveaux murs et leurs tours de défense s'élevaient sans doute sur l'emplacement du quartier génois de Constantinople et les nécessités de la

1. *Ann. Jan.*, éd. Pertz, p. 249.
2. Manfroni, *Relazioni, ibid., l. c.* Cf. Caro, *Genua*, I, p. 196.
3. Le traité avec les Vénitiens, en 1268, atteste la présence des Génois, comme l'a déjà démontré Caro, *ibid.*, p. 196 en n. Cf. Diehl, *Études byzantines*, p. 243 et Chapman, *Michel Paléologue*, p. 83.
4. Éd. Bonn (IV, 5), I, p. 97.
5. Éd. Bonn, (II, 35), I, pp. 167-168.
6. Βυζ. Μελέται, p. 208.



défense rendaient indispensable le déplacement de la colonie. Il est de plus assez évident que les Grecs n'avaient pas oublié la trahison manquée de Guglielmo Guercio et que ce seul motif suffisait à rendre les Génois indésirables à l'intérieur de la « ville gardée de Dieu ». On leur assigna donc le faubourg de Péra, qu'ils avaient, du reste, demandé eux-mêmes comme un pis-aller, au moment de leur expulsion[1].

III

Était-ce en somme un pis-aller? On en peut douter avec quelque raison. Les Juifs avaient occupé ce quartier pendant des siècles, sans que la traversée de la Corne d'Or eût beaucoup gêné la marche de leurs affaires à Constantinople. Ils habitaient la partie du faubourg qui touchait au Bosphore, et que les sources désignent généralement sous le nom de τὸ Στενὸν (le détroit)[2]. Le quartier était riche et plein de ressources ; Villehardouin l'affirme expressément : « Ensi se hebergierent la nuit devant la tor et en la juierie que l'on apele l'Estanor où il avait mult bone vile et mult riche »[3]. Lors de leur arrivée, les croisés de 1203 y avaient fait un séjour « en pais et en repos, en grant plenté de bones viandes »[4]. Sur le rivage, la tour de Galata, défendue jadis par les Pisans, retenait un bout de la grande chaîne qui fermait le port de Constantinople : en 1261 les troupes grecques s'étaient heurtées à des retranchements dont nous pouvons difficilement nous faire une idée exacte, car les renseignements qui nous sont parvenus sont assez contradictoires[5]. Il avait déjà été question d'établir à Péra la première colonie génoise, au temps de Manuel Comnène et Desimoni a sans doute raison

1. *Ann. Jan., ibid., l. c.*
2. Heyd, I, p. 249-250.
3. Villehardouin, éd. N. de Wailly, p. 88.
4. *Ibid.*, p. 110.
5. Nic. Grégoras (Bonn, I, p. 87) mentionne Τό σμικρότατον... τοῦ Γαλάτου πολίχνιον, mais Pachymère (L. II, 20, I, p. 122) semble accorder plus d'importance aux murailles de Galata.



de supposer que les Génois y avaient résidé pendant tout le demi-siècle de l'occupation latine de Constantinople[1]. L'établissement de la colonie dans ce faubourg n'avait donc rien de défavorable ni même d'inattendu, car ce n'était pas la première fois que l'on voyait des Latins résider dans cette partie de la ville.

Les mesures de défense de Michel Paléologue avaient pourtant quelque peu modifié la physionomie habituelle du quartier, car les fortifications furent complètement demantelées[2] au moment de l'arrivée des Génois. Ce n'était plus un « embolos » que l'on mettait à la disposition de la colonie, des immeubles groupés autour d'un portique ou entassés auprès des échelles de débarquement ; les nouvelles habitations s'égrenaient le long de la Corne d'Or[3], dispersées en une longue file, où aucun pâté de maisons ne pouvait offrir d'appui à une force armée. D'ailleurs on n'était pas sûr si le terrain appartenait à la commune ou s'il s'agissait d'une simple location[4]. Les notices trop brèves des chroniqueurs byzantins et les informations insuffisantes que nous fournissent les documents officiels des archives de Gênes n'indiquent pas que le territoire de la colonie ait été nettement délimité. Il semblait même que ce que l'on savait de la vie de Péra aux premiers jours de l'établissement fût aussi peu précis que sa topographie était incertaine. Nous avons pu combler cette lacune en mettant à contribution le riche dépôt d'actes privés que contiennent les registres des notaires coloniaux de la commune[5]. L'ensemble de ces actes notariés, passés à Péra du

1. V. plus haut, p. 80.
2. Pachymère, *ibid.*, p. 168. Cf. Paspati, *ouvr. cité*, p. 219.
3. Heyd, I, p. 437.
4. Caro, *Genua*, II, p. 305, en note.
5. Gênes, *Archivio di Stato, Not. Simone de Albario*, I, fol. 1-90, et *Not. Ignoti*, XI ; une petite partie de ces documents a été publiée, sous forme de régestes, dans la grande collection de M. A. Feretto (*Atti. lig.*, XXXI, 2). Nous en avons donné maintenant une édition complète : *Actes des notaires génois de Péra et de Caffa de la fin du XIIIe siècle*, Bucarest, 1927 (Acad. Roumaine, *Études et Recherches*, II).



27 juin au 9 octobre 1281 — contrats d'association et de commandite, ventes de maisons, de navires, de marchandises et d'esclaves — permet de reconstituer avec quelque exactitude le développement de ce premier établissement génois de Galata et de suivre, pour ainsi dire au jour le jour, la vie économique très intense de la colonie. Sans exagérer la richesse de ce fonds, on pourrait cependant rappeler l'importance des papyrus pour l'histoire de l'Égypte romaine et byzantine, afin de bien comprendre ce que représentent ces documents pour l'étude que nous avons entreprise[1].

En ce qui concerne la topographie du quartier, les actes en question permettent d'éclairer un point essentiel. Il y a en réalité deux Péra : une Péra génoise, dont le territoire semble avoir été concédé à la commune, et une autre Péra sur territoire d'Empire. La distinction apparaît très nettement dans les clauses réservatives de quelques contrats de vente : « *super terram concessam per dominum Imperatorem comuni Januensium, exceptis a domino Imperatore Romanie et comuni Januensium* »[2], dans le premier cas ; « *super solum sive terram Imperatoris in Peira, preterquam a domino Imperatore Grecorum* »[3], dans le second. La colonie génoise n'occupait qu'une partie du faubourg, mais il ne faudrait pas croire que les colons aient été cantonnés uniquement sur le territoire de la commune. Un sergent du podestat, Giacomo de Lucques, loue à un certain Maffeo de Clapa une maison qu'il possède sur territoire d'empire[4]. Le tanneur Oberto s'établit à Constantinople même, dans le quartier de Saint-Pierre ; la maison qui appartient au chirurgien Nicolas est voisine de celle du seigneur Thoros et d'une *domus Seriani*[5] qui pourrait bien

1. *La colonie génoise de Péra à la fin du XIIIe siècle* a été l'objet d'une communication que nous avons faite au premier Congrès international des études byzantines, Bucarest, 1924 ; cf. le *Compte-rendu* du Congrès publié par C. Marinesco, Bucarest, 1925, p. 71.
2. *Actes Péra-Caffa*, n° XV, XIX, etc.
3. *Ibid.*, n° XXXVIII.
4. *Ibid.*, n° L. Cf. Ferretto, XXXI, 2, p. 342 en note.
5. *Ibid.*, n° IX. Ferretto, XXXI, 2, p. 403.



appartenir à ce Syrgiannès, parent de l'empereur, dont le rôle allait être considérable sous le règne d'Andronic II[1]. Les Italiens avaient donc des permis de séjour individuels dans l'enceinte de la capitale. D'autre part, nous voyons des Grecs acheter des maisons dans le quartier génois[2]; les autorités impériales ne se désintéressaient nullement de ce quartier et de ses demeures, car elles poussaient la sollicitude jusqu'à démolir « *super terra comunis* » la maison de Lanfranco de Prato, qui leur réclamait 350 hyperpères de dédommagements[3]. La différence de régime entre les deux zones — clairement établie en droit — n'était donc pas très nettement tranchée en fait. Il serait difficile de vouloir fixer sur le terrain l'emplacement exact des limites de l'établissement à cette époque, mais il faut mentionner l'intéressante observation de Desimoni, qui a reconnu dans la moderne Galata, au pied de la colline, l'ancienne Péra[4]. Le sommet de la colline de Péra, là où s'étage le faubourg actuel, était alors inhabité. Ce qui ressort par contre d'une façon assez précise de ces actes de vente, c'est l'aspect à demi rural de Péra à cette date. L'acte de concession de la nouvelle colonie de 1303 le démontre aussi en une certaine mesure ; les limites du nouveau quartier traversent des vignes au milieu desquelles sont juchés les monastères grecs de Saint-Lipse, Saint-Théodore, l'église orthodoxe des Saints Anargyres et celles de Saint-Georges et de Saint-Nicolas. Près de la vigne de feu Perdicarios s'étendent celles de Kinnamos, logothète et stratège[5]. Même aspect à demi campagnard en 1281 : ce ne sont partout que terrains vagues, puits, vignes et jardins[6] au milieu desquels s'isolent les maisons et les églises. Ces dernières, consacrées au culte catholique, sont déjà assez nombreuses :

1. Nic. Grégoras, I, p. 296. Nous remercions M. Diehl de nous avoir suggéré cette identification.
2. *Actes Péra-Caffa*, n° CXVIII. Ferretto, XXXI, 2, p. 418.
3. Bertolotto, *Atti lig.*, XXVIII, p. 513.
4. *Giornale Ligustico*, III, p. 247.
5. Belgrano, *Doc. Pera*, I, p. 103.
6. *Actes Péra-Caffa*, n°s XXXIX, XLVI.



maint testament contient des legs pour Saint-Michel de Péra et pour l'hospice de Sainte-Hélène[1] ; on mentionne également, en 1297, les églises de Saint-François et de Sainte-Marie-de-Galata[2]. L'église de Sainte-Hélène semble disposer d'un terrain enclos de murailles[3], mais Saint-Michel l'emporte par le nombre des donations et des fidèles qui demandent à y être enterrés. Il existait toutefois un cimetière de la colonie « près du puits qui est dans l'église de Sainte-Irène »[4]. C'est bien le faubourg oriental, c'est déjà la « mahala » avec ses maisons dispersées dans les jardins et les vergers, et les clochers émergeant çà et là de la verdure. S'il faut en croire la géographie d'Aboulféda[5], au début du XIV[e] siècle, cet aspect était aussi celui d'autres parties de Constantinople : « Dans l'intérieur de la ville sont des champs ensemencés, des jardins et beaucoup de maisons en ruines ». Il est impossible de se représenter la grandeur des maisons d'après les actes de vente ou de location : tel immeuble coûte 12 hyperpères et tel autre 400[6], mais il faut noter que l'on a pu estimer à environ 80.000 hyperpères l'ensemble des habitations incendiées par les Vénitiens en 1296. Comme dans toutes les colonies italiennes du temps[7], la loggia était le centre politique, administratif et judiciaire de la commune. Ce palais devait être encore de dimensions assez modestes ; à l'autre extrémité de l'Orient latin, à Famagouste, la loge des Génois est en partie conservée. L'on voit les ruines d'un bâtiment long et bas, en pierres de taille, avec de grandes arcades ogivales dessinées par des dalles blanches et noires, qui reproduisent fidèlement l'architecture des maisons de la métropole[8]. Comme en Chypre, la loge de Péra

1. *Ibid.*, n[os] XVIII, XXI, XLVIII.
2. Belgrano, *ibid.*, II, pp. 339-340.
3. *Actes Péra-Caffa*, n[o] CXVIII.
4. Belgrano, *ouvr. cité*, I, p. 103.
5. *Géographie*, trad. Reinaud, Paris, 1848, pp. 315-316.
6. *Actes Péra-Caffa*, n[os] XXXIX, LIX.
7. Cf. G. Yver, *Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale*, Paris, 1903, p. 194.
8. C. Enlart, *Villes mortes du moyen âge*, Paris, 1920, p. 154.



devait se trouver près de la mer, à proximité de la Corne-d'Or et du port de Constantinople ; c'est là, au centre des affaires, que se trouvaient les tables des changeurs, les banques — il y en avait un certain nombre — les boutiques et les écritoires des notaires, qui tenaient plus de l'échoppe de l'écrivain public que de l'étude de nos jours[1]. Le *fondaco* pour les marchandises était généralement dans le même bâtiment que la loge, et de là aux échelles de débarquement la distance devait être petite. Plusieurs propriétés devaient border la mer : un certain nombre de maisons étaient munies de bains, suivant l'habitude orientale[2]. Dans le quartier génois, il ne restait plus trace de fortifications, mais, quoi qu'en dise Heyd, il est peu probable que la tour de Galata ait été détruite[3]. Le château que mentionne la charte de 1303[4] était sans doute resté avec sa garnison grecque sur territoire d'Empire, à l'une des extrémités de la concession. Il s'élevait au bord de la mer, sur la Corne-d'Or. La colonie elle-même n'avait aucun moyen de défense ; elle était à la merci d'un coup de main. On le vit bien lors de la guerre avec Venise, en 1296, et même plus tôt, lorsque Michel Paléologue crut devoir faire sentir aux Pérotes que l'autorité impériale devait être respectée en tout temps et en tout lieu.

En racontant l'établissement des Génois à Péra, les chroniqueurs byzantins ne manquent pas de nous donner quelques détails sur l'administration des colonies italiennes de Constantinople : les Vénitiens ont un bayle, ce qui se traduit en grec par « épitrope », les Pisans un consul, correspondant à un « éphore » byzantin ; quant aux Génois, leur podestat est assimilé à l'exousiaste[5]. Cette terminologie ferait comprendre à elle seule les grands changements survenus dans l'organisation de ces colonies, depuis la reprise de Byzance par les

1. Blancard, *Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge*, Marseille, 1884, I, p. XLVI.
2. *Actes Péra-Caffa*, n° XXXIX.
3. *Ouvr. cité*, I, p. 436.
4. Belgrano, *Doc. Pera*, I, p. 103.
5. Niceph. Grégoras, IV, 5 (I, p. 97).



Grecs. Au temps de l'empire latin le podestat vénitien, maître des trois huitièmes de la capitale, regardait de haut les humbles « vicomtes » ou « consuls » de Gênes et de Pise. Maintenant c'était le podestat génois qui paraissait le plus fréquemment à la cour impériale et y prenait rang après le grand amiral, aux dîners d'apparat et aux réceptions[1].

Deux textes importants du début du XIVe siècle nous ont conservé des renseignements précis sur l'organisation administrative et politique de l'établissement de Galata ; ce sont les ordonnances publiées le 20 décembre 1300 par le vicaire Gavino Tartare et le 18 juillet 1304 par le podestat Rosso D'Oria, qu'il importe de dégager de la masse informe de règlements et de statuts promulgués à Gênes, à laquelle elles ont été incorporées[2]. En effet, dans leur ensemble, les « statuts de Péra » ne sont qu'un extrait du code génois : Heyd a fort bien vu « que ce code n'est pas plus spécial à la colonie qu'à la mère-patrie »[3]. Il n'en est pas de même de certains articles de ces deux ordonnances ; malgré la date tardive de leur promulgation, ils reproduisent certainement un état de choses antérieur à la fondation de la nouvelle colonie de 1304. En complétant par quelques extraits des actes notariés de 1281 les informations des « Ordinamenta », l'on peut dresser un tableau assez complet des institutions coloniales à la fin du XIIIe siècle.

Il convient tout d'abord de remédier à la confusion que paraît avoir suscitée chez certains auteurs l'emploi des deux noms de Péra et de Galata. Dans son « Histoire du Commerce », d'ailleurs excellente, M. A. Segré va jusqu'à supposer que Gênes « conserva le nom de podestat au magistrat de la colonie de Péra et celui de vicaire à celle de Galata »[4], et il croit devoir constater que « les deux colonies de Péra et de Galata »

1. Heyd, I, p. 457. Cf. Codinus Curopalates, *De officialibus palatii Constantinopolitani*, éd. Bonn, pp. 56-57.
2. *Stat. Pera*, I, VI, pp. 755 et suiv., 763.
3. Heyd, I, p. 456 en note. Cf. Caro, *Die Verfassung Genua's zur Zeit des Podestats*, pp. 21-24.
4. *Storia del Commercio*, Turin, 1923, I, p. 113.



étaient également florissantes[1]. Autant vaudrait parler des deux villes distinctes de Constantinople et de Stamboul. A l'époque à laquelle nous avons limité nos recherches, les deux termes sont pris couramment l'un pour l'autre : les Grecs disent plutôt Galata, mais la terminologie officielle des documents génois est Péra *(Peira* ou *Peyra)*. Il s'agit, en réalité, d'un seul et même quartier, qui n'occupait qu'une partie assez réduite du faubourg actuel ; il ne s'étendait pas jusqu'au sommet de la colline, où se dresse aujourd'hui la tour de Galata du XVe siècle[2]. Podestat et vicaire résidaient tous deux à Péra et leur juridiction était la même, car le second n'était que le lieutenant, le vicaire du premier. Un article du règlement de 1300 en fait foi : il s'agit d'un serment qui doit être prêté « *in presencia domini potestatis vel eius vicharii*[3] » ; de même en 1281, le vicaire Leone de Sestri Ponente assiste et remplace au besoin messire Giacomo Squarziafico, podestat des Génois de Romanie[4]. Les attributions de ces magistrats coloniaux étaient des plus étendues : ils devaient s'occuper de leurs compatriotes dans tout l'empire byzantin et même au delà, car l'ordonnance de Gavino Tartaro prescrit que tous les consuls génois des régions de la mer Noire et d'Asie Mineure, à la seule exception de celui de Caffa, devaient leur être subordonnés[5]. Le podestat, comme le consul d'ailleurs, ne devait pas rester en charge plus d'une année, le règlement de 1304 renforce rigoureusement cette disposition et prévoit des mesures pour le cas où le magistrat désigné à Gênes ne pourrait pas arriver à Péra au début de l'année. C'est alors au conseil des vingt-quatre, dont nous verrons plus loin les attributions, d'élire un podestat provisoire, pour un terme de trois mois ; il est entendu que les fonctions de l'intérimaire cessent à l'arrivée du titulaire envoyé par la métro-

1. *Storia del commercio*, p. 133.
2. Desimoni, in *Giornale Ligustico*, III (1876), p. 248 et suiv. Cf. Candioti, *Institución consular*, p. 322 en n.
3. *Stat. Pera*, CCXLVI, p. 760.
4. *Actes Péra-Caffa*, Rég. 164.
5. *Stat. Pera*, CCXLVIII, p. 761.



pole[1]. Il est probable qu'au XIII[e] siècle on se contentait de suppléer à la carence momentanée du podestat en le faisant remplacer par le vicaire : c'est ce que vient confirmer le règlement de 1300, dû au *vicaire* Gavino Tartaro. Quelques actes notariés permettent de se rendre compte des attributions du podestat à l'intérieur de la colonie : elles sont à la fois d'ordre administratif et judiciaire. Il est en son pouvoir de contraindre au paiement les débiteurs récalcitrants ; les successions sont également de son ressort ; le 7 octobre 1281 Giannino d'Asti, qui avait fait la veille l'inventaire des biens de feu Giacommino de Mari, remettait au podestat tout l'héritage, en le chargeant de le faire parvenir à Beltramino de Mari, frère et héritier du défunt[2] ; sans doute, il ne devait pas se trouver à Péra au moment du décès. Les « Ordinamenta » de 1300 nous montrent le chef de la colonie organisant des ventes de navires en licitation publique[3], désignant des arbitres en cas de procès[4], réglementant la vente des étoffes[5]. Il interdit le port d'armes (excepté les poignards de petites dimensions), fait observer les fêtes, punit les blasphémateurs[6], intervient pour faire respecter les contrats de location et de nolis[7]. Le négoce ne lui est pas défendu : Giacomo Squarziafico possède une part d'un navire, le S. Spirito, qu'il engage dans une entreprise commerciale[8], mais le règlement de 1304 a soin de préciser que le podestat ne peut établir aucun *devetum*, aucune interdiction de naviguer vers telle ou telle région, au gré de ses intérêts personnels ou même de ceux de sa famille[9]. Assurément, le rôle de ce fonctionnaire important

1. *Ibid.*, pp. 769-770, CCLVI et CCLVII.
2. *Actes Péra-Caffa*, n° CXLVII.
3. *Stat. Pera*, CCL, pp. 726-733.
4. *Ibid.*, CCXLVII.
5. *Ibid.*, CCXLV, p. 760.
6. *Ibid.*, p. 755.
7. *Ibid.*, p. 757, CCXL : « propter multas discordias et questiones que cotidie oriuntur inter Ianuenses occasione locationum domorum et magasenorum ».
8. *Actes Péra-Caffa*, n° CVI.
9. *Stat. Pera*, CCLXII.



pourrait se préciser davantage, si nous pouvions examiner les pièces des procès qu'il avait le droit d'évoquer à son tribunal. Malheureusement, les registres officiels de la colonie ne nous sont pas parvenus et le détail de l'action judiciaire nous échappe : les actes des notaires privés mentionnent pourtant assez fréquemment ce cartulaire de la cour de Péra[1] qui a disparu sans laisser de traces.

Le podestat et le vicaire n'étaient pas seulement des gouverneurs et des juges : ils étaient aussi accrédités comme représentants permanents de la commune de Gênes auprès de la cour byzantine. A ce titre, ils devaient avoir l'agrément du basileus : les instructions de Lanfranco di S. Giorgio, de 1272, sont tout à fait formelles sur ce point[2]. Ces mêmes instructions nous font connaître que le traité de Nymphée constituait toujours le principal fondement des relations diplomatiques entre Gênes et Byzance[3] ; le rôle des magistrats de Péra consistait à en appliquer les clauses et à présenter aux autorités impériales les réclamations de leurs administrés. Cette mission ingrate exigeait des hommes expérimentés et capables, aussi n'envoyait-on à Péra que des gens qui avaient fait leurs preuves. Oberto Sardena, podestat de Romanie en 1273, avait été auparavant en Italie podestat de la Rivière du Levant[4]. Nicolò D'Oria, envoyé à Péra en 1279, avait été en 1272 podestat en Syrie[5]. Giacomo Squarziafico, que nous trouvons en charge en 1281, avait été commandant d'escadre en 1273[6] ; son vicaire, Leone de Sestri, était un ancien syndic de Gênes[7]. Ce n'étaient pas les premiers venus.

Pour toutes les questions importantes la commune envoyait, du reste, à Constantinople, des ambassadeurs extraordinaires

1. *Actes Péra-Caffa*, Rég. 212.
2. Bertolotto, *Atti lig.*, XXVIII, p. 502.
3. *Ibid.*, p. 500.
4. *Ann. Jan.* (éd. Pertz), p. 270.
5. *Leges Gen.*, col. 1048 et suiv.
6. *Ibid.*, année 1273.
7. Ferretto, XXXI, 2, p. 28. Cf. la liste de Candioti, *ouvr. cité*, p. 327.



dont le prestige devait seconder l'action du podestat : les Annales de Gênes mentionnent assez fréquemment ces missions spéciales. On a conservé les instructions de Lanfranco di S. Giorgio, du 29 août 1272[1]. En 1280, c'était Manuele Di Negro qui allait en Romanie[2]; en 1285, l'empereur Andronic écrit aux capitaines du Peuple qu'il a donné audience à Giacomo D'Oria[3]. L'ambassade de Nicoló Spinola semble s'être prolongée de 1291 à 1293[4]; la liste des réclamations génoises s'allongeait indéfiniment. Le 18 mai 1296, en pleine guerre avec Venise, le podestat de la métropole, Fulcone Asinario, dépêchait Francesco Urseto auprès de l'empereur grec, pour lui rappeler les doléances de la commune[5].

Gênes contribuait ainsi à soutenir l'activité extérieure de ses magistrats coloniaux, mais elle leur donnait aussi les moyens nécessaires pour administrer leur établissement et y distribuer la justice. Il y avait une cour de Péra, avec son registre officiel, ses greffiers[6], ses sergents[7] et ses notaires. Pour être notaire de la cour du podestat, il fallait faire partie du collège des notaires de Gênes[8]. Cette charge, la « scribania Romanie », s'achetait chaque année et pouvait même se diviser entre plusieurs titulaires, si nous nous en rapportons aux termes de la procuration donnée à Caffa, le 16 août 1289, par le notaire Andreolo di Bartolommeo[9]. Chaque année, le podestat fixait le prix des écritures[10]; un pourcentage sur

1. Bertolotto, *Atti lig.*, XXVIII, p. 500 et suiv.
2. *Leges Gen.*, année 1280.
3. Bertolotto, *ouvr. cité*, p. 510.
4. *Leges Gen.*, col. 1064 et suiv. Cf. Bertolotto, *ibid.*, p. 511.
5. V. *Appendice*, n° XXI.
6. *Placerius. Actes Péra-Caffa*, n°s XII, XIX, etc.
7. *Serviens* (*Ibid.*, XVIII, etc.); on pourrait traduire *serviteur*, comme le fait M. Ferretto, mais *servitor* rend ce sens plus exactement. Dans les décisions du Sénat vénitien (Giomo, *Reg. Misti Sen.*, in *Arch. veneto*, XVIII (1879), p. 330), on mentionne les *sergents* du bayle de Constantinople.
8. *Stat. Pera*, CCLXXII, p. 777.
9. *Actes Péra-Caffa*, Rég. 364.
10. *Stat. Pera*, CCLXXIV, p. 778.



tous les objets vendus en licitation publique revenait de droit à ces notaires de la commune[1]. Le courtier était aussi un personnage officiel, dont la nomination dépendait du podestat[2]. Pour les transactions avec les indigènes, on voit apparaître l'inévitable dragoman, qui était d'ailleurs un Italien : Giacommino de S. Siro[3] ; ses fonctions de « turchimanus » ont même donné naissance à un verbe barbare : *turchimanare*, « traduire ». Le podestat, grand seigneur, avait, en outre, droit à un page, pour maintenir l'éclat de son rang : un acte du 19 septembre 1281 mentionne Giacomo di Spigno, un « donzello » qui n'avait pas encore été armé chevalier[4].

C'est dans le règlement de 1304 qu'il est question du *grand conseil* des vingt-quatre, et du *petit conseil* des six, chargés de seconder le gouvernement colonial dans l'exercice de ses fonctions[5]. Mais comme ces institutions sont déjà mentionnées dans les titres des paragraphes relatifs à l'organisation des colonies de la mer Noire, de 1290[6], il est probable que les deux conseils existaient déjà au XIIIe siècle. Leur compétence s'est toutefois notablement accrue : en 1304, le podestat ne peut même plus déplacer un courtier ou un dragoman sans leur consentement[7]. La division du conseil en « nobiles » et « populares » est évidemment un écho des discordes civiles qui marquèrent, à Gênes, les dernières années du XIIIe siècle ; quant à l'*Abbate del popolo*, il n'a été introduit à Péra qu'en 1306[8]. En dernier ressort, il y a l'assemblée générale des colons : le « publicus parlamentus » doit être certainement

1. *Stat. Pera*, CCLXXIII.
2. *Ibid.*, CCLXXVII.
3. *Actes Péra-Caffa*, n° XCV.
4. *Actes Péra-Caffa*, n° CXXII : *domicellus domini Potestatis*. Cf. pour les donzelli à Florence à la même époque, Davidsohn, *Gesch. von Florenz*, II, 2, p. 252.
5. *Stat. Pera*, CCLVII et suiv. Cf Heyd, I, p. 458.
6. Canale, *Della Crimea*, I, p. 227. Ces rubriques du 31 octobre 1290 sont d'ailleurs presque identiques à celles de 1304. Cf. *Stat. Pera*, p. 560-61.
7. *Stat. Pera*, CCLXXVII.
8. Heyd, *ibid.* Cf. Caro, *Genua*, II, p. 378.



plus ancien que l'ordonnance de Rosso D'Oria. Il est dans la tradition politique génoise, depuis les débuts de la « compagna », aux temps lointains des premières expéditions de Syrie[1].

Un appareil administratif aussi perfectionné n'était pas de trop pour assurer l'ordre dans la colonie, au milieu de tous ces Levantins aux intérêts complexes et à l'humeur variable.

Il est en effet assez facile de retrouver, dans les actes des notaires de Péra, les éléments de la population du quartier. On a peut-être trop pris au pied de la lettre le passage de Pachymère qui affirme que Michel Paléologue, après avoir rasé les fortifications de Galata, « avait fait rentrer dans les murs tous les Grecs établis au dehors »[2]. S'ils possédaient des maisons jusque sur le territoire concédé aux Génois, à plus forte raison étaient-ils établis sur le terrain appartenant à l'Empire. Peut-être y en avait-il qui se prévalaient de la protection étrangère ; c'est du moins dans ce sens que Paspati interprète le « *Januenses, vel qui pro Januensibus se distinguuntur* » des traités[3]. Il y aurait là une première ébauche du régime des Capitulations de l'empire ottoman : en tout cas, il est certain que les Juifs trouvaient quelque avantage à passer pour des sujets vénitiens ou génois. Force Italiens devenaient, par contre, « bourgeois de Constantinople », βουργέσιοι, c'est-à-dire sujets grecs[4] : les Guercio avaient été « hommes liges », λίζιοι, de l'Empire, dès le XIIe siècle. Il n'y avait pas d'amalgame, mais bien une pénétration réciproque. Négociants ou banquiers, les Grecs de Galata n'étaient pas toujours des autochtones : le nommé Théodore de Clarenza, dont la femme Kali achète une maison dans la partie génoise de Péra, vient tout droit de Morée[5]. Les Gasmoules, sorte de métis gréco-francs, assuraient la liaison entre les deux races : l'empereur en avait fait venir un grand nombre du

1. *Stat Pera*, CCLI, p. 763. V. G. Volpe, *Medio Evo Italiano*, p. 84.
2. Pachymère, I, p. 163 ; Heyd, I, p. 437.
3. Βυζαντίναι Μελέται, p. 209 en note.
4. *Actes Péra-Caffa*, n° LXXII. Cf. Heyd, I, p. 201.
5. *Actes Péra-Caffa*, n° CXVIII.



Péloponèse, pour le service de la flotte[1]. Les relations entre habitants grecs et italiens paraissent avoir été fort étroites : le fils du Grec Antoine Abraham va faire son apprentissage chez le cordonnier Oberto de Brescia[2].

Dans son testament de 1297, Marie « de Péra » a soin de laisser dix sols et son surcot à Kali, qui habitait avec elle[3] ; un boulanger de Valdettaro voisine avec Marie la Grecque[4]. Lorsque les seigneurs génois de Phocée, Benedetto et Manuele Zaccaria, engagent à leur service le médecin Tullio, il est dit expressément dans le contrat qu'il aura à donner ses soins à tous les gens de là-bas, tant Latins que Grecs[5]. Évidemment, les réclamations présentées à plusieurs reprises par le gouvernement génois indiquent de nombreuses sources de conflits, mais elles viennent surtout du fait des autorités et de leurs abus : les particuliers vivaient en bonne entente.

Avec les Syriens[6], les marchands d'Arménie venaient renforcer l'élément oriental[7] ; les invasions turques et mongoles avaient depuis longtemps déterminé une véritable « diaspora » arménienne vers toutes les régions de l'Ouest et du Nord de la mer Noire. Déjà Villehardouin mentionne, près d'Abydos, « li Hermins de la terre, dont il en i avoit mult »[8] ; leur nombre ne devait pas avoir diminué depuis le début du siècle. Des ventes d'esclaves nous fournissent des noms circassiens et géorgiens[9] ; l'Arabe Saïr Rezem d'Alexandrie[10] coudoie le jeune « Probius » de Russie[11] ; parmi les témoins

1. *Pachymère*, I, pp. 186-187. Cf. C. Chapman, *Michel Paléologue*, p. 48.
2. *Actes Péra-Caffa*, n° XXX.
3. Belgrano, *Doc. Pera*, II, p. 339 : il faut lire sans doute *supracola* au lieu de « supracola ».
4. *Actes Péra-Caffa*, n° LIX.
5. *Ibid.*, n° XXXI. Cf. Ferretto, XXXI, 2, p. 342 en note.
6. Georges, Kaloyanni, *Actes Péra-Caffa*, n° CIV, V.
7. *Ibid.*, n° XXIX.
8. Éd. de Wailly, p. 184.
9. *Actes Péra-Caffa*, n[os] CXXXII, CXLIII ; *Thamar* (*ibid.*, n° C).
10. *Ibid.*, n° CXIV.
11. *Ibid.*, n° CXLVIII.



d'un acte du 15 septembre figure le Bulgare Adoma de Zagora[1]. Toutes les races du proche Orient étaient représentées dans la foule bigarrée et cosmopolite qui défilait devant l'écritoire du notaire de la commune.

Même variété pour les Occidentaux : Italiens du Midi, du Centre et du Nord, parmi lesquels les Génois de Gênes, des petites villes de la Riviera et de tous les villages des environs tiennent la première place : il y en a d'Albenga, d'Albissola, de Langasco et de Chiavari, de Sestri et de San Remo, de Nervi, Varazze, Pontedecimo et Rapallo[2]. A tant de lieues de leur lointaine patrie, ils n'oublient pas la bourgade où ils sont nés : même quand ils se font enterrer à Saint-Michel de Péra, les églises et les ponts de Sestri et de Voltri figurent sur leurs testaments[3].

Celui de Baldovino de Varazze, transcrit à Péra le 20 février 1284, énumère presque toutes les églises et les congrégations de Gênes ; il y a des legs pour les malades de Saint-Lazare, l'Hôtel-Dieu de Saint-Thomas, les hospices de Saint-Laurent et de Saint-Étienne, de Sarzana et de Bisagno, pour les nonnes de Luculo, de Fassolo et d'Acquasola, pour les frères Mineurs et Prêcheurs[4], c'est un vrai répertoire topographique de Gênes que ce document colonial. Les voyages en Italie étaient fréquents et le contact avec la métropole n'était jamais interrompu : on allait faire fortune en Romanie, l'on y restait parfois pour mieux suivre les affaires, mais on ne perdait jamais de vue la « contrata », la paroisse natale. Aux Génois venaient s'ajouter les artisans de Vérone, de Brescia[5], de Milan, de Parme, les marchands de Florence et les banquiers de Crémone[6], sans omettre les colons du Levant ou des principautés franques de Grèce, gens de Thèbes et d'Eubée[7],

1. *Ibid.*, nº CXXI.
2. Cf. Ferretto, XXXI, 2, p. 381 en note.
3. *Actes Péra-Caffa*, nºˢ XVIII et XXI.
4. *Ibid.*, nº CLI.
5. *Ibid.*, nº XXX.
6. *Ibid.*, nºˢ VI, XLI, XLIV.
7. *Ibid.*, nº C.



ou bourgeois de Saint-Jean-d'Acre[1]. Malgré l'état de guerre continuel avec Pise, quelques habitants du petit quartier pisan de Constantinople sont mentionnés dans les actes de Péra[2]; la trêve avec Venise, imposée d'ailleurs dès 1268 par l'empereur grec, sur toute l'étendue de son territoire[3], facilitait aux gens de cette ville l'accès du faubourg de Galata. Nous devons faire une mention spéciale pour les Espagnols, qui sont surtout des Catalans. Ils avaient déjà possédé quelques maisons à Constantinople, au temps de l'empire latin[4], et Pachymère rappelle qu'un grand vaisseau catalan, se trouvant dans le port de Constantinople, s'était mis à la disposition de Michel Paléologue[5]. Nous savons, d'autre part, qu'en 1268, « Jacques Ier d'Aragon avait permis aux conseillers de Barcelone de nommer des consuls en Romanie »[6], mais ce n'est qu'en 1296 que nous les voyons obtenir un traité en règle avec l'Empire et des représentants de leur nation : le premier consul catalan qui nous est connu s'appelle Dalmau Sunyer[7]. Un peu avant cette date, l'empereur Andronic s'était plaint, vers la fin de 1293, des attaques de l'amiral Roger de Lluria contre le littoral grec : deux marchands catalans, Pere Rovira et Berenguer de Conques, font, à cette occasion, les courriers diplomatiques entre Constantinople et Barcelone[8]. Peut-être ne nous trompons-nous pas, en sup-

1. *Actes Péra-Caffa*, *Rég.* 130.
2. *Ibid.*, n° CIV.
3. Caro, *Genua*, I, p. 196 n. Mais il n'y a aucune raison de supposer avec M. Battistella (*La Repubblica di Venezia*, Venise, 1921, p. 166) que les Vénitiens avaient à Péra « une colonie antique et prospère ».
4. Tafel-Thomas, II, p. 255.
5. Pachymère, I, p. 442. Cf. C. Marinesco, *Notes sur les Catalans dans l'Empire byzantin*, in *Mélanges d'histoire du moyen âge offerts à M. Ferdinand Lot*, Paris, 1925, p. 501 et suiv.
6. *Ibid.*, p. 502.
7. *Ibid.*, *l. c.* M. Marinesco prouve que le traité entre l'Aragon et Byzance, que Capmany supposait avoit été conclu en 1290, est en réalité de 1296.
8. *Ibid.*, p. 504. Il est en effet bien possible que ces attaques de Roger de Lluria aient rendu plus difficile la situation des Catalans dans l'empire byzantin.



posant qu'avant cet accord les intérêts des sujets de la couronne d'Aragon étaient confiés à la colonie génoise. Dans d'autres ports du Levant, à Lajazzo, par exemple, ce sont toujours des actes génois qui signalent la présence de quelques bourgeois de Saragosse[1]. Bornons-nous cependant à constater qu'en 1281 le Catalan Petichon de Castelions passe un contrat de commandite avec Jayme, fils d'André de Barcelone, pour les ports de la mer Noire, par devant le notaire de Péra[2]. C'est devant ce même notaire que Nicolas Despalau rédige son testament ; on y mentionne plusieurs « Espagnols » : Petro Goxabe, Pedro Navarra et un certain Domingo, véritable héros de cape et d'épée, car il est resté devoir à son tailleur telle somme d'argent *pro una capa et spata una*[3]. Les vêpres siciliennes allaient bientôt rapprocher davantage encore les colons de Gênes et d'Aragon, dans une inimitié commune contre Venise et Charles d'Anjou, mais les exploits de Roger de Lluria et des Almugavares de la compagnie catalane devaient mettre fin à ces bonnes relations, au début du siècle suivant[4]. Enfin, n'oublions pas les Provençaux de Toulon, de Grasse ou de Montpellier[5] qui complétaient par leur présence cette étonnante mosaïque de nationalités et de religions. Le pont de Galata était célèbre aux temps modernes, pour la variété des costumes et des types ethniques divers que l'on y rencontrait ; le spectacle ne devait pas être moins pittoresque dans les rues de Péra, au temps de la première colonie génoise.

La diversité des professions et des métiers était non moins grande que celle des races. Il y a dans la chronique de Martin da Canal une description, un peu monotone mais cependant remplie de détails intéressants, des métiers de Venise qui viennent saluer en grande pompe le nouveau doge, en 1268[6].

1. Heyd, II, p. 88.
2. *Actes Péra-Caffa*, n° CXVI. Cf. n° CIV.
3. *Ibid.*, n° XLVIII.
4. Caro, *Genua*, II, p. 306 et suiv.
5. *Actes Péra-Caffa*, n° LXXXV et *Rég.* 90.
6. *Chronique des Veneciens*, p. 604.



Évidemment, ce qui est vrai pour la république de l'Adriatique ne l'est pas toujours pour les autres villes maritimes italiennes de la même époque ; mais à défaut d'identité, il y a certainement analogie. Si l'art des maîtres verriers est bien une spécialité vénitienne, il n'en est pas de même du métier des « maistres peletiers » ou fourreurs, « de l'euvre sauvage » des « euvres veilles » ou des « agnelins » : les « pelliparii » sont fort nombreux à Péra pour préparer les fourrures précieuses qui arrivent en grande quantité de la Crimée et de la Russie[1]. L'on y devait trouver de même les « maistres tiseors, que font les anapes et les tovailes »[2], les maistres « sartors » ou tailleurs[3], ceux « que funt les dras de lane », « les fustaines de coton », « les coutres et les iupes », ou les « dras a or », lourds et précieux. Les « maistres causolers et lor servant », qui sont les « calzolai », les cordonniers, sont là pour seconder les corroyeurs, dont le nombre est également considérable[4]. Peut-être certaines rues du quartier génois devaient-elles exhaler la même odeur insupportable de cuir tanné qui empoisonnait, au début du « Trecento », l'atmosphère florentine.

Il y a, comme de juste, des boulangers, dont les fours sont fréquemment mentionnés[5] ; comme à Venise, « ciaus que vendent la char salee et li formage » sont probablement distincts de « ciaux que vendent les osiaus de rivière et li poisson de mer et de fluns » ; les bouchers forment un groupe à part[6]. Il y a toute une catégorie d'artisans spéciaux pour les constructions navales, maîtres de la hache ou charpentiers de marine et calfats ; les forgerons sont aussi représentés. Il est assez difficile d'établir une hiérarchie de ces diverses professions, mais les maîtres drapiers et teinturiers devaient certainement l'emporter sur leurs confrères des autres métiers, à cause du grand développement du commerce des étoffes à

1. *Actes Péra-Caffa*, nos XXVI, LXI, etc.
2. *Anapes* : Nappes ; *toaiolo* : manteau de bain.
3. *Ibid.*, pass.
4. *Ibid.*, no IX.
5. *Actes Péra-Caffa*, no LIX.
6. *Ibid.*, pass.



Constantinople. Le cuir et les fourrures, articles de première importance, devaient assurer une bonne place aux tanneurs et aux pelletiers. On appliquait aux colonies les règlements et les usages des corps de métiers de la métropole ; il fallait quatre ans pour faire un cordonnier, mais l'apprenti fourreur avait besoin de huit ans pour bien savoir son métier[1]. Le patron ne devait faire aux jeunes gens qui lui étaient confiés ni *forcia*, ni *injuria*, ni *supraposita*, sous peine d'amende, et leur entretien était à sa charge. Les domestiques étaient généralement engagés pour un certain temps ; il y a dans les statuts de Péra plusieurs paragraphes sur cette question[2]. Un grand nombre d'artisans étaient aussi boutiquiers : on mentionne *l'apotheca*, la « bottega » italienne, où le cordonnier vend les produits de son travail. Quelques-uns tiennent boutique de l'autre côté de la Corne d'Or, à Constantinople ; mais le risque est plus gros, car les autorités byzantines ont parfois la main dure pour les étrangers[3]. Le soir, les volets tirés, le petit négociant rentre dans sa maison, où il retrouve un intérieur mi-italien, mi-oriental : les inventaires permettent de reconstituer la physionomie de ces appartements, avec leurs grands coffres en bois, leurs tapis d'Orient aux riches couleurs, les lits aux grands matelas de futaine, couverts de beaux draps de lin et de grands coussins brodés[4]. Cette influence de l'Orient, on la sent aussi dans l'habillement : les grands pantalons bouffants, les « shalvars » remplacent les chausses occidentales[5]. Ainsi la vie de l'établissement s'organise, pacifique et laborieuse, et s'adapte graduellement aux nécessités et aux usages du milieu byzantin ; les relations commerciales contribuent chaque jour à rendre ce contact plus intime. Car il est évident que l'occupation principale des habitants de Péra est avant tout le commerce : c'est à la fois la raison d'être de la colonie et le but de son existence.

1. *Actes Péra-Caffa*, nos XXX, CCLXXXIV.
2. *Stat. Pera*, pp. 707, 726.
3. Bertolotto, *Atti lig.*, XXVIII, p. 515.
4. *Actes Péra-Caffa*, nos XLVIII, CXLVII. V. la description d'un lit dans Boccace, *Decamerone*, VIII, nouvelle X.
5. « Sarabola ». Cf. *Vicina*, Appendice, no XXXIII.



CHAPITRE IV

LE COMMERCE GÉNOIS DANS L'EMPIRE BYZANTIN

Marchandises. — Objets et directions du commerce. — Poids, mesures et monnaies. — Conditions générales du commerce : douanes et entrepôts. — Relations gréco-génoises depuis la fondation de Péra jusqu'aux premières années du règne d'Andronic II. — Le commerce des céréales et la politique alimentaire de l'empire byzantin.

Dans le beau livre qu'il a consacré à l'histoire de Venise, M. Kretschmayr croit pouvoir affirmer que la République n'avait pas fait une perte bien considérable, en abandonnant le marché « relativement modeste » qu'était Constantinople dans la deuxième moitié du XIIIe siècle[1]. Ce qualificatif ne paraît pas tout à fait exact pour la ville impériale des premiers Paléologues, mais on ne saurait, en aucun cas, l'appliquer à *l'emporium* de Péra. L'afflux des marchandises n'est peut-être pas aussi intense qu'au début du siècle suivant, époque sur laquelle le manuel du Florentin Pegolotti fournit de nombreux détails[2]. On y trouve, en effet, une longue liste de denrées de toutes sortes et d'articles divers, à acheter en gros ou en détail : l'alun, les peaux de chevaux, de bœufs ou de buffles se vendent au poids, par lots de cent cinquante livres qui font un *cantaro* génois. Ensuite, il est question de raisins secs, de coton, de figues sèches de Majorque, de henné et de fromage, de chanvre d'Égypte ou de Romanie, de laine grecque et turque, lavée ou non, le tout vendu en gros, à poids égal. Cette liste d'objets disparates est émaillée de termes orientaux, déformés à l'italienne : les « parrocie » sont des

1. *Gesch. von Venedig*, Gotha 1920, II, p. 157.
2. *Pratica della mercatura*, ch. VII, p. 14 et suiv. Cf. la traduction anglaise de Yule, *Cathay*, II, p. 302 et suiv.



jarres arméniennes[1]; pour le raisin, le Florentin se sert du mot arabe *zibib*, et les pistaches sont des « fistuchi », d'origine turque. Ces transcriptions fantaisistes aboutissent parfois au calembour : le « morda sangue » de Pegolotti reproduit probablement, en l'altérant, le persan *murdah-sang*, qui veut dire litharge[2]. C'est par cent livres que l'on achète l'encens, le poivre, le sucre, le bois de brésil, le cuivre, le mastic, l'ambre et le corail, ainsi que divers ingrédients du Levant, mais les racines précieuses et les plantes médicinales d'Extrême-Orient se débitent uniquement à la livre, comme le fil d'or, la soie brute et la mousseline. Le bougran, étoffe de qualité inférieure provenant de Chypre ou d'Arménie, se vend par ballots d'une demi-douzaine de pièces : mais c'est à la pièce seulement que l'on peut acquérir les lourds tissus brodés d'or du Khorassan, les riches étoffes de soie et de velours. Enfin la liste s'achève avec les draps de France et de Flandre, les fourrures précieuses du Nord, l'huile de Venise et de Gaète, les vins de Grèce, de Crète et de Sicile. Cette énumération a suffi à Heyd pour prouver que, dans la première moitié du XIVe siècle, le centre des affaires avait passé de Constantinople à Péra[3]; les actes notariés donnent évidemment beaucoup moins de détails mais les contrats de commandite, de 1281 et de 1289[4], prouvent cependant que le trafic était déjà très intense aux premiers jours de l'établissement de Galata. L'alun de Trébizonde arrive en sacs[5], la soie en fardeaux de vingt-cinq livres ou en sacs de trente-sept[6]. Deux cents peaux de bœufs représentent un capital de cent soixante-cinq hyperpères[7]; on trouve, sur le marché, de la viande de

1. D'après Yule, le mot viendrait de l'arménien *p'hartch*.
2. *Ibid.*, *l. c.*
3. Heyd, I, pp. 483-484.
4. Nous avons utilisé le registre du notaire Lamberto di Sambuceto, transcrit à Caffa, en Crimée, en 1289 (*Actes Péra-Caffa*, pp. 173-262, 326-351).
5. *Ibid.*, no XXV.
6. *Ibid.*, nos LXXVIII, LXXIII.
7. *Ibid.*, no XVII.



porc salée, du poisson, de la cire de « Khazarie »[1]. On expédie à Gênes du vair et de l'hermine[2], les tapis de Romanie qui figureront bientôt dans les tableaux d'intérieur de l'école toscane[3], et l'on reçoit en échange des armes, des ustensiles de ménage, des articles de sport[4], mais surtout des draps lombards et français. L'ordonnance de 1300 de Gavino Tartaro, précise la qualité des étoffes et détermine la mesure des pièces. Nous apprenons par là que l'écarlate doit mesurer cinquante-trois « pichi », tandis que les pièces de drap de Châlons et leurs contrefaçons lombardes n'en doivent pas dépasser quarante-trois. Il y est également question des étoffes de Douai et de Provins, du faudat que l'on trouve à cette époque à Marseille[5] et des « tire » de Flandre[6], ainsi que des « lombardeschi », les draps lombards dont le nombre considérable témoigne de l'essor toujours plus grand de l'industrie drapière des villes d'Italie. A cette époque, où *l'arte della lana* occupe la place la plus importante parmi les métiers de Florence, il est tout naturel de rencontrer à Péra de grands marchands drapiers de cette ville, comme ce Donato dei Donati qui envoie jusqu'en Syrie des tissus qui portent son nom[7]. A côté des étoffes de qualité supérieure il y a encore le gros drap des « Umiliati », les moines bénédictins qui furent à Florence les maîtres et les précurseurs de l'art de la laine[8]. Viennent ensuite les tissus d'Orient, le bougran, le camelin, le

1. *Ibid.*, n° LV.
2. *Ibid.*, n° CXIII.
3. Cf. Soulié, *Les influences orientales dans la peinture toscane*, Paris, 1925, p. 199 et suiv.
4. Ferretto, XXXI, 2, pp. 349-350 en note : *in cistarellis duodecim pro ludo bataiole et duodenam unam maciarum fornitarum pro eodem ludo.*
5. Blancard, *ouvr. cité*, II, pp. 406, 525.
6. *Stat. Pera*, p. 760.
7. *Actes Péra-Caffa*, n° CX.
8. *Ibid.*, *Rég.* 41. Cf. Doren, *Die Florentiner Wollentuchindustrie*, Stuttgart, 1901, p. 33 et suiv., et G. Volpe, *Movimenti religiosi e sette ereticali nelle città medievale italiane*, Bologne, 1922, p. 57.



cendal plus léger qui paraît avoir été fabriqué à Nicée[1]. C'est sans doute parmi les étoffes qu'il faut ranger la marchandise inconnue qui s'appelle « scamandrum »; l'ordonnance de décembre 1300 parle en termes très clairs de pièces cousues bout à bout et mesurées à l'aune[2]. Si le commerce de l'alun arrive à un très grand développement à Péra dès la fin du XIIIe siècle, c'est que ce sulfate sert à teindre les draps; l'exploitation des mines d'Anatolie et de Phocée soutient par là l'industrie drapière de Toscane et de Lombardie[3]. Le marché de Péra est déjà dominé par le commerce des étoffes : il y a des « routes de la soie » qui aboutissent de l'Asie Centrale à la mer Noire, et dont la dernière étape est nécessairement Constantinople, mais il y a aussi une « route de la laine », la grande voie maritime qui amène les draps de Flandre, de Champagne et d'Italie aux portes de l'Orient.

I

L'on peut entrevoir au lendemain du traité de Nymphée et de l'accord définitif avec Michel Paléologue l'exploitation systématique des grandes régions commerciales du Levant par les Génois. Chaque zone a un centre bien défini, d'où l'activité des négociants rayonne dans quelques directions précises, sans dépasser certaines limites géographiques. Cette division se retrouve dans l'administration coloniale de Gênes; le pavillon suit si fidèlement la marchandise que l'on pourrait presque délimiter sur une carte les provinces de cet empire commercial et leurs capitales. Aux Échelles de Syrie, cette terre classique des croisades est menacée chaque

1. *Actes Péra-Caffa*, nos XLVIII, CXLVII, et *Vicina*, p. 178. V. pour toutes ces étoffes Heyd, II, pp. 701, 703.

2. L'éditeur du *Codex Cumanicus*, p. 107, traduit *scamandio* par « fromage sec ». Cette interprétation, basée sur une transcription probablement mauvaise du mot coman *terf*, nous semble erronée. V. le texte décisif des *Stat. Pera*, CCXXXIX, p. 757.

3. Doren, *ouvr. cité*, I, p. 82 et suiv.



jour davantage par la conquête musulmane ; le commerce génois y est en pleine décadence depuis que la victoire vénitienne et pisane de Saint-Jean-d'Acre l'a frappé à mort. En Égypte, le négoce avec les Infidèles est fructueux, mais risqué ; ce n'est qu'en 1290 que l'on arrivera à un traité définitif avec le Soudan[1]. Dès le troisième quart du XIIIe siècle l'activité commerciale de Gênes se replie sur Lajazzo et sur Famagouste ; le podestat d'Outremer, les consuls d'Arménie et de Chypre veillent aux intérêts des négociants dans ces régions, et poursuivent patiemment la pénétration économique vers l'Anatolie, la Mésopotamie et la Perse. Il y a là toute une région géographique dont le contour est facile à tracer : elle comprend la côte d'Asie depuis l'Égée jusqu'à l'isthme de Suez, et l'île de Chypre qui sera, au siècle suivant, le dernier bastion de la chrétienté dans les eaux du Levant. Les capitaines de navires connaissent cette division fondamentale : c'est au large de la Crète que se séparent les itinéraires de Romanie et d'Outremer[2]. Les îles de l'Archipel sont aux mains des seigneurs vénitiens et de leurs alliés, anciens feudataires de l'empire latin, mais les corsaires génois ont leur repaire à Anaia, sur la côte d'Asie Mineure. De là ils tiennent tête aux Vénitiens d'Eubée et leurs vaisseaux sont bien accueillis dans le duché d'Athènes[3]. Mais Venise est trop puissante dans les îles et en Morée pour qu'il puisse subsister dans l'Égée un centre permanent d'entreprises commerciales ; tous les Génois qui viennent trafiquer dans ces parages relèvent des autorités coloniales de Péra. L'influence du podestat de Romanie s'étend aussi au nord des Dardanelles, sur les côtes de la mer Noire ; en 1300 le consul de Caffa échappe seul à sa juridiction. Il y a là, en Crimée, une autre zone de commerce en voie d'organisation :

1. Caro, *Genua*, II, p. 133.

2. Cf. *Appendice*, XIV. Les passagers du navire qui emmène en Syrie le podestat génois Boccanegra, protestent par-devant notaire, au large du cap Spatha de Crète, contre le patron qui veut d'abord faire voile vers Constantinople.

3. Marino Sanuto, *Istoria di Romania*, p. 131.



elle comprend les têtes de ligne des grandes routes de l'Asie Centrale et de la Russie du Sud, qui aboutissent à la mer d'Azov. Une nouvelle région commerciale s'organise autour du comptoir de Trébizonde, flanqué des consulats de Siwas et de Tébriz; par là les marchandises s'acheminent vers la mer Caspienne, la Perse et l'Inde. Les grands centres communiquent entre eux, échangent les transports de marchandises et les ordres de paiement, relient à Gênes par leur trafic plus intense, les colonies isolées et lointaines qui jalonnent les grandes routes commerciales : Péra correspond fréquemment avec Caffa et Trébizonde. Mais autour de chacun de ces ports de grand tonnage gravite tout un commerce local de moindre envergure, qui va chercher des débouchés pour les produits de l'industrie italienne dans les petites villes de l'intérieur et de la côte. Pour les parties septentrionales de l'Égée et le littoral bulgare et anatolien de la mer Noire, Péra est le centre indiqué par la situation géographique de la capitale byzantine; c'est du quartier génois que rayonnent vers tous les coins de l'Empire grec les transports de marchandises occidentales.

Au Sud et à l'Ouest les vaisseaux de Gênes touchent *Chios* et *Salonique*, où se forme à cette époque le « quartier des Francs »[1], *Cavala* et *Enos*, où relâchent les corsaires[2]. Sur la côte d'Asie Mineure ils jettent l'ancre à *Adramyttion*, où le traité de Nymphée avait concédé aux Génois la fondation d'un consulat, après avoir passé aux Dardanelles la « boche d'Avie » de Villehardouin. *Pasichia* recueille aussi les vaisseaux à la sortie des détroits; *Smyrne* leur offre son port à l'abri des tempêtes, derrière la grande île de Mytilène; la baie d'*Anaia* est un nid de pirates où se rencontrent les corsaires grecs, turcs et génois qui infestent la côte d'Asie Mineure et l'Archipel. Les Cyclades, par contre, sont un point d'appui pour les galères vénitiennes; c'est la zone franque opposée à la zone grecque[3]. Aussi, le commerce de Galata

1. O. Tafrali, *Thessalonique des origines au XIVe siècle*, p. 246.
2. Cessi, *Tregua*, p. 52.
3. Heyd, I, p. 441.



semble orienté surtout vers le Nord ; maint contrat prévoit, comme condition essentielle, de ne pas dépasser la « bouche d'Abydos », c'est-à-dire les Dardanelles[1]. De ce côté le trafic avait pris une grande ampleur depuis que le traité de Nymphée avait ouvert à Gênes la navigation de la mer Noire ; dès 1281, l'on expédie à Caffa du fil d'or, du velours et des draps, ainsi que les toiles de Champagne et de Vitry que les commis des Zaccaria négocient en Crimée[2]. C'est à Péra que font escale les navires de Caffa en partance pour l'Égée ; les marchands de Galata font de longs séjours dans la nouvelle colonie et en 1289 la banque de Percivale Pasturello est en relations très suivies avec les places de Crimée, car elle vend à Constantinople des bijoux pour le compte du commerciaire de Caffa[3]. D'autres ports attirent aussi les Pérotes ; de gros transports de marchandises partent pour la « Khazarie »[4] ou « per mare majus », pour les côtes de la mer Noire, sans autre indication. Il faut remarquer cependant que le régime favorable des franchises commerciales attire les vaisseaux génois de Péra plus fréquemment dans les ports byzantins que dans ceux des autres états de cette région. En suivant la côte, une ligne de cabotage longe l'Asie Mineure vers Trébizonde et le Caucase ; mais déjà Sinope et Samsoun échappent à l'Empire et les émirs turcs commencent à recueillir de ce côté les fruits de leurs conquêtes. Byzance se maintient encore sur le littoral, jusqu'à l'embouchure du Sangarios ; le centre de ses possessions, après la perte de la Paphlagonie, est à Héraclée du Pont (Bender Eregli), que les Grecs appellent *Pontoherakleia* et les Italiens *Puntarachia*. C'est aussi une importante colonie génoise qui se maintient dans ces parages, à l'abri de la forteresse byzantine et des escadres impériales ; l'hinterland est riche en troupeaux et produits agricoles[5], mais les invasions

1. *Non transiendo bocham Avei*, *Actes Péra-Caffa*, nº CXXXI.
2. *Actes Péra-Caffa*, nº CCLV.
3. *Ibid.*, nºs CCLXI, CCLII.
4. Nom médiéval de la Crimée : *Actes Péra-Caffa*, nºs CXI-CXII.
5. Marino Sanuto, *Istoria di Romania*, p. 144 : *piena di belle Riviere, Fiumi e Laghi e Erbazo e ben coltivata.*



des Turcs et leurs pillages continuels appauvrissent la contrée ; en 1269, Héraclée avait échappé à grand'peine à leurs ravages[1].

La situation était meilleure dans les provinces d'Europe. Dès 1263, deux ans après avoir repris Constantinople, l'empereur Michel Paléologue accordait à un lieutenant d'Izzeddin, chef seldjoukide chassé d'Anatolie par ses rivaux de même race, le droit de s'établir en Dobrogea avec dix mille familles de Turcs, qui l'avaient suivi dans sa fuite[2]. A cette date, le droit de l'empire sur ces provinces éloignées devait être encore purement théorique ; mais l'année suivante le tzar Constantin de Bulgarie se voyait enlever Philipoppolis, Stenimachos, et les deux grands ports du littoral de la mer Noire : Mésembrie et Anchialos[3]. L'alliance des Grecs avec Nogaï, le chef tout-puissant des Tatars de la Russie du Sud, garantissait ces possessions contre tout retour offensif ; en 1279 une armée byzantine put aller jusqu'à Tirnovo[4]. Les Mongols commandaient à l'intérieur du pays, depuis que de petites principautés tentaient de s'élever sur les débris de l'ancien empire bulgare, mais la côte était sans doute aux mains des Grecs. On a généralement fixé à Mésembrie l'extrême limite des possessions septentrionales de l'empire, à l'époque des premiers Paléologues[5] ; mais il est vraisemblable qu'il faut la reculer davantage vers le Nord, le long du littoral de la Bulgarie et de la Dobrogea ; les stations militaires et les comptoirs se relayaient à l'abri de la flotte jusqu'aux embouchures du Danube. D'ailleurs, les Grecs n'occupaient pas seulement dans cet angle perdu de leurs possessions ce que leur garantissait la présence immédiate des garnisons et des escadres, car, à défaut des gouverneurs militaires et des liens administratifs, la hiérarchie ecclésiatique maintenait les

1. A.-H. Wächter, *Der Verfall des Griechentums in Kleinasien.* Leipzig, 1903, p. 24.
2. Slatarski, *Geschichte der Bulgaren*, I, Leipzig, 1918, p. 142.
3. Jireček, *Gesch. der Bulgaren*, p. 272.
4. Slatarski, *ouvr. cité*, p. 148.
5. Kulakovskij, *Où se trouvait l'éparchie de Vicina?* (en russe) in *Vizantiskij Vremennik*, IV (1897), p. 326.



villes dans la dépendance de Constantinople. C'est ainsi que l'on trouve aux bouches mêmes du Danube la cité mystérieuse de Vicina, dont on n'a pas encore déterminé l'emplacement exact. Fief pétchénègue à la fin du XIe siècle, marché byzantin fréquenté dès l'année 1160 par les aventuriers russes et les voyageurs arabes, la ville se retrouvait dans la deuxième moitié du XIIIe siècle dans la zone d'influence de l'empire grec[1]. L'archevêque orthodoxe qui y résidait, allait être élevé, sous Andronic II, au rang de métropolite ; lorsque les Alains qui avaient servi Nogaï voulurent passer au service byzantin, en 1300, ce fut à l'évêque de Vitzina qu'ils s'adressèrent pour présenter leur requête à l'empereur[2]. Comme aux siècles lointains où les évêques prenaient le commandement des troupes contre les barbares et représentaient le gouvernement laïque dans les provinces que celui-ci ne parvenait plus à défendre[3], l'Eglise orthodoxe maintenait, au temps des Paléologues, le souvenir de la domination impériale sur les bords du Danube. Au point de vue économique, c'est l'argent grec de Constantinople qui domine le marché de Vicina : tous les contrats sans exception, emploient l'hyperpère byzantin ; il existe d'ailleurs des *hyperpères de Vicina* ou *à la mesure de Vicina*, ce qui indique clairement que la ville avait des mesures spéciales, comme Péra ou Trébizonde, et même une monnaie spéciale, calquée sur celle de Constan-

1. Cf. notre travail sur *Vicina* et l'excellent article de M. Grămadă, *Vicina. Sources cartographiques* (en roum.), in *Codrul Cozminului, Bullet. de l'Inst. d'hist. et de philologie de l'Univ. de Cernăuti*, I (1924), pp. 437-459. Cependant, il semble téméraire de définir avec trop de précision l'emplacement exact de la ville disparue, avant d'avoir pu entreprendre dans cette région des fouilles systématiques. V. aussi sur cette ville le *Libro del Conoscimento* d'un Franciscain espagnol du XIVe siècle (colección Telemaco, VI, Madrid, s. d., pp. 116-117).

2. *Vicina*, p. 141 ; Pachymère, II, p. 307.

3. Au Ve siècle, dans la Haute-Egypte, les évêques demandaient à Byzance des commandements militaires. Cf. Preisigke, *Antikes Leben nach den ägyptischen Papyri*, Berlin-Leipzig, 1916, p. 125.



tinople[1]. Il semble, du reste, que Vicina ait été le point le plus septentrional des côtes de la mer Noire où l'hyperpère ait eu cours exclusivement et où on l'ait imité.

Les Génois suivaient fidèlement le pavillon byzantin dans leur navigation le long du littoral. Ils fréquentaient assidûment en 1281 le marché de Vicina et y importaient des étoffes en grande quantité, du drap lombard et français, de la soie d'Orient et des sacs de lin qui arrivaient de Caffa[2]; en échange ils achetaient de la cire et des céréales, quoique Pegolotti préfère au blé de « Vezina » celui de Crimée et même celui d'Akkerman, à l'embouchure du Dniester[3]. La cire et le blé, ce sont depuis l'Antiquité les produits naturels des steppes de la Russie méridionale ; ce sont aussi ceux de la plaine valaque du Danube et de la Dobrogea septentrionale, riche en abeilles. Les marchands de Gênes et de la Riviera rencontraient là-bas des intermédiaires grecs et italiens, comme ce « Pantaléon de Vecina », que mentionne un acte de 1281, Tommasino de Camarino d'Ancône et Bonaventure de Mantoue, qui résident dans la même ville en 1289 et 1290[4]. C'est à ceux-ci qu'incombait la tâche de remonter le fleuve, jusqu'aux points où aboutissaient les routes des caravanes marchandes de l'intérieur ; la tradition faisait remonter au temps du commerce génois la fondation des villes valaques de Giurgiu et de Calafat, mais c'est là une légende, que l'on retrouve d'ailleurs dans bien d'autres régions où les Génois ont pu aborder à cette époque, et dont les historiens modernes ont fait justice[5]. Kilia ou Licostomo, à l'embouchure du bras septentrional du Delta, qui aura au XIV[e] siècle un consulat et même une garnison génoise, n'est guère à cette époque

1. *Vicina*, p. 150.
2. *Ibid.*, p. 149.
3. *Pratica della mercatura*, p. 25.
4. *Vicina*, p. 148.
5. Iorga, *I Genovesi nel Mar Nero*, in *Il Comune di Genova*, juin 1925. Cette tradition existe aussi pour d'autres villes roumaines, surtout en Moldavie. Cf. la *chronique d'Ureche*, éd. Giurescu, Bucarest, 1916, p. 16.



qu'un poste militaire sans grande importance, et l'essor du port valaque de Braïla date également de la fin du siècle suivant. Dans les premiers temps de l'expansion commerciale de Gênes dans la mer Noire, Vicina est bien la seule ville importante de la région danubienne où les marchands italiens se soient établis. Aboulféda, qui écrivait au début du XIVe s., mentionne aussi « Isacdji, ville du pays des Valaques, de la dépendance de Constantinople »[1], qui est sans doute Isaktcha sur le Danube, mais les actes de Péra ne la mentionnent pas, et les portulans du XIVe siècle n'enregistrent que Vicina en amont du Delta[2]. A en croire des cartes presque contemporaines du premier établissement de Galata, les ports sont, par contre, très nombreux sur la côte de la Dobrogea et de la Bulgarie. Ce sont d'abord aux embouchures mêmes du Danube, « Solina » et « San Ziorzi », que l'on retrouve aujourd'hui encore à l'entrée des deux bras du fleuve qui portent les mêmes noms. Il est difficile de retrouver *Zinavarda*, que l'on a essayé d'identifier à Cernavoda sur le Danube, quoique cette localité soit assez loin dans l'intérieur des terres[3], mais *Costanza* est l'ancienne Tomi, le grand port moderne de la Dobrogea. Plus au Sud, près du cap Shabla, le port de *Lassilu* ou *Laxulutico* paraît avoir été un débouché important pour le commerce des céréales ; le faible tonnage des navires de l'époque permettait d'utiliser des ports qui ne sont plus aujourd'hui que de misérables villages de pêcheurs ; les portulans ont soin de noter *Gavarna* et *Cetrici*, alors que Cavarna et Baltchic ne sont plus aujourd'hui que des plages d'agrément[4]. Varna, l'antique Odessos, était une rade assez peu fréquentée :

1. *Géographie*, p. 316. Cette ville est mentionnée aussi par Rukn'eddin Beïbars. Cf. W. de Tiesenhausen, *Recueil de matériaux relatifs à l'hist. de la Horde d'Or* (en russe), Saint-Pétersbourg, 1885, p. 117.

2. Celui de Visconti (1318) mentionne pourtant, en amont de Vicina, une *Varna de Lodriargo* qu'il m'a été impossible d'identifier.

3. Cf. pour toutes ces localités Kretschmer, *Die italienischen Portolane des Mittelalters*, p. 642.

4. Cf. O. Tafrali, *La cité pontique de Dionysopolis*, Paris, 1927, pp. 50 et suiv.



Le bassin occidental de la mer Noire, d'après le portulan de Visconti (1318. Venise, *Museo Civico*)



Le bassin oriental de la mer Noire, d'après le portulan de Visconti (1318. Venise, *Museo Civico*).

les principaux débouchés de la côte bulgare, *Mésembrie*, *Sozopolis*, *Agathopolis*, étaient aux mains des Byzantins. En 1281, les Génois débarquaient à Mésembrie de grosses quantités de coton et de drap lombard[1].

Le commerce était encore plus actif dans les environs immédiats de Constantinople : sur la côte européenne de la mer de Marmara, *Rodosto* était le grand marché aux grains[2], *Héraclée* et *Sélymbrie* des ports très fréquentés. Les négociants de Péra allaient trafiquer aussi en Thrace : *Andrinople* était pour le commerce des étoffes un centre qu'il ne fallait pas négliger[3]. Il n'est pas exclu qu'ils aient poussé plus loin vers l'Ouest, jusqu'en Macédonie et en Albanie, où les victoires de Michel Paléologue venaient de rétablir l'autorité impériale, mais les documents dont nous disposons ne mentionnent rien au delà d'Andrinople. Peut-être la concurrence vénitienne rendait-elle impossible le développement du commerce génois à l'Ouest du Vardar et en Épire. Par contre, les ports de la côte d'Asie Mineure, aux portes de Byzance, étaient des points où les marchandises génoises trouvaient un débouché facile ; par *Palolime* (Indjir-Liman) et *Palormi* (Panderma) près de Mudaniah[4], là où campèrent de nos jours les armées turques victorieuses avant d'entrer à Constantinople, on parvenait aisément à l'antique Nicée, située à huit milles de la mer ; la ville devait peut-être garder quelques restes de son éphémère grandeur, du temps de Lascaris et de Vatatzès. Il était dangereux de s'aventurer plus loin, car c'était s'exposer aux assauts des bandes turques, qui suivaient, depuis la décadence du sultanat seldjoukide, tous les condottieri capables de les mener au pillage de la campagne byzantine.

Il est regrettable que les cartulaires officiels de la première colonie de Péra aient aussi complètement disparu. Les taxes

1. *Actes Péra-Caffa*, nos XXXIV, LXXX. Cf. Candioti, *Institución consular*, pp. 574, 588.
2. Pegolotti, *ouvr. cité*, p. 25.
3. *Actes Péra-Caffa*, nos XLI, LXXIX.
4. *Ibid.*, no CLII.



perçues par la « massaria » du XIVe et du XVe siècle, que les registres de cette époque plus récente nous ont conservées, ont fourni à M. Sieveking des chiffres précis ; il a pu dresser ainsi un tableau comparatif du mouvement des affaires et des importations de Péra à différentes dates et constater l'apogée de ce grand port et son déclin au temps des derniers Paléologues[1]. Les actes privés de la fin du XIIIe siècle ne nous renseignent pas d'une façon aussi nette ; pour l'année 1281, nous ne disposons que d'un fragment des registres d'un seul notaire, qui en nomme dix-neuf autres, avec lesquels il partageait la clientèle des Pérotes[2]. Les chiffres que nous donnons plus bas[3] n'ont donc rien d'absolu : la proportion des quantités de marchandises expédiées en Romanie ou à Gênes pouvait varier d'une saison à l'autre et elle serait peut-être très différente si nous pouvions consulter les registres disparus des confrères de Gabriele di Predono. Il est toutefois intéressant de noter que Vicina, aux bouches du Danube, a l'air d'importer davantage que Caffa ; nous savons d'ailleurs que ce port en était encore à ses débuts et que le grand essor de la colonie date du siècle suivant. Mais ces informations sont trop réduites pour que l'on en puisse tirer des conclusions générales.

II

Nous sommes mieux renseignés sur les poids et les mesures employées à cette époque sur le marché de Galata ; les unités

1. *Aus Genuesischen Rechnungs und Steuerbüchern*, in *Sitzungsber. K. Wien. Akad. Wiss.*, CLVII (1909), pp. 55-56.

2. *Actes Péra-Caffa*, Introduction, p. 33.

3. Marchandises envoyées de Péra en « *Romanie* » (28 juin-11 août 1281) : 4.851 hyperpères, 6 kar. ½ ; à *Vicina* (1er juillet-16 août) : 3.443 hyperp. 20 kar. ½ — le chiffre indiqué dans *Vicina*, p. 147, est erroné. A *Gênes* (25 août-6 octobre) : 3.204 hyperp. ; à *Caffa* (16 juillet-28 août) : 1.476 hyperp., 20 kar. ; en *Crimée (Khazarie)*, 19 juillet-30 août : 3.453 hyperp., 20 kar. ½ ; à *Andrinople* (26 juillet-18 août) : 689 hyperp. Ces indications sont tirées des contrats de commandite passés à Péra, en 1281, qui indiquent la valeur des marchandises en monnaie byzantine.



sont sensiblement les mêmes que celles indiquées par Pegolotti vers 1335 ; elles diffèrent d'une ville à l'autre, quoique l'unité de mesure pour les étoffes soit sensiblement la même dans tout le Levant : c'est le « picchio » ou « picco », le *pik* moderne de 72 centimètres[1]. Les poids se divisent et se multiplient selon les coutumes de Gênes ; il y a une « livre grosse » et une « livre subtile » ; la livre se divise en 72 « saggi » que l'on dénomme aussi perpères[2]. Une autre division, c'est le *rotolo*, la vingtième partie de la livre génoïse. Le « perpère » de Péra est un peu plus léger que celui de Constantinople, car cent unités de Péra n'en font quatre-vingt-dix-neuf de l'autre côté de la Corne d'Or. Pour les gros transports il y a le « centanarium » ou « centinajo » de cent livres génoises et le « cantaro » de cent cinquante, enfin le « migliajo grosso », de onze cantari et onze rotoli. Il faut dresser pour chaque localité des tableaux d'équivalence très compliqués : le muid de blé n'est pas le même à Péra qu'à Constantinople, car dans cette dernière ville il augmente de volume d'environ 7 %[3]. Les différences sont encore plus sensibles, lorsqu'il s'agit de Trébizonde ou de Tébriz.

A l'infinie variété des marchandises s'ajoute celle des monnaies ; on compte en aspres commianates pour les envois à Trébizonde[4], en aspres de Soldaïa, ou « barichati » pour les objets livrés en Crimée[5]. Pour Gênes on compte parfois en livres génoises ; il en est de même pour les Echelles du Levant, Saint-Jean-d'Acre et la côte syrienne[6], sans exclure cependant les besants blancs de Chypre ou « sarrazinas »[7]. Parfois, le

1. Yule, Cathay, II, p. 296.
2. *Pratica della mercatura*, p. 14.
3. *Ibid.*, p. 31, M. Cessi a publié une *Tarifa zoè noticia dy pexi e mexure di luogi e tere che s'adovra marcadantia per el mondo* (publ. du *R. Ist. Superiore di Scienze economiche e commerciali di Venezia*, 1925) qui reproduit en grande partie les indications de la *Pratica della mercatura*.
4. *Actes Péra-Caffa*, nº V.
5. V. pour l'explication de ce dernier terme, p. 238.
6. *Actes Péra-Caffa*, nº CX.
7. *Ibid.*, nº XCIV.



paiement s'effectue en ducats vénitiens qui paraissent avoir cours en Crimée, mais la plupart des transactions à Péra et à Constantinople se font en hyperpères byzantins. Cet hyperpère ou hyperpre (ὑπέρπυρον) divisé en vingt-quatre carats, n'est autre que le *nomisma* du XIIe siècle ; il représente toujours 1/72e de la livre et sa valeur était estimée durant la majeure partie de l'époque byzantine à environ 15 francs. On affirmait généralement que la valeur et le poids de cette pièce d'or n'avaient guère diminué pendant les dix siècles d'existence de l'empire de Constantinople[1] ; mais M. Andréadès a observé très justement qu' « il est impossible que la puissance d'achat de la monnaie n'ait pas beaucoup varié pendant la vie millénaire de l'Empire »[2]. « Si les premiers Paléologues, dit-il, semblent avoir maintenu le taux des monnaies à un niveau satisfaisant, à partir du XIVe siècle, les altérations furent telles que les pièces d'or byzantines, jadis monnaies universelles, perdirent tout crédit[3]. » Déjà Desimoni avait admis que l'hyperpère était tombé, des deux tiers du florin qu'il valait au XIIIe siècle, à la moitié[4]. Le témoignage du voyageur arabe Ibn Batoutah paraît décisif : il mentionne vers 1334 « l'or du pays, qu'on appelle alberberah (hyperpyra) » et il ajoute que « cet or n'est pas bon ». On a également constaté que l'ὑπέρπυρον valait 12 ou 13 francs au moment de la prise de Constantinople, par les Latins, et que sa valeur n'était plus que la moitié d'un ducat vénitien en 1374, soit 5 francs[5]. « S'il n'y a pas confusion, oberve M. Andréadès, on peut en induire qu'un faux monnayage sur grande échelle a dû être pratiqué entre 1328 (date de la déchéance d'Andronic II) et 1374. On ne saurait autrement expliquer le fait constaté

1. V. encore tout récemment F. Frieden burg, *Münzkunde und Geldgeschichte der einzelnen Staaten des Mittelalters*, Berlin-Munich, 1926, p. 1.
2. *De la monnaie dans l'empire byzantin*, in *Byzantion*, I (1924) p. 83.
3. *Ibid.*, p. 78.
4. *Giorn. Ligustico*, I, p. 157.
5. Diehl, *Études byzantines*, p. 249.



par Lambros qui, après examen des monnaies des Lascaris et des premiers Paléologues, a trouvé que le poids de l'ὑπέρπυρον était de 11 fr. 20, donc de peu inférieur à celui des monnaies du début du XIIIe siècle[1]. »

Il est vrai que Michel Paléologue eut soin de faire frapper, aussitôt après sa rentrée triomphale à Constantinople, une magnifique pièce d'or représentant au verso la Vierge et l'Enfant protégeant la capitale, tandis que sur l'autre face l'empereur s'agenouillait devant le trône du Christ[2]. Il est également possible « que le texte vénitien de 1374 fasse allusion à d'autres ὑπέρπυρα que ceux de Byzance, puisqu'il y avait en circulation des monnaies non frappées à Constantinople et qui s'intitulaient pourtant ὑπέρπυρον »[3] ; nous avons déjà mentionné « l'hyperpère de Vicina » et il est en effet très probable que l'on devait frapper ailleurs qu'à Byzance, longtemps après le XIe siècle. Il nous semble cependant que la dépréciation du « besant » grec, qui avait été si longtemps l'étalon des valeurs monétaires de moyen âge, devait avoir commencé déjà avant l'avènement de Michel VIII. Sans qu'il nous soit possible de préciser s'il s'agit d'une monnaie locale ou de celle de Constantinople, un contrat du 16 juillet 1281 mentionne quarante-sept hyperpères « anciens » qui en valent cinquante « nouveaux », ce qui semble bien indiquer une nouvelle émission, d'un poids inférieur à celui des séries précédentes[4]. Au témoignage d'Ibn Batoutah, il faut ajouter celui de Guillaume de Rubruck, le missionnaire franciscain envoyé en 1253 par saint Louis à la cour du Khan mongol : « Quand nos serviteurs montrèrent les hyperpères, ils (les Tatars de Crimée) les frottèrent avec leurs doigts et les

1. *Ouvr. cité*, p. 78 en note.

2. Friedensburg, *ouvr. cité*, p. 3. Cf. Marino Sanuto, *Istoria di Romania*, p. 114 : « e li Liperi d'oro se battevano con la sua effige con il Puttino in brazzo ». V. aussi C. Chapman, *Michel Paléologue*, p. 167.

3. Andréadès, *ibid. l. c.*

4. *Vicina*, p. 171 (Appendice, n° VII).



portèrent à leurs nez, pour sentir si c'était du cuivre »[1]. L'éditeur du texte de Rubruck en conclut avec raison que les monnaies byzantines de l'époque contenaient beaucoup d'alliage : cela indiquerait déjà une dépréciation sensible de l'hyperpère au temps des empereurs de Nicée, qui étaient obligés de combattre la crise économique à coup de décrets somptuaires[2]. Sous le règne d'Andronic II, en 1302, les registres du Sénat vénitien mentionnent également des hyperpères que l'on avait dû refuser, sans doute à cause de leur mauvaise qualité et de leur poids inférieur[3]. Il y a enfin les deux traités de commerce entre Byzance et Venise, de 1265 et de 1285 : dans le premier, le prix normal du blé est fixé à 50 hyperpères le Kentinarion (100 muids), ce qui met le *modius* à un demi-hyperpère, tandis que sous Andronic, vingt ans après, le kentinarion vaut 100 hyperpères[4] ; c'est ce qui a fait croire à Stoyan Novacovitch que le prix normal du blé à Constantinople, pendant le Moyen Âge, était d'un hyperpère le *modius*. Il s'appuyait, en outre, sur un passage du code de l'empereur serbe Dušan qui semblait confirmer cette supposition[5]. M. Andréadès a remarqué, d'autre part, que « l'auteur, malheureusement trop succinct, n'explique pas pourquoi le traité de 1265 fixe le prix courant à la moitié de celui qui a été ultérieurement fixé (en 1285, 1310, 1342 et 1349) et, ce qui est plus important, ne nous renseigne pas sur la valeur réelle de l'hyperpre sous les Paléologues »[6]. Des trois explications que nous propose l'économiste hellène — augmentation du prix du blé, principe d'une plus grande

1. Ed. Rockhill, pp. 88-89.
2. V. plus haut, p. 81.
3. Giomo, *Reg. Misti Senato*, in *Arch. Veneto* (1879), p. 325 : *Defectus repertus in yperperis imperatoris apportatis per ser Ugolinum Justiniano.*
4. Tafel-Thomas, III, pp. 74, 85, 331.
5. *Le prix normal du blé à Constantinople pendant le moyen âge et le code de Stephan Dushan*, in *Arch. f. Slav. Philologie*, XXVII (1905), pp. 173-174.
6. *Ouvr. cité*, p. 100.



liberté commerciale, dépréciation de l'hyperpère — la troisième est encore la plus plausible : il est tout à fait probable, d'après les témoignages contemporains, vénitiens ou mongols, « que l'hyperpre altéré ne représentait que la moitié de sa valeur antérieure », et que cette chute du change avait dû se produire entre la fin du règne de Michel VIII et l'avènement d'Andronic II, ce qui ferait commencer les « faux-monnayages » des Paléologues bien avant 1328. Peut-être y eut-il un relèvement passager de la monnaie byzantine après la reprise de la capitale, en 1261, mais les besoins pressants de la trésorerie et les grosses dépenses militaires et navales du règne durent faire recourir le gouvernement impérial aux expédients financiers, qui réduisirent l'hyperpère à une valeur de plus en plus incertaine. Des études récentes sur les opérations financières de Philippe le Bel ont prouvé que les mutations monétaires de cette époque n'étaient pas nécessairement des faux-monnayages[1] ; il est cependant probable que les contemporains byzantins du roi de France en étaient revenus, sur ce point, aux méthodes désastreuses du Bas-Empire.

Les actes notariés de Péra semblent au premier abord fournir des indications plus précises sur la valeur des monnaies qui circulaient sur le marché de Constantinople, mais c'est là une illusion qu'il importe de dissiper. Un contrat du 21 août 1281 établit que l'hyperpère vaut douze sous — un peu plus de la moitié d'une livre génoise —, ou quatorze aspres de Crimée[2] ; mais le 26 août, un autre contrat cote l'hyperpère à onze sous génois[3] ; le 24 septembre, à la banque d'Inghetto Malfigliastro, cent aspres de Crimée ne font que cinq hyperpères[4]. En juin 1289, à Caffa, la livre génoise vaut tantôt trente-

1. A. Landry, *Essai économique sur les mutations de monnaies dans l'ancienne France*, Paris, 1910 (Bibl. Ec. des Hautes-Etudes, fasc. 185). Cf. Funck-Brentano, *Le moyen âge*, Paris, 1923, p. 384 et A. Dieudonné, *Changes et monnaies au moyen âge*, in *Revue des Deux Mondes*, 1927, p. 932.

2. *Actes Péra-Caffa*, n° XCI.

3. *Ibid.*, n° CVI.

4. *Ibid.*, *Rég.* 147.



six et tantôt cinquante-cinq aspres[1]. Il est aussi d'usage de rapporter la valeur des monnaies au poids de l'or et de l'argent, opération indispensable quand il y a de grands écarts entre la monnaie de compte et la monnaie réelle : nous apprenons ainsi que l'on calcule à onze hyperpères, deux carats la livre d'argent en ducats de Venise, et que deux livres d'or valent vingt-huit hyperpères[2], ce qui établirait une proportion fort curieuse entre la valeur de l'or et celle de l'argent, alors que le rapport commercial entre les deux métaux, à la fin du XIIIe siècle, a été fixé de 1 à 9,06 ou 9,45[3].

Ces données contradictoires prouvent qu'il y a d'autres éléments que le poids et le titre, dont il nous faut pourtant tenir compte, pour établir la valeur des monnaies sur le marché de Péra. Les indications fournies par les actes notariés sont évidemment inexactes ; nous ferons un pas de plus en affirmant que cette inexactitude est voulue. Il ne faut pas oublier que l'Église imposait aux transactions commerciales l'interdiction absolue du prêt à intérêt. Éviter les foudres de l'excommunication et ne pas interrompre la marche des affaires, tel était le problème qui se posait chaque jour aux marchands et aux changeurs des comptoirs du Levant ; la solution la plus simple et la plus commode, lorsque l'on avançait une somme d'argent à titre de prêt, ou bien comme part dans une entreprise, était d'en stipuler la restitution dans une monnaie différente. La différence des cours, fixée d'une façon absolument arbitraire, permettait d'échapper à la prohibition canonique et de dissimuler le pourcentage très élevé, que la rareté du numéraire imposait au débiteur à cette époque. Que la valeur réelle de l'hyperpère fût de dix ou douze aspres et que le contrat en indiquât vingt, la différence représentait le taux usuraire de l'intérêt. La question

1. *Actes Péra-Caffa*, n^{os} CC et CCI.
2. *Ibid.*, n^{o} CXXV.
3. Desimoni, *Observations sur les monnaies, les poids et les mesures cités dans les actes du not. Lamberto di Sambuceto*, in *Rev. Or. Lat.*, III (1895), p. 21.



se complique davantage encore si l'on tient compte du risque maritime, qui établit des conditions plus ou moins onéreuses pour l'emprunteur. Si on l'écarte, dans un envoi de marchandises, par la formule *salvis in terra*, la livre génoise ne vaut que trente-six aspres, mais si c'est *ad risicum maris et gentium* elle monte aussitôt à cinquante-cinq[1]. Cette façon de fixer les cours, d'après la nature et les conditions particulières de chaque contrat, enlève aux données des actes privés de Péra toute valeur précise : ce « procès-verbal de carence », pour employer l'expression pessimiste de M. Andréadès[2], indique clairement qu'il faut s'en tenir, pour établir la valeur et la puissance d'achat des monnaies de l'époque, aux indications plus rares, mais plus sûres, des traités de commerce[3] et des manuels des négociants ; celui de Pegolotti en est un bon exemple[4]. Les économistes pourront, sans doute, arriver à des résultats plus positifs, en étudiant et en comparant les informations tirées de ces sources. Mentionnons cependant un fait qui ressort très clairement d'un examen attentif des actes de Péra : il n'y a pas de monnaie spéciale de la colonie génoise ; les « Statuts » l'interdisent du reste expressément[5]. Ce n'est qu'au XIVe siècle que le podestat de Galata aura, lui aussi, le droit de frappe.

III

Aussi bien en Orient qu'en Italie, dans la deuxième moitié du « Dugento », le commerce international était soumis à un ensemble de règlements sévères et précis, obligé de suivre

1. *Actes Péra-Caffa*, p. 50.
2. *Ouvr. cité*, p. 115.
3. Un règlement officiel de la colonie de Pera de 1304 (*Stat. Pera*, CCLXIX, pp. 774-775) établit que l'hyperpère vaut 12 *solidi* génois (plus d'une demi-livre), tandis que l'aspre de Crimée vaut 10 deniers (*denarii*) génois et l'aspre de Turquie 16.
4. *Pratica della mercatura*, p. 31.
5. *Stat. Pera*, CCLXXI, p. 776 : *Et quia in eo non fit mencio de cecha sive fabricatione monete, quod maximum imminet periculum omnibus Ianuensibus.*



certaines routes, de s'arrêter à certaines étapes, de payer des taxes de douane, de dépôt, de vente et de mutation. L'organisation du commerce était une affaire d'État : les autorités contrôlaient le marché et fixaient les prix, sans tenir compte, le plus souvent, de la loi de l'offre et de la demande. Il était également interdit à l'étranger de circuler librement avec sa marchandise dans l'intérieur du pays, de rompre, par des offres d'argent intempestives, l'équilibre naturel du prix des denrées. Il faut se rappeler ces conditions générales de la vie économique du Moyen Âge pour se représenter l'état du marché byzantin à cette époque : l'étatisme le plus absolu présidait aux échanges commerciaux et en réglementait minutieusement tous les détails, au point que l'organisation moderne des Soviets, qui tend à concentrer l'importation et l'exportation d'un grand pays aux mains de quelques bureaux administratifs, ne semble qu'une pâle imitation du rôle de l'État médiéval en matière commerciale.

Cette règle générale s'applique à l'empire byzantin plus qu'à tout autre formation politique du Moyen Age oriental ou occidental. Héritier direct de la routine du Bas-Empire, des rouages administratifs compliqués et précis de la monarchie de Dioclétien, l'empire d'Orient ne devait concevoir le commerce d'exportation que sous le contrôle direct et continu de ses fonctionnaires[1]; ceux-ci transportaient, achetaient et vendaient pour l'État. Au temps de Justinien, le commerce de la frontière de l'Euphrate était aux mains des agents du fisc, les *commerciarii*, qui achetaient la soie aux Persans et la revendaient au compte de l'État[2]. M. G. Millet a consacré récemment à ces officiers impériaux une étude approfondie, dans laquelle il a précisé leurs attributions et défini leur rôle[3]. Il en résulte qu'à l'origine les commerciaires n'étaient guère que des « agents commerciaux de l'État ». C'était

1. Ch. Diehl, *Byzance*, p. 98. Cf. R. Kötzchke, *Allgemeine Wirtschaftsgeschichte des Mittelalters*, p. 484.
2. Segré, *Storia del commercio*, I, p. 66.
3. *Sur les sceaux des commerciaires byzantins*, in *Mélanges Schlumberger*, Paris, 1924, p. 303 et suiv.



l'*octavarius* qui affermait l'impôt sur la vente et les droits d'entrée.

Plus tard cependant, lorsque l'organisation des thèmes simplifie la hiérarchie administrative, les attributions se confondent : le κομμέρκιον devient à la fois le droit d'entrée et l'impôt sur la vente des marchandises. Les sceaux de ces fonctionnaires impériaux retracent l'histoire de leurs bureaux depuis le commencement du VIIe siècle.

Le nom même du bureau nous est ainsi parvenu ; c'est l'ἀποθήκη τῶν βασιλικῶν κομμερκίων qui voisine avec la διοίκησις, la perception des impôts directs. Plus tard, dans certains districts, « les deux fonctions, celle du διοικητής et celle du κομμερκιάριος se trouvent réunies dans les mêmes mains ». Quant à l'ἀποθήκη, magasin impérial, c'est plus qu'un simple entrepôt des douanes, c'est un local de vente, une *apotheca*, une boutique si l'on veut, mais une boutique officielle[1].

On trouve, dans le « Livre du Préfet », des éléments qui complètent cette organisation : ce sont les *métata* (τά μιτᾶτα), les logements officiels des étrangers, où « les affaires se traitaient par ordre du préfet, au jour fixé »[2]. De ces logements obligatoires et gratuits que l'hospitalité impériale accordait aux marchands russes et bulgares du IXe et du Xe siècle, dérivent en droite ligne les concessions permanentes obtenues par les colonies italiennes du XIIe et du XIIIe siècle : la *logia* ou le *fundicus*, l'entrepôt des marchandises et le local de vente, était le centre naturel de l'établissement vénitien ou génois de l'époque des Comnènes. On a d'ailleurs pu rapprocher l'*apotheca* byzantine du *fundicus* de Frédéric II. Cette institution nous est mieux connue par des édits du roi de Sicile, de 1231, 1241 et 1242.

A Constantinople, l'organisation était plus complexe, car l'impôt sur les entrées et les sorties se payait « à l'entrée du Bosphore ou des Dardanelles, à Hiéron ou à Abydos ». Sur les quais de débarquement de Byzance, un entrepôt

1. *Ibid.*, p. 318.
2. *Ibid.*, p. 321.



recevait les marchandises, avant qu'elles fussent acheminées vers le local de vente où l'on percevait les dernières taxes de dépôt et de mutation. Le commerciaire, à cette époque, n'est plus qu'un collecteur d'impôts. En province, les choses se passaient avec moins de formalités et de retards, car douane, entrepôt et local de vente étaient réunis dans un seul et même magasin, l'ἀποθήκη τῶν βασιλικῶν κομμερκίων, où le commerciaire remplissait sa double fonction de douanier et d'intermédiaire officiel.

Le nom même de l'ἀποθήκη n'a pas disparu au XIIIe siècle ; dans le traité de partage de 1204, entre Croisés et Vénitiens, on mentionne dans la « part des pèlerins », un *Catepanikium de Eno, cum apothikis*[1]. Il s'agit certainement ici des entrepôts du port d'Enos. La comparaison avec les institutions similaires du royaume de Sicile est assurément judicieuse, mais les taxes y étaient beaucoup plus nombreuses et Frédéric II en avait ajouté une liste assez considérable.

Outre la taxe de dépôt, on exigeait à chaque transaction le droit de vente. « Uno esser il fondaco, disait l'adage populaire, ma cento le doanne »[2]. Ce sont ces diverses opérations que l'on désignait à Byzance sous le nom de κομμέρκιον.

Veut-on se faire une idée de ce qui attendait le marchand étranger débarquant dans un port byzantin? Les usages commerciaux étaient presque identiques sur toutes les côtes de la Méditerranée, et ce qui est vrai pour Palerme l'est aussi pour Salonique ou pour Rodosto, à peu de chose près. Voici ce que l'on lit à ce sujet dans une nouvelle de Boccace[3] : « Il était autrefois d'usage, dans les villes maritimes, comme il l'est encore aujourd'hui, de porter dans un grand magasin connu en plusieurs pays sous le nom de douane, toutes les marchandises nouvellement débarquées et d'en remettre aux commis chargés de les recevoir, un état où leur prix était

1. Tafel-Thomas, I, p. 484.
2. G. Yver, *Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale*, pp. 46-47.
3. *Decamerone*. VIII, 10.



marqué. Les commis, après les avoir enregistrées sur leurs livres, et s'être fait payer les droits, donnaient ensuite aux marchands un petit magasin séparé pour les serrer. Les courtiers s'informaient de la qualité et du prix des marchandises de chaque magasin, et du nom du marchand, pour en procurer le débit, moyennant un certain bénéfice ». Dans le royaume latin de Jérusalem, les choses ne se passaient pas très différemment, si nous en croyons le témoignage de l'Arabe Ibn Djobaïr : « En arrivant à Acre, on nous conduisit au divân (douane), qui est un caravansérail destiné à recevoir les caravanes. Vis-à-vis de la porte, il y a des bancs recouverts de tapis, où se tiennent les scribes du divân qui sont chrétiens ; ils ont des encriers en bois d'ébène, dorés et bien ornés, et font leurs écritures en arabe, langue qu'ils parlent également. Celui qui est à leur tête et qui est le fermier du *divân* s'appelle simplement *chef*, titre tiré de l'importance de cette charge. Tout ce qui est perçu par eux appartient au fermier des douanes qui paye une très forte somme au gouvernement. Ce fut dans ce lieu que les marchands (de notre compagnie) transportèrent leurs marchandises, et ils s'installèrent à l'étage supérieur (de l'édifice). Quant aux gens qui n'avaient pas de marchandises, on examina leurs bagages pour s'assurer qu'ils ne contenaient rien (qui fût passible de droits), puis on les laissa aller »[1].

Ce n'est que bien plus tard, aux temps modernes, que l'on trouve des ports francs « où tous les marchands et négociants étrangers peuvent apporter leurs marchandises et où elles sont reçues, sans payer aucun droit pour le simple dépôt ». C'est ainsi que l'Encyclopédie Méthodique définit, au XVIII[e] siècle, le port de Gênes[2]. Le Moyen Age n'avait pas des conceptions aussi libérales. Nous avons reproduit des textes concernant le royaume de Sicile ou celui de Jérusalem, mais

1. G. Dodu, *Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem*, Paris, 1894, p. 237.
2. P. Masson, *Ports-francs d'autrefois et d'aujourd'hui*, Paris, 1904, p. 149.



ces descriptions s'appliquent tout aussi bien à l'empire byzantin. En effet, quel que soit le nom de l'institution — *dogana* en Sicile, *divân* chez les Arabes, *tamgha* chez les Mongols ou bien tout simplement *comerzium*[1] (κομμέρκιον) en Chypre ou *gümrük* en Turquie —les principes et les méthodes d'application sont les mêmes : le modèle byzantin a laissé partout une empreinte ineffaçable. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner quelques documents ayant trait aux relations des Génois avec les agents du fisc impérial.

On peut suivre ces rapports depuis le temps de la première colonie génoise de Constantinople. Au temps des Comnènes et des Anges, les marchands de Gênes n'avaient pas encore obtenu la franchise des droits d'entrée : leur ambition se bornait, en 1201, à solliciter une réduction des tarifs de 4 à 2 ou 3 %[2]. Les instructions données en 1174 à l'ambassadeur Grimaldi nous montrent l'application du système : dans la liste des réclamations qu'il est chargé de présenter à Byzance, on mentionne un navire qui avait fait voile vers les Détroits, après avoir jeté l'ancre dans la Corne d'Or et acquitté les droits aux commerciaires. Ses propriétaires s'étaient pourvus d'une « charte de sécurité », munie de la signature impériale, à l'encre rouge[3], ce qui n'empêcha pas le bateau d'être pillé par des Pisans au service de l'Empire, à la sortie des Dardanelles. Nous voyons d'autres Génois aux prises avec le « commerciaire de Constantinople, » appelé « Tozer »[4], avec celui de Crète qui va jusqu'à saisir les agrès d'un navire[5], avec celui d'Andrinople qui exige le κομμέρκιον

1. Acte du 27 août 1300 *iuxta comerzium Famaguste* (*Rev. Or. Lat.*, I, p. 59). Cf. *Arch. Or. Lat.*, II, Doc., pp. 74, 81, 112.

2. Bertolotto, *Atti lig.*, XXVIII, pp. 472-473 : *Comercium idest drictum quod Januenses et de districtu Ianue solvunt apud Constantinopolim et Romaniam de negociationibus suis est de centum quatuor.*

3. *Ibid.*, p. 397 : *ab imperiali magestate cartam securitatis impetrassent et haberent cum Rubricia (?) manus imperialis.* L'éditeur n'a pas compris le sens de « Rubricia »; il est pourtant assez clair.

4. *Ibid.*, p. 399.

5. *Ibid.*, p. 400 : *quos ei abstulit comerzarius de creti in agreminis et sartia navis.*



déjà payé pour les mêmes marchandises à leur arrivée dans la capitale[1].

A l'époque de Michel Paléologue, les droits d'entrée et de sortie ont été abolis par le traité de Nymphée et la colonie de Péra a sans doute ses propres entrepôts. Restent cependant les droits de vente : le négociant génois n'en a pas fini avec le commerciaire, car il lui faut tout de même exhiber sa marchandise avant de la mettre en vente et la livrer aux courtiers officiels, attachés à l'administration du κομμέρκιον. Même s'il a réussi à conclure l'affaire sans recourir à ces intermédiaires, il est tenu de signaler aux commerciaires la personne de l'acheteur ou du vendeur, afin que le fisc ne soit pas frustré. Enfin, il ne faut pas qu'il fasse passer en fraude des marchandises appartenant à d'autres étrangers, qui n'ont pas droit à la franchise ; dans ce cas, il perd jusqu'au bénéfice de la juridiction du podestat. Telles sont les conditions stipulées en 1272 par l'ambassadeur génois Lanfranco di San Giorgio[2].

En province, si larges que soient les dispositions du traité de Nymphée, le commerçant de Gênes ne peut tout de même pas éviter le bureau de douane et l'entrepôt. Dans une longue liste d'indemnités présentée en 1294 par l'ambassadeur génois Nicoló Spinola, il est question, à chaque instant, des commerciaires : il y en a à *Anaia*, à *Nymphée*, à *Smyrne*, à *Pasichia* (à la sortie des Détroits), à *Rodosto*, à *Amastris* sur la mer Noire (les titulaires de ce poste s'appellent Komianos et Vakkas), à *Héraclée du Pont*[3]. On nomme expressément

1. *Ouvr. cité*, p. 401.

2. *Ibid.*, p. 504 : *Item quod super facto mercationum quas Ianuenses deferunt Constantinopoli cujusque conditionis sint dicte mercationes quod ipsas mercationes debeant manifestare comergiariis secundum formam conventionis et sacramento secundum quod consuetum est et vendere et emere per manum censariorum comerçii in aliis vero locis sicut consuetum est et si forte aliquid venderent vel emerent sine censariis teneantur ostendere comergiariis illum vel a quo vel a quibus emerint vel vendiderint ita quod comergiarii jus suum accipere possint.* Cf. *Ibid.*, p. 502.

3. *Ibid.*, pp. 520, 524-525, 527.



Vararios, commerciaire d'Anaia et Sgrapoulos, celui d'Adramyttion[1]. Un document vénitien de 1278 fournit des indications qui peuvent compléter cette liste : en 1269, Protaximénès, son fils Kaloyanni, Michel « Stratiglam » et Constantin Kalauros sont commerciaires à Mésembrie. Il y en a d'autres à Héraclée du Pont, à Anaia, à Spiga sur la mer de Marmara, à *Anchialos*, à *Funixia*, sur la côte asiatique de la mer Noire, qui doit correspondre à l'îlot de Daphnousia[2]. L'ἀποθήκη n'a pas disparu, car comment pourrait-on expliquer autrement ce terme curieux de « camara imperii » que l'on ajoute au nom de certaines localités? Elles sont situées à l'entrée des détroits et sur la mer de Marmara ; peut-être n'est-il pas imprudent de supposer qu'il s'agit des grands entrepôts de blé de l'Empire[3]. Les taxes se paient en argent ou en nature : en 1293, le commerciaire d'Adramyttion retient injustement deux pièces de drap de Châlons à Tommaso Dondedeo[4]. On accepte aussi la caution d'un autre marchand : Baldassare Spinola garantit aux commerciaires de Constantinople, en 1278, les cent cinquante hyperpères que Corrado di Lavaldo de Noli leur devait pour un chargement de sel[5]. Les commerciaires ne restent pas longtemps en place ; il est d'usage de les changer au bout d'un an. Aussi est-il utile et prudent d'exiger un reçu, pour ne pas avoir à payer la même somme, une seconde fois, au fonctionnaire qui remplace celui de l'année précédente. « Et n'oubliez pas, ajoute le sage Pegolotti, que si vous traitez les commerciaires avec le respect qui leur est dû, et que vous leur fassiez quelque cadeau, soit en argent, soit en marchandises, ainsi qu'à leurs scribes et dragomans, ils seront toujours très courtois et

1. *Ouvr. cité*, pp. 526, 528.
2. Tafel-Thomas, III, pp. 238-239, 244, 246.
3. Bertolotto, *ibid.*, p. 522 : *camera imperii... apud petalimem;* p. 524 : *recrea* (Héraclée) *qui locus est camara imperii*; p. 527 : *in partibus landumiti* (Adramyttion) *ubi dicitur sufiaria in terra que est camara imperii.*
4. *Ibid.*, p. 528.
5. Ferretto, XXXI, 2, pp. 244-245 en note. Cf. *Appendice*, XI.



taxeront les marchandises bien au-dessous de leur valeur »[1]. Ce qui prouve que le *bakchich* a toujours été efficace, à Byzance aussi bien qu'à Stamboul.

Il n'y a pas lieu de s'étendre davantage sur le développement et l'organisation du κομμέρκιον ; il faudrait une véritable monographie pour retracer la fortune de cette institution et son adoption par tous les voisins de l'empire grec[2]. Il y a des commerciaires turcs à Samsoun, en 1289[3] ; un Égyptien est commerciaire de Khazarie en 1290, et un Syrien est collecteur du κομμέρκιον pour les Tatars de Crimée, à Caffa, en 1289[4]. C'est aussi l'origine du *gümrük* ottoman.

Le κομμέρκιον avait eu d'ailleurs une fortune égale chez les voisins latins de l'Empire ; il en est question, dès 1240, dans le privilège que Guy de la Roche, seigneur d'Athènes, accordait aux Génois[5]. Le mot de *comerchium* désigne dans les Statuts de Péra les droits de douane exigés par la colonie de Galata en 1304. Il est bien entendu que seuls les podestats consuls ou recteurs peuvent prélever cet impôt et que nul particulier n'a le droit de le faire, à la seule exception des fils de Bonifacio del l'Orto[6] ; ce personnage, dont on sait bien peu de chose, a dû jouer un rôle considérable au moment de la fondation des établissements de Péra et de Caffa. Le traité de 1265, entre l'empereur grec et Venise, précise que les *comercla* doivent disposer d'une balance, de *modia*, pour mesurer les liquides ou les grains, de *miliaria* pour les marchandises, de livres et de *pichi*, unités de poids et

1. *Pratica della mercatura*, p. 24 ; cf. Yule, *Cathay*, II, p. 307.
2. M. F. Dölger vient de montrer dans un travail récent l'adoption du système fiscal de Byzance par les voisins arabes, latins et slaves de l'Empire. V. *Beiträge zur Geschichte der Byzantinischen Finanzverwaltung*, in *Byz. Archiv*, 9, Berlin-Leipzig, 1927, pp. 94-95. Pour le *Kumerk solski* (monopole du sel) à Raguse, v. C. Jireček, *Staat und Gesellschaft im mittelalterlichen Serbien*, in *Denkschr. K. Wien. Akad. Wiss., hist.*, LVI (1912), p. 72.
3. *Actes Péra-Caffa*, n° CCXXXIII.
4. *Ibid.*, n° CLXXXIX.
5. *Lib. Jur.*, I, col. 992-993.
6. *Stat. Pera*, CCLXIX, CCLXX, pp. 774-776.



de mesure[1] ; mais il est également question des *comercla per Ducem et comune Venecie ordinata*[2]. Aussi, écrit-on couramment *comerclatum* pour taxé[3]. On pourrait multiplier ces exemples qui prouvent jusqu'à quel point les institutions byzantines avaient été copiées par les Etats mongols, turcs et francs, établis en marge des possessions grecques[4]. L'administration financière organisée par Frédéric II dans le royaume de Sicile a été imitée dans beaucoup de pays à la fin du Moyen Age, par l'Ordre teutonique en Prusse aussi bien que par les rois d'Aragon[5] ; il serait injuste de ne pas insister sur le rayonnement des institutions byzantines dans tant de pays différents, alors qu'elles ont servi de modèle — tout au moins en partie — au système administratif et douanier perfectionné par Frédéric II.

IV

C'est dans le cadre de cette organisation que se développe le commerce génois dans l'empire de « Romanie ». Évidemment, malgré les privilèges dont ils disposaient, les colons de Péra devaient aussi tenir compte des autres colonies italiennes de Constantinople. Le traité de Nymphée réservait expressément les intérêts des Pisans, fidèles alliés de Byzance ;

1. Tafel-Thomas, III, p. 84.
2. *Ibid.*, p. 147.
3. *Ibid.*, p. 174. Les éditeurs ont donné à ce mot un sens péjoratif : *defraudatum per comerclarios* mais c'est plutôt la traduction de κομμερκέυειν, *tributum exigere*. V. Du Cange, *Gloss. mediae et infimae graecitatis*, à ce mot.
4. Il est question en 1491 et 1492 de *comerchia* et de *comercharii* à propos de marchandises expédiées de Gênes à Chio et en Corse. E. Pandiani, *Vita privata genovese nel rinascimento*, in *Atti lig.*, XLVIII (1915), pp. 289, 294. Cf. dans les *Annales Parmenses Majores* (*M. G. H.* XVIII, p. 690) : *et ob hoc stabant notarii pro communi in comarchis.*
5. W. Cohn, *Das Zeitalter der Hohenstaufen in Sizilien* (*Untersuch. zur Deutschen Staats u. Rechtsgeschichte*, 134), Breslau, 1925, p. 134.



on en voit figurer quelques-uns dans les actes notariés de Péra, en 1281. Les Vénitiens, après avoir perdu en 1265 une occasion qu'ils ne devaient plus retrouver, avaient obtenu une trêve, en 1268, qui leur accordait à Constantinople quelques maisons (le traité de 1277 devait en fixer le nombre à vingt-cinq logements, avec une maison pour le baile, une pour ses conseillers et un entrepôt pour les marchandises)[1]. Quelques Vénitiens figurent également comme témoins dans les actes du notaire génois Gabriele di Predono. Déjà le traité de 1268 leur avait prescrit de ne rien tenter contre Gênes dans la mer de Marmara et la mer Noire. La trêve de Crémone, imposée en 1270 aux républiques maritimes par la médiation de Saint Louis, *limitait* officiellement, comme l'a fort bien dit M. Manfroni, les hostilités entre Vénitiens, Génois et Pisans[2]. Mais c'était une paix boiteuse qui ne pouvait pas empêcher les opérations des corsaires. Il y a des rapports assez étroits entre Péra et les dernières possessions de Syrie, surtout avec Saint-Jean-d'Acre : quelques testaments contiennent des legs pour les pauvres et l'hospice de cette ville[3]. Mais sans contredit, ce qui occupe le plus les fonctionnaires de la colonie, ce sont les relations avec l'empire byzantin. On sait que Michel Paléologue avait à l'occasion la main dure pour ses alliés. Les chroniqueurs grecs se plaisent à décrire l'énergie avec laquelle il sut réprimer les excès des Génois de Galata. Une querelle obscure, une rixe de marché faillit ainsi compromettre l'avenir de la colonie : un Génois fut battu par un rameur grec auquel il avait confié que bientôt la ville serait de nouveau aux Latins. L'Italien joua du couteau et poignarda séance tenante le sujet impérial. Aussitôt qu'il fut averti de ce crime, l'empereur rendit toute la colonie responsable de l'incident : Michel Muzalon reçut l'ordre de

1. Heyd, I, p. 465 ; Tafel-Thomas, III, p. 133.
2. *Storia della Marina*, I, p. 29.
3. *Actes Péra-Caffa*, nos CXXXIII et XLVIII. L'hôpital de Saint-Jean-d'Acre est mentionné dans un document du 5 juin 1281. Cf. J. Delaville le Roulx, *Mélanges sur l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, Paris, 1910, XIV, p. 85.



cerner le quartier génois et de pousser les préparatifs d'attaque, mais les Pérotes effrayés ne lui en laissèrent pas le temps et préférèrent payer une grosse amende, en exprimant leurs regrets au gouvernement byzantin. Un autre incident eut des suites plus graves. L'empereur avait accordé à Manuele Zaccaria, un riche marchand génois dont nous aurons à reparler par la suite, la concession des grandes mines d'alun de Phocée, à l'entrée du golfe de Smyrne. Le crédit de la famille augmenta rapidement : le frère de Manuele, Benedetto, épousa la propre sœur de Michel Paléologue, devint mégaduc byzantin et put donner à son fils le nom de Paléologue[1]. Les richesses de ces grands vassaux de l'empire grec devinrent rapidement légendaires ; le principal vaisseau de Benedetto ne s'appelait-il pas la *Divitia*[2] ? Le domaine de Phocée, exploité de main de maître, vit se développer rapidement une grande installation industrielle, avec des chaudières et — s'il faut en croire quelques textes plus tardifs — une fabrique de savon[3]. Cependant, les mines d'Asie Mineure ne suffisaient pas aux Zaccaria : ils eurent la prétention d'organiser un véritable « trust » oriental, en se faisant concéder par le basileus, leur suzerain, le monopole de l'importation de l'alun des régions de la mer Noire : on en trouvait de tout premier ordre sur le marché de Trébizonde[4]. Les colons de Péra, avec lesquels ils avaient des relations d'affaires très suivies — ils habitaient

1. C. de la Roncière, *Découverte de l'Afrique au moyen âge*, I, p. 40, et W. Miller, *Essays on the Latin Orient*, Cambridge, 1921, p. 285. Cf. pour Paléologue Zaccaria le *Fol. Not.*, vol. I, fol. 288, résumé d'un acte du 26 avril 1291.

2. *Ann. Jan.* (éd. Pertz), p. 318. Pour les démêlés des Zaccaria avec les Vénitiens d'Eubée, v. Marino Sanuto, *Istoria di Romania*, pp. 146-147.

3. Andrea Dandolo, *Chronique*, *R. I. S.* XII, col. 406, Heyd., I, p. 466 en note, doute de l'exactitude de cette information.

4. Doren, *Florentiner Wollentuchindustrie*, I, p. 82 et suiv. En Occident on en trouvait à Majorque, au Maroc et en Algérie. Il y en avait aussi à Alep, en Syrie : *Not. Angelino de Sigestro*, IV, 1, fol. 134 v° (22 janvier 1282). Cf. *ibid.*, f. 138 v°, un transport d'alun de 15 *cantari* et 15 *rotoli*, envoyé à Gênes par Benedetto Zaccaria.



la maison d'Enrico de Piazzalunga, quand leurs déplacements les entraînaient jusqu'au quartier génois[1] — accueillirent sans protester cette faveur exorbitante accordée aux Zaccaria. Mais les marchands de la métropole ne l'entendirent pas de cette oreille. Un grand vaisseau rond pénétra dans la mer de Marmara, passa devant les Blachernes sans faire les saluts d'usage au palais impérial et entreprit de faire la course dans la mer Noire, pillant force vaisseaux grecs et cherchant sans doute à faire main basse sur les chargements d'alun. Cependant il fallut songer au retour. Payant d'audace, le corsaire rentra dans le Bosphore, toutes voiles dehors, poussé par un vent favorable. En vain les gens de Péra, sollicités par l'empereur, rappelèrent-ils à leurs insolents compatriotes de faire au moins les saluts d'usage en passant devant Constantinople ; le pirate ne voulut rien entendre. Il manœuvrait habilement, le vent du Nord en poupe, et semblait devoir narguer une fois de plus les escadres byzantines ; le vestiaire Alexis Alyattès, avec les Gasmoules de la marine, n'avait pas réussi à l'arrêter, lorsqu'un grand vaisseau catalan se mit à la disposition des Impériaux. Après un rude combat à l'abordage, la mâture du Génois fut brisée et le navire enlevé de vive force. Les corsaires furent traités impitoyablement et aveuglés suivant l'usage byzantin[2]. Ces événements se passaient selon toute vraisemblance, en 1275[3]. Les choses n'en restèrent pas là. Il paraît tout à fait certain que les relations commerciales furent interrompues à la suite de ce conflit ; une lettre du basileus, qu'il faut reporter à 1274 ou 1275[4], fait allusion au boycottage, au *devetum* institué par la commune de Gênes

1. *Actes Péra-Caffa*, n° XXXI.
2. Pachymère, I, p. 419 et suiv. ; Nic. Grégoras, I, p. 133 et suiv. Nous avons suivi le récit de Pachymère, tout en replaçant les événements dans l'ordre de l'*Histoire* de Grégoras, qui nous semble plus logique.
3. Caro, *Genua*, I, p. 410.
4. *Ibid.* en note et Manfroni, *Relazioni...*, pp. 679-680. En avril 1274 on expédiait encore des marchandises de Gênes à Constantinople, *Not. Leonardo Negrini*, II, fol. 90 et 92 v°.



contre les ports de l'Empire. Une mesure aussi grave, qui faisait subir de lourdes pertes au commerce génois en Orient, était, en même temps, grosse de conséquences pour les Grecs, qui se voyaient condamnés à l'isolement économique. Aussi, la lettre impériale, après avoir mentionné l'ingratitude des Génois, finissait-elle par promettre le pardon des injures et la reprise des bonnes relations d'autrefois[1].

Il faut croire que la commune n'attendait que ce geste de l'Empereur pour rétablir les relations diplomatiques ; en 1275 elle ratifiait solennellement l'arrangement conclu en 1272 par Lanfranco di S. Giorgio avec les autorités grecques, qui complétait en quelque sorte certains articles du traité de Nymphée. Une disposition qui permettait de retenir pendant vingt jours des vaisseaux génois dans les ports grecs, en cas d'opérations navales contre les États francs de l'Archipel, devait assurer aux flottes impériales le secret absolu de leurs mouvements. D'autres articles concernaient les Génois qui transportaient des lettres des ennemis de Byzance, et instituaient une commission d'arbitrage, des *probi viri*, pour fixer le nolis des vaisseaux que le basileus avait le droit de réquisitionner en cas de guerre[2]. Nous voyons d'autre part Manuele Zaccaria s'engager, le 28 janvier 1276, à importer à Gênes dix mille « mines » de blé de Romanie, pour combattre la famine[3]. A cette date les bons rapports entre la Commune et l'Empire devaient être déjà rétablis ; le privilège exclusif des Zaccaria semble avoir été aboli, car il est question en 1281 d'un arrivage d'alun de Trébizonde, sans que les seigneurs de Phocée soient mentionnés[4]. Il avait fallu tout un échange d'ambassades pour remettre les choses en état : en 1278

1. Belgrano, *Cinque documenti genoveso-orientali*, in *Atti lig.*, XVII, p. 236. Les Zaccaria n'avaient pas cessé d'envoyer des vaisseaux à Constantinople : des contrats de février et mars 1275 le prouvent. Cf. Ferretto, XXXI, 2, pp. 37-38.

2. Bertolotto, *Atti lig.*, XXVIII, p. 508 ; Manfroni, *Relazioni*, p. 677.

3. Sieveking, *Finanze Genovesi*, in *Atti lig.*, XXXV, 1, p. 85.

4. *Actes Péra-Caffa*, n° XXV.



Guglielmo di Savignone était envoyé à Byzance[1], et en 1280 c'était au tour de Manuele Di Negro de partir pour Constantinople[2]. Les exploits des corsaires de l'Égée devaient également fournir matière à négociations, en créant dans l'Archipel un état de guerre latente entre Gênes, Byzance et Venise.

En 1281 les Génois devaient rendre à l'Empire grec un service mémorable. Le 3 juillet de cette année un traité d'alliance réunissait dans un faisceau menaçant les forces de Charles d'Anjou et de Venise, pour rétablir Philippe de Courtenay sur le trône de Constantinople. Sans tenir compte de l'Union des Églises, proclamée en 1274 au concile de Lyon, le pape Martin IV avait excommunié les Paléologues[3]. Les ports du royaume de Sicile étaient remplis de vaisseaux et de marins. Depuis 1278, le roi angevin avait pris possession de la principauté d'Achaïe ; les ducs d'Athènes, les terciers de Nègrepont étaient ses vassaux[4]. Jamais danger plus formidable n'avait menacé l'empire grec depuis sa restauration. Charles d'Anjou, qui avait fait la paix avec Gênes après le conflit de 1276, proposait aux capitaines du peuple de prendre part à l'expédition ; mais son alliance avec Venise suffisait à elle seule pour écarter les Génois d'une pareille combinaison. La Commune n'eut rien de plus pressé que d'avertir l'empereur, par un message urgent, de ce qui se tramait contre lui[5] ; elle put compter désormais sur la reconnaissance du basileus. L'habileté diplomatique de Michel Paléologue réussit en effet à sauver l'Empire. Depuis longtemps déjà le roi d'Aragon guettait l'occasion d'intervenir en Sicile ; les droits de la reine Constance légitimaient cette prétention, en faisant du roi Pierre le représentant de l'idée gibeline[6]. Lancer les Aragonais

1. Caro, *ouvr. cité*, p. 410 en note.
2. *Ann. Jan.* (éd. Pertz), p. 290. Il est aussi fait mention, le 11 février 1280, d'une mission de Pietro Arcanto (Ferretto, XXXI, 2, p. 346 en note).
3. *Ann. Jan.*, *ibid.*, *l. c.* Cf. Caro, *ouvr. cité*, p.411.
4. Bréhier, *L'Église et l'Orient au moyen âge*, p. 242.
5. *Ann. Jan.* (éd. Pertz), p. 293.
6. Caro, *ouvr. cité*, p. 412. M. Cartellieri croit cependant que le roi



à l'assaut de la monarchie sicilienne, c'était paralyser la politique d'expansion orientale qui menaçait Byzance : Benedetto Zaccaria, mégaduc byzantin et beau-frère de l'empereur, était l'homme indiqué pour mener à bien cette entreprise. Une ligue secrète opposait à la coalition d'Orvieto celle de tous les adversaires de la maison d'Anjou : Grecs, Aragonais, insurgés de Jean de Procida[1]. L'expédition contre Constantinople devait avoir lieu en 1283 ; le 31 mars 1282 les Vêpres siciliennes sonnaient le glas de la domination angevine au-delà de Reggio. Ce fut d'ailleurs un Génois, Alafranco Cassano, qui alla porter à Constantinople la nouvelle de l'insurrection[2]. Désormais Aragonais et Angevins allaient se trouver aux prises dans l'Italie méridionale jusqu'à la fin du siècle ; l'empire byzantin pouvait être tranquille de ce côté et le vieil empereur s'éteignit le 11 décembre 1282, à Rodosto, assuré qu'il laissait à son fils un héritage intact et paisible. Venise, isolée, ne pouvait pas se lancer dans des entreprises d'aussi grande envergure ; une expédition de six galères, conduite par Ruggiero Morosini et Pangrasso Malipiero, contre l'île de Cos, échoua lamentablement. Avertis par un caloyer, un moine orthodoxe, les mercenaires turcs mirent en déroute les troupes de débarquement. Il fallut l'année suivante une nouvelle campagne de Giacomo Tiepolo, pour venger cet affront[3], mais la trêve conclue avec l'empereur Andronic en 1285 n'assurait aux Vénitiens que vingt-quatre mille hyperpères, le tiers des pertes que leur avaient fait subir, dans l'Égée, les corsaires des ports de Thrace et d'Asie Mineure. Le nouvel

d'Aragon n'a pas eu de rapports avec les conjurés de Sicile. Cf. R. B. Merriman, *The Rise of the Spanish Empire*, New-York, 1918, I, p. 324.

1. Marino Sanuto, *Istoria di Romania*, p. 133.
2. Heyd, I, p. 436.
3. Marino Sanuto, *ibid.*, *l. c.* L'éditeur Ch. Hopf croit devoir reporter ces événements à l'année 1296, à cause de l'expédition de Ruggiero Morosini, mais M. Manfroni (*Storia della Marina*, II, p. 110) a rétabli la chronologie exacte de ces expéditions. La campagne contre les Grecs devait avoir lieu en 1283 et la trêve que mentionne Sanuto a été effectivement conclue en 1285.



empereur byzantin, Andronic II, rassuré par les désastres de la maison d'Anjou en Sicile et par l'impuissance des Vénitiens à porter seuls des coups décisifs, ne songea plus qu'à se conformer au vœu des masses populaires en matière religieuse, et à assurer le triomphe de l'orthodoxie, en rompant définitivement l'Union des Églises rétablie par son père au concile de Lyon[1]. Au soldat et à l'habile diplomate qu'avait été Michel Paléologue (les Italiens le comparaient à Castruccio Castracane), succédait un empereur féru de théologie, incapable de continuer la grande œuvre de son père, en rétablissant l'Empire dans ses limites d'autrefois. Les conseils des pacifistes l'emportèrent désormais à Byzance ; après la capture de Charles II d'Anjou par les flottes de Sicile et d'Aragon, et la trêve avec Venise en 1285, ces mauvais conseillers suggérèrent à Andronic que le moyen le plus sûr de rétablir les finances de l'Empire était de réduire les dépenses militaires et navales, qui n'avaient plus de raison d'être. Les équipages gasmoules furent donc licenciés, les galères mises au rebut et laissées à l'abandon, l'arsenal délaissé[2]. En quelques années, la politique du désarmement avait porté ses fruits : il n'y avait plus de flotte impériale et les côtes de cet empire, qui ne pouvait vivre qu'en maintenant son hégémonie maritime, étaient ouvertes désormais à toutes les invasions et à toutes les tentatives de pillage des corsaires. C'est avec raison que les chroniqueurs grecs voient dans cette mesure l'origine des malheurs de l'État, le commencement de l'irrémédiable déclin. Priver l'empire de la flotte qui avait assuré la Restauration et triomphé des escadres latines, c'était commettre bien plus qu'une faute politique, c'était proclamer l'abdication définitive de la grandeur impériale, signer ce que Dante eût appelé le « *gran rifiuto* » de la monarchie byzantine. Évidemment, l'empereur comptait sur ses bons amis, les Génois, pour suppléer à l'absence de ses vaisseaux : en leur annonçant la mort de son père, il promettait de leur conserver

1. W. Norden, *Papsttum und Byzanz*, Berlin, 1903, p. 649.
2. Nic. Grégoras, I, pp. 175-176. Cf. Diehl, *Byzance*, p. 223.



l'amitié que celui-ci leur avait montrée[1]. En 1285 c'étaient des capitaines génois qui escortaient aux frais de la Commune la fille du marquis de Montferrat qui s'en allait en grande pompe épouser à Constantinople l'empereur Andronic[2]. L'on sait également que des ambassadeurs génois accompagnaient la fiancée impériale ; les termes assez vagues de la lettre d'Andronic, qui répond à l'ambassade de Jacopo D'Oria, laissent entrevoir un réglement des multiples conflits douaniers qui mettaient aux prises les marchands de Gênes et les commerciaires[3].

Nous ne saurions omettre de citer deux textes qui constituent une source précieuse de renseignements, et nous montrent le détail des relations commerciales entre Grecs et Italiens ; ils nous font saisir sur le vif les innombrables difficultés et les dangers de toute sorte que devaient affronter les marchands étrangers dans les eaux grecques. Ce sont les listes de réclamations présentées aux autorités byzantines par les Vénitiens en 1278[4] et par l'ambassadeur génois Nicolò Spinola en 1294[5], tableau effrayant d'exactions et d'abus de toute nature.

Ce sont d'abord les exploits des corsaires. Au temps de Michel VIII, avant le désarmement de la flotte, nombre d'Italiens servaient dans les escadres byzantines commandées par l'aventurier Licario de Vérone ; d'autres encore, à l'exemple des Zaccaria, s'étaient constitué de petits fiefs qu'ils tenaient de l'empire, comme Jean de lo Cavo, seigneur des îles de Namfio et de Rhodes[6]. Salonique était le quartier

1. Belgrano, *Cinque documenti...*, in *Atti lig.*, XVII, p. 239.
2. *Ann. Jan.* (éd. Pertz), pp. 310-311.
3. Bertolotto, *Atti lig.*, XXVIII, p. 510. Galères envoyées de Gênes en Romanie, le 13 février 1287 (*Fol. Not.*, II, fol. 152).
4. Tafel-Thomas, III, p. 159 et suiv.
5. Bertolotto, *ouvr. cité*, p. 511 et suiv. L'éditeur indique deux dates : 1290 (*anzi* 1294). M. Manfroni, *Relazioni...*, p. 683, croit qu'il s'agit d'une faute d'impression (1294 au lieu de 1291), mais le fait que l'on mentionne un incident de 1293 (p. 528) prouve que la liste a été complétée en 1294.
6. Heyd, I, p. 443. Cf. Ferretto, XXXI, 2, p. 246 : *Ioannes de Cavo Genuensis Namphi et Rhodi insulae dominus* (1278).



général du terrible Giovanni Senzerazon, au service de l'empereur, qui pillait « *usque ad camisias* » tous les Vénitiens qu'il rencontrait[1]. A côté de ces grands pirates, véritables flibustiers du Levant, quantité de petits corsaires au service impérial opéraient dans l'Archipel et complétaient par de fructueuses saisies les appointements qu'ils touchaient de la trésorerie byzantine. A Andros, en 1275, Bulgarino d'Anaia rencontre des marchands d'Eubée. « Nous sommes Vénitiens de Nègrepont » répondent-ils à ses sommations. « Ce sont précisément les Vénitiens que je recherche », répond ironiquement le pirate, en foulant aux pieds leur sauf-conduit et en les dépouillant aussitôt de tout leur avoir[2]. Tel négociant de Chioggia est attaqué à Almyros, en Thessalie, par Reggino de Gênes avec sa chiourme de Grecs et de Latins recrutés à Anaia[3]. Le fils d'un médecin juif de La Canée fait serment, « per legem suam Mosaycam », d'avoir été pillé par des gens de Monemvasia, autre repaire des bandits grecs et gasmoules qui dépouillent aussi bien les Génois que les Vénitiens[4]. Quoique la plupart de ces pirates de l'Égée soient d'origine génoise, ils n'épargnent pas toujours leurs compatriotes : Michele Balbo dépouille, à Ténédos, Accelino di Camilla et fait mettre à la question Riccomanno de Sestri et divers autres Génois pour leur faire avouer la liste des marchandises qu'ils avaient à bord[5].

Les Grecs alors font preuve de la plus louable impartialité. Peu importe aux fonctionnaires impériaux la couleur du pavillon, pourvu que le chargement soit de bonne prise. C'est le Grand Domestique qui fait dépouiller par ses mercenaires comans, à Demetrias, le Vénitien Giovanni, fils de Pietro[6].

1. Tafel-Thomas, III, pp. 165, 221.
2. *Ibid.*, p. 219.
3. *Ibid.*, p. 237.
4. Bertolotto, *ouvr. cité*, p. 515.
5. *Ibid.*, p. 522.
6. Tafel-Thomas, III, p. 200. Les éditeurs se demandent si à cette date les Comans étaient encore au service de l'empire byzantin. Cela n'a rien d'étonnant, quand on pense à la dispersion de ce



Un homme d'Eubée, emprisonné par le mégaduc d'Anatolie, n'a été relâché qu'après l'intervention de la sœur de l'empereur Michel VIII, celle que le document appelle « domina Geramarta »[1]. Un autre Vénitien, Giovanni Ardizone, se voit attaqué dans une forêt par les soldats impériaux, qui lui enlèvent son cheval et ses étoffes[2]. Le protovestiaire Kaloyanni Aprianos se livre à de petites entreprises de piraterie[3]. Les réclamations génoises de 1294 ne sont pas moins éloquentes. A Salonique, le despote de cette ville — sans doute le fils de l'empereur qui portait ce titre — dépouille sans vergogne de paisibles marchands[4]. Le despote Assan, le beau-frère de Nogaï chassé de Bulgarie et refugié à Byzance, confisque de l'argenterie à Nicolò de Thèbes[5]. Un sébaste, fils de sébastocrator et parent de l'empereur, fait vendre à deux Génois huit cents muids d'orge et de blé, encaisse l'argent et ne leur livre que trois cents muids : opération très profitable qui prive les deux négociants de trois cent soixante-treize hyperpères et huit carats[6]. L'exemple vient d'en haut ; que dire des autorités provinciales? On n'en finirait plus d'énumérer les exploits des commerciaires : le Vénitien Jacopo Magno se plaint d'avoir perdu un vaisseau, saisi par ceux de Mésembrie et par le gouverneur de l'endroit, Roukhas[7]. D'autres marchands de Venise ont dû payer des taxes injustes

peuple en Hongrie et en Bulgarie, après l'invasion mongole de 1227.

1. Tafel-Thomas, III, p. 193 : Marthe ou Marie, sœur de Michel Paléologue, femme de Nicéphore Tarchaniote. V. Du Cange, *Familiae byzantinae*, p. 232.

2. *Ibid.*, p. 245 : *in nemore de lo Sagari* pourrait être à l'embouchure du Sangarios, en Asie Mineure.

3. *Ibid.*, p. 275.

4. Bertolotto, *ouvr. cité*, p. 512 ; Caro, *Genua*, II, pp. 228-229. Il s'agit de Constantin, fils d'Andronic II, élevé au rang de despote en 1284. Cf. Tafrali, *Thessalonique des Origines au XIV[e] siècle*, pp. 247-248.

5. Bertolotto, *ibid.*, p. 515. Pachymère, I, p. 466 et suiv.

6. Bertolotto, *ibid.*, p. 526.

7. Tafel-Thomas, III, p. 244.



et abusives : les commerciaires d'Héraclée, sur la mer Noire et ceux de *Cuffu*[1] causent, par leur mauvaise volonté, de grands dommages aux Vénitiens chargés de livrer du blé et de l'orge au Grand Triérarque qui commandait la flotte byzantine dans ces parages. En 1294 les Génois protestent contre d'innombrables avanies[2] : à Anaia ce sont les commerciaires qui enlèvent quarante-cinq muids de sel à Lanfranco de Prato ; à Constantinople les officiers impériaux forcent la boutique de Guglielmo de Corvara et saisissent dans sa caisse quatre cent quatre-vingt-huit hyperpères[3]. En 1286 deux marchands sont forcés d'attendre du 1er mars jusqu'à la fin de mai pour charger le blé qu'ils avaient acheté en novembre aux employés du vestiaire impérial, et encore n'en reçoivent-ils que de très mauvaise qualité. Nicolò de Verduno, en arrivant dans le village de Chinocoli pour acheter un tapis, se voit saisir, ligoter et bâillonner par les habitants, qui lui enlèvent jusqu'à sa chemise ; ailleurs ce sont deux Grecs de Péra qui assassinent Bertolino, fils d'Oberto de Camogli, sans que les parents puissent obtenir justice[4]. A Constantinople, le capitaine du port, Kinnamos, dénommé aussi logothète et stratège, propriétaire de plusieurs vignes aux environs de Péra[5], est un véritable vase d'iniquité : la liste de ses méfaits est interminable. Tantôt il oblige des Génois à renoncer au nolis que leur doivent des Grecs, tantôt il confisque le chargement d'un navire, tantôt il invente de nouvelles taxes pour les vaisseaux qui veulent pénétrer dans la mer Noire, ce qui

1. *Ibid.*, p. 246. Les éditeurs ont lu *Caffa*, mais M. Iorga, *Chilia et Cetatea Alba*, p. 45 en note, dit avec raison que cette identification est impossible.

2. Masson, *Hist. du commerce français dans le Levant au XVII*e *s.*, p. 1 : « Les avanies étaient des sommes d'argent que les pachas réclamaient aux marchands des échelles sous les prétextes les plus divers, prétextes la plupart du temps injustes, parfois extrêmement bizarres. »

3. Bertolotto, *ouvr. cité*, pp. 514-515.

4. *Ibid.*, pp. 516 et 511 ; cf. *Appendice*, XX.

5. Belgrano, *Doc. Pera*, I, p. 103.



est absolument contraire aux traités[1]. Il ose protéger d'autres Italiens contre les Génois : lorsque le consul de Caffa, Alberto Spinola, retient cent soixante-douze peaux de bœufs au Sicilien Natale de Messine, il confisque quatre fardeaux de soie de Smyrne au Génois Benedetto Scotto[2]. Certaines de ces réclamations présentées au « très excellent empereur » Andronic datent du règne précédent, ce qui achève de nous édifier sur la célérité de la justice grecque : en 1294 les Génois réclament encore le chargement d'alun confisqué vingt ans auparavant à Manuele di Marino, lors du grand conflit avec Michel Paléologue[3] ! Les autorités byzantines mettent d'ailleurs la même lenteur à poursuivre les assassins et les pirates. Remarquons enfin que le texte des réclamations enregistre aussi, sous forme de notes placées en marge du texte, les résultats des doléances présentées au gouvernement impérial : le mot *nihil* revient presque à chaque page, comme un refrain.

Ces réclamations des trafiquants italiens ne donnent pas une idée très favorable de l'administration byzantine ; il est d'ailleurs regrettable que nous n'ayons pas conservé les réponses des autorités grecques. Cependant, à défaut de ces documents, les réclamations vénitiennes ou génoises ne laissent pas de nous faire entendre quelquefois un son de cloche différent ; pour qui sait lire entre les lignes, ce ne sont pas toujours les marchands étrangers qui ont raison. Le terrible Kinnamos est-il vraiment si coupable d'empêcher les négociants de trafiquer avec les licences d'exportation de blé, accordées par rescrit impérial, et qui sont évidemment personnelles et inaliénables[4] ? On en pourrait douter. Beaucoup de ces plaintes des ressortissants génois ou vénitiens concernent précisément le commerce des céréales. Pour Venise,

1. Bertolotto, *ibid.*, pp. 515-516, 520-521, Caro, *Genua*, II, p. 229.
2. *Actes Péra-Caffa*, nº CLXXIII.
3. Bertolotto, *ibid.*, p. 511. Cf. Manfroni, *Relazioni...*, p. 679 en note.
4. Bertolotto, *ibid.*, pp. 524-525. Au XIVe siècle il était d'usage de revendre avec un certain bénéfice les licences pontificales pour le commerce avec l'Égypte. Heyd, II, p. 46.



les traités sont formels : celui de 1265 interdit d'en exporter en tout pays, même ami de l'Empire, au cas « où le kentinarion serait vendu au delà de cinquante hyperpères »[1]. Dans celui de 1285 « l'empereur Andronic confirme la licence en portant toutefois le prix comportant prohibition de l'exportation à cent hyperpères par kentinarion ». L'esprit de ces dispositions, d'après l'historien serbe Novacovitch, était que « *l'exportation était libre tant qu'il n'y avait pas dans le pays insuffisance manifestée par la hausse du prix du blé au-dessus du prix courant* »[2]. Des textes du XIVe siècle nous apprennent que les autorités byzantines prétendaient étendre ce régime aux céréales achetées par les Vénitiens dans les pays riverains de la mer Noire, qui constituaient, depuis l'Antiquité, un des principaux greniers des régions méditerranéennes. Venise soutenait que ce blé n'étant pas cultivé sur le sol de l'Empire, ses négociants avaient pleine liberté de l'importer et de le vendre au prix où ils l'entendaient, alors que les Grecs prétendaient réglementer la vente et la soumettre à certaines taxes[3]. De là d'innombrables conflits. En voici un exemple particulièrement caractéristique : le 16 août 1276, le Vénitien Pietro Grisone arrivait à Constantinople avec six cents muids de blé bulgare qu'il avait acquis à Varna. Il y avait sur le marché de la capitale une crise alimentaire ; peut-être la récolte avait-elle été insuffisante. Le prix des céréales était très élevé : on vendait le kentinarion entre 160 et 170 hyperpères. L'empereur voulut obliger le marchand à vendre son blé à raison de 133 hyperpères les cent muids ; ayant refusé de s'en défaire à si vil prix, Pietro eut la désagréable surprise de voir les commerciaires fermer les

1. Andréadès, *ouvr. cité*, p. 100 ; cf. Tafel-Thomas, III, p. 77 et suiv. Il y a eu à Gênes, au XIVe siècle, de grandes variations dans le prix du blé. V. Sieveking, *Aus Genuesischen Rechnungs u. Steuerbüchern*, p. 6.

2. Andréadès, *ibid*. V. plus haut, p. 124.

3. Tafel-Thomas, IV, pp. 126, 129, 141, 164 et 200. Le traité de 1285 avait pourtant spécifié que le commerce du blé de la Mer Noire était libre (*Ibid*., III, p. 331.)



entrepôts dans lesquels il avait déposé ses sacs et en sceller les portes. Malgré les interventions du bayle, Pietro Badoer, les sceaux ne furent levés qu'au bout d'un mois et demi. Même après la réouverture des magasins, « *desbolatis et apertis stationibus* », un édit impérial défendit formellement d'acheter du blé aux sujets vénitiens. Ce ne fut qu'au bout de trois mois, après de grands arrivages de céréales sur le marché de Byzance, que Grisone obtint la permission de vendre son blé au prix de 116 hyperpères le kentinarion[1]. Un autre Vénitien, ayant acheté au même moment du blé au Génois Oberto Usodimare, se plaignait de ce que l'empereur eût fait conduire le vaisseau aux Blachernes et l'eût obligé à accepter un prix qui était inférieur d'au moins cinquante hyperpères par kentinarion à celui de la place[2]. Les autorités provinciales procédaient de la même façon : le capitaine et le καστροφύλαξ de Salonique faisaient apposer leurs sceaux sur les portes de la maison où Jacopo Ansaldo de S. Stae avait déposé son blé et l'y retenaient jusqu'à ce qu'il n'en restât plus grand'chose[3].

Malgré tous leurs privilèges, les Génois se voyaient appliquer les mêmes mesures. Un certain Simone réclamait cinq cents hyperpères de dédommagements, parce qu'on l'avait empêché de vendre son blé au prix courant de la région[4], lequel était probablement un prix de famine. Il est évident que le grand nombre de ces incidents, toujours semblables, indique une mesure d'ordre général. On sait qu'au Moyen Age l'État surveillait de très près le commerce des céréales : dans le royaume de Sicile, au temps de Frédéric II, l'exportation n'était permise qu'après acquittement d'une taxe en nature ou en numéraire, et seulement après le départ des vaisseaux regnicoles[5]. Sous Charles Ier, le « mercantilisme

1. Tafel-Thomas, III, p. 179. V. pour les chances de s'enrichir, en temps de famine, H. Pirenne, *Les villes du Moyen Age*, p. 103.
2. *Ibid.*, p. 249. Cf. aussi pp. 171 et 274.
3. *Ibid.*, p. 271.
4. Bertolotto, *ibid.*, pp. 525-526.
5. Naudé, *Die Getreidehandelspolitik der europäischen Staaten vom XIII bis zum XVIII Jahrhundert*, Berlin, 1896, pp. 158-161.



royal » se développe au point d'assurer à la couronne la première place parmi les exportateurs de blé : le roi va jusqu'à indiquer à ses agents un cours minimum au-dessous duquel ils ne devront pas descendre et organise les convois de céréales pour l'Afrique, la Dalmatie, l'Esclavonie ou la Grèce[1]. Mais le royaume de l'Italie méridionale était à cette époque un des grands exportateurs de grains de la Méditerranée : les mesures que l'on y prenait avaient un but commercial et recherchaient les moyens d'augmenter les revenus de la couronne, en faisant du roi le plus grand marchand de blé du pays.

A Byzance, les campagnes dévastées par tant de guerres étaient appauvries par la lourde fiscalité impériale qui ne trouvait à exploiter qu'un territoire restreint ; le problème était donc tout différent. Il s'agissait moins d'assurer l'exportation au prix fort que d'empêcher la spéculation et de maintenir le prix du pain[2]. Fixer un prix maximal et en assurer l'application jusqu'à ce que la disette ait pris fin, n'est-ce pas là une mesure toute moderne pour combattre la cherté de la vie et les gains illicites? Il nous est impossible d'en constater l'efficacité à l'époque des Paléologues, mais depuis Dioclétien les gouvernements y ont toujours recouru aux moments de crise alimentaire ou monétaire. Dans d'autres pays cette préoccupation s'affirme dans les traités de commerce. A Tunis, en 1234, les Vénitiens et les Génois ne pouvaient faire sortir du port qu'un nombre limité de vaisseaux chargés de céréales, à la condition formelle de ne pas faire augmenter le prix du blé par une demande exagérée[3]. Cette disposition rappelle beaucoup celle des traités entre Byzance et Venise concernant l'exportation des céréales. Que les Byzantins aient prétendu imposer à des droits supplémentaires les blés étrangers des régions de la mer Noire, il n'y a là rien qui nous puisse étonner : ce protectionnisme devait préserver d'une concur-

1. G. Yver, *ouvr. cité*, p. 29.

2. Cf. les mesures prises à Parme en 1281, en temps de famine : *Annales Parmenses Maiores*, in *M. G. H.*, XVIII, p. 690.

3. Naudé, *ouvr. cité*, p. 167 et H. Chone, *Die Handelsbeziehungen Friedrichs II zu den Seestädten*, p. 68.



rence ruineuse les producteurs indigènes. A travers les abus et les vexations dont se plaignent les marchands italiens, on peut distinguer çà et là quelques traits, qui révèlent de la part des autorités byzantines une politique alimentaire bien comprise et appliquée avec énergie ; le régime douanier très sévère n'avait d'autre but que d'en assurer l'efficacité. Nous ne voyons dans les réclamations vénitiennes ou génoises que le mauvais côté de ces règlements et les malversations des commerciaires abusifs ; il n'en est pas moins vrai que les nécessités économiques qui ont imposé ces mesures sont évidentes.

Il serait d'ailleurs difficile d'expliquer l'intensité du mouvement commercial de Péra à cette époque, si le gain n'avait été proportionné au risque. Malgré les vexations des commerciaires et les exploits des pirates, la colonie prospérait ; les Italiens entrés au service grec contribuaient sans doute à aplanir les conflits. Les actes de Péra mentionnent un certain mégaduc Valère et Bulgarino de Piombino qui s'intitule fièrement « comte de l'empereur de Romanie »[1]. Sous Andronic II, la réduction de la flotte mettait plus que jamais la défense navale et la vie économique de l'empire à la discrétion des Génois. Aussi les actes notariés de Péra témoignent-ils d'un mouvement commercial en plein développement. Toute la population semble se livrer au négoce d'exportation : les artisans, les petits boutiquiers, les notaires placent leurs capitaux infimes dans des entreprises de commandite, livrées au gré du vent de mer et à la grâce de Dieu.

On se met à six pour fréter un navire, on nolise en commun et l'on vend des moitiés, des tiers et des quarts de bateaux[2]. Cela n'empêche pas qu'il y ait de grands capitalistes, comme ce Florentin Donato dei Donati, qui expédie des draps jusqu'en Syrie et à Andrinople, et les Zaccaria, les vassaux et les parents du basileus. Grands industriels par l'exploitation systématique de leurs mines de Phocée, ils

1. *Actes Péra-Caffa*, n°s XLVIII et CXIV. M. Ferretto, XXXI, 2, p. 416, traduit « de l'entourage » mais le texte est formel : *Comites*.
2. *Actes Péra-Caffa*, n°s LXXXIX, CXXVIII.



sont aussi grands armateurs et négociants : leurs vaisseaux font voile vers l'Espagne et l'Angleterre[1] aussi bien que vers les ports de la mer Noire. Ils sont chez eux à Péra et viennent y engager des hommes d'armes et des spécialistes pour leurs domaines d'Asie Mineure[2]; à Caffa en Crimée, ils possèdent leur entrepôt spécial, le « fondicus Zachariorum »[3], et les cartes du Moyen Age marquent au sud du golfe de Taganrog, en pleine mer d'Azov, une localité qu'elles dénomment « Zacaria »[4]. Habile diplomate autant que bon amiral, Benedetto Zaccaria est une des grandes figures politiques et militaires du siècle : vainqueur des Pisans à la Meloria, il deviendra grand amiral de Castille et, après avoir triomphé des escadres du « miramolin » du Maroc, il ira organiser à Rouen le « clos des Galées » du roi de France[5]. Ce condottiere de la mer, qui travaille à réunir contre Venise et Charles d'Anjou, l'Aragon et Byzance, qui va négocier pour Gênes un traité de commerce avec les rois de Chypre et d'Arménie[6], nous donne la mesure de ce que peut signifier à la fin du XIIIe siècle, l'activité internationale d'un grand marchand génois. Une des cartes maritimes les plus anciennes, celle dite « pisane » « semble le corollaire de ces multiples victoires »; c'est dans l'état-major de Zaccaria, que la science de la cartographie médiévale a pu se développer et se perfectionner[7]. Ces richesses qui s'accumulent, ces grandes fortunes qui servent de fondement et de point de départ aux grandes carrières politiques, l'aristocratie commerçante de Gênes les trouve dans le négoce du Levant et surtout dans celui de l'empire byzantin et des côtes de la mer Noire, depuis que les établissements de Syrie ne représentent plus ce qu'ils étaient au

1. Ferretto, XXXI, 2, p. 249.
2. *Actes Péra-Caffa*, nº XXXI.
3. *Ibid.*, *Rég.* 363.
4. Kretschmer, *ouvr. cité*, p. 645.
5. C. de la Roncière, *Découverte de l'Afrique au moyen âge*, I, p. 40 et suiv.
6. *Ann. Jan.* (éd. Pertz), pp. 322, 324.
7. C. de la Roncière, *ouvr. cité*, p. 41.



XIIe siècle : le principal débouché des marchés asiatiques. Ainsi, dès les premiers jours de la colonie, Péra devenait le grand marché international à l'entrée de la mer Noire, distribuant à l'Orient les produits de l'industrie occidentale et envoyant à Gênes les richesses de l'Asie et de la Russie méridionale. On se représente aisément le mouvement intense du port, les barques accostant les navires et amenant au quai les jarres d'huile, les sacs de blé et les ballots d'étoffes, les porteurs se disputant les fardeaux et les gratifications, les courtiers s'affairant autour des entrepôts, discutant avec les marchands sous l'œil attentif des fonctionnaires préposés aux poids et aux mesures[1] et des employés du κομμέρκιον impérial, qui veillent à ce que les Génois n'introduisent pas en franchise des marchandises qui doivent payer les droits. On sent s'agiter les changeurs et les banquiers, à l'affût d'une bonne affaire, les notaires toujours prêts à enregistrer le contrat d'association ou de commandite. Et l'on pourra ainsi mieux comprendre l'admiration de Pachymère[2] pour ces Génois qui naviguent même l'hiver avec leurs térides dans la mer Noire démontée, âpres au gain, entreprenants et hardis, au point d'accaparer toutes les voies maritimes et d'exclure Vénitiens et Grecs des profits du négoce.

1. V. dans Pegolotti, *Pratica della mercatura*, pp. 27-29, le montant des droits de courtage, de transport et de déchargement des marchandises à Constantinople et à Péra au XIVe siècle. Cf. aussi *Tarifa zoè noticia dy pexi e mexure...*, Venise, 1925, p. 42.
2. I, pp. 419-420.



CHAPITRE V

LE COMMERCE GÉNOIS DANS LE BASSIN ORIENTAL DE LA MER NOIRE

La voie maritime de Trébizonde et les routes de Syrie et d'Asie Mineure. — Le royaume de Petite Arménie. — Lajazzo. — L'Anatolie turque : la pénétration économique en Turquie au XIII[e] siècle. — L'empire de Trébizonde : étendue de ses possessions et relations avec les colonies italiennes. — L'empire mongol de Perse et le commerce de Tébriz. — Les régions de l'Arménie et du Caucase d'après le livre de Marco Polo.

Le mouvement commercial si intense qui animait à la fin du XIII[e] siècle les établissements de Romanie, n'était pas dû seulement aux ressources et aux débouchés de l'empire byzantin. Au XII[e] siècle, les Grecs avaient maintenu jalousement le monopole du négoce avec l'arrière-pays d'Asie Mineure et le littoral de la mer Noire, mais les chroniqueurs byzantins sont les premiers à reconnaître que, depuis la prise de Constantinople par les Latins et le démembrement de l'empire, les « peuples des régions septentrionales de l'Euxin » s'étaient rendus indépendants[1]. L'importance des ports byzantins pour le commerce occidental s'expliquait par leur situation géographique : en se maintenant fermement aux Dardanelles et sur les côtes asiatiques de l'Égée, l'empire de Michel Paléologue commandait toujours les routes de la Russie du Sud et de l'Asie Antérieure. Byzance était une étape et un entrepôt, le vestibule de la mer Noire et de l'Anatolie ; depuis que la domination exclusive des côtes de l'Euxin lui avait échappé, les marchands italiens et leurs navires dépassaient le territoire grec et allaient chercher des débouchés dans les nouveaux états qui s'étaient formés au delà du Bosphore et qui ne relevaient plus de l'empire. Il en avait été ainsi dès les pre-

1. Pachymère, I, p. 344.

miers jours de la conquête latine de Constantinople ; le mouvement n'avait fait que s'accentuer depuis 1250, lorsque les Mongols s'étaient installés en maîtres en Russie et au Caucase, en assurant par leur administration sévère et bien ordonnée la sécurité du trafic sur les anciennes routes de l'Asie Centrale. Sultans seldjoukides d'Anatolie et empereurs de Trébizonde, roitelets du Caucase et dynastes de Crimée vivaient désormais dans la dépendance directe du grand empire tatare, avec lequel les Byzantins de Nicée essayaient eux-mêmes d'entretenir de bons rapports[1]. Cette situation ne s'était pas modifiée depuis la rentrée des Grecs à Constantinople[2] ; le domination mongole s'était étendue, depuis les campagnes de Houlagou et la suppression du Khalifat jusqu'en Perse et en Mésopotamie ; elle menaçait de soumettre la Syrie musulmane. Les Génois avaient donc tout intérêt à prolonger leurs voyages et à entrer directement en rapports avec les nouveaux maîtres de l'Asie Centrale et leurs vassaux. Les régions les plus rapprochées de l'empire grec devaient attirer tout d'abord les marchands italiens ; ils trouvaient dans le bassin oriental de la mer Noire des ports d'où l'on pouvait facilement atteindre les grands marchés de l'intérieur. Comme autrefois les Grecs de Milet, les Génois du XIIIe siècle devaient forcément tenter de s'établir sur la côte septentrionale de l'Anatolie et de prendre pied dans les territoires de l'ancien royaume du Pont, avant de songer à traverser la mer et à fonder des colonies en Crimée.

1. Cf. M. A. Andreeva, *Réception des ambassadeurs tatars à la cour de Nicée* (en russe), in *Recueil d'études dédiées à la mémoire de N. P. Kondakov*, Prague, 1926, pp. 187-200. Les ambassadeurs tatars furent reçus à Nicée en 1257 ou au commencement de 1258. J'exprime ici mes remerciements à M. M. Lascaris, qui a eu l'obligeance de me signaler cet article et de m'en communiquer des extraits.

2. Il faut remarquer cependant que, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, le lien qui rattachait le Khan mongol de Perse et celui du Kiptchak au grand empire d'Extrême-Orient était déjà très relâché.



Le plus simple était de naviguer le long des côtes : de Constantinople à Trébizonde on faisait quatre à cinq jours de navigation à la voile, par temps favorable[1]. Mais ce n'était pas toujours le cas et les intempéries obligeaient les navires à relâcher très souvent dans les ports du littoral. En 1404, Ruy Gonzales de Clavijo, ambassadeur du roi de Castille auprès du Grand Tamerlan, fit ce voyage en vingt-deux jours; parti de Péra le 20 mars, il n'arriva que le 23 à Héraclée du Pont (Bender Eregli), le 26 à Amastris (Amasra), le 31 à Sinope. Après un arrêt de six jours, il parvint à Samsoun et de là, le 9 avril, à Cérasonte (Kerasoun) ; il n'arriva au but que le 11 avril, après seize jours de navigation effective[2]. En 1291, l'ambassade envoyée par le roi d'Angleterre au Khan mongol de Perse mettait dix-neuf jours à parcourir, par mer, la distance entre Trébizonde et Constantinople. Les comptes de la mission qui nous sont parvenus, marquent une interruption du 20 octobre, date de l'embarquement à Trébizonde, au 9 novembre, quand ils reprennent « apud Constantinum Nobilem », dans la capitale des Paléologues[3]. C'est aussi l'itinéraire que devait suivre, à son retour d'Asie, l'illustre voyageur vénitien Marco Polo[4]; nous verrons, d'ailleurs, les établissements génois jalonner cette ligne de cabotage; les colonies ont dû s'y établir aussitôt après l'accord de Nymphée, car les premiers colons génois de Crimée venaient en partie d'Héraclée et des ports de l'empire de Trébizonde, où ils avaient dû se fixer avant la fondation des comptoirs septentrionaux.

Les Génois étaient sans doute parvenus à atteindre ces

1. *Les voyages en Asie au XIVe siècle du bienheureux frère Odoric de Pordenone*, éd. H. Cordier, Paris, 1891, p. 14 (*Recueil de voyages et de doc. p. servir à l'hist. de la Géographie*, X).

2. Desimoni, *Conti*, in *Atti lig.*, XIII, p. 697.

3. *Ibid.*, p. 617. Cf. l'itinéraire de Tournefort « navigation côtière avec relâche tous les soirs, avec arrêts aux sources, aux caps... », quarante jours de Constantinople à Trébizonde. V. Bérard, ***Les Phéniciens et l'Odyssée***, I, p. 358.

4. Ed. Yule-Cordier, I, p. 36.



régions par une autre voie, qui leur permettait d'éviter le passage des Détroits, et les faisait aboutir aux contrées du bassin oriental de la mer Noire sans passer par l'empire byzantin. Pegolotti nous a laissé une description détaillée de la route qu'il fallait suivre de Lajazzo, le grand port de la Petite Arménie, pour se rendre à Tébriz en Perse, en passant par Gobidar, Siwas, Erzindjan et Erzeroum[1]. On a pu reconstituer assez exactement cet itinéraire : « en quittant Lajazzo, les marchands occidentaux longeaient le Djihan jusqu'à Anabad ; là, ils s'écartaient de ce fleuve pour suivre son affluent l'Anabad-Sou ; ce chemin les faisait passer sous les murs de Geben ou Gaban... De ce bassin on gagnait Geuksun (Casena) sans difficulté... il est extrêmement probable qu'à partir de Geuksun la route s'infléchissait vers le Nord-Ouest pour atteindre le bassin du Sarus, qu'elle suivait le cours de cette rivière jusqu'à sa source, traversait le contrefort de l'Anti-Taurus et entrait enfin dans le bassin de l'Halys, qu'elle ne quittait plus jusqu'à Siwas »[2]. Telle était la première section de cette route qui devait déjà être assez fréquentée au XIIIe siècle, puisqu'en 1264 le premier Italien dont il soit fait mention en Perse, le Vénitien Pietro Viglioni, semble être venu de Syrie : son testament consigne ses biens aux mains du bayle de Saint-Jean-d'Acre[3]. Mais de Siwas on pouvait atteindre plus facilement encore les ports de la mer Noire, dès la deuxième moitié du XIIIe siècle : quelques documents nous permettent d'établir ce point avec certitude. Dans le registre d'un notaire génois qui contient des fragments de notulaires disparates, nous avons pu trouver la suite des actes de Federico di Piazzalunga, qui instrumentait à Lajazzo en 1274. Les actes de ce notaire, publiés par Desimoni dans les *Archives de l'Orient latin*, s'arrêtent au 11 juin de cette même année[4] ; ceux qui figurent

1. *Pratica della mercatura*, p. 9 ; cf. Yule, *Cathay*, II, pp. 299-301.
2. Heyd, II, p. 114 ; cf. Beazley, III, p. 326.
3. *Testamento di Pietro Vioni, veneziano, fatto a Tauris (Persia)*, in *Arch. Veneto*, XXVI (1883), p. 164.
4. *Arch. Or. Lat.*, I, p. 491.



dans le volume dépareillé, inscrit aux Archives de Gênes, sous le nom de Castellino di Portovenere, sont précisément du 11 juin 1274 ; ils sont datés de Lajazzo, comme ceux des séries précédentes[1]. Mais le 19 juillet le notaire se trouve à Siwas, en pleine Asie Mineure ; il a dû mettre près d'un mois, au pas lent des caravanes, pour traverser les montagnes de la Petite Arménie. Le 25 du même mois il instrumente à Vatiza, la Fatisah moderne[2], petit port de la côte asiatique de la Mer Noire, et son voyage ne s'arrête pas là, car il reparaît le 21 août à Soldaïa, ou Soudak, en Crimée[3]. Il est donc évident que la route de Lajazzo à Siwas était déjà suivie par les Génois en 1274, et que de plus un embranchement permettait de gagner les ports les plus rapprochés de la mer Noire et le territoire de l'empire grec de Trébizonde. C'est un exemple frappant de cette préférence des voies terrestres qui établit pour le commerce de l'Antiquité et du Moyen Age une « loi des isthmes » et abrège les trajets maritimes au profit des routes péninsulaires[4]. Gênes avait depuis longtemps des colonies dans le royaume chrétien de Petite Arménie et ses marchands y circulaient librement, bien avant que le traité de Nymphée eût ouvert à ses vaisseaux la navigation des Dardanelles et du Bosphore ; il est donc assez vraisemblable que des relations commerciales aient été établies avec les régions du bassin oriental de la mer Noire par la voie de terre, en suivant la route qui remontait du golfe d'Alexandrette vers les steppes du plateau anatolien. Avant d'aboutir aux colonies du littoral, il nous faudra suivre cet itinéraire, afin de décrire les contrées que traversait le commerce génois pour se rendre en Asie Mineure et en Perse.

1. *Actes Péra-Caffa*, p. 22.
2. M. Ferretto a publié sept de ces documents sous forme de régestes (*Atti lig.*, XXXI, 1, pp. 377, 379, 388). Mais Vatiza n'est pas « Vanza d'Oriente », qu'il est impossible d'identifier. Cf. *Actes Péra-Caffa*, *l. c.*
3. *Appendice*, I-VIII.
4. V. Bérard, *ouvr. cité*, I, pp. 40-41, 48.



I

Le point de départ était le royaume de Petite Arménie. Cet état chrétien « situé au sommet de l'angle formé par les côtes de l'Asie Mineure et la Syrie »[1], avait hérité des Croisés la mission de s'opposer aux progrès incessants des Musulmans d'Égypte et adopté des formes de gouvermenent occidentales. Le roi, entouré de ses barons féodaux, ressemblait aux souverains de Chypre et de Jérusalem au point d'employer le français dans les diplômes de sa chancellerie[2], mais, plus avisé que les Latins de Syrie, il avait songé à se mettre sous la protection du grand empire mongol. Le roi Héthoum était allé à Kars et à Derbend rencontrer les principaux chefs de l'armée tatare et avait ensuite entrepris le voyage de Karakoroum pour faire sa cour au Grand Khan Mangkou ; il en avait rapporté maint récit fantastique sur les peuples « par delà le Khataï » et le boudhisme, mais il s'était assuré la bienveillance des maîtres de l'Asie[3] ; dans les multiples expéditions mongoles en Syrie contre le Soudan d'Égypte, le grand adversaire de la chrétienté, les contingents du roi d'Arménie chevauchent bravement au premier rang[4].

La position unique des ports du royaume, d'où l'on pouvait gagner avec la même facilité la Syrie du Nord, par le col de Beïlan, et l'Anatolie par les routes de la chaîne du Taurus, ouvrait au commerce occidental de larges perspectives. Dans toutes les villes de la Petite Arménie, à Sis, la capitale, à Mamistra, à Adana, à Tarse, les marchands italiens, provençaux et catalans rivalisaient d'activité. Le centre de leurs opérations était à Lajazzo, « sur la côte qui contourne le

1. Heyd, II, p. 75.

2. Diplôme de Léon II (1271). *L'Armeno-Veneto, Compendio storico delle relazioni degli Armeni coi veneziani*, Venise, 1893, p. 7.

3. Kiracos de Gantzag, *Hist. d'Arménie*, p. 176 et suiv. (éd. Brosset). Cf. P. Pelliot, *Les Mongols et la Papauté*, in *Revue de l'Orient chrétien*, 3e série, IV (1924), p. 103 du tirage à part, en note.

4. Howorth, III, p. 201.



golfe d'Alexandrette ». Bien plus que le port de Palli, la station la plus rapprochée, qui sera bientôt complètement ensablée[1], l'Ayas ou Lajazzo concentre le commerce de la Méditerranée orientale. Les Vénitiens l'ont bien compris qui y ont installé leur bayle, avec tous les immeubles de leur colonie : loggia et fondouk, maisons pour les négociants et église dédiée à saint Marc ; leur premier privilège date de 1201[2]. Les privilèges que les Génois se sont assurés sont tout aussi importants. Des actes notariés de 1274 et de 1279 nous montrent la colonie en plein développement : le consul et vicaire ne reconnaît d'instance supérieure à la sienne que le tribunal des capitaines de la République : à côté de la loggia où siège le tribunal consulaire, se dresse l'église consacrée à saint Laurent. Gênes tenait beaucoup à conserver l'avantage sur un marché aussi considérable : en 1289, Benedetto Zaccaria, qui avait déjà négocié l'année précédente avec le roi Léon II, obtenait de son successeur, Héthoum II, l'abaissement des droits de sortie sur les marchandises qui traversaient le territoire arménien pour aller en Turquie[3]. Le commerce de Lajazzo était avant tout un commerce de transit ; « sachiez, dit Marco Polo, que toute l'espicerie et draps de soie et dorés d'Eufratere se portent à ceste ville »[4]. La même impression se dégage des documents génois : on trafique à Lajazzo ou à Korykos avec des Syriens de Tyr et de Saint-Jean-d'Acre, des Sarrasins de Syrie et de Bagdad : en mai 1295, pendant la guerre entre Gênes et Venise, les galères vénitiennes de Marco Basilio saisissent au large de Korykos un navire marseillais en partance pour la Grèce[5]. L'importance internationale du commerce de Lajazzo, dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, dépasse peut-être celle de Péra : huile, céréales, étoffes s'y

1. Heyd, II, p. 74.
2. *L'Armeno-Veneto*, p. 34.
3. *Ann. Jan.* (éd. Pertz), p. 324. Cf. Heyd, II, p. 84 et Candioti, *Institución consular*, pp. 705-14.
4. Heyd, II, p. 76 a expliqué le sens d'*Eufratere*, mauvaise transcription d'*infra terram* (l'hinterland).
5. *L'Armeno-Veneto*, p. 39.



échangent contre les épices de l'Orient, le gingembre, le poivre, les bois précieux, le sucre et l'indigo[1]. Les monnaies du pays, direms vieux et nouveaux, ont cours dans tous les pays voisins ; on en a retrouvé jusqu'à Akkerman, à l'embouchure du Dniester dans la mer Noire[2], malgré la dépréciation de cette monnaie, que Desimoni a pu établir, en comparant les données des actes de 1274 avec celles des contrats transcrits en 1300, à Famagouste, en Chypre[3].

Il serait oiseux de vouloir s'étendre davantage sur des faits suffisamment connus, qui n'ont que bien peu de rapports avec le commerce des régions de la mer Noire. Cependant, de même que l'empire byzantin contrôlait la grande voie maritime qui aboutissait à ces contrées lointaines, le royaume de Petite Arménie, avec le grand *emporium* de Lajazzo, était la première étape des marchands qui préféraient la voie de terre. A Gandon, les caravanes acquittaient les droits de sortie et pénétraient sur le territoire qu'il était déjà d'usage, au XIII[e] siècle, de désigner sous le nom de *Turquie*.

II

La carte politique de l'Asie Mineure avait subi, au cours du XIII[e] siècle, de profondes modifications. L'empire grec et le sultanat seldjoukide qui se disputaient les provinces d'Anatolie depuis les Croisades, s'étaient démembrés presque en même temps. Mais tandis que l'empire byzantin ne parvenait plus à reconstituer son unité et que Trébizonde lui échappait définitivement, l'état seldjoukide retrouvait dans Rukn'eddin, vainqueur de ses frères, un maître unique[4]. A force d'aider les prétendants qui se réfugiaient sur son territoire, le sultan

1. Cf. à l'*Archivio Notarile* de Gênes l'enveloppe marquée *Not. Ignoti mazzo XII*, contenant des actes passés à Lajazzo, en 1277.
2. G. Avakian, *Trois monnaies des rois d'Arménie trouvées à Cetatea Albă* (en roum.), in *Bulletin de la Soc. numismatique roumaine*, XIX (1924), p. 11.
3. *Rev. Or. Lat.*, III (1895), p. 10.
4. Iorga, *Gesch. des osmanischen Reiches*, I, p. 113 et suiv.



réussissait à extorquer d'importantes concessions aux empereurs de Byzance ; le tribut augmentait d'année en année. Il fallut la prise de Constantinople en 1204 et l'établissement d'une capitale à Nicée, pour arrêter les progrès menaçants des Turcs dans les premières années du XIIIe siècle. L'empire de Théodore Lascaris, réduit à ses possessions asiatiques, sut faire face aux Latins de Henri d'Angre et aux Seldjoukides. Les Grecs de Nicée et les Turcs firent ensuite alliance contre les Comnènes de Trébizonde, qui avaient réussi à occuper, avec l'aide de la grande reine Thamar de Géorgie[1], presque tout le littoral de la mer Noire. Après avoir expulsé de Samsoun un certain Sabbas qui s'y était installé, Lascaris reprit victorieusement à David Comnène Héraclée et Amastris[2], pendant que le sultan Keïkaous s'emparait de Sinope. Peu à peu les différences entre Byzantins orthodoxes et Turcs musulmans s'atténuaient : les mêmes méthodes d'administration, la même vie de cour rapprochait les deux Etats : les prétendants seldjoukides réfugiés à Nicée ne s'y sentaient pas plus dépaysés que Michel Paléologue, exilé volontaire à la cour d'Iconium : le privilège d'Alaëddin Kaïkobad pour les Vénitiens, en mars 1220, était muni d'une bulle d'or et de la signature du sultan à l'encre rouge, tout comme un chrysobulle grec[3].

Ici, comme partout en Orient, l'invasion mongole devait modifier brusquement la situation. Depuis 1235 les armées du grand Empire se massaient aux confins de l'Arménie : Djelal' eddin écrasé, le Khwarezm et l'Iran conquis et pacifiés, les routes de l'Ouest étaient libres. Sous le commandement de Tcharmaghan, quatre colonnes envahirent la Grande Arménie et les régions voisines du Caucase[4]. En 1239, Tiflis, Kars et Ani étaient entre leurs mains ; Tcharmaghan étant mort bientôt après, Baiju reçut l'ordre d'avancer en Asie Mineure.

1. *Hist. de la Géorgie* (éd. Brosset), I, p. 465.
2. Iorga, *ouvr. cité*, p. 118 ; W. Miller, *Trebizond*, p. 16.
3. Tafel-Thomas, II, p. 221.
4. G. Altunian, *Die Mongolen und ihre Eroberungen in kaukasischen und kleinasiatischen Ländern im XIII Jahrhundert* (*Hist. Studien* veröffl. v. E. Ebering, XCI), Berlin, 1911, p. 35.



Ce fut en vain que le Sultan convoqua en 1242 tous ses vassaux et fit appel à ses voisins : les Turcs furent complètement battus[1]. Césarée, Siwas, Iconium, furent occupés par les Mongols, qui revinrent triomphalement en Arménie en 1243, laissant derrière eux l'état seldjoukide diminué et affaibli ; le sultan eut quelque peine à rassembler le tribut que lui avaient imposé les vainqueurs.

Désormais, les vrais maîtres de l'Anatolie orientale étaient les Tatars : la Grande Arménie, Siwas et la route des caravanes de Lajazzo étaient sous leur contrôle direct. A l'Ouest, le sultanat d'Iconium achevait de se démembrer. Le résident mongol, tout-puissant, exilait ou supprimait, à son gré, les faibles descendants des Seldjoukides. « Les Sarrasins de Turquie, écrivait en 1255 Guillaume de Rubruck, n'ont que des enfants qui leur commandent... si bien qu'un enfant gouverne aujourd'hui la Turquie, sans deniers, avec peu de gens de guerre et force ennemis de tous côtés »[2].

C'est maintenant l'époque des émirs et des chefs de bande, qui se taillent des seigneuries indépendantes à la fin du XIIIe siècle, dans les provinces occidentales de l'Asie Mineure : l'émir Alisour fonde autour d'Iconium et de Philadelphie la grande principauté de Caramanie ; l'ancienne Carie appartient à Mentéché, Smyrne et Palatcha tomberont entre les mains de l'émir d'Aïdin. Entre la frontière de l'empire byzantin, à l'embouchure du Sangarios dans la mer Noire, et les limites de l'autre empire grec de Trébizonde s'intercalent les possessions d'Oumour, le seigneur turc de la côte du Pont[3]. Déjà, en 1254, Rubruck écrivait que Sinope appartenait au Sultan de Turquie[4]. En somme, au moment où les Génois pénétraient dans le bassin oriental de la mer Noire, l'Asie Mineure poli-

1. Altunian, *ouvr. cité*, p. 38 ; Iorga, *ouvr. cité*, I, p. 131 ; Fallmerayer, *Geschichte des Kaiserthums von Trapezunt*, Munich, 1827, pp. 111, 121 et Miller, *Trebizond*, p. 25.

2. Apud Fallmerayer, *ouvr. cité*, p. 124.

3. Iorga, *ouvr. cité*, p. 139 et suiv. et Gibbons, *The foundation of the Ottoman Empire*, Oxford, 1916, p. 289 et suiv.

4. Éd. Rockhill, p. 41.



tique se divisait en deux zones : celle de l'Est aux mains des Mongols de Perse et d'Arménie et de leurs vassaux de Sis et de Trébizonde ; celle de l'Ouest, partagée entre des seigneurs turcs nombreux et batailleurs, qui guerroyaient contre l'empire byzantin, auquel ils arrachaient, lambeau par lambeau, les riches provinces d'Anatolie. La route de Lajazzo à Siwas et aux ports de la mer Noire était sans doute déjà parcourue par les détachements mongols que mentionne, au siècle suivant, l'itinéraire de Pegolotti : dans le reste de l'Asie Mineure, force était aux marchands de s'entendre directement avec les émirs et les seigneurs turcs de moindre importance.

Les guerres et les vicissitudes politiques ne devaient pas avoir beaucoup influé sur les relations commerciales ; au contraire, le besoin qu'avaient les sultans d'Iconium de mercenaires latins et de fournitures militaires facilitait aux Italiens l'accès de leurs états. Déjà, en 1242, un aventurier de Chypre, Giovanni di Liminata, et un Génois, Bonifacio De Castro, commandaient les contingents francs au service turc, pendant la bataille décisive contre les Tatars[1]. En 1255, Guillaume de Rubruck, revenant de Karakoroum, par le Caucase et l'Asie Mineure, rencontrait à Iconium un Génois de Saint-Jean-d'Acre, Nicolò di S. Siro et le Vénitien Bonifacio De Molinis. Les guerres entre Seldjoukides, Mongols et Byzantins n'avaient pas empêché ces deux associés de tenter, bien avant les Zaccaria de Phocée, l'exploitation des grands gisements d'alun d'Anatolie : ils avaient monopolisé rapidement toute la production d'alun de la Turquie, en imposant leur prix de vente[2]. Le fait qu'ils étaient venus de Syrie prouve, une fois de plus, l'importance de la route du Sud, par Lajazzo et la vallée du Djihan, pour le trafic entre l'Asie Mineure et les Échelles du Levant.

Il y a dans le récit de voyage de Marco Polo quelques notes sur la « Turcomanie » : l'élevage du bétail et des chevaux y est prospère. La population rurale est turque, les habitants des

1. Howorth, I, p. 166.
2. Rubruck, éd. Rockhill, p. 276.



villes sont Grecs ou Arméniens ; cet aspect ethnique est déjà celui des temps modernes[1]. Les principaux marchés sont *Conia* (Iconium), *Casaria* (Césarée) et *Savast* (Sébaste ou Siwas) ; les noms turcs rappellent ceux de l'époque classique. En fait, c'est Siwas qui est le grand marché de la région : depuis longtemps, les marchands musulmans de Syrie, de Mésopotamie et d'Iconium y organisaient des caravanes pour aller aux côtes orientales et septentrionales du Pont[2]. En 1274, le notaire génois Federico di Piazzalunga y transcrit deux contrats « in fondico Palui Calatazai sarraceni »[3] ; ces actes mentionnent tout un groupe de négociants génois : Montanaro Guarato, Luchetto Pignolo, Bonifacio Pollicino, Lanfranchino Sapana, Giacommino Spinola, Federico di Maddalena et Gabriele di Pagano, qui se sont rencontrés à Siwas en allant dans différentes directions : les uns font route vers Constantinople, tandis que le notaire continue son voyage vers la Crimée. En 1276, on mentionne une *galère « de Savasto »* dont le chargement a été pillé ; les propriétaires avaient chargé Benedetto Castano de les représenter à Gênes. Il est sans doute question d'un transport de marchandises expédiées de Siwas et embarquées dans un des ports du littoral de la mer Noire, car il est évident qu'il ne peut y avoir des navires aussi loin à l'intérieur des terres ; à moins qu'il ne s'agisse d'une autre « Sébaste », qu'il nous est impossible d'identifier[4]. Mais c'est très certainement de Siwas que Piccamiglione Piccamiglio a rapporté à Gênes la cargaison de gingembre, que lui achète Tommaso Maccaluffo d'Asti, pour la porter à la foire de Lagny-sur-Marne, en Champagne[5]. En 1280, deux actes notariés complètent nos informations, au sujet du commerce de cette ville : nous voyons se réunir le 15 mai, dans le fondouk de Kémal' eddin, plusieurs Génois qui figurent comme témoins

1. Éd. Yule-Cordier, p. 43 et suiv.
2. Heyd, II, p. 93.
3. *Appendice*, I et II.
4. *Appendice*, n° X. Cf. E.-W. Brooks, *The locality of the battle of Sebastopolis*, in *Byz. Zeitschr.*, XVIII (1909), pp. 154-156.
5. Ferretto, XXXI, 2, p. 51.



dans un contrat de nolis : la galère qui doit embarquer les marchandises part, au gré des marchands, de Sinope ou de Samsoun[1]. Une sommation adressée au domicile de Lamba D'Oria nous apprend que ce dernier avait une maison en ville : la somme devait être acquittée à Siwas ou à Tébriz et l'acte mentionne deux contrats dressés, le 17 janvier et le 8 février 1280, par le notaire Giovanni Amico di Soziglia, à Nakhitchévan et à Erzindjan[2] en Arménie. Parmi les témoins figurent un Embriaco, un Zaccaria et un Lercari. Ces deux documents montrent l'importance de Siwas, au carrefour des routes qui se dirigent vers l'Est en Arménie, vers Lajazzo au Sud, et au Nord vers les ports de la côte méridionale du Pont. La ville était sans doute administrée par un gouverneur tatare; en 1292, messire Nicolas de Chartres, écuyer de Geoffroy de Langley, ambassadeur d'Édouard Ier d'Angleterre, y attendait le passage du Khan mongol de Perse, qu'il devait saluer de la part de son maître ; la cour de Gaïkhatou parcourait à ce moment l'Asie Mineure, car le diligent écuyer avait dû pousser de Samsoun jusqu'à Césarée pour avoir de ses nouvelles[3]. Pegolotti nous a conservé les tarifs des droits de passage exigés pour la traversée de Siwas : c'était un aspre par charge de marchandises à l'entrée de la route de Lajazzo, sept dans la ville (sans doute pour le dépôt au caravansérail) et encore un aspre à la sortie, vers Tébriz ; chemin faisant il fallait payer des droits supplémentaires aux soldats tatars qui patrouillaient le long des routes[4]. A chaque étape, les caravanes trouvaient le gîte assuré dans les caravansérails qui existaient déjà du temps des Seldjoukides. A 41 kilomètres de Césarée, sur la route de Siwas, se dressent encore aujourd'hui les ruines monumentales du Karatay-Han, un grand centre commercial du XIIIe siècle[5].

1. *Appendice*, XII.
2. *Ibid.*, XIII.
3. Desimoni, *Conti*, in *Atti lig.*, XIII, p. 596.
4. *Pratica della mercatura*, p. 9 et suiv.
5. Halil Edhem, *Einige islamische Denkmäler Kleinasiens*, in



A Siwas, les Génois s'abritaient d'abord dans les fondouks des particuliers : celui de Kémal' eddin devait être loué pour un assez long terme, car ils y avaient installé une chapelle[1]. Quelques-uns, voulant éviter les grandes agglomérations des hans orientaux, avec leurs cours intérieures remplies d'étrangers de passage, préféraient résider en ville en y louant des maisons ; c'est probablement le cas de Lamba D'Oria. A la fin du siècle, les nécessités du commerce amenaient le gouvernement de Gênes à établir à Siwas un consulat permanent ; comme tous ses collègues des régions voisines de la mer Noire, le consul de « *Savasto* » était subordonné, en 1300, au podestat de Péra[2].

Le bétail et les beaux chevaux d'Anatolie n'étaient pas les seuls produits que recherchaient en Asie Mineure les négociants italiens : Marco Polo mentionne aussi les tapis aux riches couleurs, dont l'industrie était prospère dès l'époque des Seldjoukides[3] : Siwas était sans doute, déjà au XIIIe siècle, un centre important du commerce des tapis. Mais ce n'était pas pour les seuls produits de l'Asie Mineure que les Génois échangeaient leurs livres, leurs hyperpères ou leurs direms contre la monnaie du pays, les aspres de Turquie. Comme le royaume de Petite Arménie, la « Turcomanie » soumise aux Tatars était une région de passage : les grands centres du commerce international étaient plus loin vers l'Est et le Nord, dans les états du Khan de Perse et l'empire grec de Trébizonde.

III

Sur la bande étroite du littoral de l'Asie Mineure et des régions voisines du Caucase, à l'extrémité orientale du Pont Euxin, un nouvel empire grec s'était formé au début du

Studien zur Kunst des Ostens I. Strzygowski gewidmet, Wien, 1923, pp. 244-246.

1. *Appendice*, XII : *in fondaco Camaladini quo habitant Ianuenses in ecclesia.*
2. *Stat. Pera*, CCXLVIII, p. 761.
3. Éd. Charignon, p. 34.



XIIIe siècle[1]. Lorsqu'il ne resta plus rien de la grandeur des Comnènes à Constantinople et qu'Andronic lui-même ne fut plus, aux mains de la faction des Anges, qu'un « roseau brisé »[2], les petits-fils de l'empereur, David et Alexis, eurent l'appui de la grande reine de Géorgie, Thamar, qui était leur parente : dans les années qui suivirent l'occupation de Byzance par les Latins, ils purent mettre à profit les troubles de Thrace et d'Anatolie pour s'étendre tout le long du littoral de la mer Noire, vers le Bosphore et la Propontide. Mais là les troupes du nouveau souverain de Trébizonde rencontrèrent l'armée de Théodore Lascaris : elles ne résistèrent pas au choc et abandonnèrent à l'empire de Nicée l'ancienne *Bithynie*. L'empereur latin et le nouvel état des Comnènes s'allièrent contre Lascaris[3], qui n'avait pas hésité à lancer les Turcs contre ses rivaux grecs du Pont oriental. Mais l'alliance avec les Latins était vaine ; l'empereur Henri avait trop à faire aux portes de Constantinople pour pouvoir s'occuper de ces contrées éloignées. Aussi, dès 1214, le souverain de Trébizonde n'occupait plus, sur les côtes de la mer Noire, que l'espace compris entre le Thermodon, à l'Ouest et, à l'Est, les côtes du Caucase et du Kouban[4]. Les Turcs d'Iconium et leurs vassaux tenaient la côte, de Héraclée à Unieh : en 1223, un chef d'origine arménienne, Reïs Héthoum, commandait à Sinope, sans doute au nom du Sultan. L'incident qui fait mentionner au chroniqueur le nom de ce chef local nous renseigne en même temps sur l'étendue des possessions des Com-

1. Pour l'histoire de Trébizonde avant cette époque, cf. Uspenskij, *Les origines de l'empire de Trébizonde* (en russe), in *Seminarium Kondakovianum*, I (1927), pp. 21-33.

2. H. Grégoire, *Un continuateur de Constantin Manassès et sa source*, in *Mélanges Schlumberger*, p. 274.

3. Miller, *Trebizond*, p. 17. Cf. *Cambridge Medieval History*, IV, p. 424.

4. Heyd, II, p. 92, croit que la frontière orientale de l'empire était le Phase (Rion). Mais les fragments de la chronique de Panarétos prouvent que les possessions de l'empereur de Trébizonde s'étendaient beaucoup plus loin vers l'Est au début du XIIIe siècle.



nènes ; un vaisseau venant de « Gothie » et portant à Trébizonde le montant des impôts de Cherson, s'était échoué près de Sinope ; l'apparition de la flotte grecque devant le port obligea le seigneur de l'endroit à rendre l'épave[1]. D'autre part, le fragment de chronique qui concerne l'expédition turque contre Trébizonde, en 1223, dit expressément que l'on rassembla, pour résister au Sultan Melik, fils de Kaï-Koubad, les contingents de Lazie et de toute la côte, depuis Oinaeon (Unieh) jusqu'à Sotiropolis, la Pitzounda actuelle des côtes du Kouban. Comme le royaume de Mithridate, la domination du « Grand-Comnène et seigneur de Trébizonde » s'établissait le long du littoral de la mer Noire : les stations isolées et reliées par mer à la capitale s'étendaient jusqu'en Crimée, où les gens de Cherson avaient dû reconnaître la suzeraineté des Comnènes ; il y avait là l'ébauche d'un empire maritime qui aurait pu reconstituer, dans des circonstances plus favorables, l'antique domination des rois du Pont. Mais les temps étaient changés : entre le sultanat d'Iconium, le royaume de Géorgie, Djelal' eddin qui se taillait un empire sur les confins de la Perse et de l'Arménie, les souverains de Trébizonde menaient une existence précaire et ne maintenaient leurs états qu'au prix de toutes sortes de concessions et de compromis. Il semble bien qu'ils aient été forcés de reconnaître l'hégémonie du Sultan seldjoukide, jusqu'à ce que l'invasion mongole vînt mettre fin aux troubles de l'Asie Mineure orientale, en obligeant tous les souverains de la région à accepter la suprématie du Khan. Il est peu probable que Trébizonde ait conservé au milieu du XIIIe siècle les possessions des côtes du Caucase et du Kouban ; pourtant le titre impérial des Comnènes mentionnait encore au XIVe siècle la περατεία, le « pays d'en face », où l'on a voulu voir une allusion à la Crimée[2]. Mais ce sont là des notions assez vagues : il semble assez probable que les seigneurs grecs de

1. J. Fallmerayer, *Original Fragmente zur Geschichte des Kaisertums Trapezunt*, I, p. 19, in *Abhandl. k. bayr. Akad. Wiss., hist.*, III (1841). Cf. Miller, *Trebizond*, p. 20 et suiv.
2. Fallmerayer, *ibid.*, p. 144 et suiv.



Théodoros ou de Mangoup en Crimée, apparentés aux Comnènes de Trébizonde, aient été eux-mêmes des Paléologues[1]. Il n'est pas impossible qu'après la reconnaissance officielle de l'hégémonie du Sultan turc, les Comnènes aient perdu le prestige qu'ils conservaient encore dans le premier quart du XIIIe siècle et que l'empire de Nicée se soit substitué à eux, jusque dans ces avant-postes lointains des côtes de Crimée. A la fin du siècle, les Turcs occupaient le massif montagneux du pays des Chalybes. Ce n'est que sous le règne énergique d'Alexis II, qui était déjà associé au trône du vivant de son père[2], que l'empire des Comnènes connut un moment de répit ; en 1302, l'empereur parvenait à reprendre Cérasonte et à prolonger ainsi l'existence de l'état. Trébizonde n'eut plus désormais qu'une médiocre importance au point de vue politique ; l'empire ne sera plus, au XIVe siècle, qu'une longue bande côtière accrochée aux ports du littoral, depuis Unieh jusqu'à Poti, simple tête de ligne des grandes routes de l'intérieur. Mais ce recul des frontières ne diminuait guère l'intensité du trafic ; la souveraineté des Comnènes pouvait s'étendre jusqu'en Crimée ou se limiter aux défilés des montagnes abruptes du littoral de l'Anatolie, Trébizonde n'en restait pas moins la « porte de l'Asie ». Au point de vue commercial, la ville n'a jamais été plus florissante que dans les dernières années du XIIIe siècle, au moment où les Génois se trouvaient établis dans tous les ports principaux de la côte septentrionale de l'Asie Mineure.

Les actes passés à Caffa, en 1289 et 1290, témoignent, en effet, de la présence des Italiens, dans des villes où l'on n'avait constaté jusqu'ici l'existence de leurs établissements qu'au XIVe siècle[3]. On rencontre à Caffa un Giannino d'Amastris,

1. Bruun, *Notices hist. et géographiques*, p. 28 et suiv. Cf. O. Tafrali, *Le trésor byzantin et roumain du monastère de Poutna*, Paris, 1925, texte, pp. VI et 53-54.

2. W. Miller, *The chronology of Trebizond*, in *English hist. Review*, XXXVIII (1923), p. 409.

3. Heyd, II, p. 358 et suiv. Cf. F. W. Hasluck, *Genoese heraldry and inscriptions at Amastra*, in *Annual of the British school at*



un Giovannino et un Manuele d'Héraclée, qui se sont fixés en Crimée[1]. Des transports de marchandises s'en vont à Sinope ou à Samsoun, en territoire turc ; peut-être n'y avait-il pas encore, dans ces villes, les consulats et les citadelles du temps de Tamerlan, mais les marchands les fréquentaient. Les commerciaires de Samsoun rendaient de l'argent à Dondedeo Castello[2]. Ces fonctionnaires scrupuleux dépendaient probablement de l'émir de Paphlagonie, tandis qu'Héraclée et Amastris restaient encore des enclaves byzantines. Plus à l'Est, les colonies s'étaient établies sur le territoire de l'empire des Comnènes. En juillet 1274, le notaire Federico di Piazzalunga, venant de Siwas, instrumente à Vatiza, la Fatisah actuelle, petite rade sans importance selon les instructions nautiques modernes, mais qui semble avoir abrité alors un nombre considérable de navires. Il y rédige, dans la maison de Guglielmo Mastraccio de Sampierdarena, des lettres de change et des contrats de nolis, dans lesquels Buonsignore Caffaraino et Bovarello Lercari engagent ou louent des vaisseaux qui s'en iront porter à Amastris, à Constantinople et à Soldaïa, en Crimée, les marchandises de Bellemgerio Traverio, de Luchetto Pignolo, de Pietro di Vivaldo ou de Gabriele di Pagana[3]. Un testament fait à Péra, en 1284, mentionne Ekiseni, fille de Korka de Vatiza[4] ; une autre indigène de cette ville, Yerana, fille de Murti, figure dans un contrat passé à Caffa, en 1290[5]. La population consistait sans doute dans ce mélange de Turcs, de Grecs et d'Arméniens que l'on rencontrait à cette époque dans toutes les villes des régions orientales de la mer Noire. Les marchands de Gênes se réunissaient dans la maison de

Athens, XVII (1911), pp. 132-144. Les renseignements de M. Candioti, *Institución consular*, pp. 614-22, sur Amastris, Sinope et Samsoun ne concernent que le XIVe et le XVe siècle.

1. *Actes Péra-Caffa*, *Rég.* 246, 318, 340.
2. *Ibid.*, no CCXXXIII.
3. *Appendice*, III, IV, V, VI.
4. *Actes Péra-Caffa*, no CLI.
5. *Ibid.*, *Rég.* 443.



Guglielmo Mastraccio, parce qu'ils n'avaient pas de loggia ni de consulat dans ce port ; peut-être leurs intérêts étaient-ils déjà représentés dans ces parages par leur consul de Trébizonde.

Les comptes de l'ambassade envoyée par Édouard Ier d'Angleterre au Khan de Perse, en 1292, qui fit route par Gênes et Trébizonde, fournissent beaucoup de détails intéressants sur les relations des Génois avec l'empire des Comnènes. Messire Geoffroy de Langley était accompagné de son écuyer Nicolas de Chartres, de son chapelain Étienne, du clerc Jean, de quatre hommes d'armes : Mainfroi, Gérard, Hubert et Richard, d'un barbier faisant fonction de chirurgien, de trois fauconniers, d'un cuisinier et de sept gens de maison[1]. Toute cette suite s'était rendue d'abord à Gênes ; là, elle avait retrouvé l'ambassadeur d'Argoun Khan, le Génois Buscarello de Ghizolfi, qui avait visité, au nom du souverain mongol, les cours de Rome, de Paris et de Londres[2]. Celui-ci, accompagné de son frère Percivalle et de son neveu Corrado, s'apprêtait à retourner en Perse ; les deux ambassades voyagèrent de conserve. Nous voyons Buscarello donner de l'argent à Nicolas de Chartres pour aller de Trébizonde à Gumish-Khané et à Siwas, afin d'obtenir du Khan mongol la permission de présenter les lettres de créance de son maître. Corrado, le neveu de Buscarello, accompagne l'envoyé du roi d'Angleterre dans son voyage de Samsoun à Césarée, pour se rendre à la cour du Khan, ainsi que dans divers autres déplacements qui amènent la mission à Siwas, à Tébriz et à Erzeroum[3]. Mais le quartier général des voyageurs est Trébizonde ; c'est là qu'ils font porter une partie de leurs bagages dans la maison de Nicolò D'Oria, et que le marchand génois Benedetto s'achète un cheval. C'est là aussi que se font la plupart des emplettes : des chaussures pour tout le personnel de la mission, *pro tota familia*, de la toile et du bougran pour

1. Desimoni, *Conti...*, in *Atti lig.*, XIII, p. 545.
2. Heyd, II, p. 95.
3. Desimoni, *ouvr. cité*, pp. 596-597.



la tente de Messire Geoffroy, du cendal, des bassinets d'argent, de la toile de lin pour les gens de l'ambassadeur, force provisions pour nourrir le personnel, les faucons et les animaux de selle ou les bêtes de somme qu'emploient les voyageurs[1]. Desimoni supposait que Nicolò D'Oria devait être le consul génois de Trébizonde. Heyd préfère laisser la question indécise. Cependant, dit-il, « ces détails sont autant de preuves de l'existence d'une colonie génoise à Trébizonde ; ce sont les plus anciennes que l'on connaisse »[2].

Il y a pourtant des indications précises qui signalent l'existence d'une colonie dans la capitale du Grand-Comnène, plusieurs années avant le passage de la mission anglo-génoise. Dès 1290, un contrat, transcrit à Caffa, mentionne Paolino D'Oria, ancien consul dans l'empire de Trébizonde[3]. Dans une note adressée, vers 1285, par le gouvernement vénitien à Gênes, il est question d'un conflit avec des Génois à Trébizonde : un certain Leonardo Cappello avait envoyé changer de l'argent à la Monnaie de l'empire : son beau-frère Michele y avait été retenu jusqu'à la nuit par le chef de cette administration, que le document appelle « dominus Nicolosius de Aria ». Il est très probable que c'est là le même personnage qui figure dans les comptes de Geoffroy de Langley sous le nom de Nicolò « Aurie », c'est-à-dire D'Oria[4]. Ce Nicolò D'Oria n'était donc pas le consul génois de Trébizonde, mais bien un fonctionnaire de l'Empire ; la suite du récit achève de le prouver. En effet, le Vénitien rentrant au port avec son chargement d'aspres, s'était vu attaquer par deux Génois, Oberto de Savone et Fazzolo « *hostiliter et predonie insultantes* », qui lui avaient enlevé tout son argent (près de deux cents livres vénitiennes) et l'avaient laissé pour mort sur la place ; il ne devait, du reste, survivre que peu de jours à

1. *Ouvr. cité*, *ibid.*, pp. 608 et 614.
2. *Ibid.*, et Miller, *Trebizond*, p. 31 : « Nicol D'Oria, probably the genoese consul. » Cf. Candioti, *ouvr. cité*, p. 623.
3. *Actes Péra-Caffa*, nº CCCI.
4. Desimoni, *ouvr. cité*, p. 614. Caro, *Genua*, II, p. 179, en note, croit que l'incident a eu lieu en 1291.



cet attentat. Réclamation fut faite aussitôt à Messire Galvano di Negro *qui erat ibi consul Januensis;* ce fonctionnaire se garda bien d'arrêter les coupables. Au moment où le gouvernement de Venise réclamait leur punition, ils couraient encore[1]. Le texte n'en est pas moins formel ; il prouve que les Vénitiens fréquentaient déjà le port de Trébizonde dans le dernier quart du XIIIe siècle, mais que les Génois y étaient installés depuis plus longtemps ; leurs positions y étaient autrement solides, puisqu'ils avaient déjà établi un consulat et qu'un D'Oria était à la tête de la Monnaie impériale. L'historien byzantin Pachymère, qui note dans sa chronique un conflit entre les Génois et Alexis II, en 1306, avait donc tout à fait raison d'écrire que la colonie génoise était établie à Trébizonde ἐξ ἀρχαίου, depuis une époque déjà reculée[2]. L'on savait, du reste, qu'un acte notarié, transcrit à Trébizonde le 6 octobre 1302, *in logia in qua regitur Curia Januensium*, était mentionné dans le notulaire d'Ambrogio di Rapallo[3].

Les traités conclus par Gênes avec l'empereur Alexis II, le 28 octobre 1314 et le 24 mars 1316, précisent la situation des marchands génois dans les états du Grand-Comnène ; il y est question de deux ambassades, celle de Pietro Ugolino et celle d'Oberto Cattaneo della Volta. La première avait obtenu, pour la colonie génoise, un terrain situé au « Château des lions » (Leontocastron), appelé aussi « Château ou Cap de Meïdan. » Ce nom de Meïdan était et est encore donné à une place en forme de rectangle allongé, située sur le plateau qui domine le port de Trébizonde. Le Château des lions, contigu à cette place, formait une avancée sur la mer et commandait le quai appelé Daphnus. On voit encore en cet endroit de puissantes substructions qui passent pour être l'œuvre des Génois »[4]. La seconde semble avoir eu pour objet l'échange de cet emplacement avec celui que les traités appellent *Dalsana*

1. Cessi, *Tregua*, Appendice, XVII, p. 55.
2. Pachymère, II, p. 448. V. Heyd, II, p. 96.
3. Desimoni, *ouvr. cité*, p. 553, en note.
4. Heyd, II, p. 97. Cf. Candioti, *ouvr. cité*, pp. 630-32.



ou *Darsena*, ce qui indique sans doute le quartier de l'arsenal[1]. Ces traités du XIVe siècle mettaient fin à toute une série de conflits : en 1306, désespérant d'obtenir de l'empereur le dégrèvement des droits de douane qu'ils réclamaient depuis si longtemps, les Génois avaient voulu ostensiblement quitter Trébizonde avec toutes leurs marchandises, mais l'échauffourée qui en était résultée leur avait coûté gros. En 1311, les « Latins » avaient incendié l'arsenal maritime de la capitale[2]. L'empereur avait organisé, de compte à demi avec Ghazi Tchélébi, le seigneur turc de Sinope, une expédition contre les comptoirs génois de Crimée, à laquelle des corsaires comme Ottaviano D'Oria, Acellino Grillo et Megollo Lercari avaient riposté en coulant nombre de vaisseaux au large de Trébizonde[3]. A la suite de toutes ces vicissitudes, les Génois avaient obtenu le droit de se retrancher dans leur quartier et de s'abriter derrière des tours et des portes fortifiées[4]. Il est donc fort probable qu'ils n'avaient pas eu ce droit avant le conflit de 1306 et la guerre qui s'en suivit : au XIIIe siècle, leur colonie ne devait posséder, à Trébizonde comme dans bien d'autres villes, que la *logia* avec ses entrepôts pour les marchandises et un certain nombre de maisons pour les négociants de passage. Le traité passé par l'empereur Alexis avec Venise, en juillet 1319, mentionne aussi les privilèges des Génois ; il en résulte qu'à cette date ils possédaient une échelle de débarquement, qu'ils acquittaient 20 aspres par charge de marchandises vendue et une taxe de 3 % *ad valorem*, mais que celle-ci se réduisait à 1 ½ % si l'acheteur et le vendeur appartenaient tous deux à la nation la plus favorisée. Les marchands qui arrivaient sur le terri-

1. Desimoni, *Intorno alla impresa di Megollo Lercari in Trebisonda*, in *Atti lig.*, XIII, pp. 515, 530.
2. T. E. Evanghélidès, Ἱστορία τῆς Ποντικῆς Τραπεζοῦντος, Odessa, 1898, pp. 79-81. Je dois cette référence à l'obligeance de M. Russo, professeur à l'Université de Bucarest.
3. Heyd, II, p. 98 note 2 ; Desimoni, *ouvr. cité*, p. 499 ; Miller, *Trebizond*, p. 35. Cf. aussi Candioti, *ibid.*, pp. 625-28.
4. Desimoni, *ibid.*, p. 515.



TREBISONDE

Vue du port de Trébizonde au XVIIIe siècle, d'après la *Relation d'un voyage du Levant* de Pitton de Tournefort.



toire de l'empire par la voie de terre ne payaient que 12 aspres de droits d'entrée pour chaque charge de marchandises, et pour les transactions faites entre Génois, pour des étoffes de soie, des tissus d'or ou même du bougran, la taxe était réduite à 1 %. Comme dans l'empire byzantin, la colonie génoise avait ses poids, ses mesures et des employés qui y étaient préposés[1]. L'administration des Comnènes avait conservé les institutions et le système douanier de Byzance ; on mentionne l'entrepôt de Saint-Eugène, près du Château des lions[2] et nous voyons les *commerciaires* de Trébizonde restituer, en 1289, 2.000 aspres dérobés à Guglielmo di Lando[3]. La ville était prospère et bien administrée ; au XIVe siècle, il y avait jusqu'à des veilleurs de nuit qui acquittaient à l'État une licence pour pouvoir exercer leur profession[4].

Les actes des notaires génois qui instrumentaient à Caffa en 1289 et 1290 fournissent nombre de renseignements sur le commerce de Trébizonde avec les comptoirs de Crimée ; l'empire importait de grandes quantités de céréales, de blé, d'orge ou de millet que des armateurs grecs, arméniens ou génois allaient chercher en Russie et en Crimée[5]. Le sel de Crimée était aussi fort recherché, ainsi que les poissons du Kouban ; il est aussi question d'un transport de fromage[6] ; on embarquait également, pour Trébizonde, du drap bleu et vert de Châlons et de l'argent en barres[7]. Par contre, on trouvait, dans les montagnes qui séparaient le pays laze de l'Arménie, des mines d'argent, de fer et d'alun d'excellente qualité[8] ; le bois du pays était connu et Joinville admire les arcs de cor-

1. Tafel-Thomas, IV, p. 122 et suiv. Cf. Pegolotti, *ouvr. cité*, p. 13.
2. Tafel-Thomas, *ibid.*, p. 123.
3. *Actes Péra-Caffa*, n° CCXLV.
4. H. Grégoire, *Les veilleurs de nuit à Trébizonde*, in *Byz. Zeitschr.*, XVIII (1909), p. 495.
5. *Actes Péra-Caffa*, n°s CLII, CXCV.
6. *Ibid.*, n° CCIII.
7. *Ibid.*, n°s CLXXXVI, CCXIX.
8. Heyd, II, p. 94.



nouiller qu'une ambassade de Trébizonde avait apportés en 1250 à saint Louis, au moment où le roi de France campait sous les murs de Sidon[1].

L'importance commerciale de l'empire était due plutôt au passage des marchandises qu'aux produits naturels de la région. La tradition rappelle les grandes foires annuelles qui se tenaient à Trébizonde depuis le XIe siècle[2], mais les traités ne les mentionnent pas. Par contre, il est fréquemment question des caravanes que les marchands génois organisent pour se rendre à Tébriz[3]. Les comptes de Geoffroy de Langley nous renseignent sur les localités que l'on pouvait atteindre en partant de Trébizonde : Nicolas de Chartres et Corrado di Ghizolfi se rendent à Siwas en passant par Gumish-Khané[4] ; à Erzeroum l'on donne à la femme du gouverneur une pièce de toile de Reims, qui vaut 280 aspres. Ils louent des chevaux pour aller à Baïbourt et de là ils s'acheminent vers une localité que les comptes dénomment Sarakana et qui pourrait bien être le *Scaracanti* de l'itinéraire de Pegolotti, c'est-à-dire Karakhan sur la route d'Erzeroum à Tébriz[5]. Un autre voyageur du début du XIVe siècle, frère Odoric de Pordenone, mentionne à trois journées de Trébizonde le « chastel de Zanega », sur la route de Baïbourt[6]. Nous sommes mieux renseignés par l'itinéraire du chevalier de Langley à son retour de Tébriz, car nous savons qu'il passa par Khoï, Ardjich, le long du lac de Van, Melazkert et Erzeroum ; Heyd a rapproché cette route de celle que suivaient les caravanes au siècle passé : elle ne s'écartait guère de la ligne Khoï-Diyadin-Erzeroum-Baïbourt[7]. En sens inverse, la première

1. *Histoire de saint Louis*, éd. Wailly, p. 324.
2. G. Canestrini, *Delle relazioni commerciali dei Veneziani con l'Armenia e con Trebisonda nei secoli XIII e XIV*, in *Arch. stor. italiano*, IX, appendice (1853), p. 340.
3. Desimoni, *ouvr. cité*, in *Atti lig.*, XIII, p. 517.
4. *Ibid.*, p. 595.
5. Beazley, III, p. 326 et suiv. et Desimoni, *ibid.*, p. 573.
6. *Les voyages en Asie...*, éd. Cordier, p. 9.
7. Heyd, II, p. 120. Cf. *Le voyage de M. d'Aramon*, éd. Schefer, Paris, 1887, p. 75 et suiv.



étape, en allant de Trébizonde en Perse, était au village de Kara-Kaban, que mentionnent à la fois les comptes de la mission anglaise de 1292 et le traité gréco-génois de 1314[1].

C'était à cette route de Tébriz que l'empire laze des Comnènes devait le trafic intense du port de Trébizonde. Le tarif douanier de l'empire favorisait le transit, puisqu'il permettait à l'importateur de réexporter, sans payer de droits, tout article qu'il n'avait pas réussi à placer en territoire grec[2]. La route de Trébizonde à Tébriz pouvait se faire en douze à treize jours à cheval, en voyageant seul ; les caravanes plus lentes mettaient trente à trente-deux jours à parcourir la distance qui séparait les deux villes. Il était formellement interdit aux Grecs de suivre les caravanes génoises jusqu'à Kara-Kaban ; ceux qui le faisaient en assumaient tous les risques[3]. Des lettres de change faites à Gênes pour Tébriz, en 1292, mentionnent déjà les « caterve », les troupes de marchands qui vont de Trébizonde en Perse[4]. On allait par grandes compagnies, sous la direction des guides indigènes. Les châteaux et les caravansérails jalonnaient la route ; en 1320 les Vénitiens avaient obtenu le droit d'en élever à leurs frais et la tradition faisait honneur aux Génois des anciennes fortifications de Baïbourt et d'Erzeroum[5]. On a maintes fois décrit cet itinéraire ; au siècle dernier, la plume romantique du comte de Gobineau en a tracé un tableau saisissant : « Des forêts épaisses couvraient la croupe des monts harmonieusement étagés. Des chalets de bois s'attachaient aux pentes et se montraient jusque sur les cimes ; des troupeaux erraient dans les pâturages herbeux et jetaient au vent les tintements de leurs clochettes. Au pied des arbres énormes, aux écorces rugueuses, aux branchages luxuriants de verdure et audacieusement tourmentés, dont les racines jaillissaient brusquement hors de terre et étalaient sur leurs nervures toutes les variétés

1. *Atti lig.*, XIII, pp. 517 et 608.
2. Heyd, II, p. 103.
3. Cf. *Atti lig.*, XIII, p. 517.
4. *Appendice*, XVII, XIX.
5. Heyd, II, pp. 102, 121.



de mousses et de gazons, des fleurs innombrables, des pervenches surtout, étalaient complaisamment leurs corolles. Partout, la vigueur et la fierté, partout la grâce et le charme. Les aigles et les faucons décrivaient leurs cercles de chasse au plus haut de la courbure des cieux. Des oiseaux chanteurs s'ébattaient gaiement sous la verdure. Des roches abruptes, s'élançant tout à coup du sein des bois, formaient au-dessus des nuées comme une vaste esplanade, d'où s'élevait quelque immense fortification, ouvrage démantelé des empereurs byzantins. L'Europe n'a jamais connu rien de pareil, en étendue, en hauteur et pour les caprices inouïs de l'architecture »[1]. Jusqu'à Ghumish-Khané le chemin était pénible : « en plusieurs endroits, dit un voyageur du XIXe siècle, le sentier n'admet qu'un homme de front »[2].

C'est par cette route pittoresque que cheminaient les caravanes des marchands aux bêtes de somme lourdement chargées et les missions des ambassadeurs occidentaux qui débarquaient à Trébizonde pour gagner plus facilement les états du Khan mongol. Dès 1267, Charles d'Anjou avait muni deux négociants marseillais de lettres pour l'empereur de Trébizonde et le Khan des Tatars[3]. A la fin du siècle, c'était une des voies les plus fréquentées de l'Asie ; c'était par là que les marchands italiens arrivaient au but de leurs voyages, à ce carrefour des routes de l'Orient qu'était la Perse des empereurs mongols de Tébriz.

IV

Les grandes invasions des Tatars de Tchinghiz-Khan, l'écroulement de l'empire de Mohammed Chah et la lutte acharnée avec Djelal' eddin[4] avaient dévasté le Khwarezm

1. *Nouvelles asiatiques*, p. 320.
2. J. de Besse, *Voyage en Crimée, au Caucase, en Géorgie... en 1829 et 1830*, Paris, 1838, p. 305.
3. Heyd, II, p. 94.
4. Cordier, *Hist. générale de la Chine*, II, pp. 212-214.



et l'Iran. Après la mort de l'Empereur Inflexible, ses successeurs avaient continué son œuvre : Tcharmaghan et Baïju avaient soumis le Caucase et l'Asie Mineure et, en 1253, le *Kouriltaï* tenu par le Grand Khan Mangkou décidait d'achever la conquête de l'Asie Occidentale. Houlagou, auquel avait échu la mission d'en finir avec les Ismaéliens et le Khalifat de Bagdad, se mettait aussitôt en campagne ; en octobre 1256, il entrait à Demavend, dans l'Elbours. Un an après, les armées mongoles investissaient Bagdad. « Le 10 février, le Khalife se rendait avec ses trois fils : la ville ayant capitulé fut pillée pendant quarante jours et une grande partie de la population fut massacrée sans pitié »[1]. Houlagou, après avoir fait mettre à mort les descendants des Abbassides, vint s'installer à Hamadan, puis à Tébriz, dont il fit la capitale du nouvel empire des Ilkhans de Perse. Au Caucase, les chefs géorgiens reconnaissaient son autorité[2] ; en Syrie, les progrès des Mongols furent arrêtés par les défaites d'Aïn-Djalout et de Hims, que leur infligèrent, en 1260, les armées égyptiennes[3]. Mais Houlagou avait poussé jusqu'à Alep et Damas, pour recevoir la soumission du roi de Petite Arménie et du prince d'Antioche. Ses successeurs devaient se rappeler cette tâche et tenter à plusieurs reprises la conquête du pays qui séparait leurs possessions de la Méditerranée. La domination des « Tatars du Levant », comme les appelle Marco Polo, s'étendait, depuis les défilés du Caucase où ils rencontraient les avant-gardes de l'autre empire mongol, celui de la Horde d'Or, jusqu'au golfe Persique et à la mer des Indes où aboutissaient les grandes routes de l'Asie centrale. Les souverains chrétiens de Géorgie, de Trébizonde et de Petite Arménie reconnaissaient leur hégémonie ; les résidents mongols faisaient la loi à Iconium ; la cour du Khan était chez elle à Erzeroum, à Siwas, à Césarée, aussi bien qu'à Bagdad ou en Perse. Après les premières fureurs de la conquête, la paix

1. *Ibid.*, p. 270.
2. Howorth, III, p. 109.
3. Bréhier, *L'Église et l'Orient au moyen âge*, pp. 230-231.



mongole assurait aux provinces l'ordre et la sécurité, les administrateurs remplaçaient les soudards ; les Persans, les Arméniens et les Juifs, s'adaptant au nouveau régime, reprenaient peu à peu la direction de l'état. Les souverains de Tébriz se montraient particulièrement favorables aux chrétiens ; ce ne fut qu'au XIVe siècle qu'ils se convertirent à l'Islam. Le métropolite de Siounie, Etienne Orbélian, comparait dans sa chronique Houlagou et sa femme, Dokouz Katoun, au saint empereur Constantin et à sa mère Hélène[1].

Les successeurs immédiats du fondateur de la dynastie surent garder cette tradition. Les chrétiens, nestoriens ou orthodoxes, eurent dans Abagha, le fils de Houlagou, un ami et un protecteur. Il avait épousé lui-même une « Despina », la princesse byzantine Marie, que la diplomatie habile de Michel Paléologue avait cru nécessaire d'envoyer en Perse. La colonie grecque était assez nombreuse à Tébriz pour que l'on y pût établir un évêché[2]. Après le bref intermède du règne de Tagoudar, qui se fit musulman sous le nom d'Ahmed, les Mongols redevinrent favorables aux chrétiens quand Argoun, le fils d'Abagha, fut proclamé empereur. Les Ilkhans restèrent fidèles à cette tradition politique même après la conversion de Gazan à l'islamisme, en 1295.

Du reste, même si les circonstances politiques s'étaient montrées moins favorables au commerce occidental, la richesse et la situation exceptionnelle du pays devaient attirer les marchands italiens. Il suffit de relire le récit du voyage de Marco Polo, pour se rendre compte de l'énorme importance économique des possessions des « Tatars du Levant » ; en partant de Trébizonde on passait la frontière de l'empire grec à Baïbourt, où se trouvaient de grandes mines d'ar-

1. *Histoire de la Siounie*, éd. Brosset, pp. 234-235. Cf. P. L. Lemmens O. F. M., *Die Heidenmissionen des Spätmittelalters*, Münster i. W., 19.9, p. 35.

2. H. Gelzer, *Ungedruckte und wenig bekannte Bistümerverzeichnisse der orientalischen Kirche*, in *Byz. Zeitschr.*, I (1892), p. 269. Pour ses relations avec le pape, v. Lemmens, *ibid.*, pp. 34-35.



gent[1]. A Erzindjan l'on fabriquait les meilleurs bougrans du monde. A 176 kilomètres de là se trouvait Erzeroum, centre important de la Grande Arménie ; les voyageurs sont unanimes à constater les froids rigoureux de l'hiver sur les hauts plateaux qui servaient aux armées mongoles de pâturages d'été[2]. Arzizi ou Ardjich, près du lac de Van, paraît avoir été aussi une ville importante. Plus au Sud s'étendait le royaume de Mossoul, avec les riches provinces de l'Irak ; la ville était célèbre par la finesse et la légèreté de ses tissus d'or et de soie, de ses « mousselines » qui étaient encore, à cette époque, le monopole de l'industrie orientale[3]. Bagdad avait conservé celle des brocarts d'or, que Marco Polo appelle *nac*, *nassit* ou *cramoisy*[4], et le commerce de ces deux grandes villes était encore très prospère. Comme l'a fort bien remarqué Heyd dans son *Histoire du Commerce du Levant*, « le commerce n'abandonne pas tout d'un coup des routes qui relient des pays lointains ; il ne brise pas en un moment des relations solidement établies »[5].

Il n'en est pas moins vrai que le transfert de la capitale à Tébriz avait donné à cette dernière ville une prospérité commerciale, qui tendait à éclipser celle de Bagdad et de Mossoul. « La cité, dit Marco Polo, a une situation si excellente que l'on y apporte des marchandises de l'Inde, de Baudas (Bagdad), Crémesor et maintes autres contrées, et cela attire beaucoup de marchands latins et principalement génois pour y acheter des marchandises et y faire des affaires ; d'autant

1. Marco Polo, éd. Yule-Cordier, I, p. 43 et suiv. Pour la frontière de l'empire de Trébizonde, nous avons suivi l'opinion de Fallmerayer, *Gesch. des Kaiserthums von Trapezunt*, p. 300 et de Heyd, II, p. 96 en note. Il y a bien une lettre du doge de Gênes à celui de Venise, du 19 février 1344, qui mentionne la *terra Arzeroni dicti Imperii Trapesunde*, mais cela pourrait être une erreur du copiste (*Atti lig.*, XIII, p. 536.)

2. Marco Polo (éd. Charignon), p. 36. Cf. Beazley, III, p. 189 et Yule, *Cathay* (éd. Cordier), III, p. 162 en note.

3. Marco Polo, *ibid.*, p. 41.

4. *Cathay* (éd. Cordier), III, p. 17.

5. *Ouvr. cité*, II, p. 108.



plus que c'est aussi un grand marché pour les pierres précieuses. C'est une ville dans laquelle les marchands peuvent faire de grands profits »[1]. Une population très mêlée y habitait : Persans, Géorgiens, Arméniens y vendaient les tissus de soie et d'or et les produits des huit grandes provinces ou « royaumes » de la Perse : les beaux destriers du Kirman, les bijoux, les métaux rares, les pierres précieuses. C'était là que se croisaient les grandes routes de l'Ouest, que suivaient les caravanes de Lajazzo et de Trébizonde, avec celles qui s'en allaient par Kazvin et Nichapour vers Balkh, Badakchan et la Chine, ou vers la passe de Kaboul et Ghazna, la porte de l'Inde[2]. Le Khan s'efforçait de rendre le trafic aussi aisé que possible ; dans les nouveaux quartiers de Tébriz, Gazan faisait élever des caravansérails munis de bains, d'habitations et d'un marché où les douaniers pouvaient inspecter les marchandises[3]. Les routes étaient jalonnées de postes de garde, les « Tangauls », qui percevaient un droit supplémentaire pour leur service ; c'est certainement de ce mot que dérive le *tantaulaggio*, la taxe que mentionne Pegolotti. Ainsi les voyageurs étaient à l'abri des brigands, des « Taurizi » musulmans qui infestaient les abords de la capitale[4]. Plus tard, pour empêcher les abus des fonctionnaires prévaricateurs, Gazan fit dresser à chaque poste une colonne de pierre indiquant le chiffre de la taxe et rendit les villages responsables des vols commis dans leur secteur de la route[5]. Le service des courriers impériaux fut entièrement réorganisé et réduit ; trop de monde avait pris l'habitude de voyager aux frais de l'État et des contribuables. On introduisit des poids et des mesures-types, vérifiés et contrôlés chaque mois. Dans un état aussi bien

1. Ed. Yule-Cordier, I, pp. 74-75. Cf. éd. Charignon, p. 49 et Ivar Hallberg, *L'Extrême-Orient dans la littérature et la cartographie de l'Occident des XIIIe, XIVe et XVe siècles*, thèse Göteborg, 1906, pp. 518-22.
2. Heyd, II, p. 133 et suiv. Cf. Canestrini, *ouvr. cité*, pp. 243-343.
3. Howorth, III, p. 452.
4. Marco Polo, éd. Yule-Cordier, *ibid.*
5. Heyd, II, p. 118.



organisé les marchands étrangers avaient l'occasion de traiter des affaires considérables. Aussi fréquentaient-ils assidûment le marché persan.

Nous avons déjà mentionné le Vénitien Pietro Viglioni, dont on a conservé un testament daté de Tébriz, le 10 décembre 1264[1] ; il était venu de Saint-Jean-d'Acre et représentait sans doute quelque compagnie de négociants. Parmi les marchandises qu'il déclare confier, en cas de décès, au bayle vénitien de Syrie, il y a des étoffes de fabrication occidentale, des toiles d'Allemagne et de Lombardie, du drap de Malines, de la toile de Venise ; d'autres ont dû être achetées sur place, comme les perles, les pierres rares (sardoine et chalcédoine) et le sucre. Parmi les objets qui lui appartiennent en propre figure un jeu d'échecs richement orné. Viglioni n'était pas seul de son espèce à Tébriz, car les témoins qui figurent dans son testament sont aussi Italiens : Ser Gustamonte della Sala, Galgano di Coneto, le dragoman André, Francesco, Omodeo fils de Federico. A ceux-ci il faut ajouter deux indigènes, Rama-nato et Yanni, qui étaient peut-être des Syriens. Comme l'a dit avec raison M. Beazley, « ce testament inaugure un nouveau chapitre d'histoire commerciale »[2]. Sous le règne d'Argoun, les Occidentaux deviennent de plus en plus nombreux à Tébriz ; les missions catholiques répondent aux ambassades envoyées en Europe par l'empire mongol. Le Khan recherchait l'alliance des souverains chrétiens d'Occident pour anéantir la puissance musulmane des Mamelouks d'Égypte, qui faisait obstacle à ses projets de conquête en Syrie. Dans sa première lettre, en 1285, il proposait au pape d'anéantir les Sarrasins et de partager avec les Francs la terre de Syrie[3]. Cette mission, conduite par l'interprète Isa, un chrétien syrien de langue arabe qui avait les pleins pouvoirs du Grand-Khan Koub'laï[4], comprenait deux

1. *Arch. Veneto*, XXVI, p. 161 et suiv.
2. Beazley, III, p. 469.
3. J.-B. Chabot, *Notes sur les relations du roi Argoun avec l'Occident*, in *Rev. Or. Lat.*, II, (1894) pp. 572-573.
4. Cordier, *Hist. gén. de la Chine*, II, p. 387, et P. Pelliot, *Chrétiens*



Mongols, *Bogagoc* et *Mengilic*, et deux Italiens : le banquier génois Tommaso degli Anfossi[1] et Ughetto. Une autre mission, celle du moine nestorien Rabban Çauma, passa par Byzance en 1285, se rendit à Naples, à Paris et à Bordeaux, pour traiter avec les rois de Sicile, de France et d'Angleterre, attendit à Gênes l'élection du pape Nicolas IV et revint, chargée de lettres pontificales pour le Khan Argoun et les personnages importants de sa cour[2]. Parmi ces derniers figurent les « interprètes du roi des Tartares », dont voici les noms : Giovanni di Bonachia, Ugone Gantelino, Pietro di Molino, le Gasmoule Gérard de Constantinople[3], Balaba ou Belbān de Gênes, Gherardo di Ca'Turco (ce dernier pourrait être Vénitien), Georgio Cuffo, Giovanni Barlaria, dont le nom est sûrement génois, et Giovanni de Khazarie ou de Crimée. En 1289 une troisième ambassade était confiée à Buscarello de Ghizolfi, que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner; après avoir passé par Rome et Paris, où il remit à Philippe le Bel une lettre du Khan, qui invitait le roi de France à venir le rejoindre sous les murs de Damas, l'ambassadeur alla trouver à Londres le roi d'Angleterre. Nous avons vu que Buscarello revint par Gênes et Trébizonde avec la mission du chevalier de Langley, avec laquelle il retourna encore en Europe en 1292, en payant une partie des frais de route. Tout ce va et vient d'ambassades n'aboutissait guère qu'à de vagues promesses d'alliance et à des échanges de cadeaux : c'est ainsi que la mission anglaise amenait au Khan des faucons dressés pour la chasse, et repartait de Perse avec un léopard en cage, sans doute destiné au roi Edouard[4].

d'Asie centrale et d'Extrême-Orient, in *T'oung Pao* (1914), pp. 638-640.

1. Heyd, II, p. 111 en note.
2. Chabot, *ouvr. cité*, p. 575.
3. Nous préférons la lecture de Howorth, III, p. 349 *(Kasmuri)* à celle de Chabot, *ouvr. cité*, p. 591 *(Galinuri)*.
4. *Atti lig.*, XIII, p. 551. Nous avons retrouvé dans un registre de Charles II d'Anjou, roi de Sicile, un laissez-passer du 20 mars 1291 pour Robert de Senlis, valet du roi de France, conduisant un âne sauvage (un onagre), envoyé par le « prince des Tartares »



D'autres voyageurs que les diplomates fréquentaient la route de Perse, dès les premiers temps de l'occupation mongole : c'étaient les missionnaires catholiques.

En 1289, frère Giovanni de Montécorvino, en route pour la Chine, emportait quantité de lettres pontificales pour la cour de Tébriz : deux étaient adressées à des Italiens, au Pisan Iolo ou Ozolo[1] et à Giovanni di Bonastra, auxquels le pape recommandait les missionnaires. Ce fut à Tébriz que le futur archevêque d'Extrême-Orient fut rejoint par messire Pietro di Luccolongo, un riche négociant italien qui devait l'accompagner jusqu'aux Indes[2]. Au début du XIVe siècle, le vicariat franciscain de la « Tartharia orientalis » comptait douze monastères, et Guillaume Adam était archevêque de Soultaniéh. De toutes les contrées du proche Orient, l'empire des Ilkhans était le pays le plus accessible à l'influence occidentale, celui où diplomates, missionnaires et négociants étaient sûrs de trouver un accueil également favorable.

Parmi les Européens qui fréquentaient le marché persan, les Génois avaient réussi à s'assurer la première place : le témoignage de Marco Polo est corroboré par beaucoup d'autres renseignements. En 1304 il y avait à Tébriz une colonie génoise organisée, dont le consul s'appelait Raffo Pallavicini[3]. C'est dans cette colonie génoise que se recrutaient

à Philippe le Bel ; les gens de Parme virent passer avec stupéfaction cet animal extraordinaire, et leur chronique s'empressait d'enregistrer cet événement sensationnel. Naples, *Archivio di Stato, Reg. Ang.*, CII, 54, 1291 A, fol. 221 : *Robertum de Sanlisio latorem presentium valectum Illustris Domini Regis Francorum... ducentem secum quendam asinum silvestrem Dicto Regi Francorum transmissum per principem tartarorum nobis recommandatum...* Ce valet de Philippe le Bel devait avoir porté à Tébriz la réponse du roi de France à la lettre d'Argoun Khan. V. *Annales Parmenses Maiores*, in *M. G. H.*, XVIII, p. 709. Cf. sur l'*asinus silvestris Indiae* les observations de Fr. Riccoldo de Montecroce, qui en vit à Tébriz en 1289. V. Beazley, III, p. 196 et Iv. Hallberg, *ouvr. cité*, p. 519, qui a tort d'en faire un zèbre.

1. Chabot, *ouvr. cité*, p. 596, l'appelle *Isoli.*
2. Beazley, III, pp. 162-163. Cf. Lemmens, *ouvr. cité*, p. 37.
3. Cf. Cardioti, *ouvr. cité*, p. 745.



la plupart des interprètes et des ambassadeurs du Khan Mongol ; deux des dragomans mentionnés dans les lettres de Nicolas IV, Gérard le Gasmoule et Giovanni de Khazarie, sont certainement originaires des colonies de Péra et de Caffa. Les Génois entrés au service diplomatique de l'empereur de Perse n'étaient nullement « étrangers au monde des affaires »[1] : Buscarello di Ghizolfi avait des intérêts à Caffa[2], et Tommaso degli Anfossi était surnommé « le banquier ». Un autre serviteur du Khan, Domenichino D'Oria, dit Belbân, a établi une des premières cartes maritimes qui ont précédé l'apparition du portulan normal. On a supposé, avec raison, que les Génois qui composaient les premières cartes marines à la fin du XIIIe siècle avaient profité de l'expérience géographique des savants orientaux de la cour de l'Ilkhan ; l'on sait que Houlagou avait déjà fait installer à Maragha un observatoire[3] et que ses successeurs y faisaient de fréquents séjours. « Sur une carte de la mer d'Occident, de ses îles et de ses côtes contenues dans un grand nombre de contrées à l'Ouest et au Nord » — la carte d'Al Ṭoūsī sans doute, Argoun se penchait pour suivre le voyage de Buscarello. Et il se faisait montrer l'emplacement de la ville de Rome, presque à l'heure où son envoyé recevait une audience pontificale, le 1er septembre 1289[4]. » Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que les Génois avaient pris du service dans la marine de l'empire. « Mandés par Argoun et par son ministre des Finances, le Juif Saad-Addaula, des constructeurs génois étaient venus à Bagdad et ils avaient mis à l'eau deux galères pour interrompre, par le blocus d'Aden, le commerce de l'Égypte avec l'Inde »[5]. Les

1. Comme l'affirme Heyd, II, p. 111 en note.
2. *Actes Péra-Caffa, Rég.* 322.
3. Sykes, *History of Persia*, Londres, 1915, II, p. 175.
4. C. de la Roncière, *La découverte de l'Afrique...*, I, p. 54.
5. *Ibid.*, p. 52. Cf. G. Ferrand, *Une navigation européenne dans l'Océan indien au XIVe siècle*, in *Journal Asiatique*, XIe série, XX (1922), p. 307 et suiv. Le *Directorium ad passagium faciendum* (v. l'Introduction de Ch. Kohler aux *Documents arméniens*, t. II, p. 383, in *Rec. des Hist. des Croisades*, 1906) semble indiquer une



luttes entre Guelfes et Gibelins à Gênes eurent une répercussion fâcheuse sur l'escadre de l'Euphrate : les équipages s'entretuèrent, et en 1301 les Grimaldi et les D'Oria, enfin réconciliés, vendaient leur argenterie pour reconstituer la flottille. Les Génois de Crimée équipaient, pour le même Argoun Khan, des vaisseaux qui donnaient la chasse aux pirates des côtes du Kouban et du Caucase. Il n'y a rien d'étonnant à ce que, dans ces conditions, le commerce génois en Perse ait pris un développement rapide. En 1289 on tirait à Caffa des lettres de change sur Tébriz[1] ; en 1292 l'arbalétrier Gregorio Longo recevait d'un Pallavicini, à Gênes, cinq ballots de toile de Reims qu'il devait remettre « apud Thorisium », à Nicolò de Savignone, à Gabriele Ventura ou à Ugolino Casagnola[2]. Des sommes d'argent étaient confiées en juillet à Bonifacio Malocello, qui devait arriver à Tébriz au début de septembre[3]. En mai 1290, Pietro di Braina engageait, à Caffa, un fauconnier qui devait l'accompagner à Tébriz et à l'*Ordou*, à la cour du Khan, ce qui montre que ce voyage avait aussi un but diplomatique[4]. Les Khans de Perse se déplaçaient souvent pendant l'été, fidèles aux traditions nomades de leur race : à son avènement, en 1292, Gaïkhatou parcourut une grande partie de l'Arménie et de l'Asie Mineure, ce qui explique les nombreux voyages à travers l'Anatolie et la Perse de messire Geoffroy de Langley et de son écuyer, cherchant à rejoindre la cour impériale[5]. Mais le vrai centre des négociants était Tébriz : il est inutile de retracer ici l'itinéraire des caravanes, qui a été étudié dans tous ses détails ; au temps de Pegolotti « un marchand se rendant de Lajazzo à Tauris avec une bête de somme pouvait compter sur une dépense moyenne de 153 aspres à payer aux receveurs des

navigation poussée très loin vers le Sud, le long de la côte orientale de l'Afrique.

1. *Actes Péra-Caffa*, nº CCLXXIX.
2. *Appendice*, XVIII.
3. *Ibid.*, XVII, XIX, XX.
4. *Actes Péra-Caffa*, nº CCCXVI.
5. *Atti lig.*, XIII, pp. 570 et suiv.



douanes et aux postes de garde sur les routes, plus 50 aspres environ pour les bandes de Mongols coureurs de grand chemin *(Moccoli civé Tartari scherani)* qu'il risquait de rencontrer en route, soit un total de 203 aspres[1] ». Si l'on suivait la route de Trébizonde et d'Erzeroum, la dépense était probablement moindre. On devait compter en différentes espèces d' « aspres » ou monnaies d'argent ; à Trébizonde, les Grecs frappaient des aspres « comnénats » à l'effigie de saint Eugène ; le traité de 1314 en comptait 14 pour un hyperpère de Constantinople[2]. Les aspres de Turquie avaient une valeur différente de ceux de Crimée, et la monnaie de Tébriz en frappait d'autres d'une valeur sensiblement égale à ceux de Trébizonde : on a pu calculer qu'en 1292-93 il fallait près de 12 aspres persans pour un hyperpère et 18 pour un florin[3]. Les poids étaient les mêmes dans la capitale de l'Ilkhan et à Trébizonde[4], preuve certaine d'une entente économique entre les deux États, pour faciliter le transit des marchandises.

Heyd a déjà décrit, avec tous les détails nécessaires, le commerce du centre et du Sud de la Perse, qui ne concerne qu'assez indirectement les routes du littoral de la mer Noire[5]. Il n'en est pas de même de celui des régions du Nord et du Nord-Ouest ; j'ai déjà mentionné le notaire génois qui instrumentait, en 1280, à Erzindjan et à Nakhitchévan, en pleine Arménie. Marco Polo, en parlant de « la mer de Ghel ou Ghelan, tout environnée de montagne et de... terre », dans laquelle on reconnaît la Caspienne, ne manque pas d'ajouter que *novelement les marchians de Jene najerent por cele mer*[6], en y lançant des bateaux qu'ils avaient transportés jusque-là par la voie de terre. Il énumère les poissons d'excellente qualité,

1. Heyd, II, p. 119.
2. *Atti lig.*, XIII, p. 525.
3. *Ibid.*, p. 677.
4. Pegolotti, *Pratica della mercatura*, p. 11. V. le tableau des mesures de Tébriz et celles de Constantinople et de Péra.
5. Heyd, II, p. 132 et suiv.
6. Ed. Yule-Cordier, I, p. 58.



les esturgeons et les saumons, et décrit la riche province du Gilan, entre l'Azerbeïdjan et le Mazendéran, et les étoffes de soie fabriquées dans cette région. On a supposé que c'est par le canal du Don au Volga que les Génois ont pu arriver jusqu'aux rives de la mer intérieure ; ce sera au XIVe siècle l'itinéraire d'un de leur corsaires[1]. Pourtant le texte de Marco Polo indique douze jours de distance de la Caspienne « à toute autre mer »; ce passage peut sembler une allusion à la route antique de la vallée du Phase, par laquelle on parvenait à la mer Noire à travers l'isthme caucasien. Il y avait là des contrées où les marchands italiens trouvaient quantité de débouchés et pour lesquels il n'y a pas de meilleur guide que la relation du voyageur vénitien.

V

Les auteurs modernes ne sont pas entièrement d'accord sur ce point. Pourtant la description que fait Marco Polo des régions de l'Arménie et du Caucase est assez conforme à la réalité ; il mentionne les frontières septentrionales de la « Grande Arménie » et la Géorgie voisine. « Et sur ces confins vers les Géorgiens sachez qu'il y a une fontaine de laquelle jaillit de l'huile en très grande quantité, si bien que cent bateaux s'y pourraient bien charger en même temps, mais elle n'est pas bonne à manger, elle est bonne à brûler et à oindre les chameaux qui ont la rogne. Des gens y viennent de très loin pour cette huile, car dans toute la contrée aux environs on ne brûle pas d'autre huile »[2]. On ne saurait reprocher au voyageur de ne pas avoir prévu, en 1295, le développement qu'allait prendre, quelque six siècles plus tard, l'industrie du pétrole de Bakou. Un missionnaire contemporain, Riccoldo de Monte Croce, mentionne lui aussi des montagnes de sel au Caucase et des fontaines d'huile dans la province

1. Cf. Marco Polo, éd. Charignon, p. 40 en note.
2. Ed. Charignon, p. 36. Pour l'exactitude de la relation de Marco Polo, v. l'*Appendice*, p. 295 et suiv.



de Moghan, la plaine du Phase ; même mention de « l'huile chaude appelée naphte » dans les *Mirabilia* de Jourdain de Séverac, qui écrivait vers 1329[1]. Plus à l'Est, dans les montagnes voisines de la Caspienne, les peuplades les plus diverses vivaient du produit de leurs chasses et de leurs rapines. Les Lezghiens étaient particulièrement habiles pour travailler l'argent.

Mais les tribus belliqueuses du Daghestan avaient encore au début du siècle passé une autre occupation, qui les enrichissait davantage que l'orfèvrerie et le trafic des fourrures : le commerce des esclaves, qui a été en faveur au Caucase depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'occupation russe du XIXe siècle. « De véritables marchés d'esclaves étaient établis à Djari, chez les Lezghes ; à Endéri, chez les Tchetchens ; au Pont de Pierre du Kuban, chez les Adighes. Les prisonniers enchaînés deux par deux passaient des Lezghes aux Tchetchens, étaient remis par ceux-ci le long de la Sundja et du Terek aux Kabardiens, qui les livraient par l'intermédiaire des Adighes aux marchands turcs, sur le littoral de la mer Noire. Akhaltsikh servait aussi d'entrepôt pour ce trafic infâme. Grâce à l'agilité de leurs chevaux, à leur courage, à la connaissance des localités, les montagnards n'hésitaient pas à traverser toute la Géorgie au milieu de dangers incessants, traînant à leur suite les prisonniers garrotés sur leurs selles pour aller les vendre à Akhaltsikh. L'antiquité de cet usage, les immenses bénéfices qu'on en retirait, le sort heureux enfin de beaucoup de ces victimes en Turquie et dans le sérail des sultans, faisait disparaître ce que ce commerce avait d'odieux et d'inhumain. On vit des pères porter leurs enfants à la foire »[2]. Il en était de même au XIIIe siècle : la plupart des esclaves vendus à Caffa, par les trafiquants italiens, étaient d'origine caucasienne : Abkhazes, Tcherkesses, Lezghiens. Il suffit de remplacer « Turquie » par « Égypte »,

1. Beazley, III, p. 196.
2. F. de Fonton, *La Russie dans l'Asie Mineure*, Paris, 1840, p. 78.



et « marchands turcs » par « marchands génois », pour que ce texte de 1840 reproduise parfaitement les circonstances de l'époque de Marco Polo[1].

Toutefois, le centre principal du trafic n'était pas chez les montagnards sauvages du Nord, mais dans l'état policé qui occupait les régions les plus riches du Caucase : le royaume de Géorgie. Le voyageur vénitien mentionne les habitants, vaillants soldats et archers excellents, qui sont chrétiens de rite grec et « portent les cheveux courts à la manière des clercs ». Le pays est hérissé de châteaux forts, comme l'Europe féodale ; villes et villages se pressent au pied de ces donjons. L'industrie de la soie et des tissus d'or y est très prospère ; la population vit du commerce et des métiers divers qu'elle pratique avec habileté[2]. Des travaux modernes nous ont fait mieux connaître les arts industriels du Caucase : la poterie, la verrerie, l'orfèvrerie, la nielle, l'émaillerie, l'art des bijoutiers, l'industrie des armes et celle des tapis étaient déjà très développées dans la Géorgie du Moyen Age[3]. Fidèle aux préoccupations de son temps et grand amateur de merveilleux, le sagace Marco Polo ne manque pas de rapporter une histoire édifiante de pêche miraculeuse, qui se passe au monastère géorgien de Saint-Léonard, et de rappeler la légende classique d'Alexandre qui fit bâtir une tour à la « Porte de fer » : le « mur » du conquérant macédonien se voyait encore, au siècle dernier, dans le défilé de Darial[4]. Il a entendu parler du roi, qu'il appelle « David Melic », ce

1. Cf. F. I. Uspenskij, *Les renseignements sur les Mongols et les Mamelouks égyptiens chez les historiens byzantins (en russe)*, in *Vizantiskij Vremennik*, XXIV (1923-26), pp. 1-16. Al-Omari écrit que les Russes, les Tcherkesses et les Jasses (Ossètes) vendent leurs enfants à cause de leur pauvreté. L'armée égyptienne se recrute de cette façon. Je dois la traduction de ce passage à l'amabilité de M. M. Lascaris. V. le texte et la traduction russe d'Al-Omari dans Tiesenhausen, *Recueil de matériaux relatifs à l'hist. de la Horde d'Or*, (en russe), Saint-Pétersbourg, 1885, pp. 231-232.

2. Éd. Yule-Cordier, I, pp. 50-52 ; éd. Charignon, p. 37 et suiv.

3. Cf. J. Mourier, *L'art au Caucase*, Bruxelles, 1907, p. 105 et suiv.

4. Éd. Yule-Cordier, I, p. 54 en note.



qui prouve que ses informations étaient de source arménienne ; il est difficile de savoir avec lequel des trois David, qui ont régné en Géorgie dans la seconde moitié du XIIIe siècle, il faut identifier ce personnage. Sur ce point, l'Arménien Héthoum qui écrivait en 1307 son mémoire sur les peuples d'Orient, paraît avoir été mieux informé : « *Le royaume de Géorgie*, dit-il, *devers Orient commence à une grant montaigne qui est appelée Albers et là habitent maintes nacions de gens, et pour ce est celle contrée appelée Alanie. Et de là s'estent le royaume de Géorgie par Occident vers septentrion jusques à unes provinces du royaume de Turquie. Le long du royaume de Géorgie s'estent partout la mer Maiour, devers midy confine avec Arménie la grant. Cestui royaume de Géorgie est divisez en deux royaumes. L'un est nommé Géorgie et l'autre Abcas. Cellui de Géorgie est desoubs le povoir à l'empereur d'Aise. Cestui d'Abcas est puissant de gent et de fors chasteaux et ne fut oncques subjet à l'empereur d'Aise ne aux Tartars* »[1].

On sait, en effet, qu'au grand Kouriltaï de 1246 le Khan partagea la Géorgie entre les deux prétendants qui succédaient à la reine Roussoudan. Le fils de la reine alla régner au Nord, en Abkhazie ; il dépendait de l'empire mongol du Kiptchak. L'autre David, fils de Lacha, resta à Tiflis et reconnut, plus tard, la suzeraineté de Houlagou et de l'empire de Perse[2]. Ainsi les deux grands états mongols s'assuraient des zones d'influence au Caucase ; mais cette cote mal taillée allait donner lieu à de sanglantes disputes et même à des guerres entre la « Horde d'Or » de Russie et les Ilkhans de Perse.

Les marchands occidentaux ne touchaient qu'indirectement à ces régions éloignées : les Arméniens et les Persans avaient dû y conserver le monopole du commerce. Seuls les missionnaires avaient pénétré au Caucase : en 1233, le fran-

1. L. de Backer, *L'Extrême-Orient au Moyen Age*, Paris, 1877, p. 145. Cf. sur l'*Abcas* Iv. Hallberg, *L'Extrême-Orient..*, p. 3.

2. *Hist. de la Géorgie*, éd. Brosset, I, p. 546. Howorth, III, p. 58, croit que le partage a eu lieu en 1246.



ciscain Giacomo di Russano avait trouvé bon accueil en Géorgie[1]; les Dominicains de 1247 avaient été moins bien reçus au quartier général de Baïju, et, en 1288, il était question de deux frères mineurs qui avaient péri dans les montagnes du Caucase oriental[2], mais la liste des couvents franciscains, au début du XIVe siècle, mentionnait toujours « deux couvents en Ibérie »[3].

Excepté quelques marchands plus hardis qui pouvaient avoir déjà parcouru la vallée du Rion pour atteindre la Caspienne, la plupart des négociants ne poussaient pas si loin dans leurs voyages; ils se bornaient à fréquenter les ports du littoral de la mer Noire. *Savastopoli*, sur l'emplacement de l'ancienne Dioscurias, était, sans doute, resté au Moyen Age le grand marché d'esclaves que les Grecs des temps antiques y avaient déjà connu. Un marchand de cette ville nolise en avril 1290 une téride à Caffa, pour transporter à Sinope un chargement de sel[4]. En avril 1289, on expédiait déjà de Caffa des étoffes pour ce port du pays des Abkhazes[5]. Le

1. Pour l'activité des missions catholiques en Arménie et Géorgie, v. Dr B. Altaner, *Die Dominikanermissionen des 13 Jahrhunderts* (thèse Breslau), Habelschwerdt, 1924, p. 65 et suiv. et Lemmens, *ouvr. cité*, p. 46.

2. P. Holzapfel, *Handbuch der Geschichte des Franziskanerordens*, Freiburg in Breisgau, 1909, pp. 259-260. Desimoni, *Una colonia genovese nella Giorgia superiore*, in *Giornale Ligustico*, XII (1885), p. 141 et suiv., mentionne qu'au XVIIIe siècle il y avait en Géorgie des descendants d'une colonie génoise, à en croire le rapport d'un missionnaire. Sur la mission d'Ascelin, en 1247, et son itinéraire, cf. P. Pelliot, *Les Mongols et la Papauté*, in *Revue de l'Orient chrétien*, 3e série, IV (1924), p. 296 et suiv.

3. Golubovich, *ouvr. cité*, II, p. 268.

4. *Actes Péra-Caffa*, no CCCV.

5. *Ibid.*, no CLIV. V. pour cette ville Hallberg, *ouvr. cité*, p. 460. Les renseignements de Candioti, *Institución consular*, p. 569 et suiv. sur « Sevastopol » ne concernent que les XIVe et XVe siècles. Un voyageur anglais affirme avoir vu à Bombora, près de Soukhoum Kalé, des ruines d'une architecture italienne et un fragment d'inscription latine. E. Spencer, *Travels in Circassia*, Londres, 1839, I, p. 320.



23 avril 1290, trois marchands grecs nolisaient le « San Nicolò », pour porter à Trébizonde un chargement de poissons du Kouban ; ils devaient faire escale à Batoum et à Poti, si toutefois il n'y avait pas de *devetum*, d'interdiction d'aborder dans cette région[1]. La côte escarpée du Kouban était dangereuse, et les pirates avaient établi de tout temps leurs repaires sur le littoral caucasien : en 1290, des galères de Caffa, au service d'Argoun Khan, donnaient la chasse aux corsaires de la baie de Dchubg, en Circassie[2]. Avec les esclaves, le bois était la principale ressource de ces contrées : sur les cartes italiennes, le « *chao de Bux* », au Nord-Ouest de Soukhoum Kalé, rappelle les grandes forêts de buis qui bordaient le littoral[3]. Les navigateurs génois qui longeaient cette côte venaient surtout de Crimée ; la preuve en est dans le grand nombre d'esclaves du Caucase que l'on trouve sur le marché de Caffa, en 1289 et 1290. Il est difficile de donner d'autres détails sur ces régions et sur le trafic des ports d'Abkhazie et de Géorgie avec les comptoirs de Crimée et de Trébizonde ; Marco Polo, que nous avons pris pour guide, a omis d'en parler, et c'est là assurément une lacune regrettable. « Seulement nous n'avons rien dit de la Mer Majeure, dit-il, à la fin de son livre[4], et des provinces qui sont autour, quoique nous les connaissions fort bien. Mais il me paraît inutile et oiseux de parler de ces lieux où les gens vont tous les jours. Car il y en a tant qui naviguent constamment tout autour de cette mer, Vénitiens et Génois et Pisans, et bien d'autres encore, que tout le monde sait ce qui s'y trouve, et voilà la raison pour laquelle je préfère n'en rien dire ».

1. *Actes de Péra-Cafa*, n° CCLXXXVI.
2. *Ibid.*, p. 65 et n° CCXCVIII.
3. Kretschmer, *Die italienischen Portolane des Mittelalters*, p. 647. Cf. Marco Polo, éd. Yule-Cordier, I, p. 57 et V. Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 312 : « Durant nos XVIe et XVIIe siècles, les Turcs fournissent à l'Égypte les bois qu'ils tirent du fond de la mer Noire ».
4. Éd. Yule-Cordier, II, p. 500 (Conclusion, l. IV, ch. XXXIV).



CHAPITRE VI

LES DÉBUTS DES COLONIES GÉNOISES DE CRIMÉE

Fondation des colonies de Soldaïa et de Caffa. — Les voyages des Dominicains en 1235 et de Guillaume de Rubruck en 1253. — Caffa : administration, topographie, population ; les missions franciscaines. — L'empire mongol du Kiptchak au XIIIe siècle : administration et monnaie. — Le commerce : les routes de l'Extrême-Orient et de l'Extrême-Nord. — Le commerce local de la Crimée et de la Circassie. — L'exportation des céréales de la Russie du Sud.

Les colonies de Crimée complétaient le cercle des établissements qui transformaient la mer Noire en lac génois, tout au moins au point de vue commercial. La politique coloniale de Gênes n'a jamais eu en vue, à cette époque, que des avantages économiques ; la commune ne cherchait dans les pays du Levant, au XIIIe siècle, ni conquêtes, ni annexions territoriales. Mais, pour s'assurer le monopole du négoce et de la navigation, il fallait établir des points d'appui, des comptoirs pour les marchands et des bases navales pour les escadres ; il fallait reprendre l'œuvre des navigateurs grecs de l'Antiquité et reformer la chaîne florissante des colonies qui bordaient autrefois la Scythie mystérieuse. Après avoir pris pied sur la côte de l'Asie Mineure, de Héraclée à Trébizonde, après s'être solidement installés au Bosphore et aux Dardanelles, il était essentiel pour les négociants de Gênes de pouvoir aborder en Crimée et aux embouchures des grands fleuves de la Russie méridionale, d'y exploiter directement les ressources dont les Byzantins s'étaient si longtemps réservé l'usage exclusif. Les grandes steppes de l'Ukraine allaient redevenir ce qu'elles avaient été à l'époque hellénistique et romaine : le grenier à blé des pays méditerranéens, au sol pauvre et rocailleux, qui ne parvenait plus à nourrir la population toujours plus nombreuse de ses cités industrielles et maritimes.

I

Il est difficile de préciser le moment exact de la fondation des établissements de Crimée. Heyd a su tirer au clair la question du traité passé par les Génois avec un « chef scythe » mystérieux, à une époque si reculée qu'on ne pouvait l'identifier qu'avec un roi khazare ou un prince coman[1]. Cet épisode a passé du Vénitien Formaleoni à l'archevêque Siestrzencewicz de Bohusz, auteur de l'*Histoire du royaume de la Chersonèse Taurique*[2]; l'historien génois Canale l'a repris à son compte, en l'attribuant à quelque ancien chroniqueur russe, mais il se réduit finalement à un passage de l'*Histoire* de Nicéphore Grégoras, avec lequel les traducteurs successifs ont pris des libertés si grandes qu'il en est devenu méconnaissable. L'historien byzantin y explique en termes très généraux la méthode habituelle de colonisation et d'expansion commerciale des Latins[4]; ce passage avait pris l'envergure d'un texte diplomatique, qui était censé reproduire les termes d'un traité entre Gênes et le « grand chef des Scythes » (ὁ τῶν Σκυθῶν ἡγεμών). Heyd n'a pas eu de peine à démontrer ce que cette interprétation avait d'invraisemblable; il a, du reste, parfaitement raison d'affirmer que « Scythe » est ici un archaïsme, comme on en trouve si fréquemment dans les chroniques grecques de l'époque et que ce terme désigne, dans le style érudit et précieux de l'écrivain, les Tatars de la Russie du Sud. On en trouve bien d'autres exemples chez Nicéphore Grégoras, qui pousse la manie archaïsante jusqu'à appeler les Croisés de Syrie des « Celtogalates »[5]. Cet historien, en rédigeant son ouvrage dans la deuxième

1. Heyd, II, p. 159. Cf. Candioti, *ouvr. cité*, p. 458 et suiv.

2. On retrouve cette information dans des ouvrages beaucoup plus anciens : la *Chronique* de D. Cantemir (éd. de l'*Acad. Roumaine*, Bucarest, 1901, p. 365) la reproduit d'après la chronique de Bielski, écrivain polonais du XVI[e] siècle. Cf. N. Iorga, *Chilia et Cetatea Albă*, p. 41 et suiv.

4. Nic. Grégoras, II, p. 683 et suiv.

5. *Ibid.*, I, p. 106. Cf. pp. 99 et 26-27 : les « Scythes Hyperboréens »



moitié du XIV[e] siècle, affirmait que la fondation de la colonie de Caffa était chose récente, ce qui correspond d'ailleurs aux indications de l'annaliste génois Giorgio Stella, lequel prétendait aussi, vers 1400, tenir des vieillards de son temps que l'installation des Génois en Crimée n'était pas très ancienne. Les historiens russes du début du XIX[e] siècle ont fait justice de l'histoire du collier, enlevé en 1100 par Vladimir Monomaque au gouverneur de Caffa ; cet exploit n'a existé que dans l'imagination des deux voyageurs du XVI[e] siècle, Sigmund de Herberstein et Strykowski, qui ont été les premiers à le reproduire[1]. Ce sont là des légendes complètement dénuées de tout fondement historique. Les traditions de famille rapportées par certains écrivains génois ne résistent pas davantage à la critique. A en croire des généalogies fantaisistes, Caffaro, l'annaliste des premières croisades, aurait été originaire de Caffa[2]. D'autres traditions, recueillies par Giorgio Stella ou par Agostino Giustiniani, prétendent faire remonter les débuts de la colonie au commencement du XIII[e] siècle : Baldo D'Oria et Antonio Dell' Orto auraient été les premiers Génois établis en Crimée. Un bref du pape Clément VI, de 1340, cite Petranus Dell' Orto *olim dominus de Capha*, et dans les statuts de la colonie du XIV[e] siècle il est question du privilège des descendants de Bonifacio Dell' Orto qui consiste à lever une taxe supplémentaire sur les droits de douane de Caffa ; les statuts de Péra de 1304 contiennent la même disposition[3]. Il est possible que les D'Oria et les Dell' Orto aient été les premiers colons possédant en Crimée des terrains et des maisons et qu'ils aient tiré plus tard certains avantages de cette situation ; les noms de ces deux familles reviennent souvent dans les actes des notaires de Caffa en 1289 et 1290. Mais on hésite à mettre une date certaine sur des événements aussi mal connus ; dans leur ouvrage sur *Les*

de Σιτζισχᾶν (Tchinghiz Khan). Cf. R. Guillard, *Essai sur Nicéphore Grégoras*, Paris 1926, pp. 246-7.

1. Heyd, II, p. 161.
2. Canale, *Nuova Istoria*, II, p. 408-409.
3. Heyd, II, p. 165. Cf. *Stat. Pera*, CCLXX.



Arméniens de Nakhitchevan à Caffa, MM. Marr et Shahaziz ont adopté la date de 1281, pour la fondation de l'établissement par D'Oria et Dell' Orto[1], sans qu'elle puisse se justifier davantage que celles de 1263 ou de 1270, indiquées par Canale[2].

Il faut aussi mentionner une autre date, qui a retenu l'attention des historiens modernes. « Au moment de la première invasion en Russie, en 1223, les troupes de Djébé et de Souboutaï firent un crochet vers le Sud pour aller détruire un comptoir génois de Crimée dont l'existence gênait les intérêts vénitiens. » M. Bréhier, dans l'excellent manuel qu'il a consacré à l'histoire des Croisades[3], renvoie à l'ouvrage de Cahun sur la formation de l'empire mongol[4]. Si l'on consulte le livre si vivant et si bien écrit de l'historien des grandes guerres tatares, on y trouve, en effet, le récit de la destruction de l'établissement génois de Soudak, en Crimée, par les vainqueurs mongols du Caucase. Cahun imagine même une alliance secrète entre Venise et les conquérants de la Russie méridionale. Il fait valoir, à l'appui de sa thèse, que la destruction de Kiew par les Mongols favorisait les intérêts du commerce vénitien et que la grande vague d'invasion des armées de Souboutaï vint déferler en 1241 jusqu'à l'Adriatique, mais s'arrêta net devant les possessions vénitiennes de terre ferme. Il y aurait eu, sinon alliance, du moins complicité de la diplomatie de Venise avec les envahisseurs ; les marchands vénitiens auraient sauvegardé leurs intérêts en fournissant des renseignements aux espions du Khan. L'hypothèse de Cahun est assurément des

1. P. 15. Cet ouvrage, en arménien, nous a été signalé par M. Z. Khanzadian, auteur d'un « Atlas économique de la Turquie », qui a bien voulu nous traduire le passage respectif. Hommaire de Hell (*Les steppes de la Caspienne*, II, p. 496) croit que la colonie a été fondée en 1280.

2. *Della Crimea*, I, p. 226. V. sur la fondation de Caffa E. Skržinska, *Inscriptions latines des colonies génoises en Crimée*, *Atti lig.*, LVI (1928), pp. 5-8.

3. *L'Eglise et l'Orient au Moyen Age*, p. 220.

4. *Introduction à l'histoire de l'Asie*, p. 300.



plus ingénieuses et pourrait singulièrement éclairer l'histoire des débuts des colonies italiennes de Crimée, en faisant remonter leur fondation à l'époque de l'empire latin de Constantinople. Malheureusement, elle ne se base sur aucune référence. Parmi les autres historiens qui se sont occupés de l'arrivée des Mongols en Europe, Howorth mentionne le pillage de Soudak, « l'entrepôt génois en Crimée, une cité riche et prospère »[1], sans citer cependant aucun texte. On peut même se demander si ce qu'il dit des Génois ne se rapporte pas à une époque plus tardive, au XIVe siècle ; ce ne fut qu'alors que Soldaïa ou Soudak devint une possession effective de Gênes. Hammer, qui mentionne également la prise de Soudak en 1223 par les généraux mongols, ne dit pas un mot des colonies génoises ou vénitiennes[2]. Le Synaxaire grec, publié dans les « Mémoires de la Société d'Histoire d'Odessa », qui est pour l'histoire de cette ville de Crimée un document de premier ordre, mentionne les deux occupations tatares de 1223 et de 1239, sans qu'il y soit question des comptoirs génois ou vénitiens[3].

Il est alors légitime de se demander si l'hypothèse intéressante de Cahun sur l'antagonisme commercial de Gênes et de Venise en Crimée, au début du XIIIe siècle, repose vraiment sur quelque texte précis, ou si elle est uniquement le fait d'un excès d'imagination[4] ; tout cet échafaudage ingénieux de circonstances — d'ailleurs vraisemblables — n'est-il pas dû simplement à l'interprétation trop large de l'opinion de l'historien anglais Howorth? Il faudrait d'abord prouver que les origines de la colonie vénitienne de Soldaïa remontaient vraiment « à

1. I, p. 94.
2. *Geschichte der Goldenen Horde*, Budapest, 1840, p. 87.
3. *Zapiski de la Soc. d'Hist. et d'Antiquités d'Odessa* (en russe), V (1863), pp. 597 et 601.
4. Peut-être y a-t-il lieu de rappeler l'opinion de M. J, Deny, art. *Turquie*, in *Histoire et historiens depuis cinquante ans*, Paris, 1927, I, p. 440, sur l'*Introduction* de Cahun, qui est composée « un peu trop selon les procédés des romans historiques ».



l'époque où Venise était toute-puissante à Constantinople »[1]. M. Manfroni, qui a fait à ce sujet de longues recherches dans les Archives de Venise, n'a pu constater que l'absence complète de toute mention concernant des colonies vénitiennes dans la mer Noire, avant la seconde moitié du XIIIe siècle[2]. Faut-il conclure de ce manque total de documents à l'inexistence des colonies italiennes dans la mer Noire, au temps de l'empire latin? Ce serait peut-être abuser de *l'argumentum ex silentio ;* en tout cas, avant d'être pleinement renseignés là-dessus, il faudra réserver nos conclusions : il ne suffit pas qu'un fait soit vraisemblable pour que l'on puisse affirmer qu'il ait été accompli. Des relations commerciales existaient cependant entre la Russie du Sud soumise aux Mongols et la capitale de l'empire latin. En 1247, Jean du Plan Carpin, qui revenait de l'*ordou* de Batou, rencontrait à Kiew tout un groupe de négociants italiens de Constantinople. Les plus importants étaient Michele le Génois et Bartolommeo Manuele, le Vénitien, Giacomo Reverio d'Acre et le Pisan Nicolò. Il y en avait d'autres encore, Enrico, Marco, Giovanni Vasio, Enrico Bonado et Pietro « Paschami », dont la nationalité n'est pas indiquée[3]. La présence dans la vallée du Dnieper de ces marchands venus de Byzance et même de Syrie et appartenant aux trois grandes villes commerçantes d'Italie — Venise, Gênes et Pise — est une preuve certaine du trafic des colonies marchandes de Constantinople avec les ports de la côte septentrionale du Pont, dès les premiers temps de l'occupation mongole. Il y a quelques témoignages précis pour Soldaïa ou Soudak, sur la côte orientale de la Crimée. Guillaume de Rubruck, qui y débarquait en 1253, mentionne les marchands très nombreux de Russie et de Turquie qui s'y donnaient

1. Heyd, I, p. 360.
2. *Storia della Marina*, I, p. 494.
3. *Historia Mongalorum*, éd. d'Avezac, p. 375 : *Michael Genuensis enim et Bartholomeus Manuel Veneticus, Jacobus Reverius Acre. Nicholaus Pisanus ; isti sunt majores. Alii minores sunt Marcus, Henricus, Johannes vasius, iterum Henricus Bonadus, Petrus Paschami ; alii plures fuerunt sed eorum nomina nescimus.*



rendez-vous[1]. En 1260 les frères Nicolò et Maffeo Polo débarquaient à Soudak avec leurs bijoux achetés à Constantinople, pour se rendre à la cour du Khan de la Horde d'Or ; ils y trouvaient force marchands latins, qui avaient fait de ce port le centre de leur négoce. Leur frère, Marco Polo l'Ancien, léguait aux Franciscains en 1280 sa maison de *Soldachia*, où habitaient ses neveux Nicolò et Marocca[2].

Le synaxaire grec de Soudak, que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner, nous renseigne assez bien sur l'histoire de la ville au XIIIe siècle. Possession isolée de l'empire de Trébizonde de 1204 à 1222, le port était occupé le 27 janvier 1223 par les avant-gardes de Tchébé et de Souboutaï. Les habitants, grecs et arméniens pour la plupart, s'enfuyaient dans les montagnes ou se réfugiaient en Asie Mineure, pour échapper au pillage[3]. Cette fois les Mongols ne firent que passer et le commerce reprit son activité ; en 1227 le Sultan d'Iconium, Alaĕddin Kaïkobad, dut entreprendre une expédition navale contre Soudak pour tirer vengeance des mauvais traitements subis par un de ses sujets[4]. Les Tatars revinrent en 1239, mais toujours sans s'arrêter ; ils se contentaient de piller la côte ou d'exiger le tribut. Dix ans après, Soldaïa fêtait l'aniversaire de sa délivrance ; le sébaste grec qui administrait la ville faisait faire un recensement, qui constatait l'existence de 308.000 habitants. Bruun suppose, avec quelque apparence de raison, que ce chiffre indique la population de tout le district de « Gothie », qui s'étendait le long de la côte méridionale de la Crimée, et qui relevait de l'autorité de ce gouverneur byzantin[5]. Le sébaste dépendait-il de Trébizonde ou de Nicée? Les Comnènes de Trébizonde n'avaient sans doute plus conservé en 1249 des possessions aussi lointaines ; lorsque le Synaxaire mentionne la prise de Sinope par Manuel

1. P. A. Batton O. F. M., *Wilhelm von Rubruk (Franziskanische Studien*, 6) Münster i. W., 1921, p. 38.
2. Marco Polo, éd. Yule-Cordier, I, p. 4. Cf. Beazley, II, p. 450.
3. Bruun, *La Mer Noire*, II, p. 133. Cf. ***Zapiski***, V, p. 601.
4. Heyd, I, p. 298.
5. *Notices hist. et géographiques*, p. 28.



de Trébizonde, il l'appelle ὁ Κομνηνὸς ὁ κύρ Μανουήλ, tandis qu'il note la reprise de Constantinople en 1261 par ὁ ἅγ[ιος] Βασιλεὺς Παλαιω[λόγος Μιχα]ήλ, le saint empereur Michel Paléologue[1]. On suppose, d'autre part, que les princes de Théodoros ou de Mangoup, qui s'intitulèrent plus tard « seigneurs de la Gothie », étaient des Paléologues apparentés à la dynastie de Trébizonde : le monogramme brodé sur l'étoffe qui recouvre le tombeau de Marie de Mangoup, enterrée au XV[e] siècle au monastère moldave de Poutna, semble confirmer cette supposition[2]. Le sébaste du XIII[e] siècle mentionné par le Synaxaire était-il un ancêtre de ces dynastes de Mangoup? En tout cas, le territoire de la « Gothie » qu'il administrait, coïncidait avec les limites de la seigneurie de Théodoros du XIV[e] et du XV[e] siècles[3]. La ville de Soldaïa était gouvernée par des « capitaines », qui se faisaient remplacer au besoin par des lieutenants ou « vicaires ». Lorsque Rubruck débarqua en 1253, il eut affaire à ces derniers, parce que les capitaines étaient allés porter le tribut à la cour du Khan Batou[4]. La ville avait donc reconnu à cette époque la domination mongole, tout en conservant une certaine autonomie et une monnaie spéciale : les aspres de Soldaïa étaient cotés plus cher que ceux des empereurs mongols du Kiptchak. Elle avait gardé toutefois avec Byzance des relations ecclésiastiques, car l'archevêque de « Gothie » fut élevé au rang de métropolite par l'empereur Andronic, en 1283[5] ; l'évêque de Cherson assistait, en 1280, à un synode à Constantinople[6].

Les relations politiques, religieuses et commerciales de Soldaïa avec la capitale de l'empire grec et les ports du littoral de l'Asie Mineure faisaient de cette ville le marché le plus considérable des côtes de Crimée. Il est très probable

1. *Ouvr. cité*, p. 29 et *Zapiski*, V, pp. 617 et 620.
2. Tafrali, *ouvr. cité*, texte, pp. 53-4.
3. V. là-dessus Heyd, *Le colonie commerciali degli Italiani in Oriente*, Venise, 1868, II, pp. 144-145.
4. Éd. Rockhill, p. 48.
5. Bruun, *La Mer Noire*, II, p. 228.
6. Le Quien, *Oriens Christianus*, I, col. 1329-1332.



qu'avant de s'établir à Caffa les négociants génois devaient aborder à Soldaïa, où ils avaient l'occasion de réaliser des gains considérables. Rubruck mentionne les fourrures du Nord, le petit-gris, le vair, l'écureuil, qui arrivaient de Russie et s'échangeaient contre les étoffes de soie et de coton et les épices que les marchands apportaient de Turquie[1]. Aussi voyons-nous des Génois établis à Soldaïa dès 1274. A cette date, le notaire Federico di Piazzalunga, dont nous avons déjà décrit l'itinéraire, instrumentait le 21 et le 22 août dans la maison d'Enrico di Piazzalunga, son parent, l'homme de confiance des Zaccaria de Phocée. Il y rencontrait des compatriotes : Lanfranchino di Savignone, Bonifacio Dondedeo, Pietro di Campo, Gabriele di Pagana, Giacommino Cerriolo et Filippino Deutesalve[2]. Un autre sujet génois, Niccoleta d'Albenga, est qualifié d' « habitant de Fatisah », ce qui indique une fois de plus que les Génois n'ont abordé en Crimée qu'après avoir pris pied en Asie Mineure, en Turquie et dans l'empire de Trébizonde.

La fondation même de Caffa n'est-elle pas due en partie aux relations plus anciennes des Génois avec les Turcs d'Asie Mineure? Le sultan d'Iconium, Izzeddin Keïkaous, réfugié à la cour de Michel Paléologue et gardé à vue par les Byzantins, réussit à s'échapper avec l'aide des Tatars du Kiptchak, qui n'avaient pas encore fait alliance avec l'empereur de Constantinople[3]. Le prince seldjoukide finit par s'établir en Crimée, où le Khan Berké lui concéda en fief, en 1265, les villes de Solhat et de Soldaïa, qui étaient les marchés les plus importants de la région. Mais à son avènement, en 1266, Mangkou-Timour, le successeur de Berké, annula en partie cette concession et donna Solhat à son parent Ouran-Timour, un prince mongol. Les historiens sont généralement d'accord pour

1. Éd. Rockhill, p. 43.
2. *Appendice*, VII, VIII, IX. Il y a aussi un Sicilien, Lanza de Messine.
3. Nic. Grégoras, I, p. 100. *Annales* d'Abou'l-Féda, in *Rec. des Hist. des Croisades, Hist. orientaux*, I, p. 153.



attribuer à ce dernier la concession de Caffa aux Génois[1]. On a beaucoup exagéré l'importance et l'étendue de cette concession, et il ne s'agissait probablement que d'un terrain assez restreint pour le consulat et l'entrepôt des marchandises. Il n'en est pas moins vrai que l'on considère cette date de 1266 comme marquant la fondation officielle de l'établissement de Caffa. La coïncidence de cet événement avec l'arrivée d'Izzeddin en Crimée n'indique-t-elle pas une intervention de ce dernier en faveur des marchands italiens, qu'il avait dû connaître dans ses états d'Anatolie et sans doute aussi durant sa détention dans l'empire byzantin? Il est vrai qu'il n'était plus maître de Caffa en 1266 et que le nouveau Khan de la Horde d'Or lui avait repris en partie ce que lui avait donné son prédécesseur ; il vécut encore plusieurs années à la cour de Sarai où il n'avait pas dû conserver beaucoup d'influence. En somme, il n'est guère probable que l'établissement définitif et l'organisation des colonies génoises de Caffa et de Soldaïa aient eu quelque rapport avec l'apparition en Crimée et à la cour du Khan de ce prince turc, qui devait achever en exil sa vie de chevalier d'aventures.

Heyd a reconnu que l'on arrivait au même résultat pour la fondation de la colonie, en tenant compte de quelques autres faits qui permettent de coordonner les dates. Les Génois ont dû d'abord s'assurer une situation prépondérante à Constantinople, avant de se lancer dans des entreprises plus lointaines ; de là l'impossibilité d'admettre la fondation de Caffa avant le traité de Nymphée, en 1261, qui ouvrait à Gênes l'accès des détroits et du Bosphore.

Il y a, dans le même ordre d'idées, un autre événement dont il me semble que l'on n'a pas assez tenu compte, au point de vue du commerce italien, et qui explique l'intérêt tout nouveau qu'avaient les Génois à fréquenter les ports de Crimée, après la rentrée des Grecs à Constantinople. Les chroniqueurs byzantins signalent l'arrivée, en 1263, d'une ambassade

1. Heyd, II, p. 163 ; Hammer, *ouvr. cité*, p. 254 ; Howorth, II, p. 623 ; Bruun, *La Mer Noire*, II, p. 142.



envoyée à Michel Paléologue par le Soudan d'Égypte, dans le but d'établir des relations commerciales avec l'empire grec et d'obtenir le libre passage des vaisseaux égyptiens à travers les détroits, pour aller chercher des esclaves en Crimée et dans la Russie du Sud[1].

Les envoyés, qui apportaient de riches cadeaux au basileus, furent très bien reçus ; l'empereur qui s'attendait à chaque instant à un retour offensif des Latins, finit par accorder à leurs ennemis, les Musulmans d'Égypte, la permission d'envoyer chaque année des navires embarquer des esclaves dans les ports de la mer d'Azov et de l'embouchure du Don. Pachymère a vu très clairement les conséquences désastreuses de ce traité avec l'Égypte, pour la sécurité des états chrétiens de Syrie. Désormais, les Mamelouks belliqueux qui attaquaient Tripoli et Saint-Jean-d'Acre, pouvaient compléter chaque année leurs effectifs, en achetant des soldats sur les marchés des bords de la mer Noire : les guerriers du Caucase et du Kiptchak allaient grossir les rangs des armées musulmanes. Le terrible Béïbars lui-même, le grand adversaire des Latins en Terre Sainte, n'était-il pas un ancien esclave d'origine comane[2]?

Le traité avec Byzance fut complété, la même année, par une convention avec le Khan mongol. La même ambassade, qui avait négocié avec Michel Paléologue, s'embarqua à Deksaïta, près de Samsoun, et vint débarquer à Soudak en Crimée, pour aller saluer le Khan Berké de la part du Soudan d'Égypte. En même temps une ambassade mongole arrivait à Alexandrie, pour consolider les relations d'amitié entre les

1. Nic. Grégoras, I, p. 101 ; Pachymère, I, pp. 176-177. Cf. F. I. Uspenskij, in *Vizantiskij Vremennik*, XXIV (1923-26), pp. 1-16 et Vernadskij, *Relations entre la Horde d'Or, l'Egypte et Byzance sous le règne de Michel Paléologue* (en russe), in *Seminarium Kondakovianum* I (1927), p. 73 et suiv. C'est en 1260 ou 1262 que le sultan Beïbars envoya une lettre au Khan Berké, par l'intermédiaire d'un marchand alain (*Ibid.*, p. 77).

2. Pachymère, I, pp. 177-179.



deux états[1]. Le commerce des esclaves dut prendre à partir de ce moment un grand essor et l'activité des ports de Crimée en fut considérablement accrue. Les Génois avaient certainement plus d'intérêt à s'établir en Crimée après les traités de commerce de 1263, qui leur ouvraient des perspectives tout à fait imprévues dans la première moitié du siècle. Des marchands isolés et même des groupes de négociants venus de Constantinople et d'Asie Mineure avaient pu trafiquer en Russie méridionale dès les premiers jours de la domination mongole et même avant, au temps où les ports de Crimée reconnaissaient l'autorité de l'empire de Trébizonde ; mais il ne saurait être question de colonies et d'établissements permanents sur les côtes septentrionales du Pont avant les traités de 1261 et de 1263, qui modifièrent complètement la situation économique du bassin de la mer Noire. Les seuls documents précis qui nous soient parvenus sur l'organisation et le développement des premières colonies de Crimée datent, du reste, de la seconde moitié et de la fin du XIIIe siècle.

Avant d'entreprendre la description détaillée de la première installation génoise de Caffa, nous devons toutefois considérer les ressources naturelles de la région et les routes qui y aboutissaient. Il nous faudra recourir une fois de plus aux relations des voyageurs qui sont particulièrement intéressantes pour l'époque que nous nous sommes proposé d'étudier : elles permettent de se rendre compte, à des dates différentes, des conditions générales du commerce en Crimée et en Russie méridionale.

1. Bruun, *Notices hist. et géographiques*, p. 85. L'empereur byzantin paraît avoir hésité longtemps à laisser passer les envoyés égyptiens. M. Vernadskij a tout à fait raison de supposer qu'il hésitait entre les deux empires mongols (le Kiptchak et la Perse. Sur l'inimitié de ces deux états, v. plus loin, p. 259). Il est bien possible que la campagne de Nogaï, au service de Berké, contre l'empire byzantin, ait eu pour but de forcer la main à Michel Paléologue et de le décider à l'alliance avec le Kiptchak et l'Égypte.



II

Dans la chronique d'Albéric des Trois Fontaines, il y a une notice concernant le voyage de quatre Frères Prêcheurs jusqu'à la Vieille-Hongrie du Volga, auquel Guillaume de Rubruck fait aussi allusion dans sa relation ; cette mission en Russie, comme le faisait remarquer Rockhill, l'éditeur des voyages de Rubruck, semblait être passée inaperçue des historiens dominicains[1]. On pouvait trouver cependant bien mieux qu'une simple référence : c'était la description même de ce voyage, entrepris en 1235 par les quatre Frères Prêcheurs, et des lettres de Frère Julien, le chef de la mission, concernant l'arrivée des Tatars en Russie[2]. Des traditions historiques avaient conservé, dans le royaume chrétien de Hongrie du XIIIe siècle, le souvenir de la « Grande Hongrie » des temps primitifs, où habitaient encore des tribus magyares païennes. Plusieurs missions avaient déjà tenté de s'aventurer jusque-là, mais personne n'avait réussi à atteindre ces régions éloignées. Les Dominicains entreprirent le voyage dans un double but : celui d'évangéliser les habitants de la « Vieille Hongrie » et aussi pour constater ce qu'il y avait de vrai dans les rumeurs inquiétantes qui circulaient déjà en Europe au sujet des Tatars. En partant de Hongrie, les quatre missionnaires crurent nécessaire de traverser la Bulgarie et de se rendre d'abord à Constantinople, ce qui était un détour considérable. Mais sans doute était-ce la route la

1. Éd. Rockhill, p. 131, en note, Cordier, *Hist. générale de la Chine*, II, p. 393. V. cependant Dr N. Pfeiffer, ***Die ungarische Dominikanerprovinz***, Zurich, 1913, p. 93 et suiv.

2. Theiner, *Monumenta Hungariae Historica*, I, p. 151 et *Mon. Hungariae hist.*, Diplomataria, XII, pp. 549-560. Les deux textes ont été réimprimés dans Hurmuzaki, *Doc.*, I, 1, pp. 145-152 et 155-159. Cf. sur cette mission Dr B. Altaner, *Die Dominikanermissionen des 13. Jahrhunderts*, p. 152 et suiv. et Pfeiffer, *ouvr. cité*, pp. 93-113 et 198-206. L'auteur a entièrement repoussé les objections de Vambéry contre l'authenticité de ce document et rectifié la chronologie.



plus fréquentée et la mieux connue ; aussi, ayant laissé croître leur barbe et leurs cheveux *ad modum paganorum*, ils s'astreignirent à une navigation de trente-trois jours à travers la mer Noire et débarquèrent enfin en « Sychie » ou Circassie, au port de *Matrica*, qui n'est autre que le « Matracha » des traités gréco-génois du XIIe siècle, ou le *Taman* moderne, sur la côte orientale du détroit de Kertch, à l'entrée de la mer d'Azov. Ils y trouvèrent « un prince et un peuple parlant et écrivant le grec et un clergé grec »[1]. C'étaient pourtant d'étranges chrétiens que ces Circassiens du XIIIe siècle, car leur chef entretenait près de cent femmes dans une sorte de harem ; les missionnaires surent se faire bien voir par la princesse favorite, qui leur fit parvenir tout ce dont ils avaient besoin pour leur voyage. Après avoir traversé, pendant treize jours, des contrées désertes, les quatre Dominicains arrivèrent en Alanie ; là le pays était partagé entre une multitude de petits seigneurs, chrétiens ou païens, qui passaient leur temps à batailler, seigneur contre seigneur, ville contre ville ; les gens allaient aux champs en troupe, armés jusqu'aux dents, et ne consentaient à faire trêve que le dimanche. Ces restes des anciens Sarmates habitaient encore, au Moyen Age, dans la plaine au nord de la chaîne du Caucase[2] ; les Tatars allaient les refouler dans les montagnes, où les Ossètes sont aujourd'hui leurs seuls descendants.

Déjà la menace de l'invasion mongole s'étendait sur les plaines de la Caspienne, comme une ombre immense ; les caravanes ne remontaient plus vers le Nord et les missionnaires se trouvèrent très embarrassés. L'un des frères réussit tout d'abord à troquer des cuillères, qu'il fabriquait, contre des grains de mil, qui constituaient leur seule nourriture, mais bientôt la misère fut telle que les Dominicains se virent exposés à mourir de faim ; ils décidèrent alors que deux d'entre eux seraient vendus comme esclaves au profit des deux

1. Heyd, I, p. 207.

2. J. Marquart, *Streifzüge*, p. 164. Pfeiffer, *ouvr. cité*, p. 97 en n., croit qu'il s'agit des Mingréliens et des Imérétiens.



autres ; ces derniers pourraient continuer leur route avec l'argent retiré de cette vente. Ce moyen désespéré échoua, car, dit naïvement la relation, « ils ne trouvèrent pas d'acquéreurs, parce qu'ils ne savaient ni labourer, ni moudre ». Ayant constaté qu'il n'y avait rien à faire pour les gens d'Église dans ce pays sauvage, deux des missionnaires retournèrent en Hongrie : frère Julien eut la chance de rencontrer enfin une troupe de païens qui faisait route vers la Grande Bulgarie ; chemin faisant, son dernier compagnon, frère Gérard, succomba à ses infirmités et aux privations du voyage. Après trente-sept jours de marche, pendant lesquels il dut se nourrir de morceaux de pain cuits sous la cendre, frère Julien eut enfin des nouvelles des habitants de la « Vieille Hongrie », des bords du Volga ; il séjourna même quelque temps parmi ces barbares qui vivaient, « comme des bêtes », et eut l'occasion d'assister au passage d'un détachement de soldats tatars, en marche vers l'Ouest. L'interprète qui les accompagnait parlait couramment six langues : le hongrois, le russe, le coman, l'allemand, le persan[1] et le tatare, et annonçait à qui voulait l'entendre l'invasion prochaine de l'Allemagne et de la Perse par les armées du Khan. Ce fut au milieu de ce tumulte guerrier que le missionnaire dut songer au retour. Il s'effectua plus rapidement que son premier voyage, à travers la Russie et la Pologne, et frère Julien put rendre compte à l'évêque de Pérouse des conquêtes mongoles en Asie Centrale et en Russie et du danger qui menaçait la chrétienté. Trois ans après, les escadrons de Souboutaï balayaient « comme des feuilles d'automne » les armées de la Pologne et de la Hongrie. Le Dominicain avait été un des premiers Occidentaux qui eût rencontré les nouveaux maîtres de la Russie méridionale.

Ce récit assez sommaire montre combien il était difficile de parvenir de la mer Noire à la vallée du Volga et aux régions

1. Pfeiffer, *ouvr. cité*, p. 201 : *Saracenicum*. M. Pelliot, *Les Mongols et la Papauté*, p. 13 de l'extrait, a remarqué, à propos de la lettre de Güyük à Innocent IV, que « sarrasin » a le sens de « persan ». M. Altaner, *ouvr. cité*, p. 153, se demande si ici cela ne veut pas dire « arabe », mais il n'y a aucune raison de préférer cette interprétation.



de l'Oural dans la première moitié du XIIIe siècle : les voyageurs devaient traverser tant de seigneuries différentes et affronter de si grands dangers, que les relations commerciales ne pouvaient s'établir que grâce à quelques caravanes indigènes. Sur ces confins de l'Europe et de l'Asie, l'invasion mongole trouvait une anarchie à organiser plutôt qu'une civilisation à détruire.

La relation de frère Guillaume de Rubruck nous montre déjà un état de choses quelque peu différent. L'envoyé de saint Louis à la cour du Khan suivit d'abord le même itinéraire que les Dominicains hongrois ; il s'embarqua à Constantinople, le 7 mai 1253. Le récit qu'il fit de son voyage n'est pas seulement d'un observateur remarquable, pour tout ce qui concerne les contrées d'Extrême-Orient, dont il fut le premier à prendre connaissance ; c'est aussi un document unique pour les pays riverains de la mer Noire. Il est vrai que les distances qu'il indique sont parfois fantaisistes : la « Mer Majeure » n'a jamais eu 1.400 milles dans sa plus grande longueur, car elle n'en dépasse pas 550[1]. Mais tout ce qu'il dit du littoral est parfaitement exact : il sait que la traversée la plus courte est celle de Sinope en Crimée. Après avoir longé la côte du Bosphore jusqu'à ce port qui appartenait au sultan de Turquie, son vaisseau fit voile vers Soldaïa ou Soudak, où il débarqua le 21 mai, après deux semaines de navigation[2]. Il décrit très exactement la Crimée, bordée par la mer de trois côtés, *Soldaïa*, point de rencontre des marchands du Nord et du Midi, *Cherson* où fut martyrisé saint Clément, *Matriga* et la mer fermée par l'embouchure du Don, où n'ont pas accès les vaisseaux de grand tonnage. Il énumère les contrées du litto-

1. Éd. Rockhil p. 41. Cf. pour tout le récit du voyage de Rubruck P. A. Batton, *Wilhelm von Rubruk*, pp. 37-45.

2. Des pèlerins russes de la fin du XIVe siècle refirent cette route en sens inverse : de Soldaïa à Sinope et de là à Constantinople, en longeant le littoral de l'Asie Mineure. Cf. *Itinéraires russes en Orient*, trad. par Mme de Khitrovo, Genève, 1889, p. 133 et suiv. Nous n'avons pas tenu compte du voyage de Jean du Plan Carpin qui suivit la voie de terre, par la Pologne et l'Ukraine.



ral : la Zichie, le pays des Souanes et l'Ibérie, encore indépendante ; Trézibonde et les états du sultan, soumis auxMongols ; la terre de Vatatzès — l'empire grec de Nicée — qui ne dépend pas des Tatars. Mais du Don au Danube tout subit la loi du vainqueur. Les Balkans se sont soumis et la « Valachie », la « terre d'Assan », ou l'empire bulgare qui confine à Salonique, paie tribut au Khan. Il n'y a rien à retoucher à cette esquisse de géographie politique des contrées du bassin de la mer Noire. De Soldaïa, où l'évêque grec et les autorités locales firent bon accueil au Franciscain, la mission continua son voyage en charrettes couvertes, ce qui permettait de transporter plus de bagages, mais retardait la marche : les voyageurs mirent deux mois à atteindre le camp de Sartach, le fils du Khan Batou, alors qu'ils auraient pu parcourir à cheval la même distance en un mois. La suite de Rubruck se composait de son compagnon, frère Barthélémy de Crémone, « Gozet, porteur des présents, un garçon nommé Nicolas qu'il avait racheté à Constantinople » et l'interprète italien Omodeo[1], ainsi que de deux indigènes qui prenaient soin des chevaux et des bœufs. Ce fut en cet équipage que l'envoyé du roi de France traversa la Crimée. Il note en passant le rivage escarpé, les quarante « châteaux » situés entre Cherson et Soldaïa et l'extraordinaire mélange des races dans la contrée ; il mentionne les descendants des anciens Goths, qui parlent encore un idiome germanique[2]. A travers les plaines arides de la Crimée septentrionale, le voyage se poursuit vers l'isthme de Pérékop, où se trouvent de grands champs de sel, qui constituent pour le souverain mongol une source très

1. Éd. Rockhill, p. 50. Ce *Homo Dei turgemannus* a beaucoup embarassé M. Beazley, *ouvr. cité*, II, p. 321. Ce nom n'indique pas nécessairement un moine et encore moins un « interprète turkmène » (Cordier, *Hist. générale de la Chine*, II, p. 398) ; il rappelle plutôt *Omodeo*, prénom italien très répandu dans les colonies du Levant. A. Batton, *Wilhelm von Rubruk*, p. 42 et suiv. appelle Gozet *Gossel*.

2. Cf. parmi des esclaves vendus à Gênes : *Gota qui est ranga de partibus Zechie*, Ferretto, XXXI, 2, p. 167.



importante de revenus : chaque charge était échangée contre deux pièces de coton, valant un demi-hyperpère. Les marchands arrivaient de très loin pour acquérir cette substance précieuse.

Ce fut le troisième jour après avoir quitté Soldaïa, que Guillaume de Rubruck rencontra les Tatars. « Et quand je me trouvai au milieu d'eux, dit-il dans sa relation, il me parut, en vérité, que je me trouvais transporté dans un autre siècle »[1]. Sa description est restée classique. « Ils n'ont point de demeure permanente et ne savent où ils doivent habiter le lendemain : car ils ont partagé entre eux toute la Scythie, qui s'étend depuis le Danube jusqu'au dernier Orient, et chaque capitaine, selon qu'il a plus ou moins d'hommes sous soi, sait les bornes de ses pâturages, et où il doit s'arrêter selon les saisons de l'année. L'hiver approchant, ils descendent aux pays plus chauds vers le Midi ; l'été ils montent aux régions froides vers le Nord. En hiver ils se tiennent aux pacages destitués d'eaux, quand il y a des neiges, à cause que la neige leur sert d'eau »[2]. Il donne sur ces nomades tous les renseignements qu'il a pu recueillir, et décrit minutieusement leurs tentes de feutre montées sur des charrettes, leur manière de se raser une partie de la tête et de disposer les cheveux qui leur restent en tresses « qu'ils laissent pendre jusque sur leurs oreilles », leur nourriture barbare et la boisson d'été, le koumis ou lait de jument, qu'ils appellent « cosmos ». Leur avoir consiste en troupeaux ; tous les trois jours ils doivent porter le lait de leurs bêtes à leurs chefs, qui prélèvent ainsi le tiers du revenu, comme les seigneurs féodaux de Syrie qui exigent des manants le tiers de leur récolte. Ils entretiennent, pour la chasse, des ânes sauvages et des faucons. Mais déjà le commerce modifie les mœurs primitives : les conquérants ne portent plus qu'en hiver les fourrures de Russie, de la Grande-Bulgarie, du pays des Bashkirs et de Circassie ; en été ils s'habillent de soie et d'or et de toile de coton, que leur apportent des marchands de

1. Éd. Rockhill, p. 52. Cf. Hommaire de Hell, *Les steppes de la Caspienne*, III, p. 405.
2. Cordier, *ouvr. cité*, p. 398.



la Chine et de la Perse[1]. On a des fourrures à bon compte et les vêtements en sont à la fois recouverts et doublés.

Le premier contact laisse à frère Guillaume une impression fâcheuse. Aux avant-postes, des soldats tatars auxquels il fait cadeau d'un flacon de vin, lui font comprendre qu'il leur en doit un autre « car on n'entre pas dans une maison avec un seul pied ». La lettre de l'empereur de Constantinople à leur chef Skakatay (Djagataï), parent de Batou, produit cependant un certain effet et les voyageurs obtiennent des guides. « Et tant que nous allâmes de Soldaïa jusqu'au camp de Sartach, pendant deux mois, jamais nous n'avons dormi dans une maison, ni dans une tente, mais toujours en plein air ou sous nos charrettes ; et nous n'avons vu aucun village, ni même aucun vestige d'édifice, excepté des tombes de Comans en grande quantité ». On ne saurait mieux rendre le paysage désolé de la steppe et les kourganes qui dressent à l'horizon monotone leurs monticules couverts d'herbe[2].

Au camp de Djagataï, qui semble au voyageur « une ville en marche », par la multitude de ses charrettes et de ses tentes, la mission est reçue officiellement par le chef tatare. L'audience a lieu dans la tente de Djagataï, qui reçoit les étrangers en présence de sa femme : Guillaume se déclare fort effrayé, et l'aspect repoussant de l'épouse du chef, son nez camus frotté de pommade noire ne contribuent pas à le rassurer. Pourtant l'audience se passe sans incident, malgré l'absence de tout service de chancellerie : on est obligé de renvoyer à Soldaïa la lettre de l'empereur de Constantinople, parce que personne ne sait lire le grec. Il y avait pourtant un certain nombre de chrétiens au camp tatare, mais c'étaient surtout des Alains, des Russes et des Hongrois. Tout le commerce se faisait avec des étoffes ; les Mongols se méfiaient des hyperpères byzantins, qui devaient contenir beaucoup d'alliage et il n'y avait pas encore de monnaie de l'empire du Kiptchak, au

1. Éd. Rockhill, p. 70. Cf. A. Batton, *ouvr. cité*, p. 70 et suiv.
2. Cf. E. Spencer, *Travels in Circassia, Krim-Tartary*..., Londres, 1839, I, p. 251 : « we behold nothing save ruins and tumuli ».



temps de Batou[1]. Ces renseignements sont tout à fait précieux pour le commerce de la Russie du Sud, pendant les premières années de l'occupation mongole.

Vient ensuite la description de la steppe au Nord de l'isthme jusqu'au Don, qui sépare l'Europe de l'Asie ; Rubruck note les « auberges » rudimentaires où les guides de Djagataï conduisent la mission, le bac établi par ordre du Khan et les Ruthènes qui font l'office de passeurs ; le fleuve est aussi large « que la Seine à Paris ». Partout la même précision géographique : les Comans, que les Allemands appellent « Valani » ou Falwen[2] s'étendent jusqu'aux confins de la Russie, dévastée par les Tatars. Au delà du pays des Russes, à l'Ouest et au Nord, se trouvent la Hongrie, la Pologne et la Prusse, où les chevaliers teutoniques venaient de s'établir. Au delà du Don ce sont les tribus finnoises, païennes ou musulmanes, qui occupent les forêts du Volga ; le voyageur sait que le « Tanaïs » se verse dans la mer du Pont, tandis que l' « Etilia » aboutit au grand lac qui recueille les eaux des rivières de la Perse. Au Sud de cette mer intérieure, dans laquelle on n'a aucune peine à reconnaître la Caspienne, se trouvent des montagnes où se sont réfugiés les Tcherkesses et les Alains chrétiens, qui maintiennent encore leur indépendance ; les Lezghiens musulmans paraissent avoir déjà fait leur soumission. Ce bref aperçu des peuples du Caucase concorde avec la relation de Jean du Plan Carpin, qui mentionne parmi les voisins de la Comanie les Alains, les Tcherkesses, les Khazars, les Ibères et les « Cachi », du pays de Kakhéti, en Géorgie[3].

Rubruck parvint enfin le 31 juillet au camp de Sartach, où il put présenter ses lettres de créance. Au *yamen*, il fut reçu par le fonctionnaire nestorien Koyat, chargé de recevoir les missions étrangères ; des prêtres arméniens, qui savaient le turc et l'arabe, et un templier de Chypre, qui connaissait le

1. Éd. Rockhill, pp. 88-89. Cf. plus haut, ch. IV, p. 123.
2. K. Schünemann, *Ungarische Hilfsvölker in der Literatur des deutschen Mittelalters*, in *Ungarische Jahrbücher*, IV (1924), p. 107.
3. Éd. Rockhill, p. 12, XIV.



syriaque, servaient d'interprètes. Sartach passait pour favorable aux chrétiens de l'Empire, « car il se trouve sur la route des chrétiens, des Ruthènes, des Blacs, des Bulgares de la Petite Bulgarie, des gens de Soldaïa, des Tcherkesses et des Alains qui tous lui apportent des présents en allant à l'*ordou* de son père, de sorte qu'il est plein d'attentions pour eux »[1]. On entendait résonner au camp mongol les planchettes de bois, qui appelaient aux offices religieux les fidèles de rite grec.

De là les voyageurs gagnèrent les bords du Volga, « le plus grand fleuve du monde », où ils trouvèrent un service de navigation, organisé par des bateliers russes, qui les transporta jusqu'à l'*Ordou*, à la cour du Khan Batou. Le Franciscain s'étonne de rencontrer à trente jours de marche des « portes de fer » de la Caspienne, les Bulgares musulmans du Volga. Il considère avec admiration l'immense rassemblement de tentes que constitue la capitale du Khan, le camp dressé dans un ordre immuable autour de l'habitation de Batou, l'*Ordou*, le « milieu »[2], qui est la « sublime porte » de l'empire tatare du Kiptchak. Cette capitale n'est pas encore fixée ; elle se déplace à chaque saison. Au printemps la « horde » remonte le Volga vers des régions plus fraîches, et à la fin d'août elle redescend le cours du fleuve vers la Caspienne en s'installant toujours aux mêmes emplacements. Cependant, là aussi, les usages se modifient. A son retour à Saraï, en 1254, Rubruck signalait la construction d'un nouveau quartier[3]. Sans doute commençait-on à remplacer les tentes ancestrales de feutre par des habitations plus solides.

La suite de l'itinéraire concerne moins directement notre sujet. Il ressort pourtant très nettement, d'une comparaison sommaire de la relation des Dominicains de 1236 et de celle de l'envoyé de saint Louis, que les conditions de transport à travers la Crimée et la Russie du Sud vers l'Asie centrale et

1. *Ibid.*, p. 116. Cf. sur Sartach, Altaner, *ouvr. cité*, p. 138 et suiv.
2. Devenu « horde » par déformation. Cf. Hallberg, *ouvr. cité*, p. 318 : Lordo.
3. Cf Batton, *Wilhelm von Rubruk*, p. 62 ; ce serait un village bâti par Sartach sur la rive droite du Volga.



l'Extrême-Orient s'étaient beaucoup améliorées depuis l'occupation mongole. Il est vrai que des bandes de pillards russes, hongrois ou alains infestaient encore certaines portions de la route ; mais on pouvait néanmoins voyager d'étape en étape, de la mer Noire à l'Oural et au delà, vers le Cathay mystérieux, avec des guides sûrs et des gîtes assurés à certains endroits, sous la surveillance des escortes tatares. L'invasion, en déplaçant des populations entières pour des motifs stratégiques ou économiques, avait mis en contact les races les plus diverses : des Alains formaient l'avant-garde occidentale des Tatars qui accueillaient Jean du Plan Carpin aux confins de la Pologne ; une colonie allemande, composée peut-être de Saxons de Transylvanie, travaillait dans les mines d'or de l'Asie Centrale. A la cour de Batou, Rubruck rencontrait « certains Hongrois qui avaient été clercs et dont l'un d'eux savait beaucoup de chants d'église par cœur »[1] ; un autre jour, un Coman qui le saluait en latin lui apprenait qu'il avait été jadis baptisé par les Frères en Hongrie. On connaît l'aventure de dame Paquette de Metz et de maître Guillaume Boucher, orfèvre parisien, que Rubruck eut la surprise de rencontrer à Karakoroum, en pleine Mongolie, à la cour du Grand Khan. Toutes sortes d'aventuriers y retrouvaient les ambassades venues de l'autre bout du monde, de la part de l'empereur grec de Nicée ou du Soudan de Montréal en Syrie. En rapprochant les races dissemblables, en imposant le respect du « Yassak », du règlement, depuis le Danube jusqu'à l'océan Pacifique, les Mongols offraient au commerce occidental des conditions de sécurité que les routes de l'Asie n'avaient plus connues depuis des siècles. Cette situation exceptionnelle assurait aux colonies génoises, qui commençaient à s'établir en Crimée, des perspectives magnifiques de développement et d'expansion commerciale.

1. Éd. Rockhill, p. 127.



III

Il est généralement admis que la colonie de Caffa a été fondée vers 1266. L'intervention du consul de Caffa, Paolino D'Oria, sur les côtes de Syrie en 1289 et le statut promulgué en 1290 pour les colonies de la mer Noire, confirmaient cette supposition [1] ; les événements de 1296 et l'attaque de l'escadre vénitienne étaient aussi une preuve de l'existence de la colonie. M. Beazley avait cependant raison d'écrire « que l'on ne peut se représenter clairement l'établissement génois qu'en 1316, lorsque les statuts sont définitivement rédigés »[2]. Il est vrai qu'il s'agit à cette date d'une reconstruction totale : les Vénitiens de Giovanni Soranzo, en 1296, et les Tatars de Toktaï, en 1308, n'ont pas laissé subsister grand chose de l'ancienne Caffa. La décision du « bureau de Crimée », qui prescrit, en 1316, à tous les vaisseaux génois naviguant dans la mer Noire de jeter l'ancre à Caffa, pour aider la ville à se relever de ses cendres, inaugure une nouvelle époque dans l'histoire de la colonie. On trouve tout au plus quelques allusions aux édifices incendiés par les Tatars, huit années auparavant, ce qui ne donne qu'une idée très incomplète de la topographie de Caffa, avant sa destruction par les Mongols. On peut constater qu'il y avait autrefois un quartier des fourreurs, un couvent franciscain avec des maisons annexes, un hospice pour les infirmes, deux églises arméniennes déjà assez anciennes, une autre église « des Grecs, Arméniens ou Russes », qui possédait des habitations pour les moines ; le document du 30 août 1316 mentionne aussi l'emplacement sur lequel s'élevait le palais de « Sadon »[3]. Plus loin il est

1. Heyd, II, p. 164.

2. *Ouvr. cité*, II, p. 453. V. sur la topographie de Caffa au XIVe siècle. E. Skrzinska, *ouvr. cité*, in *Atti lig.* LVI (1928), p. 15 et suiv.

3. *Officium Gazariae*, col. 407. *Sadonus* serait-il une mauvaise transcription d' « Izzeddin »? Pour la présence de ce chef turc en Crimée, v. plus haut, p. 205.



question de l'église de Sainte-Marie et du « vieux fossé » qui faisait le tour de la ville « du bain du Paloan jusqu'à l'église et de là jusqu'à la mer », ainsi que des terrains de construction au bord de la route de Solhat[1]. Nicéphore Grégoras, en racontant un demi-siècle plus tard la fondation de la colonie, disait qu'elle n'avait pas été bâtie dès le début avec les tours et les murailles qu'elle avait de son temps, mais qu'elle n'occupait qu'un emplacement très réduit, délimité par un fossé et un remblai de terre[2]; c'est probablement le « vieux fossé », que mentionnait déjà en 1316 l' « *Officium Gazariæ* ». En fait, la ville génoise s'élevait à la même place que l'ancienne Théodosia et la forteresse byzantine du IXe et du Xe siècles[3]. La baie, qui contenait cent navires au temps de Strabon, était largement ouverte en toute saison et abritée des vents du Nord par la côte de Crimée ; elle attirait les navigateurs et les marchands du Moyen Age au même endroit où avaient abordé jadis les Grecs. Ce n'en sont pas moins des notions assez vagues et elles ne donnent qu'une idée très imparfaite de la colonie du XIIIe siècle : le mouvement de la population, la vie économique, les relations avec les autres comptoirs génois de la mer Noire et les autorités mongoles ne ressortent en aucune manière des maigres renseignements que peuvent fournir, sur les débuts de la colonie, les textes que nous venons d'examiner. Il faut recourir une fois de plus aux registres des notaires et aux actes privés, pour combler la lacune que laissent subsister les documents officiels et les chroniques. Les actes notariés passés en 1281 à Péra font fréquemment allusion à la colonie génoise de Crimée ;

1. *Ibid.*, col. 408 : *terra vacua que est extra Caffa versus viam de Solcati, eundo videlicet a fossato veteri quod consuevit esse a balneo Paloani versus ecclesiam sancte Marie et ab inde infra usque in mare.*

2. Nic. Grégoras, II, p. 684.

3. On a trouvé dans les ruines de Théodosia une colonne portant la date de 6327 (819 apr. J. Chr.). Cf. Minns, *Scythians and Greeks*, p. 558, et Clarke, *Travels in various countries...*, Londres, 1816, II, p. 148. Cf. sur l'emplacement de Caffa, Candioti, *Institución consular*, pp. 459-61.



Caffa en 1771, d'après la *Geschichte des gegenwärtigen Kriegs zwischen Russland, Polen und der Ottomanischen Pforte.*



c'est, du reste, la première mention précise de cet établissement, destiné à un brillant avenir. Il y a déjà, à cette date, un consul de Caffa, devant lequel les colons de Péra portent plainte contre Raffaele Embriaco, le 1er juillet 1281[1]. La galère de Tobia Boccaro fait des courses entre Constantinople et la Crimée ; Caffa importe des étoffes : du cendal, du fil d'or, des draps lombards, du velours, envoie à Péra de la « cire de Khazarie »[2], et à Vicina, sur le Danube, des sacs de lin[3]. Les Zaccaria traitent avec le nouveau comptoir des affaires importantes : Enrico di Sarzana part en Crimée le 30 août, avec un chargement de 2.704 hyperpères appartenant à Benedetto Zaccaria ; Ughetto di Castro reçoit en commandite tout un navire, l'*Alegrancia*, appartenant aux seigneurs de Phocée, avec lequel il s'en va trafiquer en *Khazarie*[4]; mais ces gros envois de marchandises se dirigeaient peut-être vers Soldaïa, où nous avons déjà constaté l'existence d'une colonie génoise en 1274. Les transports de marchandises à destination de Caffa ne sont pas encore très nombreux.

La colonie était pourtant déjà assez développée pour pouvoir répondre en 1289 à l'appel de son consul et envoyer une escadrille au secours de Tripoli, en Syrie. Paolino D'Oria qui était consul en Crimée, après avoir exercé cette même fonction à Trébizonde[5], avait entendu parler de la détresse de la ville assiégée par les armées du Soudan d'Égypte ; il rassembla les marchands et les bourgeois et obtint 6.000 aspres, pour équiper et armer en course trois galères qui se trouvaient dans le port. La flottille de Caffa rejoignit à Candelor, sur la côte d'Asie Mineure, l'escadre de Benedetto Zaccaria et fit voile vers les Échelles de Syrie, où elle devait arriver trop tard, car Tripoli était déjà aux mains des infidèles. Les croisés eurent l'imprudence de s'en prendre à un vaisseau égyptien, ce qui amena un conflit avec le Soudan et de sérieuses

1. *Actes Péra-Caffa*, n° XII.
2. *Ibid.*, nos XCIX, CIX.
3. *Vicina*, p. 186, n° XXXIV.
4. *Actes Péra-Caffa*, n° XCII.
5. V. plus haut, p. 174.



complications diplomatiques. Néanmoins, la commune de Gênes tint à prendre à sa charge les frais de cet armement, afin que l'initiative hardie du consul de Caffa fût d'un bon exemple pour les autres établissements du Levant[1]. Le résumé des paragraphes d'un statut du 31 octobre 1290, concernant l'organisation des colonies de la mer Noire[2], prouve aussi le développement de Caffa dès la fin du XIIIe siècle ; ce règlement devait s'appliquer à Trébizonde et Savastopoli aussi bien qu'en Crimée. « Il n'existe malheureusement, dit Heyd, que les titres des paragraphes de ce statut, et encore sont-ils incomplets, à ce qu'il semble» [3]. Il n'y a pas à regretter beaucoup cette perte, car les titres en question sont reproduits presque mot pour mot dans les statuts de Péra de 1304, et nous en connaissons ainsi le contenu : la date seule présente quelque intérêt. Il est vraisemblable que ces règlements ont été promulgués en 1290 pour *toutes* les colonies du littoral de la mer Noire, y compris celles de l'empire byzantin. Tous les consuls relevaient du podestat génois de Romanie : celui de Caffa ne sera affranchi de cette tutelle que par l'ordonnance de Gavino Tartaro, en 1300. Ce statut des colonies de la mer Noire ne contient rien que nous n'ayons déjà eu l'occasion de signaler, en décrivant l'organisation administrative de l'établissement de Péra ; le nom seul du magistrat suprême de la colonie diffère, car les consuls sont subordonnés au podestat. Ce sont les mêmes conseils de six et de vingt-quatre, les mêmes dispositions pour les « clavigeri », les porte-clefs et les notaires de la colonie, le même privilège fiscal pour les descendants de Bonifacio Dell' Orto, dont il a déjà été question[4], les mêmes paragraphes concernant la vente aux enchères, ou le règlement des successions, qui sont du ressort du consul. L'interdiction de battre monnaie y figure, ainsi que l'organisation du « *devetum* », de la rupture des

1. *Ann. Jan.* (éd. Pertz), p. 324.
2. Canale, *Della Crimea...*, I, p. 227.
3. Heyd, II, p. 164 en note.
4. V. plus haut, p. 199. Canale, *Della Crimea*, I, p. 227, croyait que *comerchium* signifiait « commerce » !



relations économiques avec un pays hostile. Mais ce sont là choses communes à toutes les colonies du Levant ; la vie administrative et commerciale de l'établissement de Caffa n'y apparaît qu'indirectement, dans ce qu'elle a de moins particulier, de moins caractéristique[1].

Heureusement, l'*Archivio Notarile* de Gênes a conservé parmi ses registres celui de Lamberto di Sambuceto, qui contient plus de trois cents actes privés transcrits à Caffa en 1289 ; il convient d'y ajouter les cinquante-trois feuillets intercalés dans le registre de Castellino di Portovenere, qui ont figuré dans un notulaire tenu à Caffa en avril et en mai 1290. Ces textes représentent pour l'histoire de la colonie de Crimée ce que les actes de Gabriele di Predono sont pour celle de l'établissement de Péra. On y peut suivre jusque dans ses moindres détails la croissance et l'étonnante fortune de la ville de Caffa, aux débuts de sa prospérité commerciale.

A vrai dire, il n'y a dans ces documents rien de bien intéressant pour l'histoire de l'administration coloniale. Nous apprenons le nom du successeur de Paolino D'Oria, Oliverio D'Oria[2], et celui d'un de ses prédécesseurs, Alberto Spinola[3], qui allait être envoyé au Caire en 1290 pour aplanir le conflit avec l'Égypte[4]. Comme il avait déjà été podestat de Romanie en 1285[5], il est probable que la date de son consulat à Caffa doit être antérieure à cette année. Peut-être était-ce à son tribunal que les Pérotes s'adressaient, en 1281, pour poursuivre Raffaele Embriaco. La cour de Caffa apparaît d'ailleurs

1. Mlle E. Č. Skržinska a fait à la *Section d'art et d'archéologie chrétienne et byzantine de l'Académie d'histoire de la culture matérielle de Russie* des communications sur « la constitution des républiques génoises » et « la vie des colonies génoises en Crimée d'après les constitutions du XIVe et du XVe siècles », qui ne m'ont pas été accessibles. Cf. la chronique de M. S. Žebelev, in *Seminarium Kondakovianum*, I (1927), pp. 322-325.

2. *Actes Péra-Caffa*, nº CCCII. Le consul, comme le podestat, n'était nommé que pour un an.

3. *Ibid.*, nº CLXXIII.

4. *Ann. Jan.*, éd. Pertz, p. 325.

5. V. *Appendice*, nº XV.



pleinement constituée à cette date, avec sa *loggia*, ses hérauts, ses greffiers et ses dragomans[1]. Il y a un cartulaire des « affaires diverses »[2], dans lequel Giacomo di Ugolino fait transcrire, le 10 mai 1289, la désertion d'un marin consignée dans le livre de bord. On voit le consul organiser la vente aux enchères d'une téride et l'adjuger au plus offrant[3]. Ses attributions sont les mêmes que celles du podestat de Péra, mais elles s'exercent évidemment sur un territoire plus restreint.

C'est surtout pour la topographie et la population de la ville que les renseignements tirés des actes notariés sont particulièrement intéressants. Un testament mentionne l'église des Franciscains et l'hospice[4]. Ailleurs, il est question de la mosquée et de l'habitation du mollah, que le document désigne du nom persan de *danišmand*[5]. Il existe une « rue des fourreurs » et un abattoir[6]. Mais les terrains à bâtir sont encore très nombreux : la maison que Saladino d'Ovado cède à Cristiano Alamanno est entourée de terrains vagues, dont l'un appartient au cimetière musulman, l'autre au Sarrazin Yanni, le troisième au Grec Georges et le quatrième à Mathieu le Hongrois[7]. C'est toujours un emplacement libre que reçoit, le 28 juillet 1289, Jacques, fils de Pierre Ponce de Montpellier, avec l'obligation de construire sur ce terrain ; les donateurs, originaires de San Remo, escomptent la plus-value qui doit en résulter pour le reste de leur propriété[8]. Il y a probablement un quartier arménien avec ses églises, une bourgade musulmane, turco-tatare, et un quartier génois en formation[9]. Cela a dû commencer par des locations à long

1. *Actes Péra-Caffa, Rég.* 181, 186.
2. *Ibid., Rég.*, 212 et 269.
3. *Ibid., Rég.* 221.
4. *Ibid.*, n° CCXXVIII.
5. *Ibid.*, n° CCCXXXII. Cf. P. Pelliot, *Les influences iraniennes en Asie Centrale*, Paris, 1911, p. 24.
6. *Ibid.*, n^os^ CXCVII et CCCXIX.
7. *Ibid.*, n° CXCVII.
8. *Ibid.*, n° CCLXIX.
9. Cf. Clarke, *Travels in various countries...*, II, p. 150.



terme : le tailleur Pagano habite encore en 1290 la maison d'un « Sarrazin ». Mais, à mesure que leur nombre augmente, les nouveaux venus ne se contentent plus d'être locataires : ils achètent et les actes de vente ne réservent aucun droit aux autorités mongoles. Le 28 mai 1290, Nicolò D'Oria, dont nous avons déjà retrouvé la trace à Trébizonde[1], se rendait acquéreur de deux maisons qui appartenaient au Syrien Yeremichali ; une autre, qui lui était revendue par Giovanni Boscheto, avait appartenu à Fatmah, la veuve de Mechmet Bachabadji Ibrahim, qui habitait à côté de la mosquée[2]. La spéculation s'en mêle : des propriétés sont achetées et revendues à quinze jours d'intervalle. La physionomie de la ville est encore tout orientale : les maisons sont basses, de plain-pied[3], avec de grands emplacements, des fontaines et des bains. L'aspect n'en a guère été modifié par les colons italiens ; ils n'ont fait qu'accentuer par leur présence le mélange ethnique incroyable de la population de Caffa.

Les Génois sont naturellement les plus nombreux, quoique les « bourgeois de Caffa » soient encore rares ; la plupart sont des marchands de passage, qui se trouvent chez eux en Crimée aussi bien qu'à Trébizonde ou à Constantinople.

Plusieurs notaires mentionnés en 1281 dans les actes de Péra, reparaissent en 1289 au tribunal du consul de Caffa. Les plus grands noms de Gênes sont représentés dans la colonie : des D'Oria, des Spinola, des Pallavicini, des Grimaldi figurent dans des contrats de 1289 et de 1290, comme parties ou comme témoins. Déjà les Ghizolfi, qui auront plus tard une seigneurie à Taman, paraissent avoir fait de Caffa le centre de leurs affaires[4]. En 1289, les Zaccaria ont cru nécessaire de construire un fondouk particulier pour leurs marchandises ; on y retrouve Enrico di Piazzalunga, leur homme de confiance, qui possédait une maison à Péra et une

1. V. plus haut, p. 174.
2. *Actes Péra-Caffa*, n° CCCXXXII.
3. *Ibid. : terraneas.*
4. Voir plus haut, p. 188.



autre à Soldaïa[1]. Paolino D'Oria, ancien consul de Gênes à Trébizonde et à Caffa, et Tedisio D'Oria, le futur promoteur de l'expédition des Vivaldi, figurent dans un acte du 28 avril 1290, dans lequel ils reçoivent la garantie déposée par Vivaldo Lavaggio et Gabriele Mallone pour Guglielmo Ferrari, qui s'engage à ne pas vendre sa galère aux ennemis de la commune[2]. Avec les Génois de Gênes et des petites villes de la Riviera-Sestri, Albenga, San-Remo, — des bourgeois d'Ancône, de Brescia, de Crémone, de Florence[3] fréquentent le marché de Caffa et y résident. Alberto Spinola, au temps où il était consul, avait confisqué cent soixante-douze peaux de bœufs au Sicilien Natale de Messine[4]. Les Corses trafiquent aussi en Crimée : le beau-frère de Pietro di Capo Corso s'engage à Caffa comme apprenti chez le fourreur Enrico[5]. Il est aussi question de quelques marchands de Bonifacio, parmi lesquels figure feu *Vivaldo de Bonaparte*, dont les héritiers reçoivent huit cent trente-trois aspres de Crimée du tatare Iradjet. Il est possible que les ancêtres de Napoléon, qui prétendaient n'avoir émigré de Sarzana en Corse qu'au XVIe siècle, aient été établis depuis bien plus longtemps dans les possessions génoises de l'île[6]. Signalons, en passant, quelques Provençaux de Nice et quelques bourgeois de Montpellier[7], propriétaires de maisons ou marchands d'esclaves. Les Catalans et les Espagnols, déjà assez nombreux à Constantinople et à Péra, sont plus rares en Crimée ; nous avons pu cependant relever le nom du Catalan Arnaldo Sperato et de Bartolomé de Lovel, qui engage à bord de son navire un marin sicilien

1. *Ibid.*, no CCLXXVII et *Appendice*, VII-IX.
2. *Actes Péra-Caffa*, no CCCI.
3. Il est question d'une téride appartenant à la maison des Bardi, de Florence. *Ibid.*, no CLIII.
4. *Ibid.*, no CLXXIII.
5. *Ibid.*, no CCLXXIV.
6. Cf. mon article *Un Bonaparte en Corse au XIIIe siècle*, in *Napoléon*, XIV (1925), pp. 216-218, et Ferretto, XXXI, 2, pp. 333 et 391.
7. *Actes Péra-Caffa*, nos CXCIX, CCLXXXI, CCCVIII, CCLXIX.



de Trapani[1]. Mais on mentionne le testament de Guillaume de Valence[2], et parmi les témoins d'un acte du 4 juin 1289 on trouve un certain Anselme de Galice, que l'on éprouve quelque surprise à rencontrer à Caffa[3]. Le nom de Gavarino Navarro a également une allure espagnole. La variété n'est pas moins grande pour les Orientaux. Comme dans tous les ports de la mer Noire, Grecs et Arméniens sont au premier plan : Jani Pettenarios, procurateur de Nikétas Vatatzès, semble venir de Trébizonde[4], mais Nicolas de Monemvasia, qui va acheter à l'embouchure du Kouban du poisson qu'il transporte à Trébizonde ou à Batoum, avec ses associés Grongios de Sela et Georges Zalena[5], doit être venu de Morée en passant par Constantinople. Armateurs et marchands, les Grecs de Caffa sont aussi prêteurs à la petite semaine ; Théotokhos avait en gage une couverture blanche, deux arbalètes et deux cents carreaux pour lesquels leur propriétaire, Michele de Portovenere, lui devait six hyperpères[6].

On croyait d'abord que les Arméniens n'étaient venus en Crimée que vers 1340, après avoir quitté leurs premiers établissements d'Astrakhan et de Kazan où les avaient transportés les conquérants mongols. Mais déjà Bruun observait avec raison que « les relations fréquentes entre les ports asiatiques de la mer Noire et ceux de la Crimée attiraient sans doute dans cette contrée des marchands appartenant à ce peuple, qui se distingue aujourd'hui encore par sa grande aptitude pour le commerce ». Le Synaxaire grec de Soldaïa nous apprend qu'en 1292 les Arméniens de cette ville célébrèrent par erreur la fête de Pâques le 13 avril, alors qu'elle tombait le 6[7].

1. *Ibid.*, n° CCLXXX.
2. *Ibid.*, n° CCXXVIII.
3. *Ibid.*, n° CCIII : *Anselmo de Galicia*. A moins qu'il ne s'agisse de la Galicie?
4. *Ibid.*, n° CCXLVI.
5. *Ibid.*, n° CCLXXXVI.
6. *Ibid.*, n° CCXXVII.
7. *Notices hist. et géogr.*, p. 57.



En 1316, il y avait à Caffa deux églises arméniennes très anciennes[1], et d'ailleurs les actes notariés de 1289 et 1290 mentionnent à chaque instant des Arméniens : *Parosa de Cazarese* et *Costar* nolisent une galère pour transporter du blé et du millet de Crimée à Trébizonde[2] ; *Kilacos de Cazarese* et *Costamir* sont intéressés dans un envoi d'argent à Arsûf en Syrie[3]. L'Arménien Simon envoie aussi des marchandises à Trébizonde ; dans un autre document figurent *Vassili Ivan Melik, Prike Avarian Evacha* et *Perra Bogza*, « *Sevonus* », dont le nom rappelle celui du lac de Sewan, aux confins de la Géorgie[4]. Il n'y a pas de meilleure preuve de l'immigration d'éléments venus du fin fond de l'Arménie en Crimée et en Russie méridionale. Bientôt ils seront si nombreux que la contrée sera surnommée « l'Arménie maritime »[5] ; leur présence, s'ajoutant à celle des Grecs et des Italiens, augmentait l'importance commerciale de Caffa.

Les marchands turcs étaient aussi très nombreux : Othman, Ibrahim Sala'ed-din et Akkossi embarquaient le 7 mai 1290 du poisson pour Trébizonde ; Ibrahim le Musulman et Ismaël de Sinope en emportaient un chargement à Samsoun[6]. Dans d'autres cas, il est assez difficile de distinguer le Turc du Tatare ; Isa Raïmendam, Hassan Barbadji et Mechmet Bachabadji, qui habitaient près de la Mosquée, étaient-ils venus de Turquie ou du Kiptchak?[7] Les Syriens établis en Crimée rendaient encore plus complet le mélange des races : Hassan s'intitulait bourgeois de Caffa[8].

Si l'on ajoute à ces éléments divers les esclaves vendus sur le marché de la ville, on verra défiler toutes les peuplades

1. *Off. Gazariae*, col. 407.
2. *Actes Péra-Caffa*, n° CLII.
3. *Ibid.*, n° CCLX.
4. *Ibid.*, n° CCXCVIII. Nous devons cette identification à l'obligeance de M. A. Meillet.
5. Beazley, II, p. 453.
6. *Actes Péra-Caffa*, n° CCCVI.
7. *Ibid.*, n° CCCXXXII.
8. *Ibid.*, n° CCXXV.



du proche Orient. L'un d'eux semble originaire de Ramleh en Syrie[1]; mais deux autres, *Balaban* et *Teronda*, sont natifs de Madjar sur la Kuma, qui était alors une ville prospère[2]. Les jeunes *Kali* et *Cressana*, mère de deux enfants, sont bulgares; ailleurs on achète un esclave « hongrois » nommé *Paul*[3]. Ce terme de « hongrois » n'a, chez le notaire de Caffa, qu'une signification géographique, Paul n'est peut-être pas plus magyar que la « hongroise » *Mărioara*, dont l'origine roumaine ne fait aucun doute[4]. Mais la plus grande partie des esclaves vendus en Crimée venaient des régions du Kouban et du Caucase : Circassiennes brunes ou blondes, Lezghiennes rousses, blanches Abkhazes passent des marchands tatars aux mains des négociants italiens, qui les revendent avec profit aux Musulmans d'Égypte. Ce trafic allait provoquer, au début du siècle suivant, l'indignation de frère Guillaume Adam, archevêque de Soultanieh, qui allait dénoncer au monde chrétien les exploits de Segurano Salvaigo, l'un des Génois qui avaient tiré le plus de profit de cette « traite des blanches »[5]. En effet, on ne recherchait pas seulement, sur les marchés d'Alexandrie ou du Caire, les guerriers qui allaient devenir Mamelouks dans l'armée du Soudan : les marchands paraissent attacher beaucoup de prix aux petites filles de douze ou quatorze ans, et un jeune garçon circassien, aux cheveux

1. *Ibid.*, nº CLXI : *raamannum*. La ville de Ramleh s'appelait autrefois *Ramah*. Cf. Heyd, *Le colonie commerciali...*, II, p. 255.

2. *Ibid.*, nº CLVIII, CCCXXXI : de proienie *maniar*. Cf. le *Menjar* de Marco Polo (éd. Yule-Cordier, I, p. 1, carte de l'itinéraire). Cf. sur cette localité E. Spencer, *Travels in the western Caucasus*, Londres, 1838, I, p. 309.

3. *Actes Péra-Caffa*, nº CCXXXVIII : *Borgara*, ce qui se rapporte sans doute à la « Grande Bulgarie « de la Volga, la Bulgarie balkanique étant désignée dans les documents italiens par le nom de «Zagora ». Cf. ma note in *Grai şi Suflet* (en roum.) III, 2 (1928), pp. 420-22.

4. Cf. *Actes Péra-Caffa*, nº CCXCI, et *Romania*, LI (1925), pp. 270-272.

5. L. de Mas-Latrie, *L'Officium Robarie*, in *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, LIII (1892), p. 266 et suiv.



blonds, coûte plus qu'un Hongrois de trente ans. La bête de somme se paie moins cher que l'objet de luxe ; il est d'usage d'indiquer dans le contrat de vente, l'origine, l'âge et même le teint de cette marchandise humaine ; la jeune abkhaze *Cozani* est « blanche », tandis qu'une jeune Circassienne est « brune et olivâtre »[1]. Comment vivaient ensemble ces gens venus de tous les coins de l'Orient et de l'Occident? Les mariages mixtes, très fréquents, prouvent que les colons s'entendaient assez bien avec les indigènes : *Kira Agnès* reconnaît avoir eu un enfant de Giacomo de Bonifacio, mais Albertuccio, fils de Giacomo de Florence, épouse Pipercia, la servante de Nikétas et de Marie ; il lui garantit même sa fortune personnelle de quinze cents aspres de Soldaïa[2]. Giovannino di Castronovo de Tortone prend pour femme une Grecque, Marie, fille de *Klerenensis*, tandis que le fils de Kaloyanni, Georges, épouse Elena, la servante de Bianca Salvaigo[3]. Petrucciolo de Crémone reconnaît avoir reçu la dot de sa femme *Marioara*, une « Valaque ». L'amalgame se reconnaît jusque dans les noms de famille : Tommaso d'Ancône est surnommé « le Turc » et Giovanni di Maddalena devient « Tartarino » ; un autre Italien répond au prénom imprévu de Saladin[4]. Des voyageurs plus récents affirment avoir trouvé des termes génois dans la langue des Tatars de Crimée[5]. Ici aussi, la vie coloniale s'adaptait toujours davantage aux conditions particulières de la région. Jadis les Grecs des temps antiques avaient raccourci, dans leurs colonies de l'Euxin, le chiton et la chlamyde, pour chausser les bottes molles et endosser le caftan de fourrure des Scythes[6]. Maintenant c'étaient les Italiens qui adoptaient les modes du pays ; Giovanni di Raina, fauconnier de Pietro

1. *Actes Péra-Caffa*, nos CCIV et CCCXXIX.
2. *Ibid.*, nos CXCVI, CCLIV.
3. *Ibid.*, no CCCXVII.
4. *Ibid.*, no CXCVII. Cf. les notes de Yule et de Cordier dans leur édition de Marco Polo, I, p. 56, sur les noms des D'Oria présents à la bataille de la Meloria, en 1284 : Assan, Aiton, Turco, Soldan.
5. Clarke, *ouvr. cité*, II, pp. 254-255.
6. Ebert, *Südrussland*, p. 287.



di Braina, recevait de son maître, pour le voyage qu'il s'apprêtait à faire à la cour du Khan de Perse, une « comanesca » doublée de fourrure d'agneau[1]. C'était le vêtement traditionnel des nomades de la steppe ; déjà Robert de Clari écrivait des *Commain* « qu'ils ont unes vesteures de piax de mouton »[2]. Les dragomans étaient nombreux à Caffa pour faciliter les échanges entre Italiens et Orientaux : on a conservé un lexique très intéressant, qui nous renseigne d'une façon précise sur la nature de ces relations. Le « Codex Cumanicus », écrit en 1303, contient deux vocabulaires, coman et persan, avec la traduction latine des termes orientaux. Le fait que ce dictionnaire avait appartenu au Génois Antonio de Finale, des mots comme « sivoro, carubius, turcheyse », faisaient croire à l'éditeur du *Codex* que l'auteur était lui-même un Génois[3]. L'orthographe est d'ailleurs absolument semblable à celle des actes des notaires de Péra et de Caffa[4]. Les termes religieux du lexique ont fait supposer qu'il pouvait avoir été composé par un missionnaire franciscain[5], mais il est plus probable qu'il s'adressait à la fois aux marchands et aux ecclésiastiques. Les coloniaux italiens du Moyen Age savaient déjà mener de front les opérations commerciales et la propagande religieuse.

Celle-ci avait pris dans tout l'empire mongol un développement extraordinaire. Jean de Plan Carpin et Guillaume de Rubruck n'étaient encore que des voyageurs isolés, mais dans le dernier quart du XIII[e] siècle les missionnaires parcou-

1. *Actes Péra-Caffa*, n° CCCXVI.
2. *La conquête de Constantinople*, éd. Lauer, Paris, 1924, p. 64.
3. *Codex Cumanicus*, éd. comte G. Kuun, Budapest, 1880, p. CXXII
4. *Ibid.*, p. 90 : *bancherius, calegarius, cultellum, pichum, straponta, censarius*, et les noms d'étoffes.
5. Cf. S. Salaville, *Un manuscrit chrétien en dialecte turc, le « Codex Cumanicus »*, in *Echos d'Orient*, XIV (1911), pp. 278-286 et *Un peuple de race turque christianisé au XIII[e] siècle, les Comans, ibid.*, XVII (1914), pp. 193-208. V. un c. r. du R. P. Bihl, in *Archivium Franciscanum*, VII (1914), p. 138 et suiv. Il y a des termes qui sont pourtant étonnants chez un ecclésiastique (*Codex Cumanicus*, p. 104). Cf. Beazley, III, p. 480.



raient en tous sens le territoire de la Horde d'Or. Un acte du 20 juin 1289 mentionne l'église et l'hospice des Franciscains à Caffa[1]. A cette date, du reste, la mission de Caffa était en pleine activité, puisque les frères mineurs envoyaient déjà, le 10 avril 1287, au général de leur Ordre un rapport détaillé[2]. Frère Ladislas, gardien de Khazarie, y rendait compte de l'heureux résultat de la mission du Frère Moïse à la cour impériale du Kiptchak. Les deux empereurs, Nogaï et Tula Bugha, l'avaient bien accueilli et fait droit à toutes ses réclamations : un dignitaire de la cour mongole était entré à Solhat en Crimée, où les Musulmans avaient enlevé la cloche de la chapelle catholique. Les coupables s'étaient enfuis à la vue de ce haut fonctionnaire qui pénétrait dans leur ville, précédé d'une croix et des bannières marquées du « tamgha » impérial ; ils furent cependant rejoints et durent payer de très grosses amendes (plus de six cent mille aspres), pendant que trois nouvelles cloches annonçaient joyeusement la victoire des missionnaires. Bientôt l'une des femmes de Nogaï, l'impératrice Jaylak en personne[3], vint demander le baptême aux Franciscains. La cérémonie eut lieu, en grande pompe, à Kirkier ou Tchoufout-Kalé[4], devant les Grecs et les Arméniens qui dissimulaient mal leur dépit. Une chapelle y fut élevée par les soins de Frère Ladislas et de Frère Paul, l'ancien gardien de Saraï. On mentionne aussi la conversion d'Argoun, le commandant mongol de « Vicum »[5] ; plusieurs Franciscains étaient morts récemment en Crimée et le « gar-

1. *Actes Péra-Caffa*, nº CCXXVIII.
2. Golubovich, II, pp. 444-445. Cf. L. Lemmens, *ouvr. cité*, pp. 54-5.
3. C'est évidemment celle que Pachymère, II, p. 264, appelle *Alaka*. Ce nom indique-t-il une origine lezghienne? V. à l'*Appendice*, p. 295 et suiv., la note sur le « Lak ».
4. *Kerqueti*. Ce nom ressemble davantage à Kirkier (Bruun, *Not. hist. et géographiques*, p. 52) qu'à Kertch. Cf. le *Karkery* de Schiltberger, à la fin du XIVe siècle (Beazley, III, p. 370).
5. Le P. Golubovich, *ibid.*, *l. c.*, identifie cette localité à Vicina sur le Danube.



dien de Khazarie » demandait des remplaçants. Parmi les défunts se trouvait l'interprète hongrois Karácsony[1].

IV

Ces renseignements montrent sous un jour tout à fait nouveau l'état de l'empire mongol du Kiptchak à la fin du XIIIe siècle[2]. La succession des empereurs de la Horde d'Or est assez bien connue : à Berké et Mangkou-Timour succéda Touda-Mangkou, qui abdiqua, en 1287, en faveur de Tula-Bugha. Mais le vrai maître de l'empire était Nogaï, un descendant du grand Tchinghiz, qui avait sans doute pris, lui aussi, le titre de Khan. Ainsi, autrefois dans l'empire byzantin, quelque général victorieux, Nicéphore Phocas ou Jean Tzimiscès, se proclamait basileus associé au trône de Basile II, l'empereur légitime[3]. Nogaï avait peu à peu concentré tout le pouvoir dans ses mains; le chef de guerre l'emportait.

1. *Ibid.*, *Karichinus Ungarus*. Cf. Z. Gombócz, *Ossètes et Jazyges*, in *Revue des études hongroises et finno-ougriennes*, III (1925), p. 10 : Karachinus, Kračin. Les deux formes, hongroise et slave, viennent du roumain *crăciun*, Noël. V. Bogrea, in *Annuaire de l'inst. d'histoire de l'Université de Cluj*, III (1924-25), p. 500. Cet « Ungarus » est peut-être roumain.

2. V. sur cette question l'ouvrage vieilli de G. S. Sablukov, *Esquisse de l'état intérieur de l'Empire du Kiptchak* (en russe), réimprimé dans les *Izvestia de l'Université de Kazan*, VII (1895), p. 89 et suiv. Il faut y joindre maintenant les travaux de M. F. Ballod (ou Balodis) *La civilisation de la Horde d'Or* (en russe), in *Novyi Vostok*, fasc. 6 (1924), pp. 336-349 et *Les Pompeïs auprès du Volga* (en russe), Moscou-Pétrograde, 1923, que je regrette de n'avoir pas pu consulter. Ces travaux sont résumés dans les *Neuere Forschungen über die Kultur der Goldenen Horde*, du même, in *Zeitschr. für Slavische Philologie*, IV (1927), pp. 1-19.

3. Cf. maintenant sur Nogaï N. J. Veselovskij, *Nogaj, un Khan de la Horde d'Or sorti du milieu des « temniks » (généraux) et son temps* (en russe), in *Mém. de l'Académie des Sciences de Russie*, *VIIIe série*, XIII (1922), 58 p. D'autres travaux russes plus anciens y sont cités, p. 1 en note.



C'était un vétéran de la grande expédition de 1241 ; en 1287, il avait fait campagne en Pologne[1]. En 1266 et 1289, son armée guerroyait au Caucase contre les rivaux du Kiptchak, les Ilkhans de Perse. Beau-père du prince de Smolensk, il avait reçu dans son harem Euphrosyne, la fille naturelle de Michel Paléologue ; le chroniqueur byzantin raconte qu'il méprisait les riches costumes de soie, brodés d'or, que lui apportait sa fiancée de Constantinople, et qu'il préférait les rudes vêtements de peau de mouton de ses ancêtres[2]. Son influence paraît avoir été très grande ; en 1280, il avait aidé ses alliés de Byzance à renverser Ivaïlo, l'usurpateur de trône de Bulgarie et lui avait substitué le Coman Georges Terterii. Le fils de celui-ci, Svêtoslav, était venu résider comme otage à la cour mongole et sa sœur était entrée dans le harem de Tchaka ou Djekou, le fils de Nogaï. La Bulgarie sera pendant de longues années une simple annexe de l'empire du Kiptchak.

Les relations des Tatars avec la Hongrie à cette époque sont moins connues. Il serait intéressant de pouvoir mieux définir cette figure énigmatique du roi Ladislas « le Coman » qui, après avoir enfermé la reine Isabelle d'Anjou, ne vivait plus qu'avec des Comans et des Tatars. Deux princesses nogaïs, Kuptchak et Mandula, et la comane Edua, se partageaient ses faveurs[3]. Le pape l'admonestait sévèrement et lui reprochait de vivre *cum Tartaris, Saracenis, Neugeriis et Paganis*[4] ; les *Neugerii* (*Niugaere* chez les chroniqueurs allemands) seraient ici les Tatars nogaïs[5]. En 1290, le pape

1. Marco Polo, éd. Yule-Cordier, II, p. 497 et suiv. Cf. N. J. Veselovskij, *Nogaj*, pp. 34-35.
2. Nic. Grégoras, I, p. 149 et Pachymère, I, pp. 247-48.
3. Fessler, *Die Geschichten der Ungarn*, Leipzig, 1815, p. 684 et suiv. Cf. H. Marczali, *Magyarország Története az Árpádok korában*, in *Magyar Nemzet Története*, Budapest, 1896, p. 570 et suiv.
4. Lettres de Nicolas IV, août 1288 et juin 1290, Hurmuzaki, *Doc.*, I, 1, pp. 476 et 494.
5. Fessler, *ibid.*, *l. c.*, K. Schünemann, *Ungarische Hilfsvölker in der Literatur des deutschen M. A.*, in *Ung. Jahrbücher*, IV (1924),



écrivait à Rodolphe de Habsbourg pour l'avertir que le roi de Hongrie avait fait alliance avec les païens et le prier de soutenir l'action du légat pontifical, qui devait ramener à la foi catholique ces brebis égarées[1]. Une multitude de païens de toutes sortes, Comans, Tatars, s'amassait aux frontières du royaume[2]. Le roi Ladislas finit par être assassiné par les Comans, jaloux, à ce qu'il semble, de l'influence croissante des deux princesses nogaïs[3]. Les événements de Hongrie devaient inquiéter encore longtemps la cour pontificale : en 1299, Boniface VIII écrivait à l'archevêque d'Esztergom pour lui faire part de ses craintes et lui montrer le royaume menacé de tous côtés par les schismatiques et les païens[4]. Cet étrange épisode de la fin du règne de Ladislas IV n'est-il dû qu'à l'égarement passager du roi de Hongrie[5], au caprice de cet Arpadien violent et sensuel? Ou bien y a-t-il eu vraiment, après l'expédition tatare de 1285[6], un rapprochement entre les païens de Nogaï et le roi Ladislas? Les Comans, réfugiés en Hongrie, ont-ils servi d'intermédiaires pour se retourner ensuite contre leurs alliés de la veille? Les « princesses nogaïs » étaient peut-être venues du Kiptchak pour sceller cette alliance. Il est curieux d'envisager l'hypothèse d'une Hongrie revenue à l'influence touranienne, entraînée dans le sillage de l'empire mongol, réduite à n'être plus qu'une dépendance de la Horde d'Or, comme les principautés russes et l'empire bulgare. Il est certain que la mission « apostolique » du royaume de Saint-Étienne a été, pendant quelques années, singulièrement compromise. L'avènement d'André III, soutenu par les Habsbourg, et celui de la dynastie d'Anjou, après les grands troubles des premières années du XIVe siècle,

p. 110, croit que ce sont des Comans, malgré l'opinion contraire de Hammer-Purgstall.

1. Hurmuzaki, *Doc.*, I, 1, p. 496.
2. *Ibid.*, p. 498.
3. Fessler, *ouvr. cité*, p. 694.
4. Hurmuzaki, *Doc.*, I, 1, p. 542.
5. Domanovszky, *Die Geschichte Ungarns*, München, 1923, p. 82.
6. Howorth, II, 1, p. 138 et suiv. Cf. Veselovskij, *ouvr. cité*, p. 34.



auraient marqué en Hongrie le triomphe de l'influence occidentale, le retour aux traditions catholiques. Il est regrettable de ne pas pouvoir préciser davantage le rôle de Nogaï, dans le récit confus de ces événements contradictoires. Toujours est-il que l'influence du Khan mongol paraissait s'étendre bien au delà des limites de son empire[1] ; le « royaume de Comanie », si l'on en croit l'Arménien Héthoum, *marche devers Orient au royaume de Corasme et en partie à un grant désert. Devers Occident marche à la Mer Maiour et à la Mer de Rème. Devers Septentrion, marche au royaume de Rousie et devers mydi s'estent jusques ou plus grant flum que l'on sache au monde, qui est appelez Etil* »[2].

L'alliance avec Byzance et l'Égypte, fermement établie par le traité de 1263, rendait plus stable le gouvernement de la « Horde d'Or ». Ce n'était plus « l'empire qu'on gouverne à cheval »[3], l'armée toujours prête au combat, campée au milieu des nations asservies. Désormais la capitale est fixée à Saraï, elle ne se déplace plus à chaque changement de saison. La vie urbaine s'organise : l'ancien et le nouveau Saraï, Tartanli, Gulistan, Beldžamen surgissent au cours du XIIIe siècle. Les administrateurs ouïgours qui suivent l'armée tatare installent dans les villes conquises et rebâties un système perfectionné d'irrigation et de canalisation, une industrie du verre et de la céramique. Au temps d'Uzbek et de Djanibek, au XIVe siècle, ce seront des centres prospères d'un grand empire civilisé[4]. La chancellerie et l'administra-

1. Cf. sur les limites de cet empire Veselovskij, *ibid.*, p. 23. Rien ne prouve que Nogaï se soit séparé de la Horde d'Or, vers 1270, pour s'établir sur les bords de la Mer Noire, comme l'indique M. H. T. Cheshire, *The great Tartar Invasion of Europe*, in *Slavonic Review*, V (1926), pp. 101-102. M. Bruce Boswell, *The Kipchak Turks*, *ibid.*, VI (1927), p. 82. croit que l'empire de Nogaï comprenait surtout le territoire des Comans.

2. L. de Backer, *L'Extrême-Orient au Moyen Age*, p. 217.

3. Cahun, *Introduction à l'hist. de l'Asie*, p. 339.

4. Cf. F. Balodis, *ouvr. cité*, in *Zeitschr. f. Slav. Philologie*, IV (1927), p. 10 et suiv. Les fouilles entreprises à Metchetnoje, à Uvek, à Saratov ont mis à jour des monnaies tatares de 1273-4 et 1280.



tion deviennent régulières : c'est l'Égypte musulmane qui a inspiré en grande partie cette nouvelle organisation[1]. En 1290, le chef des douaniers de Crimée est d'ailleurs un Égyptien, Yakoub du Caire : le collecteur du « kommerkion » impérial de Caffa est le syrien Jeremichali ; ses subordonnés sont Kémal « Tamghadji », le douanier Mechmet d'Asume et Janutios[2]. Ces fonctionnaires tatars, syriens, grecs, dirigés par un Égyptien, appliquent en Crimée le système byzantin des droits de douane et de mutation : la taxe qu'ils exigent s'appelle « comerchium ». Il y a pourtant un mot tatare qui désigne la même chose et dont le traité de Pegolotti a conservé la trace : c'est le « tamgha », qui était à l'origine une marque pour les troupeaux, puis un sceau, et qui finit par signifier, dans le nouveau langage administratif, tout ce qui a trait aux droits de douane et de transit des marchandises[3]. Le mot « comerchium » rappelle cependant que l'organisation s'est inspirée du modèle byzantin, tout en utilisant des fonctionnaires venus d'Égypte, de Syrie ou d'Arménie[4]. Ces douaniers exercent peut-être aussi des fonctions administratives : au XVIIIe siècle, le baron de Tott rapporte que Jacoub Guéraï cumulait à Balta les fonctions de « Grand Douanier » et celles de gouverneur[5].

1. Howorth, I, 1, p. 120. Cf. Vernadskij, in *Seminarium Kondakovianum*, I (1927), p. 81 et suiv. Il y avait en Égypte une chancellerie mongole pour la correspondance avec le Kiptchak. Le « Yassak » mongol aurait été traduit en arabe. Le caravansérail de Solhat, en Crimée, bâti au début du XIVe siècle, garde l'empreinte des maîtres égyptiens, qui ont reproduit les modèles de leur pays. Cf. le résumé des travaux de l'expédition archéologique du professeur Borozdin, par A. I. Markévitch, in *Seminarium Kondakovianum*, I, p. 319.

2. *Actes Péra-Caffa*, n^os^ CLXXXIX et CCXXV.

3. Pegolotti, *Pratica della Mercatura*, p. xx ; Yule, *Cathay* (éd. Cordier), III, p. 143. Le « Camal Tagmagi » que j'ai transcrit « Takmadji » dans les *Actes Péra-Caffa*, n^o^ CCXXV, serait plutôt un « Tamghadji », un douanier. Je dois cette rectification à l'obligeance de M. Pelliot.

4. Un courtier arménien à Caffa, en 1289 : *Actes Péra-Caffa*, n^o^ CCCXXXII.

5. *Mémoires... sur les Turcs et les Tatars*, I, p. 348.



La transformation est visible aussi au point de vue économique : au temps de Batou, Rubruck avait pu constater que les étoffes constituaient sur les marchés du Kiptchak une véritable monnaie d'échange ; cette habitude n'avait pas entièrement disparu à la fin du siècle. Mais, à côté des monnaies étrangères qui ont cours dans les ports de Crimée, livres génoises, hyperpères byzantins, besants de Chypre, ducats vénitiens ou onces d'or de Sicile, et des monnaies locales qui restent en circulation — comme les aspres de Soldaïa —, on frappe maintenant des pièces d'argent de l'empire, qui portent le nom du Khan Berké ; c'est, sans doute, sous son règne qu'elles ont été frappées[1]. Les aspres *barichati* rappellent le nom de « Baraka » ou Berké, comme les aspres comnénats de Trébizonde celui des Comnènes. La valeur de cette nouvelle monnaie semble assez réduite : un acte du 4 juin 1289 indique que cent aspres comnénats en valent cent soixante du Kiptchak[2] et le traité de 1314 entre Gênes et l'empire des Comnènes considère l'aspre « barikat » comme la moitié de celui de Trébizonde[3]. Le document qui mentionne la créance de feu Vivaldo de Bonaparte établit que huit cent trente-trois aspres du Kiptchak valent quarante-neuf hyperpères de Constantinople[4] ; mais l'on a déjà vu que l'on ne peut guère se fier aux indications des actes privés, dont le taux dissimule le plus souvent des intérêts usuraires. Comment expliquer autrement le fait que pour une livre génoise on paie trente-six aspres, alors qu'avec le risque maritime il en faut

1. Les fouilles récentes de M. Balodis n'ont pas mis à jour des séries monétaires antérieures au règne de Mangkou-Timour (1267-81). Cf. *ouvr. cité*, p. 11. Le mot russe « denghi » (monnaie) est d'origine tatare. Il est vraisemblable, lorsque M. Kulischer, *Russische Wirtschaftsgeschichte*, I, p. 118, mentionne des « monnaies tatares du XIIe siècle », qu'il s'agit d'une faute d'impression. Les Mongols ne paraissent avoir connu la « Geldwirtschaft » que dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

2. *Actes Péra-Caffa*, n° CCII.

3. Desimoni, in *Atti lig.*, XIII, p. 525.

4. Cf. notre article déjà cité, in *Napoléon*, XIV, p. 218.



cinquante-cinq[1]? Il n'en est pas moins vrai que cette nouvelle monnaie rendait plus aisé le trafic des marchands étrangers et leur ouvrait largement l'accès des grandes villes de l'intérieur et des routes de l'Asie Centrale.

V

Il convient, en effet, de distinguer les grandes voies commerciales, qui traversaient l'empire de la Horde d'Or, du négoce local des ports de Crimée et de Circassie. Il suffit de retracer l'itinéraire de Guillaume de Rubruck et celui de Nicolò et Maffeo Polo pour se rendre compte de l'importance de la grande route de la Chine et du Turkestan, qui aboutissait aux établissements de Crimée. Elle était aussi fréquemment parcourue par les Occidentaux que par les voyageurs des confins du « Cathay ». La carte chinoise de King Shi Ta Tien, dressée en 1331, n'inscrivait-elle pas en Crimée le nom de la ville de *Sa-ghi-la* (Solhat) et ne plaçait-elle pas à côté des *A-lan A-sz* (Alains) le *Sa-rh-ko-sz'*, la Circassie?[2] En 1305 le nouvel archevêque de Kambalik, Giovanni di Montecorvino, écrivait que la route la plus sûre pour les missionnaires était celle qui traversait le pays des Goths, sujets de l'empereur des Tatars du Nord — c'est-à-dire la Crimée et la Russie méridionale. Les courriers la parcouraient en cinq ou six mois[3].

Le traité de Pegolotti décrit minutieusement cette route de l'Extrême-Orient. Son itinéraire commence à Tana, à l'embouchure du Don dans la mer d'Azov, traverse Astrakhan, Saraï et Saraïtchik, dépasse Ourgendj sur l'Amou-Daria, limite orientale de l'empire du Kiptchak, et gagne à travers le Turkestan les confins de la Chine et Kambalik[4]. « On

1. V. plus haut, p. 126.
2. Bretschneider, *Mediaeval researches from eastern asiatic sources*, II, pp. 84-91. Cahun, *ouvr. cité*, p. 438, croit que *Sa-gi-la* veut dire Soldaïa.
3. Yule, *Cathay*, I, p. 231.
4. *Pratica della mercatura*, p. 1 et suiv. et la traduction anglaise



employait dans ce pays des chariots à quatre roues, recouverts d'une bâche de feutre ou de toile, et menés par un attelage de bœufs, de chameaux ou de chevaux, suivant l'importance de la charge et la nature du terrain à traverser. De Tana à Astrakhan on mettait vingt-cinq jours avec un attelage de bœufs, dix à douze seulement avec un attelage de chevaux »[1]. Il faut y ajouter une journée de navigation le long du Volga.

Le négociant florentin donne force indications pratiques aux voyageurs. Il faut se laisser pousser la barbe pour en imposer aux Orientaux, et se munir d'un bon dragoman et de deux domestiques sachant la « langue comane ». En 1338, Pascal de Vittoria écrit à son couvent d'Espagne qu'il a traversé la mer Noire[2] et qu'il apprend le coman et l'écriture ouïgoure afin de continuer son voyage. Jusqu'à Tana on peut aller en toute sécurité, en voyageant le jour et la nuit ; de Tana à Saraï le chemin est moins sûr, mais on ne risque rien si l'on voyage en troupe. Il faut emporter des « sommi » d'argent, dont chaque charge équivaut à 5 florins : le voyage en coûte, à lui seul, de 60 à 80 ; ce sont, comme l'explique Pegolotti, des barres d'argent massif, dont le poids inégal est déterminé par l'atelier qui les a marquées[3]. Le 21 mars 1291, Georgio Cicala promet de rendre, à Caffa, à Manuele Squarziafico, 37 livres et demie d'argent, « *in virgis marchatis ad Ligam Sterlingorum Ceche Janue* »[4]. Des contrats de 1287 mentionnent aussi des transports d'argent en barres pour la Crimée[5]. On vend aussi à Constantinople de l'or, au poids, pour le commerce en

de Yule, *Cathay* (éd. Cordier), III, pp. 146-150. Cf. Beazley, III, p. 326 et suiv. Pour le commerce de Saraï (au XIVe siècle), cf. *Tarifa zoè noticia dy pexe e mexure...*, Venise, 1925, p. 49. Ce passage ne se trouve pas dans la *Pratica della mercatura.*

1. Heyd, II, p. 226.
2. Yule, *Cathay* (éd. Cordier), III, p. 81 : *Mare Nigrum.*
3. Pegolotti, *ouvr. cité*, p. 23.
4. *Fol. Not.*, II, fol. 282.
5. *Ibid.*, fol. 153, 156, 160 v°. Cf. *Not. Angelino di Sigestro*, IV, 2, fol. 54.



« Khazarie » et au « Cathay ». Il est également question de l'« oro di Tanga » qui doit être une barre d'or massif, marquée de l'empreinte impériale, du « tamgha » du Khan de Saraï[1]. Ce métal est indispensable pour les échanges au Kiptchak et en Asie Centrale, car dès que l'on passe les limites des états du Grand-Khan et que l'on pénètre en Chine, il faut déposer la monnaie métallique au trésor du « seigneur du Cathay » et recevoir le papier-monnaie à cours forcé, ces billets jaunes à l'estampille impériale qui étonnaient tant les voyageurs européens du Moyen Age. « *Et toutes ces chartretes sont scellées du scel du Seigneur... Et quant ces chartretes sont faites si en fait faire tous ses paiements... Et nus, si chier comme il s'aime, ne les ose refuser; car il serait de maintenant mis à mort. Et vous dé que chascun les prend volontiers, pour ce que là où ils vont, sous la seigneurie du grant Kaan, les despendent et font leur paiement des marchandises que il achatent et vendent, aussi bien comme se il feussent de fin or* »[2]. L'inflation du règne de Koub'laï fera d'ailleurs tomber de plus en plus le cours de ces assignats; mais le *tchao* n'a pas dépassé, en fait, les frontières chinoises : en Transoxiane les souverains mongols, vassaux du Grand Khan, renoncèrent à l'introduire et, en Perse, sous le règne de Gaïkhatou, la réforme financière aboutit à un véritable désastre[3]. Il semble bien qu'au Kiptchak il n'en ait jamais été question : l'or et l'argent en barres et les aspres « barichati » suffisaient aux besoins du marché. Déjà, dans ces dernières années du XIIIe siècle, le trafic de la Crimée avec l'Asie Centrale est des plus intenses : on achète à Solhat et à Caffa de la soie de Sogdiane et des étoffes du Khwarezm[4]; plus tard, en 1340, la « seta chattuya », la soie de Chine, sera à Gênes meilleur marché que celle du Turkes-

1. Pegolotti, *ibid.* Cf. *Tarifa zoè noticià dy pexi e m[illegible]re...*, pp. 42, 45.
2. Marco Polo, apud Cahun, *ouvr. cité*, p. 400 en note. Cf. Rubruck, éd. Rockhill, p. 201.
3. Howorth, III, pp. 370-371 et 503.
4. *Actes Péra-Caffa*, nº CCXI. Cf. Heyd, II, p. 652.



tan[1]. La domination mongole rendait facilement accessible cette région mystérieuse de l'Asie, que l'imagination fertile des Grecs avait peuplée autrefois d'Issédons et d'Arimaspes légendaires[2].

Le trafic reprenait aussi son ampleur d'autrefois sur les routes du Nord. Au xe siècle, les voyageurs et les marchands arabes remontaient le cours du Volga et allaient chercher à Bolghar les fourrures précieuses[3]. La relation de Marco Polo nous donne un aperçu de la région de l'Oural et des contrées arctiques : c'est probablement dans le *Jougra*, au delà de l'Oural, qu'il faut situer ce pays où l'on trouve les grands ours blancs et les renards noirs, où l'on peut acquérir en si grande quantité l'hermine, le vair et la zibeline[4]. On ne peut circuler qu'avec des traîneaux, que les attelages de chiens tirent à toute vitesse sur la glace et la boue des marécages. Les habitants vivent du produit de leurs chasses et cherchent dans des abris souterrains un refuge contre le froid[5]. Plu loin encore, c'est le « pays des Ténèbres »[6], sur lequel la nuit arctique étend son ombre mystérieuse. Les Tatars y ont suivi la trace des Russes de Novgorod et achètent là aussi les fourrures du Nord, la zibeline, le vair et le renard noir[7]. Les

1. Sieveking, *Aus Genueser Rechnungs u. Steuerbüchern*, p. 15 n.
2. Ebert, *Südrussland*, p. 190.
3. Davidsohn, *Gesch. von Florenz*, II, 2, p. 421 : la *balletta de variis crudis de Bolgaris* ne vient pas de Bulgarie, mais de Bolghar sur la Volga. La Bulgarie balkanique s'appelle à cette époque *Zagora* dans les textes italiens.
4. J. Markwart, *Arabischer Bericht über die arktischen (uralischen) Länder aus dem 10. Jahrhundert*, in *Ung. Jahrbücher*, IV (1924), p. 291.
5. Marco Polo, éd. Yule-Cordier, II, pp. 479-481.
6. Expression arménienne, *Hist. de la Géorgie*, éd. Brosset, I, p. 491. Il est probable que les renseignements de Marco Polo sur ces régions étaient de source arménienne.
7. Markwart, *ouvr. cité*, p. 321. V. pour les détails que donne sur la « terra Sibur », la Sibérie, un missionnaire franciscain de 1320 : R. P. Bihl et A. C. Moule, *Tria nova documenta de missionibus fratrum minorum...*, in *Archivium Franciscanum historicum*, XVII (1924), pp. 68-69.



routes qui aboutissaient à ces limites de l'inconnu avaient repris leur ancienne importance, du fait de l'hégémonie mongole en Russie et en Sibérie. C'est de là que venaient ces fourrures qui attiraient en Crimée et au Kiptchak les marchands occidentaux : le commerce de l'arrière-pays était sans doute aux mains des Tatars, des Russes et des Arméniens. Ces routes lointaines donnaient au commerce de Caffa et de Soudak une valeur internationale ; les ports de Crimée étaient de nouveau, et plus qu'autrefois, les portes de l'Asie et de l'extrême Nord. Le marché local n'était pas moins florissant. Pegolotti donne toute une liste de ports du littoral de la mer Noire et de la mer d'Azov : on reconnaît le cap Lukull dans son « Alifetti » de la côte occidentale de Crimée[1]. Il faut y ajouter *Karamit* et *Conestasi*, où l'on vend des céréales et, à l'intérieur, *Solhat* ou Eski-Krim, le grand marché des fourrures et de la soie[2]. Viennent ensuite les ports de la mer d'Azov, où peuvent aborder seulement les vaisseaux de petit tonnage ; à *Porto Pisano*, la Siniawka actuelle, ne peuvent approcher du rivage que les navires jaugeant moins de deux mille muids de Péra ; les autres doivent jeter l'ancre à cinq milles de la côte. A *Kabardi*, qui correspond au Taganrog moderne, c'est à dix milles du rivage que doit s'effectuer le chargement des marchandises. *Vospero* (Kertch), sur l'ancien Bosphore cimmérien, est plus facilement abordable, mais sur la côte orientale de cette « mer du Don », les barques doivent franchir de trois à cinq milles pour atteindre la rive basse bordée de bancs de sable ; *Balzimaki* (Jeisk-Liman), *Tar* et *Pesce* (péninsule de Dolgaïa), *Saint-Georges* ne sont guère que de petites stations de cabotage[3]. Le port principal de la région

1. *Pratica della mercatura*, p. 39. Cf. Kretschmer, *Die Italienischen Portolane des M. A.*, p. 643.

2. *Actes Péra-Caffa*, nos CLII, CXCIV, CCXIII, CCCXXXIII. Cf. *Officium Gazariæ*, col. 408. V. maintenant sur cette ville l'article d'I. N. Borozdin, *Solhat*, in *Novyi Vostok*, fasc. 13-14 (1926), pp. 271-301, que je n'ai pas pu me procurer. Les dernières fouilles y ont mis à jour un médressé de 1314, de construction égyptienne.

3. Pegolotti, *ibid*. Il m'a été impossible d'identifier *Ipoli* et



était dans le delta du Don, où *Tana* avait remplacé l'ancienne Tanaïs, recouverte par les alluvions et les marécages du fleuve. De là partaient vers Saraï et le Turkestan les caravanes du Cathay, là abordaient les navigateurs italiens pour acheter les ressources naturelles du pays. Ils apportaient des *sommi* d'argent que la monnaie impériale transformait en aspres : il revenait au négociant 190 aspres pour chaque *sommo*, l'administration en ayant retenu douze pour ses frais. Pour les emplettes de chaque jour on employait de la petite monnaie de cuivre, les *folleri* d'origine byzantine[1].

En 1289 les négociants partaient de Crimée pour l'embouchure du Don avec des transports d'étoffes : du bougran, de la soie de Mossoul, de la toile. Tommaso de Lorese, habitant de Péra, convoyait à Tana quatre cent soixante-quinze pièces de vin[2]. Les crus de Crète, de Grèce et d'Italie y étaient très recherchés. En échange, les marchands étrangers achetaient les poissons du Don et le caviar, cette denrée si appréciée des Grecs ; on le vendait au *fusco*, une moitié de poisson garnie de caviar[3]. Pour toutes les marchandises les Mongols percevaient des droits de douane, sauf pour l'or, l'argent et les perles qui passaient en franchise. Ce n'était sans doute pas encore le grand établissement du XIVe siècle, avec ses concessions vénitiennes et génoises abritées par des palissades, mais déjà le port de Tana était l'un des plus fréquentés.

Les vaisseaux abordaient aussi à *Kopa* sur la mer Noire, à l'embouchure du Kouban. La côte circassienne n'avait pas encore vu surgir les villes nouvelles, que la domination russe allait bâtir sur ce rivage désert[4]. Kopa n'était guère qu'un marché temporaire, une foire qui durait probablement de la fin d'avril jusqu'au 15 mai. A la fin d'avril 1290, plusieurs

Lobuosom. Pour *Tar*, v. G. M. Thomas, *Der Periplus des Pontus Euxinus*, in *Abh. k. Akad. München*, X (1864), p. 230.

1. Pegolotti, *ibid.*, pp. 5-6, Yule, *Cathay*, II, p. 297 et suiv.

2. *Actes Péra-Caffa*, n^os CLXXVII, CCXXXIV, CCXCIII.

3. Yule, *ibid.*, *l. c.* Cf. p. Tana Hallberg, *ouvr. cité*, pp. 503-4 et Candioti, *ibid.*, p. 420.

4. A. Yermoloff, *La Russie agricole*, Paris, 1907, pp. 282-283.



contrats de nolis passés à Caffa mentionnent que les marchands grecs, arméniens, turcs de Sinope ou génois, qui louent le navire, peuvent le faire stationner quinze jours à l'embouchure du Kouban, *fracto bazali*[1]. Pegolotti interprète le terme génois « bazarra » par marché et on pourrait alors traduire cette expression « jusqu'à la clôture du marché »[2]. C'est, du reste, uniquement de poissons et de caviar qu'il s'agit. La distance détermine le nolis : on paye 13 hyperpères par millier de poissons pour traverser la mer Noire, de l'embouchure du Kouban à Constantinople, mais l'on en exige dix-huit jusqu'à Smyrne[3]. Une autre particularité de ces contrats, c'est de stipuler que les marchands et leurs préposés doivent « *ipsos pisces emere ad racionem de bocharamis duodecim* ». Rubruck avait déjà observé que de son temps le commerce du Kiptchak se faisait avec des étoffes qui tenaient lieu de monnaie[4]. On sait du reste que les Génois expédiaient en Circassie des bocassins, « pièce de toile à faire une chemise. Ce dernier article était la monnaie du pays ; tous les contrats se faisaient par bocassins »[5]. L'aspre avait remplacé peu à peu cette monnaie primitive, mais au Kouban et en Circassie le troc l'emportait encore sur les transactions en numéraire. Ce système devait être employé encore longtemps sur les côtes du Kouban et du Caucase. Au XIXe siècle, un voyageur écrivait que « les Abazes fournissent au commerce de la Crimée des peaux de renard et de martre, ainsi que des manteaux de feutre, appelés *bourka* par les Russes ; ils reçoivent en échange des cuirs de Russie, du maroquin, des tissus de coton et de soie, du sel et d'autres objets qui leur sont apportés par les Tatars et les Arméniens »[6]. *Pitzounda* était dans ces

1. *Actes Péra-Caffa*, nos CCXC, CCCII, CCCIII, CCCIV, CCCV, CCCVI.
2. *Ibid.*, Introduction, pp. 62-63. Cf. X. Hommaire de Helle, *Les steppes de la Caspienne*, I, p. 303 : les bazars de la foire de Tagarrog, qui dure un mois.
3. *Actes Péra-Caffa*, no CCXC.
4. Éd. Rockhill, p. 88.
5. E. de la Primaudaie, *Hist. du Commerce de la Mer Noire*, p. 236.
6. J. de Besse, *Voyage en Crimée, au Caucase*, Paris, 1838, p. 109.



parages, à l'Est de Kopa, le port le plus rapproché où les vaisseaux génois pouvaient aborder. La navigation était périlleuse : dans sa première décision du 26 novembre 1313, l'*Officium Gazariæ* constatait que la « Mer Majeure » était remplie de corsaires : de tout temps le littoral circassien et abkhase avait été un repaire de pirates.

A l'Ouest de la Crimée, les croisières étaient moins dangereuses, mais le littoral presque désert. Pourtant, il y avait un certain trafic entre Caffa et Vicina, aux bouches du Danube : en 1281 l'on y expédiait des sacs de lin[1]. Les Génois abordaient aussi, dès 1290, à *Mavocastro* ou Akkerman, qui avait remplacé à l'embouchure du Dniester le Mauro Kastron byzantin. Les fouilles que les Russes et les Roumains y ont entreprises ont retiré des ruines de l'antique Tyras des monnaies du royaume de Petite Arménie, du XIII[e] siècle, des faïences persanes et chinoises de la même époque, qui montrent les relations commerciales de la ville avec l'Orient et le Midi[2]. La route qui devait y aboutir, au XIV[e] siècle, à travers la Galicie et la Moldavie, et relier les nouvelles villes de Pologne à la mer Noire, n'était pas encore ouverte au grand commerce[3]. Ce n'est qu'en 1344 que l'on voit une ambassade vénitienne se rendre à Tana, en passant par Cracovie et Lvov[4]. Cette route, à laquelle la principauté moldave devra son importance économique, n'existait pas encore au XIII[e] siècle et le commerce d'Akkerman n'était pas orienté vers le Nord et l'Ouest, comme il sera plus tard.

Ainsi, de Caffa et de Soldaïa, les premiers entrepôts de la côte de Crimée, le commerce génois s'étendait tout le long

1. V. plus haut, p. 117.
2. Cf. mes *Contributions à l'histoire de Cetatea Albă (Akkerman) aux XIII[e] et XIV[e] siècles*, in *Bullet. de l'Acad. roumaine, hist.*, XIII (1927), pp. 26-7.
3. Stan. Levicki, *Les marchés de Lvov du XIV[e] au XVIII[e] s.* (en polonais), Lvov, 1921, p. 10 et suiv. Cf. J. Rutkowski, *Histoire économique de la Pologne avant les partages*, Paris, 1927, p. 58 et suiv.
4. Tafel-Thomas, IV, p. 320.



du littoral et s'enfonçait hardiment à l'intérieur des terres, à travers les grandes plaines de la Russie méridionale. Les marchands déchargeaient à Caffa les vins de Grèce, les figues de la Riviera[1], les toiles lombardes ou celles de Vitry et de Champagne[2], les draps de Châlons ; ils embarquaient pour Trébizonde, Péra, Salonique[3], pour l'Égypte et la Syrie[4], pour Messine et pour Gênes, les soies de l'Asie Centrale, le cuir de Russie, la cire blanche de Khazarie et les peaux de bœuf salées. Les droits de douane étaient assez réduits du temps de Pegolotti : les Génois payaient 3 % au « seigneur de Caffa » et ½ % à leur commune[5].

Mais les produits principaux de la région étaient, comme dans l'Antiquité, le sel et les céréales. M. Minns croit qu'aux premiers jours de l'établissement génois, on devait importer à Caffa le blé que les Tatars ne pouvaient pas fournir, n'étant pas agriculteurs[6]. Pourtant le blé des bords de la mer Noire, qui est encore un des éléments principaux du commerce du Levant vers 1550[7], est fréquemment mentionné dans les traités conclus entre Venise et Byzance au début du XIVe siècle. Dans leur réponse du 11 mai 1332, au projet de croisade de Philippe VI de Valois, les Vénitiens affirmaient que l'expédition trouverait dans la « Mer Majeure » du blé et des victuailles en abondance[8]. Le chroniqueur byzantin note que pendant le conflit entre les Mongols, Venise et Gênes, en 1343, lorsque le commerce de Tana fut interrompu et celui de Caffa gravement compromis, il y eut, en Romanie, une grande disette de blé et de sel. C'est à grand'peine que l'on put trouver en

1. *Actes Péra-Caffa, Rég.* 427.
2. *Ibid.*, nº CCLV.
3. *Ibid.*, nº CLXV.
4. *Ibid.*, nºs CLXX, CCLX.
5. *Pratica della mercatura*, p. 7. Pour le catalogue des marchandises, il suffit de renvoyer à Heyd, II, p. 563 et suiv.
6. *Scythians and Greeks*, p. 443.
7. Cf. N. Iorga, *Points de vue sur l'hist. du commerce de l'Orient à l'époque moderne*, Paris, 1925, pp. 8-9.
8. Tafel-Thomas, IV, p. 220.



Asie Mineure et en Perse des céréales pour approvisionner Constantinople[1]. L'agriculture devait tout de même avoir pris un développement considérable en Russie méridionale, pour que l'arrêt de l'exportation provoquât la famine dans l'empire byzantin. Les Mongols, il est vrai, vivaient du produit de leurs troupeaux, mais ils avaient dû semer du blé pour que les étrangers puissent venir l'acheter — au XVIII[e] siècle, les Nogaïs cultivaient du blé pour les Russes, en restant eux-mêmes un peuple de pasteurs[2]. Les récoltes des Alains et des Circassiens se vendaient aussi en Crimée. Évidemment, l'arrière-pays rendait beaucoup moins que de nos jours, et la « terre noire » ne produisait pas encore autant qu'au XIX[e] siècle. Il fallait aussi compter avec les récoltes très inégales de cette région, les années de sécheresse succédant aux périodes d'abondance[3]. Lorsque le territoire des colonies italiennes s'étendit, par la suite, les colons essayèrent peut-être de cultiver eux-mêmes, comme autrefois les Grecs qui avaient établi des fermes autour de certaines colonies[4]. Mais aux débuts de l'occupation, lorsque leurs établissements ne comprenaient qu'un groupe de maisons et d'entrepôts, les Génois se bornaient à acheter les récoltes des indigènes.

Il est question, à chaque instant, dans les contrats de Caffa, en 1289 et 1290, de gros transports de blé, d'orge et de millet pour Trébizonde et Samsoun[5] ; on ne livre pas seulement le grain, mais aussi la farine[6] ; Pegolotti distingue différentes qualités de blé : celui de Thrace, que l'on embarque à Rodosto, est de tout premier ordre. Celui de Caffa est le meilleur de

1. Nic. Grégoras, II, pp. 686-687. Dans ses *Secreta Fidelium Crucis* (in Bongars, *Gesta Dei per Francos*, II, pp. 68-69), Marino Sanudo insiste sur la bonne qualité du millet des régions septentrionales de la mer Noire.

2. Ebert, *Südrussland*, p. 85.

3. Minns, *ouvr. cité*, p. 444 : en 1903, Odessa exportait 2.200.000 tonnes de céréales et, en 1908, 655.000.

4. *Ibid.*, p. 440.

5. *Actes Péra-Caffa*, n° CCCXIII.

6. *Ibid.*, n° CCLXXXII.



toute la mer Noire et de la Khazarie ; celui de « Lifetti », sur la côte occidentale de la Crimée, est de moins bonne qualité : par contre à l'*Asilo*, en Dobrogea, le blé vaut celui de Caffa; celui d'Akkerman, à l'embouchure du Dniester, en vaut autant, mais se conserve mieux à la navigation et se vend plus facilement. Quant aux grains de Vicina sur le Danube, de la Bulgarie ou des côtes d'Asie Mineure, ils ne peuvent pas se comparer à ceux des plaines fertiles de la Russie du Sud[1]. Ces notes de Pegolotti sont de la première moitié du XIVe siècle, mais d'autres sources indiquent que l'exportation des céréales était déjà très intense à l'époque où se fondait l'établissement de Caffa. En 1268 il y eut en Italie une grande famine : « *Si fu en Venise mult chiere la vitaille; et ne porquant Monsignor li Dus et li nobles Veneciens envoierent lor navie parmi le munde iusque as Tatars* ». Et Martin da Canal ajoute « *Tatars, Alan, Giquis, Rous, Turs, Armins et Gres donerent la vitaille as Veneciens a celui tens* »[2]. Il est évident que l'on n'a pu acheter du blé aux Mongols, aux Russes, aux Circassiens[3] et aux Alains, qu'en allant jeter l'ancre dans les ports de la côte septentrionale de la mer Noire, en Crimée et au Kouban. Ce passage du chroniqueur vénitien prouve non seulement l'importance du commerce des céréales au Kiptchak, dès les premiers temps des colonies de Crimée ; il montre aussi les galères vénitiennes rivalisant avec les térides génoises dans la mer Noire et la mer d'Azov. Cette concurrence de Venise, que le traité de Nymphée avait voulu écarter, se fera sentir de plus en plus vers la fin du siècle et finira par déchaîner la guerre coloniale.

1. *Pratica della mercatura*, p. 25.
2. *Chronique des Veneciens*, in *Arch. Storico Italiano*, VIII (1845), pp. 650 et 654.
3. Le traducteur (*ibid.*, p. 759, note 388) a très mal compris ce texte : *Giquie* = *Zichie*, le nom grec du pays des Tcherkesses.



CHAPITRE VII

LA GUERRE AVEC VENISE (1293-99) ET LES CONDITIONS NOUVELLES DU COMMERCE DE LA MER NOIRE AU XIVe SIÈCLE.

Les origines de la guerre de Curzola. — L'alliance des Génois avec le Khan de Perse et celle de Venise avec le Kiptchak. — Premières hostilités : la bataille de Lajazzo. — La grande flotte de 1295 et la destruction de Péra en 1296 par Ruggiero Morosini. — La bataille de Curzola et la paix de Milan. — Guerres civiles à Gênes et déclin des colonies du Levant au début du XIVe siècle. — La fondation du nouvel établissement de Péra et la rivalité avec Venise dans la mer Noire.

Gênes avait cru s'assurer, par le traité de Nymphée, le monopole absolu du commerce de la mer Noire ; pourtant le traité faisait quand même une exception en faveur des Pisans, les fidèles alliés de l'empire byzantin. Le nom du *Porto Pisano* dans la mer d'Azov est certainement une preuve de la présence des Pisans au delà du Bosphore[1]. Les Génois ne devaient tolérer cette concurrence de leurs rivaux que de très mauvais gré. En fait, la guerre avec Pise, commencée en Syrie en 1256, n'avait jamais été terminée par un traité de paix. Les deux villes avaient cessé les hostilités, sans reprendre des relations pacifiques. Pendant l'expédition de Conradin dans le royaume de Sicile, en 1268, Gênes était restée neutre[2] — ensuite la croisade de saint Louis était venue mettre fin, provisoirement, aux conflits des villes maritimes italiennes ; la guerre avec Charles d'Anjou avait aussi écarté une reprise immédiate de la lutte séculaire entre Gênes et Pise. Néanmoins l'antagonisme persistait, plus accentué encore dans les colonies que partout ailleurs. En 1277, il y eut à Constanti-

1. Kretschmer, *Die italienischen Portolane des M. A.*, p. 645.
2. Manfroni, *Storia della Marina*, II, p. 108 ; Cessi, *Tregua*, p. 4.



nople une rixe entre les Génois de Péra et l'équipage de deux galères pisanes, qui venaient d'y jeter l'ancre. L'une de ces galères traversa le Bosphore et vint s'embosser à Sinope, pour y guetter les nombreux navires génois, chargés de marchandises, qui faisaient voile vers la Crimée ou Trébizonde, en longeant le littoral de l'Asie Mineure. Les gens de Péra voulurent, à leur tour, armer une galère pour en finir avec ces pirates et le navire des Bancheri, arrivant de Gênes avec un gros transport de marchandises, se mit aussitôt à la poursuite du corsaire. Les deux vaisseaux se rencontrèrent le 14 août au large de Soldaïa : les habitants s'étaient réunis sur le rivage pour assister au spectacle d'un combat naval. La lutte s'engagea à un mille de la côte et s'acheva par une défaite totale des Pisans ; les survivants et leurs marchandises furent débarqués et la galère incendiée par les vainqueurs[1]. Quelques années après, les incidents de Corse et de Sardaigne allaient provoquer de nouveau entre Gênes et Pise une guerre générale ; mais le combat victorieux de Soldaïa avait dû assurer aux Génois la maîtrise dans la mer Noire, bien avant la reprise officielle des hostilités. La guerre coloniale est désormais à l'ordre du jour dans le monde méditerranéen de la fin du Moyen Age, tout comme elle le sera, au XVIIIe siècle, entre les grandes puissances maritimes, sur un théâtre plus éloigné, en Amérique et aux Indes.

I

Il était assez naturel de supposer la même origine au conflit qui mit aux prises Venise et Gênes, dans les dernières années du XIIIe siècle. Les trêves périodiques qui réglaient, depuis 1270, les relations des deux rivales n'assuraient que fort médiocrement la paix. Il est vrai que les Annales génoises reconnaissent que les Vénitiens « se comportèrent avec cour-

1. *Ann. Jan.* (éd. Pertz), p. 285. M. Manfroni, *ouvr. cité*, p. 109, croit que l'incident a eu lieu en 1278, mais M. Ferretto, *Atti lig.*, XXXI, 2, p. 169, préfère l'année 1277.



toisie » lors de la guerre avec Pise[1], malgré la présence d'un Morosini à la tête de la flotte qui sombra dans la sanglante journée de la Meloria. Mais il ressort nettement de toute une série de documents que les Génois avaient eu une attitude fort différente à l'égard d'Ancône, contre laquelle Venise avait dû guerroyer en 1275[2]. Plus tard encore, en 1284 et 1286, sur les côtes d'Afrique ou dans les eaux grecques, toute rencontre du pavillon de Saint-Georges avec le lion de Saint-Marc devenait très facilement un conflit à main armée[3] : ce ne sont que pirateries et réclamations. En 1292, une bataille en règle eut lieu, au large de Coron, entre sept ou huit galères génoises et quatre galères armées à Venise pour le compte des Templiers et du roi de Chypre : les Vénitiens eurent le dessous[4]. Les ambassadeurs se réunirent aussitôt à Crémone, après que le gouvernement génois eût présenté ses excuses, mais elles furent jugées insuffisantes, et Giacomo D'Oria, l'historien de Gênes, achève de noter, en fermant sa chronique, les mesures prises par la ville en vue de la guerre imminente : envoi d'une galère fortement armée pour avertir les marchands de la rupture de la trêve et impôt général, pour faire face aux lourdes charges d'une entreprise aussi grosse de conséquences[5].

Ces motifs n'ont pas semblé fort sérieux aux historiens modernes[6]. Bien des fois déjà les Frères Prêcheurs s'étaient entremis et avaient su éviter l'aggravation du conflit. La rancune des Génois pour les désastres de la guerre précédente, en Syrie, à Settepozzi et à Trapani, que n'avaient pu effacer l'attaque de la caravane vénitienne à Saseno et de vagues débarquements en Crète[7], persistait assurément au moment où se déclanchaient de nouvelles hostilités ; le traité d'alliance

1. *Ann. Jan.*, p. 307.
2. Cessi, *Tregua*, p. 29 et suiv.
3. *Ibid.*, pp. 29 et 34.
4. C. Manfroni, *Storia della Marina*, II, p. 197.
5. *Ann. Jan.* (éd. Pertz), p. 353.
6. Manfroni, *Relazioni di Genova con Venezia dal 1270 al 1290*, in *Giornale storico e letterario della Liguria*, II (1901), p. 385 et suiv.
7. Caro, *Genua*, I, pp. 132, 166.



avec les Grecs avait été un succès politique de grande importance, mais l'avantage militaire et naval était resté aux Vénitiens pendant près de dix ans, dans toutes les rencontres sérieuses. Cette fois aussi, cependant, c'était Venise qui se montrait agressive et s'en remettait à la décision des armes, en repoussant énergiquement toute tentative de conciliation ou d'arbitrage. On a pu se demander ce qui avait déterminé ce changement d'attitude. Il est à coup sûr fort étrange qu'elle ait laissé passer l'occasion de se joindre aux Pisans avant la Meloria, au moment où la bannière rouge de Pise flottait encore sur les vaisseaux vénitiens, à côté de celle de Saint-Marc, en vertu de l'ancien traité d'alliance[1]. Il n'est que trop évident qu'elle a laissé écraser la seule puissance maritime qui pouvait faire échec à sa rivale, pour se déclarer contre Gênes au moment même où celle-ci n'avait plus d'autres adversaires à redouter. C'est avec raison que l'on a cherché l'explication de cette conduite illogique dans des considérations d'ordre purement commercial. La neutralité avait été fructueuse pour les marchands de l'Adriatique : Génois et Pisans, occupés par la guerre, avaient dû forcément négliger des marchés où le négoce vénitien pouvait prendre pied au détriment de ses concurrents[2]. C'était un peu la situation des États-Unis, pendant les premières années de la guerre mondiale.

Mais Pise avait succombé et la victoire de la Meloria laissait aux Génois les mains libres. Saint-Jean-d'Acre, d'où l'on avait eu tant de peine à les expulser, trente ans auparavant, était tombé aux mains des infidèles. Partout ailleurs, en Chypre, en Arménie, en Égypte, ils se hâtaient de consolider leur situation, d'acquérir de nouveaux privilèges[3]. A Byzance ils affirmaient avec plus d'éclat, sous le règne d'Andronic II, la prépondérance que leur avait octroyée l'empereur Michel.

1. Manfroni, *ouvr. cité*, p. 362.

2. *Ibid.*, pp. 377-379. Cf. Cessi, *La regolazione delle Entrate e delle Spese*, in *Doc. Finanziari della Repubblica di Venezia*, I (*R. Accademia dei Lincei*, 1925), p. XIII.

3. Caro, *ouvr. cité*, II, p. 177.



Depuis la chute des dernières places de Syrie, le centre du commerce du Levant se déplaçait insensiblement vers le Nord-Est, vers les ports de la mer Noire où aboutissaient les grandes routes de l'Asie Centrale : un peu plus tard, le voyageur Marino Sanudo, dont l'autorité en cette matière paraît incontestable, l'affirmera expressément dans ses *Secreta Fidelium Crucis*[1]. C'est cet ensemble de circonstances qui a fait supposer à M. Manfroni que Venise devait avoir dirigé tous ses efforts du même côté et qu'elle ne reculait pas devant une guerre pour ouvrir à ses vaisseaux une route que le traité de Nymphée prétendait lui interdire. C'est en vain qu'il a cherché dans les *Misti Senato* de Venise, de 1282-90, une mention des galères de la « Mer Majeure » et de Trébizonde[2]. On en pourrait conclure que la clause du traité de Nymphée qui ne permettait qu'aux Pisans et aux Génois l'accès de la mer Noire, avait été rigoureusement appliquée et que le pavillon vénitien avait complètement disparu de ces régions où il jouissait jadis d'une situation prépondérante.

Il est certain que Gênes avait mis tout en œuvre pour maintenir ce privilège. En 1268, lorsque le Pape avait essayé d'imposer sa médiation aux deux cités rivales, les Génois avaient mis en avant leur alliance avec le seigneur de Tyr, pour s'opposer à une paix séparée avec Venise. Cependant, les instructions du 17 octobre 1269, envoyées aux ambassadeurs qui se trouvaient à Rome, ne contenaient qu'une seule recommandation où l'on pouvait entrevoir le point capital de la politique génoise : la commune était prête à signer la trêve, si le pape pouvait lui garantir *quod non iretur ad Tanam*[3]. On n'invoquait l'alliance avec le seigneur de Montfort que pour dissimuler la question commerciale : ce qui importait le plus à Gênes c'était de fermer à ses rivaux les ports de la mer Noire et de la « mer de Tana », où elle venait de s'assurer le monopole du négoce.

1. Bongars, *Gesta Dei per Francos*, II, p. 22 et suiv.
2. Manfroni, *ouvr. cité*, pp. 382-383.
3. Cessi, *Tregua*, p. 10.



Mais force documents prouvent que ni le traité de Nymphée, ni les négociations diplomatiques engagées à la cour pontificale n'avaient pu empêcher les Vénitiens de franchir le Bosphore. Dès 1265, quand ils étaient sur le point de conclure avec Michel Paléologue une paix si avantageuse, que Martin da Canal pouvait écrire « *si orent Veneciens totes franchises par tot l'empire de Grece* »[1], ils avaient dû reprendre la navigation dans la mer Noire : en 1268, ils avaient pu acheter du blé en Crimée et en Circassie. La liste des réclamations adressées par le gouvernement vénitien aux autorités grecques, en 1278, mentionne à chaque instant des vaisseaux venant de la mer Noire : dès septembre 1274, le sandal de Pasquale Paolo et Pietro di Vicenza avait été rançonné, au large de Yalta, sur la côte de Crimée, par une galère byzantine[2]. Nicolò Dente et Filippo Bono transportaient également à Venise du blé de « Khazarie », quand ils furent arrêtés au passage par les Byzantins[3]. Giovanni Ardizone avait pris à son bord, à Soldaïa, un messager impérial qui revenait de Crimée à Constantinople, sans payer son passage ; l'envoyé grec avait été peut-être jusqu'à l'*ordou* de Saraï[4]. En 1280, Marco Polo l'Ancien léguait aux Franciscains de *Soldachia* une maison, dont ses enfants devaient garder l'usufruit, leur vie durant[5]. En 1281, les ducats de Venise avaient cours en Crimée[6] et les actes notariés de Caffa témoignent que les Vénitiens Giacomo et Michele Rainerio y exerçaient leur profession de marchands d'esclaves en 1290[7]. Quoique leur nationalité ne soit pas mentionnée, Francesco *Baamonte* qui

1. *Chronique*, p. 584.
2. Tafel-Thomas, III, p. 185 : *in loco vocato Pavaropoli*. Pagropolli, sur les portulans, correspond à Yalta (Kretschmer, *ouvr. cité*, p. 643).
3. *Ibid.*, p. 266. Cf. aussi, p. 276.
4. *Ibid.*, p. 245 : *pro eo quod portaverat a Mari Maiori Constantinopolim, scilicet a Soldadia, pro portatura unum noncium domini Imperatoris.*
5. Marco Polo, éd. Yule-Cordier, I, p. 4. Cf. Beazley, III, p. 31.
6. *Actes Péra-Caffa*, n° I. Ce sont des ducats d'argent.
7. *Ibid.*, n° CCCXXIV.



achète, le 29 juillet 1289, une esclave circassienne et Pasquale *Venier* qui parie cinq cents aspres qu'il ne jouera plus aux dés, au bord de la route de Caffa à Solhat, sont très probablement des Vénitiens[1]. Si l'on ajoute à ces informations le fait que des galères vénitiennes allaient trafiquer en Bulgarie, à Varna et à Mésembrie, ainsi que dans les ports byzantins de la côte d'Anatolie[2] et qu'en 1285 il est fait mention d'un conflit entre Génois et Vénitiens à Trébizonde[3], il paraît évident qu'au moins depuis la trêve de 1268 avec Michel Paléologue les galères de Venise avaient repris le chemin de la mer Noire. Mais les marchands vénitiens ne devaient sans doute pas être très nombreux : il n'est question à cette date ni d'établissements ni d'autorités coloniales. L'hégémonie génoise dans la « Mer Majeure » n'était pas encore menacée par cette concurrence.

M. Manfroni a noté cependant dans d'autres registres vénitiens la mention d'un « consul de Gazarie » en 1288[4]. Bien avant lui, Canale avait déjà trouvé une décision du 4 avril 1287 concernant le consul vénitien de Soldaïa, en Crimée[5]. Le 10 avril 1291, il était question d'une ambassade à envoyer à Nogaï, le Khan tatare du Kiptchak : l'envoyé, en cas de réussite de sa mission, devait rester trois ans comme consul et entretenir à ses frais un notaire et quatre domestiques[6]. L'historien de la marine italienne a pu en déduire que Venise complotait, avec le Khan Nogaï, un coup de main contre l'établissement génois de Caffa, et qu'en tout cas elle espérait gagner la faveur de l'empereur tatare de la Horde d'Or

1. *Actes Péra-Caffa*, n^os CCLXXI et CCCVIII.
2. Tafel-Thomas, III, pp. 179, 239, 246.
3. Cf. plus haut, p. 174. Caro, *Genua*, II, p. 179 en note, croit que l'incident s'est produit en 1291.
4. *Relazioni di Genova con Venezia...*, p. 383.
5. *Della Crimea...*, II, p. 441.
6. Manfroni, *ouvr. cité*, p. 384 : *capta fuit pars quod quidam nobilis destinetur nuncius ad imperatorem noga qui postquam descenderit in terram sit (ad) expensas comunis eundo et redeundo et si expleverit negocium pro quo ibit remaneat consul in partibus illis per tres annos.*



pour paralyser l'influence et le trafic de Gênes dans ses états[1]. Ce serait même là la vraie cause de la guerre qui se préparait ; d'ailleurs le principal exploit des Vénitiens fut une expédition ayant pour but de forcer les Détroits et de courir sus aux vaisseaux génois dans la mer Noire.

II

Cette hypothèse de l'historien italien trouve une confirmation inattendue dans certains faits que nous révèlent des documents génois. Dans le registre d'un des notaires qui instrumentaient à Caffa en avril et mai 1290, il est question d'un navire armé par Vivaldo Lavaggio pour le compte de l'empereur Argoun. Ce bâtiment faisait la police des côtes du Kouban et du Caucase, car nous le voyons récupérer sur un corsaire de la baie de Dchubg, en Circassie, des marchandises appartenant à des Arméniens de Caffa[2]. Il est en même temps question d'un certain Pietro di Braina, qui engage à son service un fauconnier, pour l'accompagner à la résidence de l'empereur Argoun et à Tébriz[3]. Il s'agit évidemment d'un émissaire de la commune de Caffa, dont les relations avec l'autre empereur mongol, celui de Perse, paraissent désormais tout à fait certaines. D'ailleurs Marco Polo, à son retour de Tébriz, notait déjà, en parlant de la mer Caspienne que, *novelement les marchians de Jene najerent por cel mer*[4]. Lorsque les Vivaldi entreprirent, en 1291, leur fameux périple africain, dont ils ne devaient plus revenir, ils n'ignoraient pas que des compatriotes les attendaient « de l'autre côté de l'Afrique »[5]. La flottille de l'Euphrate qui devait intercepter le commerce de l'Égypte avec l'Inde avait été équipée à

1. Manfroni, *Storia della marina*, II, p. 193. Cf. A. Battistella, *La Republica di Venezia*, Venise, 1921, p. 165.
2. *Actes Péra-Caffa*, nº CCXCVIII.
3. *Ibid.*, nº CCCXVI.
4. Beazley, III, p. 52.
5. C. de la Roncière, *La découverte de l'Afrique au M. A.*, I, p. 53.



Bagdad par des constructeurs génois. C'étaient encore des Génois qui allaient porter à Rome, à Paris ou à Londres les messages du Khan de Perse. Il semble bien que, tant au point de vue diplomatique que naval, Gênes ait eu partie liée avec l'empire mongol de Tébriz. Au moment où leurs amiraux dirigeaient les flottes de France et de Castille, il était naturel que les Génois aient aussi organisé la marine du nouvel empire tatare. D'ailleurs, les Mongols n'ont jamais été marins, malgré le titre de « Khan océanique » de leurs empereurs[1] : la seule expédition navale de grande envergure qu'ils aient tentée, dans les mers d'Extrême-Orient, celle de l'empereur Koubilaï contre le Japon, en 1274, n'a guère eu plus de succès que l'invincible Armada de Philippe II au XVI[e] siècle[2]. C'étaient donc les Génois qui montaient les vaisseaux de l'Il-Khan, successeur de Houlagou, dans la mer Caspienne et la mer Noire[3] aussi bien que dans le Golfe Persique.

Si l'on tient compte de ce fait et que l'on examine avec quelque attention la politique extérieure de l'empire de Perse à cette époque, on comprendra mieux les raisons qui pouvaient déterminer Venise à chercher un accord avec les Mongols du Kiptchak. Déjà Houlagou, le conquérant de Bagdad, avait eu des différends avec Berké, le successeur de Batou : le destructeur du Khalifat ne pouvait voir que d'un fort mauvais œil son voisin du Nord recevoir des ambassades de son principal adversaire, le sultan d'Égypte Béïbars. Il semble bien établi que, vers 1263, il y ait eu une alliance entre le Soudan du Caire, Michel Paléologue et les Mongols de la

1. Cf. P. Pelliot, *Les Mongols et la Papauté*, p. 23 de l'extrait.

2. Cahun, *Introduction à l'hist. de l'Asie*, p. 404.

3. Au XIV[e] siècle, l'empire mongol de Perse utilisait un port de la côte laze, entre Batoum et Atina. Peut-être y avait-il, entre la Géorgie et l'empire de Trébizonde, un « couloir » mongol aboutissant à la mer Noire. En tout cas, le *Libro del Conoscimiento* du Franciscain espagnol (p. 111) dit clairement que l'empire de Perse touche à la mer Noire « hasta *Acquisio* », qui n'est autre que la *Quissa* du portulan de Visconti, c'est-à-dire *Kissé* près de Batoum. Cf. Z. Khanzadian, *Atlas de Géographie économique de Turquie*, Paris, 1924, carte n° 26.



Horde d'Or[1]. On mentionnait le nom de Berké pendant la prière du vendredi, dans les mosquées de Jérusalem et de la Mecque, tout de suite après celui du sultan. Howorth va jusqu'à dire, dans son « Histoire des Mongols », que c'est à l'Égypte musulmane que l'empire du Kiptchak a emprunté son organisation administrative[2]. A l'antagonisme religieux et politique il faut ajouter d'épineuses questions de frontière : les deux empires mongols se disputaient les provinces limitrophes du Caucase, l'Arran et l'Azerbeïdjan[3]. Une bataille sanglante livrée sur les bords du Volga, resta indécise : les hostilités entre la Perse et le Khan de la Russie du Sud se prolongèrent jusqu'en 1266, sans résultat décisif[4].

Kirakos de Gantzag, en écrivant son « Histoire d'Arménie », voyait les deux armées campées sur les bords du Kour, en Géorgie, Berké sur une rive et Abagha sur l'autre, « à l'abri de palissades et de fossés profonds »[5]. Le partage de la Géorgie en deux royaumes, celui d'Abkhasie soumis au Khan du Kiptchak, au « maître de tout l'espace entre la Servie, Derbend et la Chine »[6], l'autre dépendant de Tébriz, créait entre les deux empires de nouvelles causes de conflit. En 1299, le roi David devait encore promettre à Gazan, l'empereur de Perse, de ne pas laisser Toktaï, le successeur de Nogaï et de Tula Bugha, traverser les montagnes avec son armée[7]. Les alliances se modifièrent par la suite[8] : l'em-

1. Stanley Lane Poole, *A History of Egypt in the Middle Ages*, Londres, 1901, p. 265. Cf. Vernadskij, in *Seminarium Kondakovianum*, I (1927), pp. 78-80. Les annales russes mentionnent que l'évêque orthodoxe de Saraï, Théognoste, revenait en 1279 de Constantinople « pour la troisième fois ». Peut-être cet ecclésiastique était-il aussi chargé d'une mission politique par le Khan mongol.

2. *Ouvr. cité*, I, 1, p. 120, V. plus haut, p. 237.

3. G. Altunian, *Die Mongolen u. ihre Eroberungen in Kaukasischen u. Kleinasiatischen Ländern*, p. 49.

4. Sykes, *A History of Persia*, Londres, 1915, II, p. 178.

5. Éd. Brosset, p. 194.

6. *Hist. de la Géorgie*, éd. Brosset, I, p. 546.

7. *Ibid.*, p. 620 et suiv.

8. Cahun, *ouvr. cité*, p. 426.



pereur byzantin, qui avait donné une de ses filles naturelles en mariage à Nogaï, le principal chef de guerre du Kiptchak[1], crut fort habile d'accorder la main d'une princesse grecque à Abagha, l'héritier de Houlagou sur le trône de Perse[2].

La question religieuse ne fut pas non plus toujours au premier plan. Nogaï et Tula Bugha ont protégé à un certain moment la propagande franciscaine en Crimée[3]. Ce n'est que sous le règne de Toktaï que l'islamisme semble avoir définitivement conquis les Tatars de Russie, au début du XIVe siècle ; l'empire mongol de Perse l'a adopté à la même époque[4]. Mais l'inimitié de la Perse et du Kiptchak n'en reste pas moins un facteur permanent et essentiel de la politique orientale. En 1289, les deux États s'étaient de nouveau trouvés en guerre et une bataille, livrée le 11 mai 1290 sur les bords du Karasou, en Circassie, avait tourné au désavantage de l'armée du Kiptchak[5]. On retrouve dans deux traités du début du XIVe siècle un écho lointain de ces événements : dans celui de Marino Sanudo, l'empereur des Tatars de Perse est un allié naturel des croisés d'Occident, justement parce qu il est « l'ennemi capital » du Soudan et du Khan des « Tatars du Nord »[6]. L'Arménien Hayton, ou Héthoum, est encore plus précis, car il décrit minutieusement les routes par lesquelles « *l'en puet entrer d'Ayse la Parfonde en Ayse la Maiour* » : deux de ces voies d'accès traversent le Caucase,

1. Pachymère, I, p. 180.

2. *Ibid.*, p. 174. Cf. A. Van Millingen, *Byzantine Churches in Constantinople*, pp. 273-275.

3. V. plus haut, p. 232.

4. Howorth, I, 1, p. 384. Cf. le Synaxaire grec de Soldaïa, in *Zapiski*, V, p. 621 : les Mongols ont enlevé les icones et les cloches des églises de Soldaïa le 2 août 1322, sous le règne d'Uzbek.

5. *Ibid.*, p. 139.

6. *Secreta Fidelium Crucis*, p. 2. Cf. aussi le *Libro del Conoscimiento*, p. 112 : la guerre entre « *Benascait emperador de Persia* » et « *Vxbeco emperador de Sara* », où l'on reconnaît sans trop de peine Abou-Saïd et Uzbek. Il faut noter le rôle des Arméniens dans ces guerres entre Mongols, ce qui pourrait bien indiquer l'origine arménienne de cette information.



l'une en longeant la mer Noire par l'Abkhazie, l'autre par la « Porte d'enfer », qui n'est autre que le défilé de Derbend sur les bords de la Caspienne. Mais celle-ci est barrée par un important système de défense, construit par le Khan Abagha : les faisans de la plaine de Moghan se chargent d'avertir les défenseurs, car la marche d'une armée d'invasion les effraie et les fait s'envoler en masse ; quant à l'autre route, elle n'est guère plus facile, car le « royaume d'Abtas » qu'il faudrait traverser, est également « *garny de gent et de fortes terres* »[1]. Le traité écrit à Venise, quelques années plus tard, par le Franciscain Paolino, ne fait que traduire cette description en latin[2]. Ces routes d'invasion qui mènent du Kouban et du Volga en Asie Mineure et en Perse, ce sont celles que les armées de la Horde d'Or ont dû suivre dans leurs expéditions au Caucase ; sans doute, les galères qu'Argoun Khan faisait armer dans la mer Noire devaient surveiller le littoral circassien et abkhaze, dans le même but de défense contre les empiètements des « Tatars septentrionaux ». En tout cas, il est intéressant de noter que le document qui signale leur existence est précisément du 27 avril 1290, au moment où les armées du Kiptchak et celles d'Argoun en venaient aux mains en Circassie. Dans ce conflit entre les deux empires mongols, les Génois étaient probablement du côté du Khan de Perse ; tout au moins la neutralité de la commune de Caffa lui était-elle très bienveillante. Il est très explicable que les Vénitiens soient entrés en relations avec Nogaï, puisque leurs rivaux se trouvaient dans le camp de son adversaire[3].

Ainsi les alliances orientales créaient de nouvelles causes de conflit entre les deux républiques. Déjà, dans la guerre précédente, elles avaient eu un rôle important : Venise, en Syrie, ne voulait pas conclure la paix sans ses alliés de Pise, et les Génois s'obstinaient à ne pas lâcher leur ami, le comte

1. L. de Backer, *L'Extrême-Orient au M. A.*, p. 217 et suiv.
2. Golubovich, II, pp. 97-98.
3. Il est intéressant de relever que l'expédition des Vénitiens contre Caffa précède de deux ans celle de Nogaï en Crimée. V. Veselovskij, *ouvr. cité*, p. 46.



de Montfort, seigneur de Tyr[1]. La même question se posait maintenant sous une nouvelle forme, dans la mer Noire ; on passait de la rivalité commerciale à l'antagonisme politique et les adversaires se retrouvaient tout naturellement dans des camps ennemis. M. Manfroni suppose que Gênes, pour couper court à toute tentative contre les établissements de Crimée, a dû interdire de nouveau aux navires vénitiens le passage du Bosphore ; simple hypothèse[2]. Peut-être n'y a-t-il même pas eu besoin de cette mesure pour écarter toute solution pacifique : le fait de se trouver engagés dans des systèmes politiques opposés était déjà suffisant pour ranimer les vieilles haines. Le moindre incident devait provoquer une rupture, puisqu'il s'agissait de gagner ou de perdre le monopole d'une des régions les plus riches de l'Orient.

III

Les intentions belliqueuses de Venise ne peuvent pas être mises en doute. Même après l'échec de la conférence de Crémone, en septembre 1293, il y avait encore moyen d'aboutir à un arrangement pacifique : le notaire génois Stabile Ottaviano di Sestri Ponente se présentait le 23 janvier 1294 à Venise, pour y renouveler l'assurance que la commune entendait maintenir la trêve, si le Doge faisait de son côté une déclaration analogue. Il n'obtint des Vénitiens qu'une réponse ambiguë[3] : quatorze galères fortement armées escortaient la caravane du Levant, aux ordres de Marco Basilio. Une galère génoise partit aussitôt pour avertir les marchands de Sicile, de Chypre, d'Arménie et de tout l'Orient de la guerre imminente[4]. Elle arrivait trop tard.

Marco Basilio disposait en tout de vingt-cinq vaisseaux,

1. Manfroni, *Relazioni di Genova con Venezia...*, p. 367.
2. *Ouvr. cité*, p. 387.
3. Caro, *Genua*, II, p. 184.
4. *Ann. Jan.* (éd. Pertz), p. 353.



les navires marchands de la caravane ayant pris aussi des soldats à leur bord. Trois galères d'Eubée et quelques sagettes rallièrent l'escadre, dès qu'elle parut dans les eaux du Levant[1]. Tout cet armement se dirigea aussitôt vers le royaume de Chypre : au printemps de 1294, les Vénitiens débarquaient à Limassol, où les Génois avaient une colonie florissante. L'action fut menée rapidement : la *loggia* fut brûlée, la tour démantelée, l'écusson de Gênes traîné dans la boue. Les assaillants proféraient de telles menaces que les marchands génois ne savaient où se cacher. Ceux de Famagouste quittèrent la ville en masse et se réfugièrent à l'intérieur de l'île ; le commandant vénitien répondait aux observations du roi Henri de Lusignan qu'il ne craignait aucune flotte génoise, même si elle était deux fois plus nombreuse que la sienne[2]. Les mêmes incidents se reproduisirent à Lajazzo : un vaisseau génois dut se racheter avec une grosse somme ; le pavillon de Saint-Georges fut jeté à l'eau, pendant que les équipages vénitiens demandaient la guerre à grands cris. Là aussi les marchands génois, dépourvus de toute protection, se réfugièrent à l'intérieur du pays, pendant que leurs rivaux mettaient leur absence à profit pour acheter sur le marché de Lajazzo tout ce qu'ils trouvaient. Ils se croyaient devenus les maîtres du commerce du Levant.

Mais les Vénitiens avaient compté sans les colonies génoises de Romanie et de la mer Noire. Dès que l'on apprit à Péra ce qui s'était passé en Arménie — la galère de Gille D'Oria qui avait apporté la nouvelle avait déjà eu une rencontre avec une galère vénitienne, au large de Caffa[3] — les marchandises furent débarquées précipitamment et remplacées par des soldats et des rameurs. L'ambassadeur Nicolò Spinola était venu soumettre à l'empereur Andronic les doléances de la commune ; il fut aussitôt proclamé amiral de cette escadre improvisée, à laquelle se joignirent les deux galères

1. Manfroni, *Storia della Marina*, II, p. 198.
2. Caro, *ouvr. cité*, II, p. 186.
3. *Ibid.*, p. 186 en note.



d'Andrea Pelato, qui avaient recueilli les chrétiens à Saint-Jean-d'Acre[1]. Trente et un bâtiments traversèrent les Détroits et firent voile vers le Sud, là où les vingt-huit galères vénitiennes croisaient devant Lajazzo ; depuis ses derniers exploits, la flotte de Marco Basilio avait été encore renforcée de quelques sagettes venues de Romanie. Lorsque les deux escadres furent en présence, un chevalier essaya de réconcilier les combattants ; il n'eut pas plus de succès que les deux frères Mineurs, que les Génois avaient chargés de réclamer à leurs adversaires les marchandises saisies en Arménie. L'escadre de Spinola refusa d'abord le combat et réussit à gagner Lajazzo où elle put compléter ses équipages improvisés, en embarquant des mercenaires. La rencontre était cependant inévitable ; elle eut lieu à la sortie du port de Lajazzo, le 28 mai 1294.

Les Génois étaient résolus à jouer le tout pour le tout. Ils avaient abattu leurs mâts et attaché leurs vaisseaux par des passerelles, de façon à former une vraie forteresse flottante : leur ligne de combat s'avança vers l'escadre ennemie, en longeant la côte d'aussi près que le permettait le tonnage de ses bâtiments.

Les Vénitiens s'aperçurent trop tard de ce stratagème : ils étaient si sûrs de leur victoire qu'ils ne lancèrent pas de brulôts sur la ligne génoise, qui maintenait les proues de ses vaisseaux contre le vent. Afin de mieux poursuivre l'ennemi, ils négligèrent d'abattre leurs mâtures et se contentèrent de serrer les voiles ; leurs navires chargés de butin s'élancèrent en désordre sur la ligne génoise, qui voguait comme un mur à leur rencontre. Le vent se leva et la mer devint houleuse ; les galères n'obéissaient plus au gouvernail. La ligne vénitienne flottait en désordre et, au lieu d'aborder l'ennemi de face, proue contre proue, les vaisseaux de Marco Basilio, poussés par le vent, présentaient le flanc aux coups des Génois. Ce fut un désastre : couvertes d'une nuée de projectiles, chavirant sous le poids trop lourd des marchandises, les galères vénitiennes succombèrent l'une après l'autre.

1. Manfroni, *ouvr. cité*, p. 198.



Vingt-cinq vaisseaux furent pris ou brûlés, avec tout leur chargement. Parmi les prisonniers se trouvait le commandant de l'escadre. Ainsi, sans que la guerre fût officiellement déclarée, des armateurs privés et des marchands de Gênes remportaient la première victoire navale dans les eaux du Levant, sur une caravane marchande de Venise transformée en flotte de guerre[1]. La lutte prenait, dès la première rencontre, ce caractère de guerre commerciale à outrance qu'elle devait conserver jusqu'à la fin des hostilités. L'antagonisme des deux rivales dans la mer Noire avait été la cause principale du conflit et la première bataille avait eu lieu dans les eaux d'Arménie ; c'est dire à quel point les questions coloniales déterminaient l'orientation politique des villes maritimes d'Italie, à la fin du « Dugento ».

Cette première victoire causait à Gênes un grand enthousiasme : elle semblait d'un bon augure pour la suite de la campagne. Pourtant, la situation générale redevenait inquiétante. La paix conclue avec Pise, en 1288, n'avait été qu'un bref armistice : la lutte avait repris avec ardeur en Corse et en Sardaigne. Malgré le blocus de la flotte génoise qui surveillait la mer Tyrrhénienne, les Pisans avaient tout de même réussi à s'emparer de l'île d'Elbe[2]. Les relations avec les Catalans devenaient de plus en plus mauvaises : l'expédition de Roger de Lluria, qui avait pillé en 1292 les côtes de l'empire byzantin[3], n'avait pas été sans nuire aux intérêts du commerce génois en Romanie. Les incidents se succédaient ; un vaisseau chargé de blé, à destination de Pise, avait tenté de forcer le blocus et les arbalétriers catalans ne craignaient pas d'affronter neuf galères génoises, mais le nombre avait cependant fini par l'emporter[4]. L'interminable guerre entre la maison d'Anjou et le nouveau royaume de Sicile avait eu aussi sa répercussion à Gênes. En 1291 et 1292, les deux adversaires avaient essayé à tour de rôle d'entraîner la commune dans leur alliance ;

1. Manfroni, *ouvr. cité*, p. 112.
2. Caro, *Genua*, II, p. 153.
3. Manfroni, *ouvr. cité*, II, p. 174.
4. *Ann. Jan.* (éd. Pertz), p. 343.



Charles II d'Anjou était même venu à Gênes[1]. Leurs propositions n'avaient pas réussi à faire sortir le gouvernement génois de sa neutralité, mais l'agitation avait été grande : la vieille querelle entre les Gibelins, amis d'Aragon, et les Guelfes, partisans des Anjou, prenait de nouveau une tournure violente et menaçait de déchaîner la guerre civile. Les capitaines du peuple, Oberto Spinola et Corrado D'Oria, n'avaient plus essayé de prolonger la durée de leur office. En mai 1291, la commune faisait appel à un chevalier de Bergame, Lanfranco dei Suardi ; comme dans les villes de Toscane, le capitaine du peuple devait être désormais un étranger. La guerre avec Venise imposait de lourdes charges au nouveau régime. La commune tentait d'ailleurs, en 1295, un effort considérable : Guelfes et Gibelins, faisant trêve à leurs dissensions, poussaient activement les préparatifs de la campagne contre l'adversaire principal. Oberto D'Oria, le vainqueur de la Meloria, avait pris le commandement de la flotte et travaillait à l'équipement des escadres, avec le comité d'organisation, la « credentia »[2]. Il ne faut pas oublier qu'une grande partie des vaisseaux n'appartenait pas à l'État et que la commune devait toujours tenir compte de ses moyens pécuniaires assez réduits et des intérêts des armateurs privés, qui mettaient leurs bâtiments à sa disposition. Cela faisait passer assez souvent la question financière avant les considérations stratégiques et imprimait aux opérations de la guerre maritime un caractère illogique et décousu. Cette année, cependant, les Génois paraissaient résolus à en finir. Les armements continuaient, malgré l'intervention de Boniface VIII, qui ordonnait aux adversaires une suspension d'armes jusqu'au 24 juin[3]. Du 15 juillet au 15 août, Gênes mettait à flot deux cents galères, que l'amiral réduisit ensuite à cent soixante-cinq. Elles avaient chacune au moins deux cent vingt hommes d'équipage et l'effectif total de la flotte était de quarante-cinq mille

1. Caro, *ibid.*, II, p. 161 et suiv.
2. Caro, *ibid.*, II, p. 200.
3. *Ibid.*, p. 201.



hommes[1]. L'esprit guerrier animait ces marchands réalistes et pratiques, au point de leur faire adopter les coutumes de la chevalerie : un défi formel fut envoyé à Venise, dans lequel on annonçait au doge l'intention de se porter à la rencontre des escadres vénitiennes et de les attendre au large de la Sicile. Là, à égale distance des deux villes ennemies, la bataille devait s'engager comme en un champ clos, et la justice de Dieu décider de la victoire. En effet, pendant dix-huit jours, l' « armada » génoise navigua le long des côtes de Sicile, jeta l'ancre à Messine et montra aux habitants éblouis la majestueuse ordonnance d'une des plus grandes flottes qu'une ville italienne eût jamais envoyée en mer. Les Vénitiens, dit ironiquement l'archevêque Jacques de Voragine, « s'enfermèrent courageusement dans leur port »[2]. Gênes pouvait croire que ses ennemis n'osaient plus affronter ses escadres et qu'elle était maîtresse de la mer.

En réalité, les Vénitiens ne perdaient rien à ne pas engager ce tournoi maritime. Le formidable armement de leurs adversaires n'avait servi qu'à augmenter les dépenses de la guerre et à épuiser les ressources de la commune. Les Génois ne pouvaient pas se permettre chaque année un effort aussi coûteux, pour n'aboutir qu'à une démonstration navale sans résultat. Il est vrai que la caravane du Levant, escortée par Andrea Dandolo, se fit prendre par quelques galères génoises près de Sapienza et que des détachements débarquèrent en Crète, en déjouant la surveillance des galères vénitiennes de Ruggiero Premarini, embossées à Modon[3]. Mais c'était peu de chose pour une flotte aussi formidable, qui pouvait porter le pavillon génois jusqu'au fond de l'Adriatique. Gênes fit à ses vaisseaux, qui n'avaient pas combattu, un accueil triomphal, mais le prestige du nouveau gouvernement était sérieusement ébranlé.

1. Cf. la chronique de l'archevêque Jacques de Voragine, *R. I. S.*, IX, col. 17.
2. *Ibid.*, *l. c.*
3. Cf. la *Chronique* d'Andrea Dandolo, in *R. I. S.*, XII, col. 405 et Manfroni, *ouvr. cité*, p. 205 ; Caro, *Genua*, II, p. 198, croit qu'il y a confusion entre les événements de 1295 et ceux de 1264.



Le mécontentement général rallumait le vieil antagonisme des partis ; à la fin de décembre, la guerre civile qui couvait depuis quelques années sous la cendre, éclatait brusquement entre Guelfes et Gibelins. Lamba D'Oria, capitaine du peuple à Asti, courut aussitôt à Gênes au secours du parti gibelin, avec cinquante chevaliers ; la bataille des rues mit la ville à feu et à sang pendant plusieurs semaines. Le palais de l'archevêque fut quelque peu endommagé et à la fin les Guelfes se réfugièrent dans la tour de la cathédrale. Les Gibelins, exaspérés, y mirent le feu, Saint-Laurent faillit brûler de fond en comble ; les chefs du parti vaincu, les Grimaldi et les Fieschi, n'eurent d'autre ressource que de s'expatrier. Corrado Spinola fut nommé capitaine du peuple et le fils de l'ancien collègue de son père, Corrado D'Oria, lui fut adjoint. Les éléments populaires l'emportaient de nouveau et les aristocrates du parti guelfe étaient dispersés, mais cette discorde civile, qui s'ajoutait aux grandes guerres extérieures, pesait lourdement sur l'avenir de la commune. Les négociations avaient repris en 1296 à la cour pontificale, sans que les envoyés de Venise et de Gênes eussent reçu des pleins pouvoirs pour traiter, de sorte que ces conférences traînaient en longueur sans rien résoudre.

Les Vénitiens avaient tout le temps de préparer une riposte à l'expédition génoise de l'année précédente. Plus avisés que leurs ennemis, ils n'envoyèrent pas de défi chevaleresque, mais résolurent de frapper l'adversaire dans son commerce et dans ses colonies, au point le plus sensible. La trêve de dix ans conclue en 1285 avec l'empire byzantin venait justement d'expirer et une ambassade d'Andronic en demandait le renouvellement. La réponse de Venise ne se fit pas attendre : quarante-six galères, aux ordres de Ruggiero Morosini, partaient pour l'Égée où les rejoignaient les vingt vaisseaux de Marco Michiel, qui les attendaient à Modon. Le 22 juillet 1296[1], une flotte de soixante-quinze galères passait les Détroits

1. Manfroni, *ibid.*, *l. c.*, et Caro, *Genua*, II, p. 231. Kretschmayr, *Geschichte von Venedig*, II, p. 65, croit que l'attaque a eu lieu le 22 juin.



et paraissait devant la Corne-d'Or[1] : les vingt-deux galères génoises qui tenaient la mer dans ces parages avaient failli être prises sur la côte d'Asie et n'avaient échappé qu'à grand'-peine à la poursuite de Morosini[2]. Elles avaient eu cependant le temps de jeter l'alarme à Péra.

Lorsque la flotte vénitienne parut dans le Bosphore, l'établissement génois était vide. La colonie, incapable de se défendre à Galata, s'était réfugiée dans l'enceinte de Constantinople, où l'empereur lui avait permis de s'installer dans le voisinage des Blachernes. Les Grecs établis à Péra avaient aussi vidé les lieux en toute hâte et le faubourg était abandonné.

La fureur des Vénitiens ne connut plus de bornes : déjà, la chasse qu'ils avaient donnée à la flottille génoise avait été infructueuse et la riche colonie de Péra, qu'ils comptaient piller, avait mis ses habitants et ses marchandises à l'abri des murailles fortifiées de Constantinople. Sur l'ordre de Morosini, les équipages mirent le feu aux maisons génoises de Galata qui leur étaient livrées sans défense ; la fumée qui s'élevait au-dessus des jardins et des vignes de Péra annonçait aux réfugiés des Blachernes que leur établissement était détruit. La ville semblait à la merci d'une descente : il n'y avait plus de flotte byzantine et la politique de désarmement d'Andronic II avait porté ses fruits. Cependant, lorsque les Vénitiens voulurent poursuivre leur avantage et débarquer dans la Corne d'Or, les Génois, aidés par les troupes impériales, purent leur opposer une résistance tenace. Les colons de Galata échelonnés le long des quais, couvraient de flèches les vaisseaux qui s'approchaient du rivage. Les Grecs, encouragés par la présence de l'empereur qui assistait de loin au combat, lançaient des lourdes pierres du haut des murs. Catapultes et balistes soutenaient les archers et démolissaient le pont des navires qui voulaient accoster ; l'un des officiers de Morosini fut tué par une flèche génoise[3]. A la fin de la journée, l'amiral vénitien se rendit compte qu'il était insensé de vouloir

1. Pachymère, II, p. 237.
2. Dandolo, *Chronique, ibid.*, col. 406.
3. Pachymère, II, pp. 240-242.



s'emparer de la capitale de l'empire ; ses hommes se vengèrent de leur déconvenue sur les maisons grecques de Galata, qui furent également incendiées, après quoi les galères de Venise repassèrent les Détroits, non sans brûler au passage, à Phocée, la fabrique de Benedetto Zaccaria. Entre temps, les autorités grecques faisaient saisir et enfermer à Constantinople les membres de la colonie vénitienne et la populace leur dérobait pour sept mille hyperpères de marchandises[1]. De plus, l'empereur fit mettre le séquestre sur leurs biens et s'assura d'une somme de 80.000 hyperpères, qui représentait la valeur des maisons incendiées à Galata ; ils furent relâchés aussitôt, mais ce fut leur perte : les Génois de Péra, furieux de la destruction de leur quartier, eurent tôt fait de provoquer une rixe. Les Vénitiens furent massacrés, sous l'œil indifférent des autorités grecques, malgré l'intervention du roi d'Arménie qui se trouvait à Constantinople[2]. Le bayle, Marco Bembo, fut précipité du haut d'un toit, les principaux marchands égorgés sans pitié, leurs cadavres jetés pêle-mêle à la fosse commune. Les survivants, petites gens pour la plupart, n'eurent que le temps de s'enfuir et de gagner au plus vite les possessions vénitiennes de l'Archipel.

Entre temps, une escadre détachée de la flotte de Ruggiero Morosini avait poussé au delà du Bosphore : le corsaire Menego Schiavo rançonnait les établissements génois des côtes de la mer Noire, tandis que Giovanni Soranzo, ayant pris quatre vaisseaux, jetait l'ancre sur la côte de Crimée[3]. Caffa eut-elle le sort de la colonie de Péra? Les sources semblent indiquer qu'un débarquement eut lieu et que la ville fut pillée par les Vénitiens, ou tout au moins attaquée[4]. Mais

1. Heyd, I, p. 496 en note.
2. Pachymère, II, p. 242.
3. Manfroni, *ouvr. cité*, II, p. 206.
4. Dandolo, *ibid.*, *l. c.*, et J. de Voragine, *Chronique*, *ibid.*, col. 498. Cf. Caro, *Genua*, II, p. 233. M. V. Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 108, mentionne un pillage de la colonie par les Vénitiens en 1296 et sa reprise par les Génois en 1299. Les sources sont moins affirmatives.



l'hiver vint arrêter les opérations, sans résultat décisif. En partie cependant le but de l'expédition était atteint, car le commerce génois dans la mer Noire devait avoir subi de lourdes pertes[1].

Le bilan de la campagne était désastreux pour les établissements génois du Levant. Péra brûlée, Caffa en danger d'être mise à sac, les ports de la mer Noire livrés aux attaques des corsaires, l'exploitation industrielle de Phocée détruite, c'était l'œuvre d'un demi-siècle qui semblait anéantie. La métropole n'avait rien fait pour défendre les établissements de Romanie et l'effort inutile de l'année précédente avait paralysé toute initiative. Les Guelfes exilés, dont les Gibelins confisquaient les fortunes, s'étaient emparés par surprise de Monaco. Juchés sur ce rocher imprenable, ils pouvaient défier leurs adversaires, qui devaient d'abord demander à Charles II d'Anjou la permission de traverser le territoire provençal, pour mettre le siège à ce nouveau repaire de pirates. Aucune flotte génoise ne parut dans la Méditerranée orientale et l'escadre de Frosio Morosini put aller piller impunément, en mai 1297, la colonie génoise de Lajazzo[2]. Le domaine colonial de Gênes n'avait plus subi de tels outrages depuis les désastres de la guerre de Syrie.

A vrai dire, les Vénitiens n'avaient pas causé à leurs ennemis des pertes irréparables. Les maisons de Péra pouvaient être vite rebâties, tandis que le massacre de la colonie vénitienne de Constantinople était un coup bien plus sensible, qui mettait Venise en état de guerre avec l'empire grec. Mais ses

1. Rukn' eddin Beïbars rapporte qu'un petit-fils de Nogaï, Aktadji, aurait été tué en 1298 par les Génois de Caffa qui l'avaient enivré, et que Nogaï lui-même fit ensuite une expédition en Crimée, en pillant Caffa, Kirkier, Kertch et d'autres villes, avant d'engager la bataille décisive contre Toktaï, son rival. Ces hostilités entre Nogaï et les Génois de Caffa ne prouvent-elles pas jusqu'à l'évidence l'alliance de ces derniers avec la Perse et l'entente de Nogaï avec Venise? Cf. Tiesenhausen, *Recueil de matériaux relatifs à l'hist. de la Horde d'Or*, pp. 111-112.

2. Manfroni, *ibid.*, p. 207.



adversaires étaient pour l'instant incapables de lui nuire : une flotte de quatre-vingts galères, placée sous le commandement de Tommasino Spinola et de Guando De Mari, voulut aller bloquer l'Adriatique, mais les mésintelligences des amiraux firent échouer lamentablement ce projet d'offensive. Tommaso Spinola finit par rester seul avec ses trente galères devant les quatre-vingt-deux vaisseaux des escadres d'Andrea Dandolo, de Morosini et de Quirini, qui lui donnèrent la chasse au sud de la Sicile et le long des côtes d'Afrique. Force navires marchands furent enlevés au passage.

La guerre pouvait ainsi se prolonger à l'infini, sans que l'une ou l'autre partie pût marquer un succès décisif. Corrado D'Oria avait passé sur ces entrefaites au service du roi Frédéric de Sicile, ce qui allait attirer sur les Gibelins de Gênes les foudres de Boniface VIII ; le pape avait, en effet, réussi à réconcilier Jayme d'Aragon avec Charles d'Anjou, pour enlever la Sicile à Frédéric[1]. Mais les effets de cette nouvelle constellation politique ne se firent voir que plus tard. Lamba D'Oria remplaçait son neveu à Gênes et prenait, en 1298, le commandement unique d'une grande flotte d'opérations. Ses galères portaient de nombreux arbalétriers et avaient sans doute déjà adopté le système des trois rameurs sur le même banc, le *terzarolo*, qui passe pour avoir été inventé par Benedetto Zaccaria pendant sa campagne du Maroc, afin d'augmenter la rapidité des manœuvres navales[2]. La flotte se réunit à Portovenere, à la fin de l'été, et suivit la côte jusqu'à Messine. A Otrante, le 29 août, les soixante-dix-huit galères obliquèrent vers la côte dalmate, où une tempête les dispersa aussitôt ; la plus grande partie des vaisseaux réussit cependant à rallier Antivari, où s'était réfugié Lamba D'Oria, et la flotte se mit à longer le littoral, en pillant les habitations de l'île de Curzola. Ce fut là qu'elle se trouva brusquement en présence de près de cent galères vénitiennes, qu'Andrea Dandolo et Nicolò Quirini avaient armées en toute hâte pour

1. Caro, *Genua*, II, p. 246.
2. Manfroni, *ouvr. cité*, p. 208.



défendre l'entrée de l'Adriatique, dont Venise avait de tout temps revendiqué l'entière possession. *Voire est,* écrivait Martin da Canal, un contemporain, *que la mer Arians est de le ducat de Venise.*

Les deux flottes étaient en vue dans la soirée du 6 septembre. Fort habilement Lamba D'Oria réussit à placer ses vaisseaux entre la côte dalmate et l'île de Curzola et à leur faire jeter l'ancre dans ce chenal. Il évitait ainsi de se laisser envelopper par les escadres vénitiennes plus nombreuses et se ménageait en même temps une ligne de retraite, ce qui fit croire à une fuite des Génois. Pendant la nuit, Menego Schiavo, le corsaire vénitien, partit en reconnaissance et vit la ligne ennemie brillamment illuminée. Lamba D'Oria ne songeait pas à s'enfuir et ses équipages paraissaient impatients d'en venir aux mains[1].

Le lendemain, de très bonne heure, Dandolo donna le signal du combat et ses galères s'avancèrent à force de rames vers la ligne génoise immobile. L'amiral vénitien, après un premier échange de projectiles, ordonna à ses vaisseaux de se masser sur l'aile droite, pour accabler sous leur nombre l'escadre ennemie qui se trouvait à l'ancre près de la côte dalmate. Le mouvement parut d'abord réussir : dix galères génoises furent mises hors de combat, dans une lutte furieuse à l'abordage. Mais le vent poussait de nouveau les vaisseaux vénitiens les uns contre les autres et leurs arbalétriers avaient le soleil dans les yeux. Lamba D'Oria fit alors avancer le reste de sa flotte et put acculer l'ennemi au rivage ; *et en tel manière,* disent les *Gestes des Chiprois, furent les Venesiens au myleuc des Jenevés*[2]. Ils tinrent pourtant jusqu'à l'après-midi, mais lorsqu'ils virent le pavillon de leur amiral abattu, ce fut la fin de la résistance. Une douzaine de galères réussit à s'échapper avec Menego Schiavo ; les quatre-vingt-quatre autres furent capturées par les Génois. Sept mille hommes

1. Caro, *ibid.*, II, p. 250.
2. Les *Gestes des Chiprois,* éd. Raynaud, Genève, 1887, p. 288. Cf. M. Sanudo, *Secreta Fidelium Crucis,* p. 83.



étaient tombés, près de sept mille quatre cents furent emmenés prisonniers à Gênes, parmi lesquels l'illustre voyageur Marco Polo. Dandolo, grièvement blessé, mourut en route de chagrin et de rage. La flotte victorieuse, très éprouvée, reprit le chemin de Gênes ; quelques vaisseaux de Gavino Tartaro firent à San-Nicolò del Lido une tentative de débarquement, pour jeter l'alarme à Venise, mais le gros des escadres de Lamba D'Oria était hors d'état d'exploiter le succès. L'amiral génois redoutait peut-être un coup de main des Guelfes de Monaco, qui pouvaient mettre son absence à profit ; toujours est-il que le 6 octobre les vainqueurs de Curzola faisaient leur entrée dans le port de Gênes, où de grands honneurs les attendaient. La commune offrit un palais à Lamba D'Oria[1] et des processions annuelles devaient désormais commémorer cette grande victoire, plus glorieuse encore que celle de la Meloria. Les défaites de la guerre précédente étaient vengées et aucune flotte ne semblait capable d'affronter en bataille rangée les vainqueurs des Pisans et des Vénitiens.

Pourtant la victoire était moins décisive que celle de 1284. Pise n'avait jamais réussi à se relever du désastre qu'elle avait subi en perdant sa flotte, tandis que Venise pouvait aisément remplacer les quatre-vingts galères qui avaient sombré à Curzola. Les pertes étaient grandes des deux côtés, les caravanes du Levant menacées par les corsaires ; cette guerre prolongée ne pouvait qu'affaiblir les deux villes et ruiner leur commerce. Les Gibelins, victorieux à Gênes, devaient songer de leur côté à reprendre la lutte avec les Guelfes et pouvaient s'attendre à l'hostilité de plus en plus marquée des adversaires de Frédéric de Sicile, qu'ils s'étaient si imprudemment engagés à soutenir. Aussi Matteo Visconti, seigneur de Milan et vicaire impérial de Lombardie, n'eut-il aucune peine à s'imposer comme médiateur. On ne sait rien de précis sur les premières négociations qui durent être ardues, malgré la lassitude générale des combattants ; cependant, l'accord fut assez vite réalisé et le 25 mai 1299 la paix était signée à Milan, sous les

1. Manfroni, *ibid.*, p. 214.



auspices de Matteo Visconti. Le 1er juillet, un syndic de Gênes assistait à Venise à la ratification solennelle du traité et le 28 août les prisonniers étaient remis en liberté. Presque en même temps, le 31 juillet, une trêve de vingt-cinq ans était conclue avec Pise[1] : la grande guerre des villes maritimes s'achevait avec le siècle.

On aurait pu s'attendre à voir Gênes imposer, après sa victoire de Curzola, des conditions très dures à ses adversaires ; la chronique de Villani prétend que les Vénitiens se seraient engagés à ne pas fréquenter pendant treize ans les ports de la mer Noire[2]. Mais le texte du traité, tel qu'il a été publié dans le *Liber Jurium*, n'y fait aucune allusion et l'on sait d'autre part que les Vénitiens envoyèrent force galères dans la « mer Majeure », après 1300[3]. Il y avait d'autres zones réservées : au cas d'une guerre entre Gênes et Pise, les Vénitiens s'interdisaient d'envoyer des navires en Corse et en Sardaigne et s'engageaient à aborder, entre Nice et Civitavecchia, seulement là où les Génois le leur permettraient. De son côté, Gênes reconnaissait à Venise l'hégémonie absolue dans l'Adriatique. D'un commun accord, on renonçait aux réparations, mais Venise se réservait le droit d'en réclamer à l'empire byzantin pour les marchandises saisies à Constantinople. L'alliance gréco-génoise n'était pas entamée, puisque Gênes stipulait expressément qu'elle pouvait envoyer des secours au basileus, au cas où Venise l'eût attaqué, sans que ces opérations coloniales puissent faire cesser l'état de paix entre les deux républiques. C'était en somme une « paix blanche », sans vainqueurs ni vaincus, et l'habile diplomatie de Venise avait su profiter de l'embarras de ses adversaires pour réparer le désastre naval. L'empire byzantin et les Guelfes de Monaco allaient faire les frais de cet arrangement.

1. Caro, *Genua*, II, p. 265.
2. Livre VIII, 27. Cf. Manfroni, *ibid.*, p. 215. La chronique de Ferretto de Vicence, *Fonti per la Storia d'Italia*, XLII, I, p. 123, ne mentionne pas cette clause.
3. Giomo, *Reg. Misti Sen.*, in *Arch. Veneto*, XVIII, p. 234.



IV

La guerre avec Venise avait été à ses débuts une guerre coloniale ; le gouvernement des deux premiers capitaines du peuple avait su diriger l'attention des Génois vers le commerce du Levant et en faire réaliser l'importance à tous les partis. Il avait pu aussi rester neutre dans le conflit entre Anjou et Aragon, en mettant les intérêts de la commune au-dessus de ceux des Gibelins. Les successeurs d'Oberto Spinola et d'Oberto D'Oria avaient maintenu victorieusement la gloire navale de leur pavillon, mais ils s'étaient trop engagés dans l'engrenage de la politique italienne, pour ne pas en subir les conséquences. La lutte entre Guelfes et Gibelins avait eu d'ailleurs son contre-coup en Orient : les équipages des deux galères de la flottille de l'Euphrate s'étaient entretués[1].

La paix avec Venise et Pise allait être bientôt suivie d'un arrangement avec Charles d'Anjou. Mais l'alliance des D'Oria avec le roi de Sicile, l'excommunication lancée par Boniface VIII contre les Gibelins et l'attitude du nouvel archevêque de Gênes, Porchetto Spinola, allaient prolonger indéfiniment la guerre civile. Lorsque la paix fut enfin conclue entre les partis qui s'étaient si longtemps combattus, la discorde éclatait entre les deux grandes familles, dont l'union avait fait la grandeur de Gênes à la fin du XIIIe siècle : les D'Oria et les Spinola. De coup d'état en coup d'état, de révolte en révolte, Gênes allait bientôt en venir à aliéner complètement son indépendance et à reconnaître successivement la seigneurie de Henri VII et celle de Robert de Naples. L'action de la métropole se fait sentir de moins en moins au Levant, pendant ces années de troubles, et les colonies, laissées à leurs propres forces, développent un esprit d'initiative et une indépendance qui montrent leur énergie et leur vitalité[2].

La colonie de Péra fut la première à se ressaisir. Déjà, en

1. C. de la Roncière, *La découverte de l'Afrique au M. A.*, I, p. 55.
2. Cf. Silberschmidt, *Das orientalische Problem zur Zeit der Entstehung des türkischen Reiches*, Leipzig, 1923, p. 121.



octobre 1300, Rosso D'Oria avait été dépêché à Constantinople pour arranger avec le gouvernement byzantin la question des dédommagements réclamés par la commune, qui étaient plus que jamais à l'ordre du jour[1]. Il repartit sans avoir conclu l'accord avec les Grecs et ce fut le vicaire, Gavino Tartaro, qui dut procéder à la réorganisation de la colonie. Cette mauvaise volonté des conseillers d'Andronic II ne pouvait qu'indisposer les colons de Galata. Ils le lui firent bien voir en 1301 et 1302, lors de l'attaque vénitienne, en laissant les Détroits sans défense et en restant neutres. La paix avec Venise fut de ce fait particulièrement onéreuse pour l'empire désarmé, qui ne pouvait plus opposer de flotte à ses adversaires. La leçon fut comprise à Byzance et, en mai 1303, l'empereur octroyait à « l'illustre commune de Gênes » un quartier beaucoup plus étendu que celui qu'elle occupait jadis à Péra[2]. Le terrain concédé aux Génois était délimité avec précision par les vignes et les jardins des monastères ; c'était une surface de près de trente-sept hectares[3] qui devait leur appartenir en toute propriété, sans que les autorités grecques se fussent réservé le moindre droit. Pour plus de sûreté, on ménageait tout le long de cette limite un véritable glacis au nouvel établissement, en interdisant aux Grecs de construire des maisons dans une zone de soixante coudées, qui faisait le tour de la concession ; seuls les prêtres desservant les églises des monastères orthodoxes y étaient tolérés[4]. Un nouveau chrysobulle donnait, en 1304, aux colons de Galata le droit d'entourer leur quartier d'un fossé, sans y élever toutefois des murailles de défense, mais en leur permettant de fortifier

1. Belgrano, *Doc. Pera*, nº VII (p. 102) lit *Raffo* D'Oria, mais le *f* et le *s* se confondent facilement dans l'écriture de cette époque. *Rosso* D'Oria était podestat de Romanie en 1304.
2. Belgrano, *ibid.*, p. 104.
3. Desimoni, *I Genovesi ed i loro quartieri in Costantinopoli...*, in *Giorn. Ligustico*, III, p. 265. Cette surface n'a appartenu aux Génois qu'après le règne d'Andronic II, au cours du XIVᵉ siècle.
4. V. la traduction française de l'acte de concession dans Belin, *Hist. de la Latinité de Constantinople*, p. 128 et suiv.



les maisons, qu'ils avaient toute liberté de construire à l'intérieur du nouveau périmètre[1]. Les deux ambassadeurs de Gênes, Guido Embriaco et Accursino Ferrari, obtenaient aussi le droit pour la nouvelle colonie d'établir sa *loggia*, ses bains, son abattoir, d'user de ses poids et de ses mesures en toute franchise des droits de douane, à condition d'en avertir les commerciaires[2]. Les Génois devaient obtenir à Smyrne les mêmes privilèges et circuler librement à travers l'empire ; des restrictions n'étaient prévues que pour l'exportation des céréales. Le nouveau podestat de Romanie, Rosso D'Oria, publiait les statuts de Péra, qui consacraient la réorganisation de la colonie et le début d'une nouvelle ère de prospérité commerciale.

Les concessions du basileus devaient assurer de nouveau à l'empire l'alliance de la commune. Déjà dans l'automne de 1302, les Génois s'étaient trouvés aux prises, dans les rues de Constantinople, avec les nouveaux auxiliaires de l'armée grecque d'Asie Mineure, les terribles Almugavares catalans, qu'Andronic venait d'engager à son service, depuis que la paix entre Naples et la Sicile les avait rendus disponibles. Rosso de Finale et un grand nombre de colons génois avaient péri dans cette sanglante mêlée, qui opposait sur les rives de la Corne d'Or la bannière d'Aragon à l'étendard de Gênes[3]. Un an après, les routiers catalans, revenus d'une brève campagne contre les Turcs, se jetaient sur Gallipoli et en faisaient le repaire de leurs bandes aguerries, qui ravageaient les environs de la capitale et devenaient le fléau de l'empire. Leur nombre augmentait de plus en plus : Bérenger d'Entença venait d'arriver en 1304 avec neuf galères et d'autres renforts étaient attendus au printemps de l'année suivante. On redoutait à Constantinople une entente entre les Catalans et Charles de Valois, l'héritier des empereurs latins, qui trouvait dans

1. Belgrano, *ibid.*, p. 106.
2. Manfroni, *Relazioni...*, in *Atti lig.*, XXVIII, p. 689.
3. G. Schlumberger, *Expédition des Almugavares ou routiers catalans en Orient*, Paris, 1902, p. 48. Le chiffre de « 3.000 cadavres italiens », indiqué par Muntaner, semble quelque peu exagéré.



Péra au xve siècle, d'après le *Liber insularum maris Aegei* de Buondelmonti.



les bandes d'Almugavares un appui inespéré[1]. Andronic essayait encore d'éviter le conflit, mais les Génois se hâtaient de fortifier leur nouvel établissement de Péra, pour le mettre à l'abri de toute surprise ; ils n'avaient pas oublié l'attaque de Ruggiero Morosini. Le fossé était agrandi et rempli d'eau de mer, les fenêtres des maisons transformées en meurtrières, des machines de guerre installées aux points menacés[2]. L'assassinat du chef de la compagnie catalane, Roger de Flor, à Andrinople, en mai 1305, rendit la guerre inévitable. Entença se mit à ravager avec quelques galères Héraclée et les côtes de la mer de Marmara, pendant que ses compagnons se fortifiaient à Gallipoli. Le 30 mai, la flottille des Almugavares se trouvait en présence de l'escadre génoise d'Edoardo D'Oria, qui remontait vers le Bosphore, en escortant un convoi de vaisseaux marchands, à destination des ports de la mer Noire. La rencontre fut d'abord pacifique : le chef des Catalans eut l'imprudence de proposer aux Génois le pillage de la Corne d'Or et d'accepter à dîner à bord du vaisseau de D'Oria, qui lui fit bon accueil. Mais, pendant la nuit, une galère dépêchée à Constantinople revint en toute hâte annoncer aux Génois que l'accord entre le basileus et la commune de Péra contre les Catalans avait enfin été conclu et que l'empereur les chargeait de le débarrasser de l'escadre ennemie[3]. Ce fut vite fait : le « mégaduc » catalan, qui festoyait à bord du vaisseau amiral génois, fut promptement ligoté, quatre de ses galères enlevées en un tour de main. La cinquième seule, commandée par Béranger de Villa Marina, refusa de se rendre et se battit furieusement contre les dix-huit vaisseaux génois qui finirent évidemment par en avoir raison. « Et voyez, écrit avec amertume le chroniqueur Muntaner, quel beau festin surent faire les Génois à Bérenger d'Entença. Et ils eurent tout ce que Béranger d'Entença avait gagné à la bataille d'Héraclée. Cela prouve que bien

1. Caro, *Genua*, II, p. 307.
2. Pachymère, II, p. 495.
3. *Ibid.*, p. 536. Cf. Caro, *ouvr. cité*, p. 309.



fou est tout seigneur ou tout autre homme qui se fie à l'homme des communes, car qui ne sait ce qu'est la foi ne peut la respecter »[1].

Le 31 mai, vers midi, l'escadre victorieuse fit son entrée dans le port de Constantinople. Des négociations furent aussitôt entamées avec l'empereur Andronic, mais le zèle des Génois semblait s'être quelque peu relâché. La destruction de la flottille catalane mettait Péra à l'abri d'un coup de main ; ce but étant atteint, il était peut-être prudent de ne pas rompre définitivement avec la Compagnie. Aussi Bérenger d'Entença ne fut-il pas livré aux Grecs, mais emmené à Trébizonde avec les vaisseaux qui allaient y décharger leurs marchandises et de là à Gênes, où il dut payer une rançon considérable. En 1306, pourtant, une nouvelle escadre, commandée par Ser Antonio Spinola, se mit à la disposition de l'empereur byzantin. Les Catalans, qui avaient mis en déroute les troupes de Michel Paléologue, le fils et l'associé du vieil Andronic, s'étaient lancés à la poursuite des Alains au service de l'armée grecque et en avaient fait un grand massacre. L'occasion était bonne pour reprendre Gallipoli, la plupart des Almugavares étant à quelque douze journées de marche à l'intérieur des terres. Mais les Génois n'eurent pas plus de succès que les Impériaux et laissèrent, sous les murs de la place, leur chef Antonio Boccanegra et nombre de gentilshommes[2]. Cet échec acheva de dégoûter les commerçants de Péra d'une lutte sans profit ; l'*abbate del popolo* qui venait d'inaugurer ses fonctions dans la colonie, alla trouver l'empereur Andronic et l'avertit que la commune ne pouvait supporter davantage les frais de la guerre et qu'elle entendait faire la paix avec les Catalans. Tout ce que le basileus put obtenir fut une tentative de médiation entre lui et la Compagnie, qui ne réussit pas d'ailleurs, et la promesse de ne pas

1. Apud Schlumberger, *ouvr. cité*, p. 178.
2. *Ibid.*, p. 234 et suiv. V. aussi N. Iorga, *Ramón Muntaner et l'empire byzantin* in *Rev. hist. du Sud-Est Européen*, IV (1927), p. 350.



faire d'entente avec les Almugavares. Ceux-ci ne pouvaient plus subsister dans la région de Gallipoli, qu'ils avaient entièrement dévastée et se mettaient en marche vers la Macédonie et la Thessalie, pour s'installer enfin, après leur victoire du lac Copaïs, dans le duché d'Athènes. Grecs et Génois en étaient débarrassés, mais la colonie de Péra avait profité de leur passage pour se fortifier et affirmer de plus en plus son indépendance de l'empire byzantin. En 1308, Andronic se plaignait amèrement des méfaits des Génois de Galata, qui attiraient à Gênes des jeunes gens pour les vendre comme esclaves, dont les fonctionnaires faisaient passer en fraude les marchandises des étrangers qui voulaient éviter les droits de douane. De plus, ils bâtissaient des maisons en dehors du territoire qui leur avait été concédé et envoyaient comme podestat en Romanie Bernabò Spinola, que l'empereur ne voulait pas agréer[1]. Autrefois, Michel Paléologue aurait lancé ses troupes à l'assaut du quartier génois pour beaucoup moins ; le premier établissement de Péra était, du reste, sans défense. Maintenant, derrière son fossé et ses murailles, à l'abri de ses escadres qu'aucune flotte impériale ne pouvait plus provoquer, la colonie était bien tranquille. Le faubourg était devenu une citadelle. Les dessins de Buondelmonti, au XVe siècle, nous montrent une ville nouvelle, hérissée de tours et de créneaux. A l'abri de ces défenses massives, les podestats de Péra pourront désormais traiter d'égal à égal avec les souverains de Byzance, faire alliance avec leurs ennemis et imposer leur volonté en toute circonstance. Galata, rebâtie en peu de temps sur de plus vastes proportions, semblait avoir puisé dans son désastre de 1296 une impulsion vigoureuse[2].

Il n'en était pas de même des autres établissements de la mer Noire. Les Génois de Trébizonde, jaloux des privilèges obtenus par la colonie de Galata, prétendirent, en 1306, ne plus acquitter de droits de douane aux commerciaires

1. Manfroni, *Relazioni...*, in *Atti lig.*, XXVIII, pp. 693-694.
2. Heyd, I, p. 447.



des Comnènes, alors qu'ils pouvaient passer en franchise dans l'empire byzantin de Constantinople. L'empereur Alexis, indigné de se voir traité de « petit toparque provincial »[1], leur opposa résolument une fin de non-recevoir. La colonie proclama alors bien haut qu'elle allait quitter la ville et se mit à entasser sur les quais du port ses ballots de marchandises, mais les autorités de Trébizonde ne se laissèrent pas intimider et répondirent que les Génois étaient libres de s'embarquer, s'ils acquittaient auparavant les droits de douane qui n'avaient pas encore été payés. Lorsqu'ils voulurent hisser leurs ballots à bord des navires, la garde géorgienne fit son apparition et l'on en vint aux mains. Mais les marchands n'étaient pas de taille à soutenir le choc de ces guerriers ; voyant la partie perdue, ils mirent le feu à un quartier de Trébizonde, ce qui causa des dégâts notables mais détruisit aussi, du même coup, tout le stock de marchandises que les Génois prétendaient emporter. La situation des Génois dans l'empire des Comnènes restait donc assez précaire et le conflit n'allait pas tarder à reprendre avec une violence accrue[2].

En Crimée, le commerce génois qui s'était développé si rapidement, passait dans ces premières années du XIV[e] siècle par une crise beaucoup plus grave. Tula Bugha ayant été assassiné sur l'ordre de Nogaï, son co-régent, celui-ci s'était trouvé aux prises avec Toktaï, le fils de Mangkou-Timour. Le nouveau prétendant à l'empire du Kiptchak avait envoyé à Nogaï une déclaration de guerre symbolique, une houe, une flèche et une poignée de terre, qui rappelait celle que les Scythes avaient fait parvenir autrefois à Darius[3]. Une première bataille sur les bords de Don tourna à l'avantage de Nogaï, mais ses lieutenants commençaient à passer à l'ennemi. En décembre 1299, son armée campait devant Soldaïa[4]

1. Pachymère, II, p. 449.
2. V. plus haut, p. 176.
3. Marco Polo, éd. Yule-Cordier, II, p. 497 et suiv.
4. Bruun, *Notices hist. et géogr.*, p. 53. Cf. le Synaxaire grec de Soldaïa, in *Zapiski*, V, p. 596.



et repartait de là pour livrer un nouveau combat aux armées de Toktaï, qui l'emportèrent cette fois définitivement[1]. Le vieux Nogaï y laissa le pouvoir et la vie. Les restes de son armée se dispersèrent, les Alains passèrent au service de l'empire byzantin, son fils aîné Tchaka se réfugia en Bulgarie, où Svêtoslav, l'héritier de Terterii, le fit égorger. Toktaï était désormais reconnu par tous ses voisins comme le maître du Kiptchak. Il fit aussitôt sentir aux colonies italiennes de Crimée le poids de son autorité, en prétendant interdire le commerce des esclaves, qui lui enlevait chaque année un grand nombre de sujets. Les Génois qui se trouvaient à Saraï furent saisis, en 1307, et relégués à Solhat, leurs marchandises confisquées, et une grande armée mongole vint assiéger Caffa. Grecs et Génois firent pendant huit mois une résistance désespérée, « mais, à la fin, les défenseurs mirent eux-mêmes le feu à la ville et se sauvèrent sur leurs vaisseaux »[2]. L'incendie du 21 mai 1308 achevait la destruction de la colonie, que les Vénitiens avaient déjà attaquée en 1296 : le commerce génois sur les côtes septentrionales de la mer Noire avait perdu son principal point d'appui.

L'administration spéciale créée à Gênes, en 1313, pour réorganiser la navigation et les colonies eut donc fort à faire pour rétablir la prospérité du commerce du Levant. Après la mort de Toktaï, en 1313, les relations reprirent avec l'empire mongol de la Russie du Sud. Le nouveau Khan, Uzbek, accorda aux ambassadeurs de Gênes, Antonio Grillo et Nicolò di Pagana, l'autorisation de relever les murs de Caffa et de rétablir la colonie dans ses anciens privilèges. En 1314, le traité conclu entre Gênes et l'empereur de Trébizonde mentionnait des actes de piraterie effectués sur les côtes de

1. Pour la chronologie de ces événements, v. Marco Polo, éd. Yule-Cordier, II, p. 498, et Veselovskij, *Nogaj*, p. 46. Le renseignement donné par Rukn'eddin Beïbars se trouve dans Tiesenhausen, *Recueil de matériaux relatifs à l'histoire de la Horde d'Or*, p. 112. « La seconde expédition de Toktaï contre Nogaï réussit » (Veselovskij, *ouvr. cité*, p. 48).

2. Heyd, II, p. 170. Cf. ***Zapiski***, V, p. 613.

Crimée et à Caffa par les vaisseaux d'Alexis Comnène et du seigneur turc de Sinope, au détriment des Génois[1] ; ceux-ci avaient dû y reprendre déjà leurs anciennes habitations. Mais la colonie ne se relevait que très difficilement des ruines de la dernière guerre. Il fallut obliger, en 1316, tous les navires génois qui entraient dans la mer Noire à relâcher au moins un jour à Caffa, pour rendre au port son trafic intense et à la ville sa prospérité de jadis[2]. La colonie fut réorganisée et entourée de murailles et de tours ; elle allait bientôt devenir en Crimée « une sorte de Constantinople » et contenir, dans son enceinte, des milliers de maisons[3]. Le commerce génois dans la mer Noire, allait, au cours du XIV[e] siècle, regagner bien plus qu'il n'avait perdu et dépasser de beaucoup le chiffre d'affaires des premiers établissements de Péra, de Caffa et de Trébizonde. Mais la lutte économique devient à son tour plus intense : pour Gênes, la fondation de ses nouvelles colonies et l'organisation de l'*Officium Gazariæ* marque aussi la fin de l'accaparement, à son profit exclusif, des transports maritimes du Pont. La concurrence succède au monopole.

Déjà au traité de Milan, Venise s'était réservé le droit de réclamer à l'empereur byzantin les dédommagements qui lui étaient dus. Des négociations engagées à cet effet, en 1301, étaient restées sans résultat et, le 2 juin, Marco Michiel et Frosio Morosini partaient pour la Romanie, avec des galères qui emportaient des chevaux et des archers[4]. Le 17 juillet, on armait, à Venise, encore six galères pour la guerre d'Orient et le bayle vénitien d'Eubée lançait sur l'Archipel une nuée de corsaires. Les Barozzi s'emparaient de Santorin et de Thérasia, les Ghisi reprenaient aux Grecs Amorgos, Keos

1. Cf. *Atti lig.*, XIII, p. 519.
2. *Officium Gazariæ*, col. 407.
3. Beazley, III, p. 370.
4. Giomo, *Reg. Misti Sen.*, in *Arch. Veneto*, XXIX, p. 405 ; XXX, p. 153. « Fiofio » est sans doute une mauvaise transcription de « Frosio » ; la confusion de *i* et de *r*, de *f* et de *s* est assez explicable dans la minuscule gothique de cette époque. Pour *Frosio* Morosini, v. Manfroni, *Storia della Marina*, II, p. 207.



et Sériphos[1]. A la fin d'août, les neuf galères de Belletto Giustiniani, renforcées par celles de Ruggiero Foscarini et des corsaires, franchissaient les détroits. Comme les Génois observaient une stricte neutralité par suite de leurs différends avec le gouvernement byzantin, personne ne s'opposa au passage de l'escadre vénitienne, qui vint mouiller insolemment devant la Corne d'Or et mit le feu aux maisons voisines. Les Grecs furieux songeaient à attacher ensemble tous les bateaux de pêche ou autres qui se trouvaient dans le port de Constantinople et à fermer le Bosphore[2]. Mais l'empereur, convaincu de son impuissance et découragé par l'attitude indifférente des Génois de Péra, s'était résigné à traiter. Le 7 octobre 1301, Venise mettait en liberté les prisonniers grecs[3] et un an après, le 4 octobre 1302, un traité en règle entre le doge Pietro Gradonigo et l'empereur Andronic mettait fin aux hostilités et établissait une trêve de dix ans[4]. Les Vénitiens avaient toute liberté de trafiquer dans l'empire, mais l'importation du sel et du mastic restait interdite, comme par le passé. En fait de dédommagements, les Grecs n'obtenaient que vingt quatre mille hyperpères pour un navire, saisi par Menego Schiavo au large de Chios ; en échange, ils devaient en payer quatre-vingt-cinq mille pour les pertes subies en 1296 par la colonie vénitienne et quatorze mille à la suite d'autres réclamations. Ils cédaient aussi par le même traité aux Michieli, Giustininiani, Ghisi et Barozzi, les îles de Zéa, Sériphos, Amorgos et Santorin, tandis que l'île de Cos leur était rendue.

Les sommes furent payées entièrement, non sans difficulté, car Venise n'admettait pas des hyperpères d'un mauvais

1. W. Miller, *The Latins in the Levant*, p. 582.
2. Pachymère, II, p. 324.
3. *Arch. Veneto*, XXX, p. 156. Manfroni, *Storia della Marina*, II, p. 220, croit que l'expédition de Giustiniani a eu lieu en 1302, mais Heyd, I, p. 448 et M. Manfroni lui-même, *Relazioni...*, in *Atti lig.*, XXVIII, p. 688, indiquent l'année 1301.
4. Tafel-Thomas, IV, p. 12 et suiv.



aloi[1]. La République réorganisait en toute hâte sa marine ; elle établissait une école de rameurs et d'arbalétriers, réglementait le départ des caravanes, obligeait, le 17 janvier 1303, les navires qui transportaient de la soie, ou d'autres marchandises de valeur, à armer leurs équipages[2]. Le passage du Bosphore était ouvert aux vaisseaux vénitiens et la neutralité des Détroits abolie ; il est désormais question presque chaque année des galères de la « Mer Majeure »[3]. En 1306, les marchands de Venise obtiennent un privilège du Khan tatare de Perse, en 1319 ils traitent avec Alexis Comnène de Trébizonde, en 1333 enfin, Uzbek, le Khan du Kiptchak, leur permet de s'établir à Tana, sur les bords du Don[4]. Gênes avait perdu l'occasion d'exclure ses rivaux du commerce de la mer Noire.

La lutte allait reprendre âprement au XIV[e] siècle ; en 1328, profitant des querelles entre Guelfes et Gibelins, l'amiral vénitien Giustiniani rançonne Péra[5]. En 1350, Venise entraîne l'empereur Jean Cantacuzène et le roi d'Aragon dans sa lutte contre Gênes, qui soutenait à Byzance les Paléologues. En 1378, c'est la cession de Ténédos, la clef des Dardanelles, aux Vénitiens, qui fait éclater la « guerre de Chioggia »[6]. Le problème qui s'était posé dans son ensemble aux deux républiques, dès la fin du XIII[e] siècle, était loin d'être résolu. Cette question des Détroits, cette lutte continuelle pour le

1. *Arch. Veneto*, XVIII, p. 325.
2. Manfroni, *Storia della Marina*, II, p. 222 en note.
3. *Arch. Veneto*, XVIII, p. 324 et suiv. Pour la réoganisation des finances vénitiennes, très mal en point après les guerres de Ferrare et de Zara, cf. Cessi, *La regolazione delle entrate e delle spese*, p. XLII et suiv.
4. Tafel-Thomas, IV, pp. 47, 122, 243. Cf. Candicti, *Institución consular*, p. 413 et suiv. Déjà, en 1323, les Franciscains de Crimée abordent à Caffa « in societate mercatorum venecorum *(sic)* extra venientium ». Cf. R. P. Bihl et A. C. Moule, *De duabus epistolis fratrum minorum...*, in *Archivium Franciscanum historicum*, XVI (1923), p. 111.
5. Manfroni, *Relazioni...*, in *Atti lig.*, XXVIII, p. 699.
6. Kretschmayr, *Gesch. von Venedig*, II, p. 230.



libre accès de la mer Noire ou de l'Égée, demeure, à travers les siècles l'élément invariable de la question d'Orient; toute puissance qui essaie d'établir dans les mers du Levant une suprématie politique ou commerciale rallume l'éternel foyer de discorde. Depuis l'époque lointaine de l'hégémonie d'Athènes dans le Pont Euxin, jusqu'aux campagnes de Catherine II et aux guerres d'Orient du xix[e] siècle, la cause du conflit est toujours la même. L'historien américain a eu raison d'affirmer que « tant que la mer Noire n'aura pas séché et que les plaines de Russie donneront du blé, il y aura toujours une question des Détroits »[1].

1. Gibbons, *The foundation of the Ottoman Empire*, p. 152.



CONCLUSION

Il est, en effet, impossible de ne pas être frappé par la similitude du développement des colonies italiennes du littoral de la mer Noire avec celui des cités grecques de l'Euxin, tant il est vrai qu' « en matière commerciale, des besoins identiques engendrent des règlements analogues ». Il n'y a évidemment aucun lien entre l'une et l'autre colonisation ; nulle part la tradition des marchés pontiques de l'Antiquité n'a pu survivre jusqu'au XIIIe siècle, même dans l'empire byzantin qui continue, en Orient, la monarchie romaine ; l'aspect ethnique et les frontières politiques de ces régions de l'Europe orientale ont subi de profondes modifications pendant le passage tumultueux des invasions barbares. Cependant, si les acteurs sont différents, la scène, elle, n'a pas changé ; les nécessités du commerce sont les mêmes, les mêmes routes voient défiler les caravanes des âges nouveaux, les mêmes ports, qui accueillaient jadis les trirèmes, abritent les galères et les térides des navigateurs du Moyen Age. Cette continuité ininterrompue de la vie économique, on l'aperçoit jusque dans le catalogue des marchandises ; c'est ainsi que Polybe énumère pour les cités de l'Euxin de l'époque hellénistique le bétail, les esclaves, le miel, la cire, les poissons séchés et le blé, articles auxquels il convient d'ajouter les δέρματα (les peaux de bêtes), le sel, le bois, quelques pierres précieuses, l'ambre et l'or. En échange, les colonies du Pont importaient de grandes quantités de vin, d'huile et d'étoffes, sans oublier les produits de la céramique grecque, dont les débris jonchent aujourd'hui encore les ruines antiques des bords de la mer Noire. Cette liste n'est-elle pas exactement celle des importations et des exportations des établissements génois de Crimée et d'Asie Mineure? Tout au plus faut-il accorder plus



d'importance au commerce des étoffes ; ce produit de l'industrie médiévale de Flandre, de Champagne et d'Italie remplace pour la clientèle du « Dugento » les vases helléniques, qui représentaient autrefois sur le même marché l'activité de l'industrie attique ou corinthienne.

Mais, en somme, dans cet échange de produits indigènes, à l'état brut, venus des régions lointaines de l'intérieur, contre des objets fabriqués dans les grands centres industriels et commerçants du Sud et de l'Ouest, le Moyen Age, dans la mer Noire, ne faisait que continuer l'Antiquité. A bien des égards, l'histoire des établissements génois ne fait que répéter celle des colonies grecques : dans l'un et l'autre cas, les nouveaux venus commencent par louer des immeubles ou des terrains pour y construire leurs maisons et tâchent d'accaparer à leur profit l'exportation des céréales ; Venise, au XIV[e] siècle, imposera à ses galères de la mer Noire l'obligation de revenir chargées de blé à leur port d'attache, sans se douter qu'au temps de Démosthène le même règlement s'appliquait aux vaisseaux athéniens. On pourrait trouver jusque dans la vie privée des colons ces analogies, qui marquent l'empreinte inconsciente et profonde du milieu géographique sur les groupements humains, à travers les siècles.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que l'histoire de ces colonies du Moyen Age soit l'exacte reproduction de celle des colonies antiques, et qu'elle n'y ajoute aucune note différente. Si l'on parcourt avec quelque attention les registres des notaires de Péra et de Caffa et que l'on essaie de dégager, de ce fouillis d'actes privés de toute nature, une impression d'ensemble, on ne peut s'empêcher de constater que l'esprit qui préside à ces transactions s'oriente vers des formes nouvelles. Nous avons déjà eu l'occasion de montrer à quel point ce monde, contemporain de l'apogée du système féodal en Occident, ignore les actes de foi et d'hommage ; l'on ne saurait assez souligner l'importance de ce fait. Un économiste illustre[1] a affirmé récemment que la colonisation italienne n'avait fait

1. M. Sombart.



qu'appliquer, à ses débuts tout au moins, les anciennes méthodes féodales et que les territoires concédés aux communes étaient partagés en fiefs. La prospérité coloniale des Vénitiens et des Génois aurait donc été l'œuvre des planteurs, qui exploitaient avec des esclaves et des serfs indigènes les grands domaines du Levant, bien plus que celle des marchands dont le commerce ne dépassait pas un chiffre d'affaires assez restreint. Il cite d'ailleurs à l'appui de sa thèse des documents qui concernent les colonies de Syrie et les fiefs concédés par Venise aux conquérants de la Crète ; Chypre et Chios semblent aussi avoir connu ce régime d'exploitation agricole.

Il est certain que les *casaux* de la banlieue de Tyr étaient concédés au XIIIe siècle à des chevaliers vénitiens et que les indigènes étaient leurs « hommes liges ». Ces domaines, où l'on cultivait le coton et la canne à sucre, donnaient aux établissements italiens de Syrie un caractère à demi-agricole ; ne se trouvaient-ils pas du reste sur le territoire du royaume de Jérusalem, qui était l'état féodal par excellence? En Chypre et dans les îles de l'Égée, la situation était assez semblable et les *parikoi* byzantins n'avaient fait que changer de maîtres, à la suite de la conquête franque. Mais dans les colonies urbaines de la mer Noire et de la Propontide les conditions étaient bien différentes. Dans ces comptoirs établis en marge de l'état byzantin ou de l'empire mongol, dans ces quartiers qui se serrent autour de la *loggia* et du fondouk, la vie économique se développe sous le régime exclusif du contrat de salaire ; elle apparaît presque entièrement dégagée des liens multiples qui attachent l'homme lige au seigneur et le serf au domaine. Comme le dit très justement M. Gino Arias, « ce ne sont pas des colonies agricoles, mais bien des colonies mercantiles ; elles assurent un débouché, non pas à l'excédent de la population croissante des cités italiennes, mais aux produits de leurs industries »[1]. Il faut reconnaître que cette définition répond très exactement au régime des établissements du

1. *Il sistema della costituzione economica e sociale italiana nell'età dei comuni*, Torino-Roma, 1905, pp. 292-293.



bassin de la mer Noire, dont la valeur est toute commerciale. Leurs emplacements mêmes étaient trop restreints, à la fin du XIII[e] siècle, pour permettre aux marchands, qui y passaient quelques mois pour leurs affaires, un autre genre d'exploitation. Les Génois n'avaient encore à cette époque ni forteresse à Péra, ni possessions territoriales en Crimée. Le comptoir et l'entrepôt suffisaient aux besoins du négoce. On a souvent reproché à M. Sombart d'avoir sous-estimé l'appoint du commerce à la formation du capitalisme moderne et de n'avoir voulu retenir, comme éléments de ce procès, que l'accumulation progressive des rentes et des loyers urbains, auxquels il ajoute le revenu des plantations coloniales du Levant. Il est vrai qu'il ne saurait être question, à cette époque, d'une distinction absolue, telle qu'elle existe aux temps modernes, entre le trafic des marchandises et les affaires de banque ; ces deux ordres d'entreprises sont aux mains des mêmes personnes, qui n'établissent aucune différence entre la profession de négociant et celle de banquier et les exercent toutes deux concurremment. Mais il y a un grand inconvénient à comparer les statistiques du commerce médiéval à celles de l'époque moderne, si l'on ne tient pas compte de tout ce qu'il y a de relatif dans cette comparaison, si l'on ne considère pas les transformations radicales des moyens de transport et des procédés techniques de fabrication, qui ont changé aux siècles suivants la face du monde. Il est de plus assez évident que l'activité commerciale des villes italiennes dépasse de beaucoup le cadre étroit de l'économie urbaine, de la « *Stadtwirtschaft* » classique du Moyen Age.

Il est impossible de ne pas voir dans les marchands florentins des agents très actifs de la formation du capitalisme et il n'est pas permis, à ce point de vue, de négliger l'activité commerciale des Zaccaria, dont les vaisseaux portaient le pavillon de Gênes jusqu'en Espagne, en Angleterre, en Asie Mineure et en Crimée. Que les domaines et les immeubles aient servi de fondement à l'édification des grandes fortunes de la fin du Moyen Age et que ces possessions immobilières de la *nuova gente* aient contribué à lui assurer un crédit inter-



national, il n'y a pas lieu d'en douter. Mais c'est justement le commerce qui a mis en valeur ces biens de « main-morte » et qui a rendu à la circulation des capitaux immobilisés. Or, l'un des centres principaux du commerce international se trouve à cette époque sur le littoral de la mer Noire ; Marino Sanudo constate, au début du XIVe siècle, que les marchandises qui s'acheminent de l'intérieur de l'Asie vers Bagdad et Tébriz sont de meilleure qualité que celles qui sont achetées en Égypte. Les taxes exigées par le Soudan et l'hostilité croissante du monde chrétien envers les Musulmans rendent cette dernière voie de moins en moins praticable. Ce sont les colonies de la mer Noire qui envoient sur le marché des villes italiennes les fourrures du Turkestan, de Sibérie et de la vallée du Volga, que mentionnent des documents florentins ; c'est de Siwas que l'on expédie à Gênes, et de là aux foires de Lagny-sur-Marne, des cargaisons de gingembre.

On a beaucoup insisté sur « l'importance universelle » de ces foires de Champagne où se règlent, dans une sorte de « clearing-house » périodique, les excédents de recouvrements et les excédents de paiements de la plupart des grandes maisons commerciales d'Italie. Comme « l'économie-crédit est le corollaire indispensable de l'économie-argent », l'effet de commerce s'est développé à côté de l'instrument civil, la lettre de change a pu accélérer le rythme de la vie économique du Moyen Age ; le système restrictif des corporations a été ébranlé et ces grandes réunions de marchands de tout pays ont certainement vu naître les principes directeurs du droit commercial moderne. Mais, comme l'a fort bien dit M. H. Sée, « en dernière analyse, c'est l'expansion maritime et coloniale des puissances européennes qui semble avoir été le facteur le plus important dans la genèse du capitalisme moderne »[1]. Autant que les grandes foires de Troyes et de Provins et que le trafic avec la Flandre et l'Angleterre, la vie coloniale des grands centres commerciaux de la mer Noire et de l'Égée a contribué à donner à l'Italie cette précocité du développement

1. *Les origines du capitalisme moderne*, Paris, 1926, p. 130.



capitaliste, qui est une véritable Renaissance de la mentalité économique. On peut également entrevoir cette influence de la vie coloniale dans les nouvelles conceptions politiques du Trecento. Sanudo, le sagace Vénitien, met au service de l'ancien idéal de la croisade des méthodes toutes nouvelles : il faut affamer d'abord l'Égypte par le blocus économique, qui s'étendra de Gibraltar aux Dardanelles, l'isoler de ses alliés, les Tatars du Nord, et puis, après avoir affaibli et ruiné l'adversaire, lancer sur lui les escadres et les armées de la chrétienté ; n'est-ce pas là une conception tout à fait « moderne » de la guerre sainte? Pour que l'auteur d'un projet de croisade puisse s'éloigner à ce point des traditions chevaleresques de l'âge féodal, de grandes transformations économiques et sociales ont été nécessaires. Peut-être M. Sombart a-t-il eu raison plus qu'il ne le pensait, lorsqu'il écrivait « qu'au moins en ce qui concerne l'Italie, le passage du Moyen Age aux temps modernes commence avec l'occupation du Levant et que l'âge de Dante doit être considéré, non seulement au point de vue intellectuel, mais aussi économique et politique, comme le commencement d'une nouvelle époque, justement à cause de l'expansion coloniale des cités italiennes »[1]. L'esprit d'aventure, le goût du risque et l'espoir du gain, ces éléments indispensables des grandes entreprises de commerce et de colonisation, ont dégagé peu à peu l'économie moderne des limites que lui avait imposées l'ordre hiérarchique de la société médiévale.

1. *Der moderne Kapitalismus*, éd. de 1921, I, 1, p. 430.



APPENDICE

I. LE « LAK »

LES RÉGIONS SEPTENTRIONALES DU CAUCASE DANS LE « LIVRE DE MARCO POLO »

Tout ce que Marco Polo raconte du « pays des Ténèbres » de l'Extrême-Nord et des pays voisins de la Russie a paru à ses éditeurs sujet à caution ; ces derniers chapitres de son ouvrage leur ont semblé contenir d'invraisemblables erreurs. « Ainsi, dit M. Beazley, c'est par une route pas très longue mais extrêmement froide qu'il nous conduit de Russie à *Oroech*, c'est-à-dire en Norvège ; ainsi dans le pays qu'il appelle *Lac*, situé « au Nord et au Nord-Ouest » des confins de la Russie, il mentionne un peuple à demi-chrétien et à demi-musulman, dont le nom pourrait être rapproché de celui des Vlaques ou Valaques, mais qui en fait ne peut pas être identifié. On ne trouve aucun peuple musulman, aucune race d'hommes appelée *Lac* ou Vlach au nord-ouest de la Russie du XIII[e] siècle »[1]. Cordier, qui a commenté savamment le texte de Marco Polo édité par Yule, reprend à son compte une note de celui-ci : « Lac, dit-il, paraît être ici la Valachie. Aboulféda appelle les Valaques *Aulak* ; Rubruquis *Illac*, qu'il prétend être synonyme de *Blac* (la forme habituelle du nom en Europe était en ce temps-là *Blachi* ou *Blachia*, mais les Tatars ne pouvaient pas prononcer le B). Aboulghazi dit que les premiers habitants du Kiptchak étaient les Urus, les

1. Beazley, III, p. 156. Hallberg, *ouvr. cité*, p. 307 ne mentionne qu'un *Lach* dans l'Inde et un affluent de l'Euphrate (p. 308).



Olaks, les Majars et les Bashkirs. Rubruquis se trompe en plaçant les *Illac* ou les Valaques en Asie ; tout au moins le peuple voisin de l'Oural, qu'il affirme avoir été nommé ainsi par les Mongols, ne saurait être valaque. Le professeur Bruun pense que ces *Blac* asiatiques doivent avoir été des Polovtzes ou Comans »[1]. Il semblerait donc que Guillaume de Rubruck et Marco Polo se soient tous les deux trompés, en situant les Valaques, qui habitaient quelque part au Nord de la mer Noire, l'un aux pieds de l'Oural et l'autre au Nord-Ouest de la Russie. La confusion des deux voyageurs paraissait évidente et leurs récits demeuraient sur ce point entachés d'erreur. Cependant, quelques actes notariés, transcrits à Caffa et presque contemporains du retour de Marco Polo en Europe, permettent d'examiner à nouveau ce problème[2].

Il était d'usage, dans les actes de vente d'esclaves, de spécifier l'âge, le sexe et l'origine de cette marchandise humaine. Il y a lieu de revenir, avec plus de détails, sur cette branche très importante du commerce génois dans la mer Noire ; qu'il nous suffise pour le moment de relever quelques contrats dans lesquels le nom de l'esclave s'accompagne du qualificatif mystérieux « *de proienie lachi* »[3] ou « *lacha* ». Le 20 mai 1289 Nicolò di Verduno vend à Bonvassalino Cavaronco, à Caffa, pour 350 aspres, un esclave de cette nation, nommé Ialavichi[4]. Le 11 juin, Pietro di Savignone achète pour 370 aspres la jeune Marie, âgée de quatorze ans ; le 29 juillet il est question d'une petite fille rousse de douze ans[5]. Le 12 mai 1290, Lucio, le greffier de la commune de Caffa, achète au Musulman Ali Tarali de Solhat un garçonnet de six ans, dont le nom est Bomille ; le 17 du même mois, Daniele da Corte devient

1. Marco Polo, éd. Yule-Cordier, II, p. 489 en note. V. les cartes géographiques, I, pp. 1 et 108.
2. Cf. notre article *Lak. Une interprétation erronée d'un chapitre du Livre de Marco Polo* (en roum.), in *Cercetări istorice*, publ. par l'Univ. de Jassy, I (1925), pp. 369-376.
3. Lire *progenie*.
4. *Actes Péra-Caffa*, n° CLXXXVII.
5. *Ibid.*, n^{os} CCXXII et CCLXXII.



propriétaire de la petite Kizikia[1]. Tous ces esclaves dont l'origine ethnique, « *lachi* » ou « *lacha* », rappelle le pays du « *Lac* » de Marco Polo, sont désignés dans ces textes par leurs noms, ce qui permet de contrôler l'identification tentée par Yule avec les Valaques. L'onomastique roumaine est assez bien connue et il est facile de se rendre compte si les prénoms que l'on vient d'énumérer correspondent à ceux employés par les « Valaques » du Moyen Age.

Il est évident que le résultat est absolument négatif. Si Marie est aussi un prénom roumain, puisqu'il est employé par toutes les nations chrétiennes, par quoi pourrait-on bien expliquer *Ialavichi, Bomille* ou *Kizikia?* Il faut évidemment tenir compte des fautes d'orthographe du notaire italien, qui a pu déformer des noms indigènes au point de les rendre méconnaissables. Mais c'est précisément dans les mêmes textes génois que l'on trouve un prénom féminin, dont l'origine roumaine ne fait pas de doute : on reconnaît facilement «Mărioara» dans le *Mairore* du scribe génois[2]. Le qualificatif ethnique « Umgare », « la Hongroise », qui l'accompagne, s'explique aisément par l'hégémonie politique de la couronne de Saint-Étienne au delà des Carpathes : pour les Italiens de Crimée, les Roumains du xve siècle sont encore des « Hongrois »; « Valaque » et « Hongrois » sont synonymes[3]. Les « *lachi* » de Caffa n'ont rien à voir avec les Vlaques du Danube. Il n'est donc pas inutile d'examiner à nouveau le passage du livre de Marco Polo, dans lequel il est question de ce pays inconnu : « Ainsi, laissons la Russie, et je vous parlerai de la mer Majeure et des provinces et peuples qui l'entourent, avec tous les détails; et nous commencerons par Constantinople. Mais d'abord je vous parlerai d'une province qui s'étend entre le Nord et le Nord-Ouest. Sachez que dans la région dont je viens de vous parler, il y a une province appelée Lac, voisine de la

1. *Ibid.*, n^os CCCXVIII et CCCXXIV.
2. *Ibid.*, n^o CCXCI.
3. Cf. notre article *Noms romans dans les registres des notaires génois de Crimée*, in *Romania*, LI (1925), pp. 268-272.



Russie, qui a son propre roi. Les habitants sont en partie chrétiens et en partie Sarrazins. Ils ont en abondance des fourrures de très belle qualité, que les marchands emportent dans beaucoup de pays. Ils vivent du négoce et de leurs métiers »[1]. La description est d'ailleurs tout à fait caractéristique au style de Marco Polo : le copiste a suivi fidèlement le récit, avec ses digressions soudaines et ses interruptions, sans marquer aucune transition entre des idées différentes ; mais il est certain que les mots « Nord » et « Nord-Ouest » n'ont aucun rapport avec la Russie. Il devait être question des bords de la mer Noire et de Constantinople, mais le voyageur s'est souvenu brusquement du *Lac*, qu'il situe au Nord et au Nord-Ouest. Mais ces éléments d'orientation ne se rapportent nullement à la Russie, dont il n'est question que dans la phrase suivante. L'orientation géographique n'a-t-elle pas une autre base que celle que lui suppose M. Beazley? Je ne crois pas me tromper en affirmant que Marco Polo, en parlant du Nord et du Nord-Ouest, avait en vue non la Russie, où il n'avait jamais mis les pieds, mais bien l'itinéraire de son propre voyage de retour, qui le conduisit, en 1294, de Tébriz à Trébizonde, et de là à Constantinople et à Venise, par la route classique des missionnaires et des marchands occidentaux. Ce n'est pas au Nord et au Nord-Ouest de la Russie qu'il faut chercher les traces du pays mystérieux, mais au Nord et au Nord-Ouest de la ligne Tébriz-Erzeroum. Dans ce cas, le royaume du *Lac* devrait se trouver au Caucase, au Nord de la chaîne de l'Elbrouz et du Kasbek, pour correspondre aux indications du voyageur, qui le dit voisin de la Russie ; les régions du Daghestan, du Terek et du Kouban se trouvent, en effet, sur les confins de la Russie, mais au Sud et au Sud-Est de ce pays.

Or, il convient de rappeler ici que les Kazikoumoukhs du Daghestan Central s'appellent dans leur langue les *Laki*[2]. « Le

1. Éd. Yule-Cordier, p. 487 et suiv.
2. C. von Hahn, *Erster Versuch einer Erklärung Kaukasischer geographischer Namen*, Stuttgart, 1910, s. v.



lak' ou kazikoumoukh est encore parlé aujourd'hui, avec des variations dialectales peu importantes, dans tout le district de Kazikoumoukh »[1]. De là vient aussi ce nom de « Laki », que les Géorgiens modernes donnent à leurs voisins, les Lezghiens du Daghestan ; le lak' fait d'ailleurs partie du groupe oriental des langues caucasiques septentrionales, celui des langues tchétchénolesghiennes.

Différents textes du XIIIe et du XIVe siècles rappellent l'existence des Lezghiens, qui semblent avoir joué un certain rôle au temps de la grande invasion mongole ; le géographe arabe Aboulféda, dans ses Annales, mentionne les *Lekzi* qui habitaient près du défilé de Derbend et qui furent dispersés par la cavalerie de Tchébé et de Souboutaï, lors du premier raid des armées tatares, en 1221[2]. En 1228, un contingent lezghien aidait la reine Rousoudan de Géorgie à combattre Djelal'eddin, le dernier sultan du Khwarezm[3]. Mais à la fin du siècle, Marco Polo, en indiquant les pays soumis aux « Tatars du Ponent » ou du Kiptchak, énumérait « la Rossie, la Comanie, l'Alanie, le *Lac*, Menjar, Zic, la Gothie et la Gazarie »[4]. Déjà Rubruck, en route vers l'Asie Centrale, mentionnait « des Sarrazins qui s'appellent Lesgi » et qui obéissent aux Tatars ; leur pays se trouve sur les bords de la Caspienne[5]. C'est à ces rudes montagnards, aux ancêtres de ces Lezghiens, dont les cottes de mailles moyenâgeuses rehaussaient autrefois d'une note pittoresque les uniformes de l'armée russe du Caucase, qu'il convient d'identifier les habitants du *Lac* mentionné par le voyageur vénitien. Le peuple « à demichrétien et à demi-musulman » qui vit du commerce des

1. Prince N. Troubetzkoy, *Les langues caucasiques septentrionales*, in A. Meillet et M. Cohen, *Les langues du monde*, Paris, 1924, p. 333.
2. *Recueil des Historiens des Croisades, Hist. Orientaux*, I, p. 96. Cf. aussi J. Marquart, *Streifzüge*, p. 418 : des sources arabes mentionnent le pays des *Leket'i* qui s'étend jusqu'à la mer Caspienne, entre Samūr et Sabirān.
3. Howorth, III, p. 11.
4. Éd. Yule-Cordier, II, p. 490.
5. Éd. Rockhill, pp. 118-119.



fourrures, sur les confins de la Russie, au Nord et au Nord-Ouest de la route des caravanes d'Arménie, ne peut se trouver qu'aux « Portes de Fer » de l'Asie, dans le massif montagneux du Daghestan, qui se dresse comme un mur sur le bord occidental de la mer Caspienne. C'est aussi là que les voyageurs modernes[1] placent les Lezghiens musulmans, de langue tatare, habiles à travailler l'argent ; la confusion — puisque confusion il y a — n'est donc pas le fait de Marco Polo, mais celui de ses commentateurs. Il n'y a donc pas lieu de mettre en doute l'exactitude de ses informations concernant les contrées du Caucase ; il n'y a pas été lui-même, mais les marchands italiens, grecs et arméniens, qu'il a dû rencontrer à Tébriz ou à Trébizonde, l'ont assez bien renseigné et la valeur de sa relation n'en est pas diminuée.

1. A. Petzholdt, *Der Kaukasus*, Gera, s. d., II, p. 15 ; pour l'ethnographie du Caucase, v. J. Klaproth, *Tableau historique, géographique, ethnographique et politique du Caucase*, Paris 1827. T. de Pauly, *Description ethnographique des peuples de la Russie*, Saint-Pétersbourg, 1862 et E. de Zichy, *Voyages au Caucase et en Asie centrale*, Budapest, 1897, I, pp. 17-184.

II. DOCUMENTS

(1274-1296)

I

Siwas, 19 juillet 1274. — Montanaro Guarco reconnaît avoir reçu de Luchetto Pignolo 10.670 aspres qu'il s'engage à rembourser à Constantinople ou à Gênes. Témoins : Bonifacio Policino et Lanfranchino Sapana.

In nomine Domini amen. Ego Montanarus Guaracus confiteor tibi Luchete Pignolo te michi fecisse scali super me in coha Savasti asperos decem milia sex centos septuaginta nomine custodie, renunciando exceptioni doli et omni alio iure quo ipse predictam confessionem evenire possem, quos asperos implicare debeo sicut michi melius videbitur et implicitam ipsorum asperorum promitto tibi portare vel mittere Constantinopolim vel Januam ad risicum et fortunam tui dicti lucheti et ipsum implicare sine aliquo modo interesse vel dampne michi credito de dampne siue interesse quod michi posset evenire in dictis asperis sine testibus et iuramento que omnia et singula promitto tibi attendere, complere et observare et in nullo contravenire sub pena dupli de quanto et quociens contrafactum foret sub obligacione omnium bonorum meorum presencium et futurorum et ego dictus Luchetus confiteor et protestor in presencia testium infra scriptorum quod dicti asperi sunt de mea comuni racione et Rubei Pignoli. Actum Savasto in fondico Palui Calataxui Sarraceni, anno dominice Nativitatis M° CC° LXXIIII, indicione prima, die XVIIII Julii inter primam et terciam, testes Bonifacius Policinus et Lanfranchinus Sapana.

Not. « Castellino di Portovenere », I, fol. 55.
Cf. Ferretto, *Atti lig.*, XXXI, 1, p. 377.



II

Siwas, 19 juillet 1274. — Lanfranchino Sapana reconnaît avoir reçu de Giacommino Spinola des aspres de Siwas pour lesquels il s'engage à payer à Gênes 26 l., 13 s. et 4 d. génois, un mois après qu'ils lui auront été demandés. Témoins : Federico di Maddalena et Gabriele da Pagana.

In nomine Domini amen. Ego Lanfranchinus Sapana confiteor Jacobine Spinule quondam Johanini Nicolosi Spinule me a te habuisse et recepisse tot de tuis asperis savasti, renunciando exceptioni non habitorum et non receptorum darenorum *(sic)* doli in factum condicioni sine causa et omni alii iure, unde et pro quibus nomine iusti et veri cambii tibi vel tuo certo nuncio per me vel nuncium meum dare et solvere promitto in Janua libras viginti sex solidos tresdecim et denarios quatuor Januensium infra mensem unum post quam a me per te vel nuncium tuum requisite fuerint. Alioquin penam dupli cum omnibus dampnis et expensis elapso termino pro predictis denariis exigendis seu recuperandis tipi stipulanti promitto te credito de dampne et expenssi tuo solo verbo sine testibus et iuramento ratis manentibus supradictis pro qua pena et ad sic observandum obligo tibi pignore universa bona mea habita et habenda et ego dictus Jacobinus confiteor et protestor quod dictum cambium est de mea comuni racione et Guilelmi Spinule socii mei. Actum Savasto in fondico Palui Calatazai Sarraceni, anno dominice Nativitatis M° CC° LXXIIII° indicione prima die XVIIII Julii inter primam et terciam, testes Fredericus de Magdalena et Gabriel de Pagano.

Ibid., fol. 55.
Cf. Ferretto, *ibid.*

III

Vatiza, 25 juillet 1274. — Manuele de S. Pancrazio reconnaît avoir reçu de Bonaventurino de Diano 300 aspres commianates qu'il rendra au mois d'octobre, si son navire, le *S. Giorgio* arrive



à bon port. Témoins : Bonifacio Vacca et Guglielmo Mastraccio da Sampierdarena.

In nomine Domini amen. Ego Manuel de Sancto Prancacio confiteór tibi Bonaventurine de Diano me a te habuisse et recepisse tot de tuis asperis comianatis, renunciando exceptioni doli et omni alii iuri quo contra predictam confessionem evenire possem, unde et pro quibus nomine iusti et veri cambii tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum certum nuncium dare et solvere promitto asperos trescentos cumianatos per totum mensem Octubris proxime venturis sana tamen eunte nave mea que vocatur Sanctus Georgius vel maiori parte rerum ipsius. Alioquin penam dupli cum omnibus dampnis et expensis elapso termino pro predictis asperis exigendis seu recuperandis tibi stipulanti spondeo te credito de dampnis et expensis tuo solo verbo sine testibus et iuramento, ratis manentibus supradictis pro qua pena et ad sic observandum obligo tibi pignori specialiter dictam meam navem et inde universsa bona mea habita et habenda. Actum Vatize[1] iusta domum qua habitat Guilelmus Mastracius de Sancto Petro Arene, anno dominice Nativitatis M° CC° LXXIIII° indicione prima, die XXV^{a} Julii inter nonam et vesperas testes Bonifacius Vacha et Guilelmus Mastracius de Sancto Petro Arene.

Ibid., fol. 55 v°.
Ferretto, *ibid.*, p. 379.

IV

Vatiza, 25 juillet 1274. — Bovarello Lercari reconnaît avoir reçu de Gabriele da Pagana 3.100 aspres de Soldaïa, pour lesquels il s'engage à payer 4.805 aspres baricats huit jours après son arrivée à Soldaïa. Témoins : Guglielmo di S. Tommaso, forgeron, et Bonaventurino de Diano.

In nomine Domini amen. Ego Bovarellus Lercarius confiteor tibi Gabriele de Paganna me a te habuisse et recepisse mutuo

1. M. Ferretto lit « Vanza ».



gratis et amore asperos Soldaninos tria milia centum, renunciando exceptioni non habitorum et non receptorum asperorum atque mutui non facti doli infactum et condicione sine causa et omni alii iuri, unde et pro quibus nomine iusti et veri cambii tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto asperos bericatos quatuor milia octingentos quinque infra dies octo postquam in Soldaia applicuo ad risicum et fortunam monete quam in Soldaia tu dictus Gabriel portabis. Alioquin penam dupli cum omnibus dampnis et expensis elapso termino pro predictis asperis exigendis seu recuperandis tibi stipulanti promitto, te credito de dampnis et expensis tuo solo verbo sine testibus et iuramento ratis et firmis seu permanentibus supradictis pro qua pena et ad sic observandum obligo tibi pignori universa bona mea habita et habenda Actum Vatize iusta domum quo habitat Guilelmus Mastracius de Sancto Petro de Arena, anno dominice Nativitatis M° CC° LXXIIII° indicione prima die XXV Julii inter vesperas et completorium, testis Guilelmus Ferrarius de Sancto Thoma et Bonaventurinus de Diano.

Ibid., fol. 55 v°.
Ferretto, *ibid.*, p. 379.

V

VATIZA, 25 JUILLET 1274. — Bonsignore Caffarino nolise à Bellemgiro Traverio, Luchetto Pignolo et Pietro di Vivaldo sa galère dénommée *S. Giovanni* pour les transporter à Constantinople avec 52 ballots de marchandises, à raison de 120 hyperpères d'or. La moitié de cette somme sera perçue comme nolis jusqu'à Amasra. Témoins : Bonifacio Vacca, Bonaventurino de Diano et Giacommino Finamore.

In nomine Domini amen. Ego Bonus segnor Caffarainus naulizo et titulo naulizacionis concedo vobis Bellemgiro Traverio Lucheto Pignolo et Petro de Vivaldo mercatoribus galeam meam que vocatur Sanctus Johanes ad defferendum vos Constantinopolim Domino concedente cum rebus et mercibus



vestris scilicet cum saumis quinquaginta duabus et cum illis mercatoribus quos elegere veletis usque ad complementum dictarum quinquaginta duarum saumarum, dantibus et solventibus michi pro naulo et nomine nauli dictarum saumarum in Vatiza perperos centum viginti boni auri et iusti ponderis ad generale pondus Constantinopoli et si forre aliquis vestrum mercatorum vel illi quos eligeretis veletis seu michi solvere dictum naulum in Vatiza michi dare et solvere teneamini vel teneantur pro quolibet perpero asperos novem et promitto vobis dictam galeam habere guarnitam et paratam de sarcia, vellis convenientis cum hominibus viginti octo et promitto vobis exire seu velificari de portu vatize die sabbato proxime ventura ad terciam et si forte vos dicti mercatores vel illi quos eligeritis veletis seu vellent descendere de dicta galea a Samastro citra quod tunc tenear vobis exhonerare merces vestras ex dicta galea et reddere vobis medietatem de nauli. Versa vice et nos predicti mercatores promittimus et convenimus tibi dicto Bonosegnori dare ad galeam tuam predictas sumas et dare et solvere tibi pro naulo et nomine nauli ipsarum perperos centum viginti ut superius dictum est, et esse recolletti (?) in dicta galea cum rebus et mercibus nostri ad supradictum terminum, que omnia et singula supradicta promittimus inter nos vicissim attendere, complere observare et in nullo contravenire sub pena perperorum ducentorum boni auri et iusti ponderis in quam penam incidat pars non observans parti observanti ratis manentibus supradictis et pro inde, unus alteri pignori obligamus universa bona nostra presencia et futura. Actum Vatize iusta domum qua habitat Guilelmus Mastracius de Sancto Petrode Arena, anno dominice Nativitatis M° CC° LXXIIII° indicione prima, die XXV Julii post completorium, testes Bonifacius Vacha, Bonaventurinus de Diano et Jacobinus Finamor.

Ibid., fol. 56.
Ferretto, *ibid.*, p. 379.



VI

VATIZA, 26 JUILLET 1274. — Bovarello Lercari s'engage à payer à Gabriele di Pagana 4.805 aspres baricats, huit jours après son arrivée à Soldaïa, pour lesquels il engage un fardeau de soie, trois pièces de soie et quatre draps. Témoins : Guglielmo Mastraccio di Sampierdarena et Bonaventurino de Diano.

In nomine Domini amen. Ego Bouarellus Lercarius confiteor tibi Gabriele de Paganna me a te habuisse et recepisse tot de tuis mercibus, renunciando exceptioni non habitarum et non receptarum mercium, doli in factum et condicione sine causa et omni alii iuri, unde et pro quibus nomine emptoris tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto asperos quatuor milia DCCC quinque bericatos infra dies octo proximos postquam in Soldaia applicueris et sane tamen eunte pignore infra scripto postquam exiveris de portu Vatize ad risicum et fortunam Dei maris et gentium. Alioquin penam dupli cum omnibus dampnis et expensis elapso termino pro predictis asperis exigendis seu recuperandis tibi stipulanti promitto, te credito de dampnis et expensis tuo solo verbo sine testibus et iuramento, ratis manentibus supradictis pro qua pena et ad sic observandum obligo tibi pignori fardelum unum sete guieli qui est menarum quinquaginta ut dico, pannos tres sete et toaiolos quatuor et inde universsa bona mea habita et habenda. Et ego dictus Bovarellus confiteor et protestor in presencia testium infrascriptorum quod predicta pignora sunt de mea comuni racione, hoc acto in presenti instrumento de voluntati mei dicti Bovarelli quod si forre tu dictus Gabriel infra dictum terminum non recuperares dictos asperos a me vel ab alia persona pro me concedo tibi dicto Gabrieli ex nunc quod dicta pignora vendere possis sine contradicione alie persone pro me aut si velis super ipsis pignoribus meo nomine mutuare do et concedo tibi potestatem quod possis usque Constantinopolim super ipsis pignoribus sint tibi mutuandas ad hoc mutuandi et ipse pignora obligare possis meo nomine



pro tuo debito tantum et hoc sub obligacione omnium bonorum meorum. Actum Vatize iuxta domum qua habitat Guilelmus Mastracius anno dominice Nativitatis M° CC° LXXIIII° indicione prima die XXVI Julii inter nonam et vesperas. Testes Guilelmus Mastracius de Sancto Petro de Arene et Bonaventurinus de Diano.

Ibid., fol. 56 v°.

VII

Soldaia (Soudak), 21 aout 1274. — Lanfranchino di Savignone, fils de Guglielmo di Savignone, reconnaît en son nom et celui de son frère Ruggiero, avoir reçu de Bonifacio Dondedeo tout ce qui lui était dû par ce dernier. Témoins : Lanza de Messine et Pietro di Campo.

In nomine Domini amen. Ego Lanfranchinus de Savignone filius et emancipatus Guilelmi de Savignone ut dico de dicta emancipatione tam meo proprio nomine quam nomine Rogerini fratris mei, confiteor tibi Bonifacio Dundedeo me et dicto nomine a te habuisse et recepisse integram racionem, solucionem et satisfacionem de omni et toto eo quod mecum et cum dicto fratre meo habuisti facere hinc retro quacumque de causa sive racione que dici vel excogitari posset, renunciando exceptioni non habite et non recepte racionis seu solucionis et satisfacionis non facte doli infacto in condicioni sine causa et omni alii iuri, promittens tibi dicto Bonifacio tam meo proprio nomine quam nomine dicti fratris mei quod de predictis nulla imperpetuum fiet vel accio movebitur in iudicio vel extra contra te vel heredes tuos per me vel dictum fratrem seu heredes nostros vel habentem causam a nobis, liberando et absolvendo tam meo proprio nomine quam nomine dicti fratris tui te et bona tua de predictis per acceptationem et aquilianam stipulationem solempniter in verbis deductam. Alioquin penam dupli de quanto et quociens contrafactum fuerit tibi stipulanti promitto, ratis semper manentibus supradictis pro qua pena et ad sic observandum tam meo



proprio nomine quam nomine dicti fratris mei obligo tibi pignori universa bona mee presencia et futura. Actum Soldaie in domo qua habitat Enricus de Platea Longa anno dominice Nativitatis M° CC° LXXIIII° indicione prima die XXI^a^ Augusti inter nonam et vesperas. Testes Lanza de Messana et Petrus de Campo filius Acursi de Campo.

Ibid., fol. 57.
Ferretto, *ibid.*, p. 388.

VIII

Soldaia (Soudak), 22 aout 1274. — Nicoleta d'Albenga, habitant de Vatiza, reconnaît avoir reçu de Gabriele di Pagana 332 aspres baricats qu'il s'engage à rembourser dans un mois. Témoins : Enrico di Piazzalunga et Giacommino Cerriolo.

In nomine Domini amen. Ego Nicoleta de Albingana habitator Vatize, confiteor tibi Gabriele de Paganna me a te habuisse et recepisse mutuo gratis et amore asperos bericatos tres centos triginta duos, renunciando exceptioni non habitorum et non receptorum asperorum atque mutui non habiti et non recepti doli infactum et condicioni sine causa et omni alii iuri quos vel totidem eiusdem monete tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto usque mensem unum proxime venturum et ante si veniam de presenti viagio. Alioquin penam dupli cum omnibus dampnis et expensis elapso termino pro predictis denariis exigendis seu recuperandis tibi stipulanti promitto, te credito de dampnis et expensis tuo solo verbo sine testibus et iuramento ratis et firmis semper manentibus supradictis pro qua pena et ad sic observandum obligo tibi pignori universa bona mea habita et habenda. Actum Soldaie in domo qua nunc habitat Enricus de Platea longa, anno dominice Nativitatis M° CC° LXXIIII° indicione prima die XXII Augusti inter nonam et vesperas. Testes Enricus de Platea longa et Jacobinus Cerriolus.

Ibid., fol. 57 v°,
Ferretto, *ibid.*, p. 388.



IX

Soldaia (Soudak), aout 1274 (fragment)? — Gabriele di Pagana vend à Filippino Deutesalve pour 4.000 aspres baricats le fardeau de soie reçu en gage de Bovarello Lercari.

In nomine Domini amen. Ego Gabriel de Paganne habens mandatum a Bovarello Lercario pignorandi et obligandi fardelum unum sete gaieli super quo pignore recipere debebam a dicto Bovarello asperos quatuor milia octingentos quinque bericatos ut de predictis omnibus constat per instrumentum inde scriptum manu Frederici de Platea Longa notarii mei infrascripti die XXV Julii confiteor tibi Filipino Detesalve me a te habuisse et recepisse de tua propria pecunia super predicto pignore nomine pignatoris et obligatoris pro predicto Bovarello asperos quatuor milia bericatos extimatos inter me et te perperos trescentos ad racionem asperorum tresdecim et terciam pro quolibet perpero ad generale pondus Constantinopoli, renunciando exceptioni non habitorum et non receptorum doli in factum et condicioni sine causa et omni alli iuri unde et pro quibus vendo cedo tibi dicto Filipino super dicto pignori omnia iura, raciones et acciones reales reipersecutorias, mixtas seu persecutorias penales et unde cumque descendentes quo modo cumque et qualiter cumque habeo et michi competunt et competere possunt super dicto fardelo sive pignore dicte sete quantum est pro dictis asperis, ita ut dictis iuribus et remissionis uti possis, agere et experiri in iudicio et extra sub quocumque iudice et magistratu contra dictum Bovarellum et eius bona sicut egomet potui seu possem, constituendo procuratorem super predicto fardelo ut in rem tuam tamquam a me tibi obligatam predictam autem cessionem et omnia et singula supradicta promitto tibi rata et firma habere tenere et in nullo contravenire seu revocare.....

Ibid., fol. 57 v°.



X

GÊNES, 19 OCTOBRE 1276. — Benedetto Castano, procurateur des marchands de la galère pillée à *Savasto*, constitue à son tour Sabadino di Negro et Pietro Lomellino ses procurateurs dans cette affaire. Témoins : Giacomo d'Opimventanno, Benedetto d'Oliva et Paolino Drogo.

Ego Benedictus Castanus procurator et certus noncius mercatorum illorum qui perdiderunt occasione galee deraubate de Savasto et ad constituendum procuratorem unum et plures sicut sibi placuerit ut aparet in instrumento dicte procure facte manu Leonini de Sesto notarii M° CC° LXXV° die (*espace blanc*) meo proprio nomine et procuratorio nomine dictorum mercatorum facio constituo et ordino meum et dictorum mercatorum certos noncios procuratores et loco mei et ipsorum mercatorum Sabadinum de Nigro et Petrum Lomelinum absentes et quemlibet eorum in solidum, ita quod non sit melior condicio occupantis et quod unus inceperit alter finire posset ad conveniendum sub quocumque judice et magistratu sex illas personas que fuissent in dicta galea deraubata vel qui culpabilis fuisset in dicta raubaria et ad petendum exigendum et recipiendum ab eis et bonis eorum omne id et totum quod petere possent et dicti mercatores et ad paciscendum et transigendum et ad finem et liberationem faciendam et demum ad omnia et singula faciendum que in predictis et eorum occasione que necessaria fuerint facienda et (*déchiré*) cuiusque que (*déchiré*)... labat et que ego pro dictis mercatoribus et ipsi mercatores facere possent si presentes essemus concedens eidem in solidum libere et generale administracione promittimus tibi notario infrascripto stipulanti nomine cuius vel quorum interest vel intererit me et dictos mercatores ratum et quietum habere et tenere quicquid per dictos procuratores vel alterum eorum factum fuerit seu gestum sub ypotheca et obligacione bonorum meorum et dictorum mercatorum. Actum Janue in angulo domus capituli Sancti Laurencii M° CC° LXX° VI° indicione quarta



die XVIIII Octubris inter nonam et ves (*biffé*) primam et terciam. Testes Jacobus de Opimventanno, Benedictus de Oliva et Palolinus Drogus.

Not. Leonardo Negrini,
Reg. II, fol. 193 v°.
Cf. Ferretto, *Atti*, XXXI, 2, p. 51.

XI

GÊNES, 12 JUILLET 1278. — Giacomo Maiardo et Bonavia di Rainaldo de Noli, au nom de Filippino di Bruzzono et Luchetto di Guasto, reconnaissent que Baldassare Spinola s'est porté garant pour Corrado di Ravaldo de Noli, qui devait 150 hyperpères aux commerciaires byzantins, à Nicolò Drogo, Gabriele Cigala et Bonifacio Sardena, pour une charge de sel qu'il avait à Constantinople, et s'engagent à le rembourser chacun avec 37 hyperpères ½. Témoins : Luchetto di Guasto et Nicolino Spinola.

Nos Jacobus Maiardus de Naulo, Bonavia de Rainaldo de Naulo videlicet dictus Jacobus pro me et Filipino de Bruzono et Lucheto de Guasto pro perparis triginta septem et dimidis et ego dictus Bonavia pro perparis triginta septem et dimidio confitemur tibi Baldassario Spinule quod nostris precibus et mandato fuisti fideiubem pro Conrado de Ravaldo de Naulo in Romania pro perparis centum quinquaginta auri versus comerciarios imperatoris Grecorum Nicolaum Drogum, Gabrielem Cigalam et Bonifacium sardenam occasione unius honeris salis quod habebat in Constantinopoli dictus Conradus pro nobis renunciantes exceptioni ne contrario oponere possendum unde promittimus et convenimus tibi dicto Baldassari quilibet nostrum pro dictis quantitatibus tantum conservari indempnes dictos fideiussores et verum bona et cuiuslibet eorum, a dicta fideiussione seu fideiussionibus quitare pro dictis quantitatibus tantum et quia aliter dicti fideiussores non fecisses fieri nisi tibi promissuri fuissemus infrascripta promittentes tibi dare et solvere usque in quantitatem perparorum septuaginta quinque auri si contingerit dictas fideiussiones solvere eos occasione dicti fideiussi videlicet



quilibet nostrum pro dimidio et ab inde infra minus contingerit eorum solvere oportere et hoc eo que habuerint ipsi fideiussores de racione eorum per perparum et caratum.

(Espace blanc.)

Actum Janue in logia Spinularum M° CC° LXXVIII Indicione quinta, die XIV Julii inter nonam et vesperas, testes Luchetus de Guasto et Nicolinus Spinula.

Not. Leonardo Negrini, II, fol. 269 v°-270.
Cf. Ferretto, *Atti lig.*, XXXI, 2, pp. 244-5 en note.

XII

SIWAS, 15 MAI 1280. — Nicolino... nolise à des marchands allant à Gênes une galère qui les embarquera à Sinope ou Samsoun, en prenant 20 s. gên. de nolis par 150 livres de marchandises, payables à Gênes, à l'arrivée. Témoins : Vivaldo Lavaggio, Oberto Griffo et Tommaso Alcherio.

.....eundi causa, Deo dante Januam. Quam galeam vobis promitto habere bene armatam et fornitam de naucleriis marinariis et vogeriis, et de omni sarcia et apparatu pertinenti ad galeam atque de armis et balistis ad totam vestram plenariam voluntatem usque in Januam et promitto vobis me personaliter vobiscum venire in dicta galea usque Januam et non levare nec levari facere per me nec per alteram personam pro me in dicta galea nec in ea portare aliquam raubam seu mercantiam alicuius alterius persone nec aliquam alteram personam seu mercatorem usque in Januam per totum dictum viagium absque vestri littera et mandato et promitto etiam vobis levare et levari facere in dicta galea omnes illos mercatores et personas atque raubam et mercantiam quos et quas exinde volueritis et ipsas in dicta galea portare ad precium infrascriptum quem michi dare debetis pro naulo ipsius et ita tamen quod non possim nec debeam levare nec portare in dicta galea aliquem mercatorem sive personam vel raubam seu mercantiam aliquam pro minori precio nauli quem michi



dare debetis, et quam galeam vobis promitto et convenio habere bene armatam et paratam ad vestram voluntatem apud Sinopi vel Xumisso et deinde ex uno ex dictis locis in que mercantia et raubam vestram in ea honerabitis recedere et ire in nostrum viaticum ad totam vestram voluntatem et totam raubam et mercanciam vestram promitto vobis levare et honerare in dicta galea semper et quociens quod ipsam michi dabitis et dare volueritis et insuper promitto vobis ire et vellificare cum dicta galea intrare et exire et permanere in quocumque portu et loco semper et quociens usque in Januam ad totam vestram plenariam voluntatem et non intrare in portu nec loco aliquo absque vestri licentia et mandato et etiam promitto vobis vos et servitores vestros et asnexium vestrum et servitorum vestrorum portare in dicta galea usque Januam et vos et mercanciam et raubam vestram salvare et custodire et salvare facere bona fide et sine fraude, vobis enim michi dantibus et solventibus pro naulo ipsius de qualibet rauba seu mercancia subtili duos pro centinario et de rauba seu mercancia grossa solidos viginti Januinorum per cantaria Janue. In super nos predicti mercatores promittimus et convenimus tibi dicto Nicolino raubam et mercanciam nostram honerare in dicta galea et dare et solvere tibi in pace et sine molestia aliqua duas pro centenario de tota rauba et mercancia subtili quam in dicta galea honerabimus et solidos viginti Januinorum de quolibet centanario Janue de rauba et mercancia grossa et dare et solvere tibi de quolibet aspero, denarios quindecim ianuinorum in Janua de naulo et nomine nauli predicti quod tibi debemus dare et hoc infra mensem unam proximum post quam Januam applicuerimus cum dicta galea. Acto expresim inter nos ad invicem ex pacto habito ad... quod si tu dictus Nicolinus omnia et singula supradicta nobis integraliter non observaveris quod tibi non tenemur dare [pro] naulo nisi medium per centanarium de rauba seu mercancia subtili et solidos quinque ianuinorum de quolibet cantario Janue de [ra]uba seu mercancia grossa credendo nobis dictis mercatoribus si in predictis seu in aliquo predictorum contrafeceris nostro simplici verbo sine testibus et



iuramento seu alia demum probacione, predicta omnia et singula promittimus et convenimus inter nos ad invicem rata et firma habere tenere [et contra] in aliquo non venire, sub pena dupli dicti nauli et de quanto et quociens contrafietur et non observaretur et obligacione bonorum nostrorum habitorum et habendorum inter nos ad invicem promissa et stipulata in qua pena incidat non observans observanti et peti et exigi possit per observantem a non observante cum omni effectu ratis manentibus supradictis. Iurans insuper ego dictus Nicolinus predicta omnia et singula integraliter attendere et observare et contra in aliquo non venire, tactis sacrosanctis Dei evangelis, plura instrumenta eiusdem tenoris exinde fieri rogaverunt. Actum in Savasto in fondaco Camaladini quo habitant Januenses in eclesia. Testes Vivaldus Lavagius, Obertus Griffus, Thomas Alcherius, anno Dominice Nativitatis MCCLXXX, indictione VIIIa die XVa Madii circa complectorium.

(Not. ign., Mazzo X)

Mentionné en note par Ferretto, *Atti*, XXXI, 2, pp. 305-306. Nous ferons cependant remarquer que le résumé donné par M. Ferretto confond deux opérations différentes, qui font l'objet de deux actes différents. La dette de Lamba D'Oria, du 18 mai, n'a rien à voir avec le contrat de nolis, rédigé le 15 du même mois, dans le fondouk de Kémal'eddin.

XIII

SIWAS, 18 MAI 1280. — Luchetto de Recco somme Lamba D'Oria de lui acquitter sa dette de 198 livres d'argent, au taux de 7 livres gên. ½ la livre d'argent, qu'il devait lui remettre à Tébriz ou à Siwas, au choix du créancier. Témoins : Pietro Lercari, Giacomo Embriaco, Percivale Castagna et Nicolò Zaccaria.

In Xristi nomine amen. In presencia mei notarii infrascripti atque testium infrascriptorum : Luchettus de Recho quondam Paschalis denunciat Lambe Aurie quod cum ipse Lamba teneatur eidem dare et solvere libras centum octuaginta boni argenti ad ligam et pondus Janue ex tenore instrumenti



exinde scripti manu Gabrielis de Langascho notarii M° CC° LXXVIIII° die XIII^{a} Julii et similiter libras decem et octo boni argenti ad ligam et pondus Janue ex tenore instrumenti scripti manu Willielmi de Prementorio notarii M° CC° LXXVIIII° die XXVI^{a} septembris, quod argentum eidem dare tenebatur in Torisio seu in Savasto ad electionem ipsius Lucheti seu asperi qui procedant ex dicto toto argento vel procedere possent ex dicto toto argento, unde cum ipse Luchetus elegerit solucionem suam predictam sibi fieri debere in Torisio ut continetur in instrumento scripto manu Johannis Amici de Suxilia notarii hoc anno die XVII^{a} Januarii in Naxuanno et similiter in alio instrumento scripto manu dicti Johannis notarii die VIII^{a} Februarii in Arzengano, et solucionem suam predictam exinde non habuit et sic exinde eidem teneatur dare et solvere pro qualibet libra dicti argenti libras septem et dimidiam Januinorum in festum Pasche resurreccionis Domini, qui terminus elapsus est et dictam solucionem similiter ab ea non habuit. Ideo denunciat et requirit dictus Luchetus eidem Lambe vollens consequi solucionem suam de predictis quod eidem dat et solvat libras septem et dimidiam Januinorum pro qualibet libra dicti argenti usque ad integram solucionem suam de predictis prout tenetur et debet ex tenore dictorum instrumentorum, vel tantum argentum seu asperi quot valent dicte libre septem et dimidia januinorum pro qualibet libra, quam solucionem si ei ad presens non fecerit ponit dictus Luchetus quemlibet asperos in denariis sexdecim Januinorum usque ad integram solucionem suam de predictis et hoc ei petit et requirit omni iure quo potest salvo sibi omni iure dictorum instrumentorum et ad hoc ut de predictis omnibus et singulis fieri plena fides rogavit me notarium infrascriptum exinde fieri presens publicum instrumentum. Actum in Savasto [in] domo quo ipse Lamba habitat. Testes Petrus Lercarius, Iacobus Embriacus, Percival Castanea et Nicolaus Zacha[ria], anno Dominice Nativitatis MCCLXXX° indictione VIII^{a} die XVIII^{a} Madii circa vesperas.

Not. ign., Mazzo X.



XIV

A BORD D'UN NAVIRE, AU LARGE DU CAP SPATHA (CRÈTE), 16 NOVEMBRE 1283. — Messire Oberto Boccanegra, podestat gênois de Syrie, Margonino Margone, Pietro Strigliaporco, Bertone Pinello, Gabriele di Salario, Baliano Brunengo, l'épicier Simone de S. Siro, Giacomo Tartaro, Manuele de Camilla, Pietro Misclajotto, Gabriele Gualtieri, Luzzardo de Chiavari, Corrado de S. Donato et Donato de Bisagno protestent contre la décision prise par le patron de leur navire, Lanfranco di Savignone, de les faire naviguer vers l'empire byzantin au lieu de faire voile vers Chypre, l'Arménie et la Syrie, ainsi qu'il en avait pris l'engagement. Deux témoins : Alamanno Metifecco et Manuele Merello.

In presencia mei notarii et testium infrascriptorum Dominus Obertus Bucanigra potestas pro comuni Janue in partibus ultramarinis, Margoninus Margonus, Petrus Streiaporcus, Berthonus Pinellus, Gabriel de Salario, Balianus Brunengus Simon Speciarius de Sancto Siro, Jacobus Tartarus, Manuel de Camila, Petrus Misclaiotus, Gabriel de Gualterio, Luxiardus de Clavaro, Conradus de Sancto Donato et Donatus de Bissanne omnes predicti qui sunt in navi Lanfranchi de Savignono denunciantes ipsi Lanfranco de Savignono patrono ipsius navis quod ex parte Dominorum potestatis, capitanei et abbatis Felicis Dominacionis populi Januensis ipsos omnes predictos cum dicta navi ultramare ad partes Cipri et Ermenie ut ipse Lanfranchus debet et promisit ipsos et sicut ipsa navis alevata fuit in Janua et cridata per civitatem Janue voce preconis et quod ipsos non portet in Romania quia nolunt ire aliquo modo in Romaniam et que si ipsos portabit in Romaniam ipsos portabit contra eorum voluntatem quia non habent aliquam voluntatem eundi in Romaniam sed ad partes Ultramare ut debent et quod de itinere Romanie magnum damnum et interesse recipiunt propter amisionem ipsius et quia opportebit eos aliud navlum solvere pro eundo Ultramare dicentes etiam quod ipsos non debent de iure portare ...imo anti eos debent portare in Cypro et ibi scire nova et posset si placuerit mercatoribus eos portare in Romaniam secundum



quod continetur in instrumento facto manu Pagani Durantis notarii de navlizamento ipsius navis dicentes quod totum damnum et interesse quod inde pacientur petent a dicto Lanfranco dicens etiam dictus Obertus potestas Ultramaris quod non ascendit in dicta navi pro eundo in Romaniam sed pro eundo Ultramare pro posse... unde et et de predictis predicti omnes rogaverunt me notarium infrascriptum confici de predictis publicum instrumentum. Actum in dicta navi super caput spate de cleti anno Dominice Nativitatis M CCLXXXIII indictione XIª die XVIª Novembris in sero. Testes Alamanus Metiffecus et Manuel Merellus.

Not. ign., Mazzo XI.

XV

Gênes, 12 février 1286. — Manuele Zaccaria, en son nom et celui de son frère Benedetto, le drapier Franceschino Longo et Giovanni de Clavica, créanciers de feu Daniele di Quarto, reconnaissent avoir reçu de Samuele et Giovannino Salvaigo au nom de Baliano et Bonvassalino Salvaigo 143 livres de soie appartenant à feu Daniele, qui avaient été transportées à Gênes avec l'autorisation d'Alberto Spinola, podestat gênois dans l'empire byzantin. Témoins : Lanfranco Bachemo, Andreolo Pilato et Maffeo Gambone.

In nomine sancto Dei. Manuel Jacheria suo nomine in solidum et nomine Benedicti fratris sui in solidum nec non Franceschinus Longus draperius et Johanes de Clavica creditores sive accomendantes quondam Danielis de Quarto quisque eorum in solidum confitentur et confessi sunt Samuelo Salvaigo et Johanino Salvaigo recipere eorum propriis nominibus et nomine et vice Baliani Salvaygi et Bonivassalini Salvaigi in virtute habuisse et recepisse ab eis illas libras centum quadraginta tres sete que fuit inventa penes dictum quondam Danielem et que delata fuit de partibus Romanie per supradictos Samuelem Johaninum Balianum et Bonum Vassalinum et quam confessi fuerunt se habere pro ipsa deferenda in Janua in virtutem consulatus predicti Salvaigi



domino Alberto Spinule potestati inter Januenses in imperio Romanie secundum formam scripture scripte in actis dicti potestatis seu potestacie peire manu Bernabo notarii et scribe dicti potestatis MCC° LXXXV° die VIIII° Septembris renoncians exceptioni non tradite sete et omni juri promitentes predicti Manuel dictis nominibus in solidum Franceschii et Johanis et quisque eorum in solidum dictis Samuelo et Johanino stipulantibus eorum nominibus propriis et nomine dictorum Baliani et Bonvassalini quod per eos vel per aliquem ipsorum seu per aliquem sucessorem dicti quondam Danielis vel per dictum Benedictum Zachariam vel per aliquem creditorem dicti quondam Danielis seu per aliquam aliam partem ecclesiasticam vel secullarem occasione dicte sete vel alicuius partis ipsius in iudicio vel extra de iure vel de facto nulla fiet in perpetuo lis questio controversia actio vel causa aliquis movebitur vel agetur circa (?) Samuelem Johaninum, Balianum et Bonvassalinum predictos vel aliquem ipsorum. Alioquin penam dupli de quanto nunc valet dicta seta et de quanto et quociens contra fietur vel ageretur dictus Manuel dictis nominibus in solidum et Francheschus et Johanes et quisque in solidum dictis Samuele, Johanino recipienti navem eorum et navem dictorum Baliani et Bonivassalini solvere promiserunt, ratis manentibus predictis supradictis pro qua pena et ad sic observandam omnia bona habita et habenda dicti Manuel Francescus et Johanes pignori obligaverunt dictis Samuelo et Johanino recipiendis nominibus eorum propriis et nomine dictorum Baliani et Bonvassalini. Acto quod quilibet dictorum videlicet dictus Manuel suo et dicti fratris sui nomine in solidum et dicti Francescus et Johanes in solidum et pro toto teneantur, renunciantes iuri de principali, beneficio nove et veteri constitucioni de duabus reis, epistole divi Adriani, iure solidi et omni iuri, qui nos prenominati Manuel Franceschus et Johanes Samuelus et Johaninus inter se vicisim confiterunt quod dicta seta est et fuit in Janua ponderata ad eorum et cuiuslibet ipsorum scientia et presencia et inventa est in camarata libras CXLVI et nitida tar. libras CXXXVII de qua solvi debet pro expedicamento et naulo



libras IIII restant nit. de libra. CXXXIII et ad declarationem presencium supradicti Manuel pro se et dicto fratri suo Benedicto, Franceschus et Johanes confessi fuerunt prenominatis Samuelo et Johanino recipientis nominibus predictis dictam setam habere pro suis accomendacionibus factis dicto quondam Danielo de Quarto, videlicet dictus Manuel pro libris L jan. et dictus Francescus pro libris XXV januensium et dictus Johanes pro libris LXXV et pro Leonino fratre, herede dicti quondam Danielis pro libris XXI januensium. Actum Janue in Caneto in angolo domus Domini Nicolai de Flisco, testes Lanfrancus Bachemus et Andriolus Pilatus et Maffeus Gambonus M° CC° LXXXVI° Indicione XIIIª die XIIª februarii circa vesperas.

Not. Parentino di Quinto,
in *Diversorum Notariorum*, 1286-93, fol. 4 v°-5.

XVI

GÊNES, 22 MARS 1291. — Georgio Cicala reconnaît avoir reçu de Manuele Squarzafico 200 livres gên. pour lesquelles il s'engage à lui vendre à Caffa 37 livres ½ d'argent en barres marquées au poinçon de Gênes. Témoins : Oberto Baranzone et Leanto, fils de feu Giacomo Lombardo.

In nomine Domini, amen. Ego Georgius Cigala confiteor tibi Manuelli Scarzafico me habuisse et recepisse a te libras ducentas Ianue, renuncians exceptioni non numerate pecunie et omni iuri, unde et pro quibus ex causa cambii seu venditionis tibi vel tuo certo nuncio dare et solvere promitto per me vel meum missum in Caffa libras triginta septem et dimidium in pondere ad libram Janue argenti boni in virgis ad ligam sterlingorum zeche Janue ad voluntatem tuam et quomodocumque volueris postquam illuc applicueris tu vel nuncius eius ad quem locum ad presens dante Deo ire intendo. Alioquin penam dupli dicti quantitatis cum dampnis et expensis que et quas propter ea feceris vel substinueris tibi stipulanti promitto. Actum Janue ante stationem Malocellorum. Testes



Obertus Barenzoni censarius et Leantus quondam Jacobi Lombardi censarius, anno Dominice Nativitatis M° CC° nonagesimo primo die XXII marcii circa terciam, indicione tercia.

Not. Angelino de Sigestro, V, fol. 153
Communiqué par M. A. Ferretto.

XVII

GÊNES, 26 JUIN 1292. — Bonifacio Malocello reconnaît avoir reçu de Guglielmo d'Agosta des marchandises valant 200 deniers d'or de Gênes, qu'il s'engage à rembourser à Tébriz ; si la caravane des marchands n'y va pas, le paiement aura lieu à Trébizonde. Témoins : Pietro de Monruele et Lanfranco Adorno.

Ego Bonifacinus Marocellus confiteor tibi Guilelmo de Augusta me habuisse et recepisse a te tot de tuis rebus que bene valent denaros ducentos Janue auri boni et justi ponderis ex illis videlicet que valent solidos decem Janue pro quolibet, renuncians exceptioni non habitarum et non receptarum rerum et omni juri quos tibi vel tuo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto tibi in Torixio ad tuam voluntatem hoc tibi quantum volis vel valimentum eorum in pecunia numerata currenti et spendibili dicto loco, ad quem locum de presenti ituri sumus ego et tu Deo dante et si forte non possemus ire apud Torisium hoc quod caterve non irent apud Torisium eo ipso quo applicueris apud Trapesundam debeo et promitto tibi facere et solvere dictum debitum apud Trapesundam ad tuam voluntatem et si ut superius non solvere promitto et convenio tibi dare in civitati Janue nomine cambii pro quolibet denario Janue auri dicte sume non soluto solidos quindecim Janue hinc usque menses [oc]to proxime venturas. Alioquin... (*Espace blanc*).

Actum Janue ante stationem Marocellorum M° CC° LXXXXII die XXVI Junii ante vesperas indicione IIIIª testes Petrus de Monruele consiliarius et Lanfrancus Adurnus.

Not. Angelino de Sigestro, IV, 1, fol. 204.



XVIII

GÊNES, 27 JUIN 1292. — L'arbalétrier Gregorio Longo reconnaît avoir reçu en dépôt de Pallavicino di Pallavicini cinq ballots de toile de Reims, valant 40 livres gên. et sept livres d'argent, pour les remettre à Tébriz, à Nicolò di Savignone, Gabriele Ventura ou Ugolino Casagnola. Témoins : Simone, fils de Stefano Bazano et Gabriele d'Albara.

Ego Gregorius Longus balistarius confiteor tibi Pilavicino de Pilavicinis me habuisse et recepisse a te in custodia balletas quinque telarum de Rens computatas et extimatas in libris quadringentis Janue honeratas in portu Janue in galea Guilelmi Ferri item libras septem in pondere argenti ad libram Janue, renuncians exceptioni non habitarum et non receptarum telarum et argenti et omni juri, quas portare debeo tua voluntate et mandatu sicut michi videbitur ad omne tuum et dictarum balletarum sive telarum atque risicum et fortunam cum tar.. (?) de Janua apud Thorisium pro eis dandis et tradendis Nicolao de Savignono vel Gabriel Venture vel Ugolino Casagnole quos dicis esse Torisii, si vero neminem predictorum invenere debeo dictas telas de tua ex nunc voluntate vendere et precium recipere et illud implicare et Januam tibi mittere sicut ei michi viusm fuerit ad omne tuum et implicite risicum et fortunam nunquam cass...? habens a te potestatem negociandi, portandi et mittendi et post me dimittendi si non invenero predictos nec aliquem eorum ut dictum est et ut supra tibi debeo et promitto tibi attendere, complere et observare et contra in aliquo non facere vel venire et hoc sub pena dupli dicte extimacionis in obligacione omnium bonorum meorum, ratis manentibus supradicitis. Et ego dictus Pilavicinus confiteor quod dicte tele et argentum sunt de comuni racione mea et Nicolai de Savignone. Actum ante stacionem Marocellorum M° CC° LXXXXII die XXVII Junii circa vesperas, indicione quarta testes Symon filius Stephani Bazani et Gabriel de Albara.

Not. Angelino de Sigestro, IV, 1, fol. 207 v°.



XIX

GÊNES, 1er JUILLET 1292. — Bonifacio Malocello reconnaît avoir reçu de Guglielmo d'Agosta 75 livres gên. pour lesquelles il s'engage à payer à Tébriz 150 deniers d'or de Gênes, au taux de 10 s. gên. le denier. Sinon le payement aura lieu à Trébizonde ou à Gênes au taux de 12 s. gên. le denier. Témoins : Nicolò Lercari et Leonardo Pessiario.

Ego Bonifacinus Marocellus confiteor tibi Guilelmo de Augusta me habuisse et recepisse a te libras septuaginta quinque Janue, renuncians exceptioni non numerate et non recepte pecunie et omni juri unde et pro quibus bene tacitum valentibus nomine cambii tibi vel tuo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto in Torixio denarios centum quinquaginta auri Janue boni et iusti ponderis ex illis videlicet que valent solidos decem Janue pro quolibet de eorum in pecunia numerata curribli et spendibili dicto loco ad tuam voluntatem ad quem locum de presenti ituri sumus ego et tu Deo dante et si forte non possemus ire ad dictum locum hoc est quia caterve non irent apud torixium eo tempore quo applicueris apud Trapesondam promitto et convenio tibi facere et solvere dictum debiti apud Trapesondam ad meam voluntatem et si ut superius non solvero promitto et convenio tibi dare et solvere tibi in civitate Janua nomine cambii pro quolibet denario Janue auri dicte sume non soluto solidos duodecim Janue hoc usque menses octo proxime venturos. Alioquin (*Espace blanc*).

Actum Janue ante stacionem Marocellorum M° CC° LXXXXIIª die prima Julii ante terciam ind. IIII testes Nicolaus Lercarius et Leonardus Pessiarius (?) callegarius.

Not. Angelino de Sigestro, IV, 1, fol. 208.



XX

GÊNES, 1er JUILLET 1292. — Bonifacio Malocello et Giovannino de S. Sinesio reconnaissent avoir reçu de Nicolino Lercari au nom d'Opizzino Lercari 206 livres gên. pour lesquelles ils s'engagent à payer à Tébriz 412 deniers d'or de Gênes valant 10 s. gên. le denier (taux habituel) ; sinon le paiement aura lieu à Gênes au taux de 11 s. le denier. Temoins : Cigalino Cigala et Baliano Gabernia.

Nos Bonifacius Marocellus et Johaninus de Sancto Sinesio atque nostrum in solidum confitemur tibi Nicolino Lercario recipienti confessionem nomine Opicini Lercarii nos habuisse et recipisse a te nomine dicti Opicini libras ducentas sex Janue, renuncians exceptioni non numerate et non recepte pecunie et omni juri unde et pro quibus nomine cambii tibi nomine dicti Opecini vel dicto Opicino sive eius nuncio dare et solvere promittimur in Trorisio salvos in terra denarios quadringentos duodecim Janue auri boni et iusti ponderis ex illis videlicet qui valent solidos decem Janue pro quolibet usque diem octavam intrantis mensis Septembris proxime venturis et si nos vel alter nostrum ante dictum terminum applicueramus vel applicuerit apud Torixium promittimus tibi facere tibi solucionem dicti debiti dicto loco infra dies octo proximas post dictam applicationem et si ut superius non solveremus promittimus et convenimus tibi facere tibi nomine dicti Opicini vel dicto Opicino in civitate Janue pro quolibet aspero valimenti dicte sume dicte pecunie solidos undecim Janue usque menses septem proxime venturos. Alioquin... (*Espace blanc*).
et iurans dictus Johanes ut supra attendere, complere et observare et contra in aliquo non facere vel venire, confitens se maiorem esse annis viginti duobus et fecit hec omnia consilio testium infrascriptorum quos suos propinquos et vicinos appellavit. Actum Janue ante stacionem Maroccellorum M° CC LXXXXII die prima Julii inter nonam et vesperas indicione IIIIa testes Cigalinus Cigala et Balianus Gaberria.

Not. Angelino de Sigestro, IV, 1, fol. 209 v°-210.



XXI

GÊNES, 18 AVRIL 1295. — Oberto di Celago de Camogli déclare, en présence de Cavalcabò di Medici, podestat, et de Nicolò Spinola, ancien ambassadeur de Gênes dans l'empire byzantin, que son fils Bertolino de Camogli, qui a été tué par des Grecs sur territoire byzantin, a été dépouillé à cette occasion de 800 hyperpères, dont il réclame la restitution ; il demande 600 hyperpères de dédommagements. Témoins : Signorino Donzello, le not. Giorgio di Camogli, Pellegrino d'Aldone et Percivale d'Albario.

In nomine Domini, amen. Obertus de Celago de Camulio pater quondam Bertholini de Camulio filii sui defuncti in partibus Romanie et qui fuit deraubatus et interfectus per quosdam Grecos seu homines Imperii domini Imperatoris grecorum iuravit corporaliter ad sancta Dei evangelia dictum quondam filium suum in dicta raubaria amisisse et dampnificatum fuisse sive heredes suos sive ipsum Obertum occasione dicte deraubacionis in summa valoris yperperaurum octingentorum auri sicut firmiter credit et ne aliquo dictus Obertus possit reprehendi iurat in veritate de iperperis sexcentis ultra mortem dicti filii sui et plus antequam minus habebat secum quando interfectus fuit et predicta iuravit in presencia domini Cavalchabovis de Medicis et Nicole Spinule olim ambaxatoris ad serenissimum Imperatorem Grecorum et presentibus testibus infrascriptis, quod sacramentum dictus Obertus prestitit volens consequi solucionem de dicto dampno, secundum quod conventatum fuit inter ipsum sanctissimum Imperatorem ex una parte et nobilem virum dominum Nicolam Spinulam tunc ambaxatorem pro Comuni Ianue ad ipsum sanctissimum Imperatorem. In palacio Comunis Ianue quo moratur dominus potestas, anno Dominice Nativitatis MCCLXXXXV indicione VII die XVIII aprilis inter nonam et vesperas. Testes Segnorinus Donzellus, Georgius de Camulio notarius, Pelegrinus de Aldone et Percivalis de Albario.

Not. Giacomo de Albario, Reg. I, fol. 11 v°.
Communiqué par M. A. Ferretto.



XXII

Gênes, 18 mai 1296. — Fulcone Asinario, podestat, Corrado Spinola et Corrado D'Oria, capitaines du peuple et de la commune de Gênes, envoient Francesco Urseto en ambassade à l'empereur de Byzance, pour exiger et recevoir tout ce qui est dû à la Commune ou aux Gênois se trouvant dans l'empire. Témoins : Loysio Calvo, Giovanni Bonuomo, Pietro Dardella, chancelier de la commune, et le not. Guglielmo di Ciapone (?).

In nomine Domini, amen. Nos Fulcho Asinarius potestas, Conradus Spinula et Conradus Auria Capitanei comunis et populi Janue de voluntate et consensu ancianorum et consiliariorum dicti comunis ad consilium more solito congregatorum et ipsi anciani et consiliarii, auctoritate et decreto dictorum dominorum potestatis et Capitaneorum facimus, constituimus et ordinamus nomine dicti comunis nostrum et dicti comunis sindicum actorem et procuratorem et solemnem ambaxatorem nobilem virum Franceschum Ursetum, civem nostrum ad omnia nostra et dicti comunis negocia gerenda et administranda, tractanda, ordinanda et firmanda cum excellentissimo Domino Imperatore Grecorum et cum quacumque persona nomine ipsius Imperatoris, et ad petendum, exigendum et recipiendum ab ipso domine Imperatore et a quibuscumque in ipso Imperio commorantibus, omne id et totum quod habere et recipere nomine dicti comunis debemus, seu dictum comune et eciam singulares persone civitatis Janue vel districtus et ad paciscendum, transigendum, oponendum super predictis et quolibet predictorum prout ipsi Francescho videbitur et fines et remissionem et quietaciones faciendum et eciam quascumque promissiones et obligaciones cum penis renunciacionibus et ypothecis de quibus et sicut eidem videbitur et eciam ad firmandum quidquid duxerit ordinandum nomine dicti comunis cum ipso domino Imperatore seu cum quacumque alia persona nomine ipsius domini Imperatoris cum iuramento et eo modo de quo sibi videbitur dantes et concedentes eidem sindico et procu-



ratori in predictis omnibus liberum et generale mandatum et liberam et generalem administracionem, promittentes tibi notario infrascripto stipulanti nomine cuius et quorum interest et intererit ratum et firmum habere quicquid per dictum procuratorem et sindicum factum fuerit in predictis et circa predicta sub ypotheca et obligacione bonorum dicte comunis. Nomina vero dictorum ancianorum et consiliarorum scripta sunt in cartulario consiliorum comunis Janue. Actum Janue in palacio novo comunis Janue anno dominice nativitatis MCCLXXXXVI indicione VIII die XVIII madii inter terciam et nonam. Testes Loysius Calvus, Johannes et Petrus Dardella, canzellarius comunis Janue et Guillielmus de Caponibus notarius.

(Not. Giacomo de Albario, Reg. I, fol. 46.)
Communiqué par M. A. Ferretto.

PODESTATS GÉNOIS DE CONSTANTINOPLE[1]
(1264-1304)

	1264	Guglielmo Guercio	*Ann. Jan.*, 249.
	1273	Oberto Sardena	*Ibid.*, 270.
	1276	Inghetto Spinola	Belgrano, I, 101.
	1278	Ausuisio Grillo	Ferretto, XXXI, 244.
	1279	Nicolò D'Oria	Belgrano, I, 101, cf. Ferretto, XXXI, 246 n. Cf. Desimoni, Atti lig., XIII, 554 en n.
Mars	1281	Bonifacio Embriaco	Ferretto, XXXI, 2, 384 n.
Juin	1281	Giacomo Squarziafico	*Actes Péra-Caffa*, pass.
	1285	Guidetto di Negro	Belgrano, I, 101.
Sept.	1285	Alberto Spinola	(Appendice n° XV).
	1286	Lamba D'Oria	*Ann. Jan.*, 316.
	1290	Balduino Avogario	*Atti lig.*, XXVIII, 513.

1. Cf. la liste des podestats de M. Ettore Rossi, in *Atti lig.*, LVI (1928), p. 165 et suiv.



Sept.	1300	Gavino Tartaro, vicaire	*Stat. Pera*, 755, Belgrano, I, 102.
		Bernabò Spinola	Belgrano, I, 102.
	1304	Rosso D'Oria	Belgrano, I, 110.

Consuls génois de Caffa

Avant 1285?	Alberto Spinola	*Actes Péra-Caffa*, nº CLXXIII.
1289	Paolino D'Oria	*Ann. Jan.*, 324.
1290	Oliverio D'Oria	*Actes Péra-Caffa*, nº CCCII.

Consuls génois de Trébizonde

Avant 1290?	Paolino D'Oria	*Actes Péra-Caffa*, nº CCCI.
1285 ou 1291?	Galvano di Negro	Cessi, *Tregua*, 55, Cf. Caro, *Genua*, II, 179, n.



INDEX DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES[1]

A

(1) Je dois cet index à l'obligeance de M. Dan M. Iliesco, étudiant de la Faculté des Lettres de Bucarest.







B



C







D







G



H



I





L



M





N





P















U

V



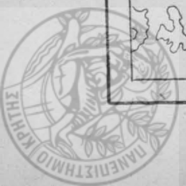


Échelle de : 1: 8700000.

MARE MAJUS

M. de TANA

Pº Pixan
Cabardi
Tana 1289
Lo Tar
Zacaria
Balzimachi
Mavo Castro 1290
Vicina 1281 ?
Vospro
Solgat 1289
Calamita
Cherson
Caffa 1281
Soldaia 1274
Pavropoli 1274
Matrega
Lo Copa 1285
Mesembre 1281
Pezonda
Savastopoli 1289
Recrea
Pera 1267
Amastris
Sinopoli
Puntarachia
Lo Vati 1290
Simisso 1289
Vatisa 1274
Trabisonda 1285
Bocha Avei
Paralime
Savastum 1274
Naxua




ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΟ ΚΡΗΤΗΣ

TABLE DES MATIÈRES



CHAPITRE IV

Le commerce génois dans l'empire byzantin.

Pages

CHAPITRE V

Le commerce génois dans le bassin oriental de la mer Noire.

CHAPITRE VI

Les débuts des colonies génoises de Crimée.

CHAPITRE VII

La guerre avec Venise (1293-99) et les conditions nouvelles du commerce de la mer Noire au XIVe siècle.



APPENDICE :

Société Française d'Imprimerie d'Angers, 4, rue Garnier. Angers. — 8-3-1929.

